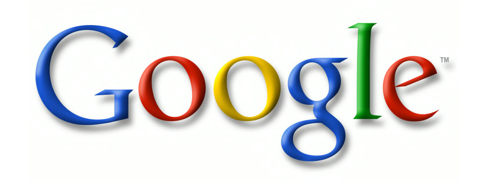
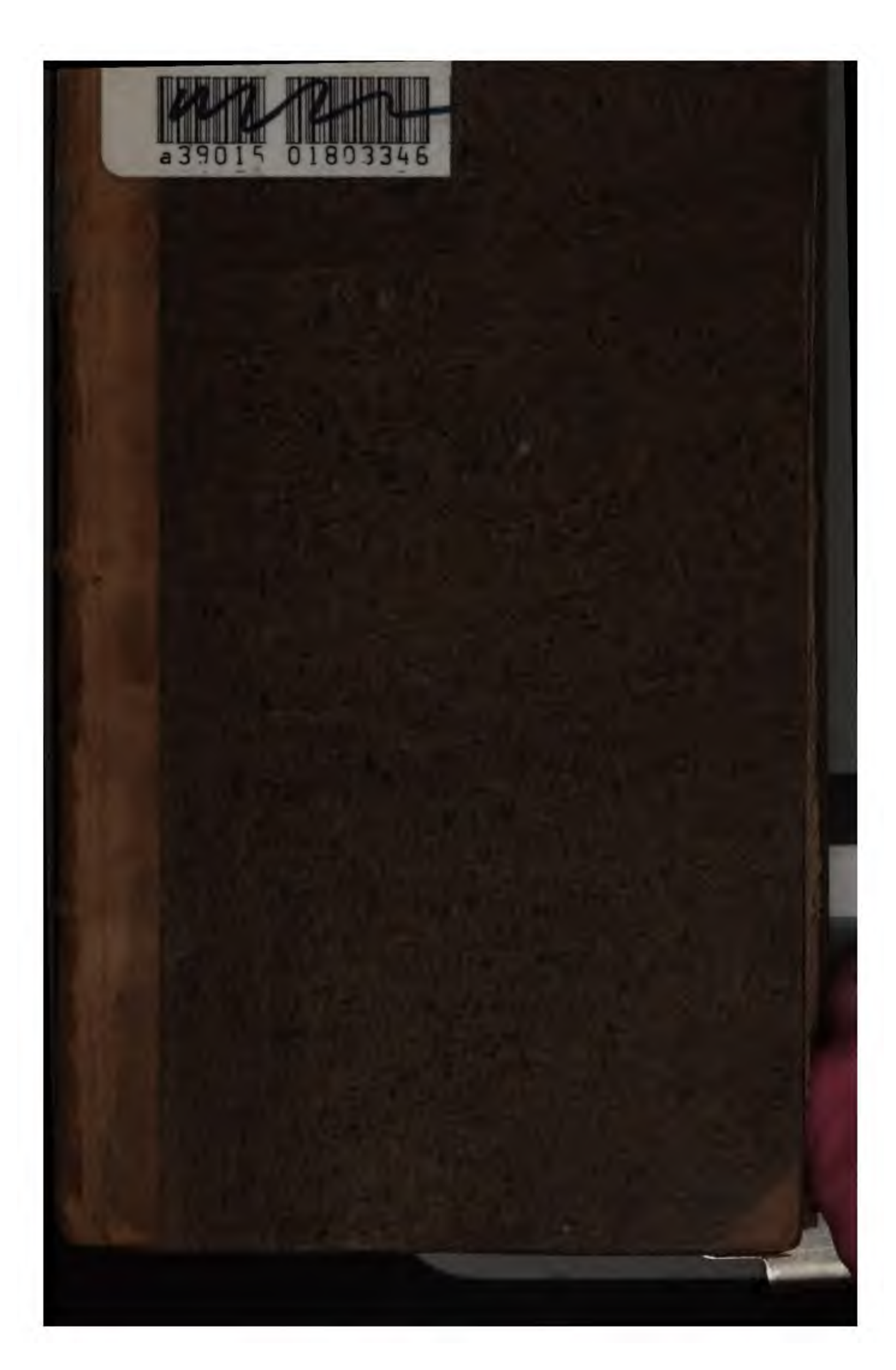
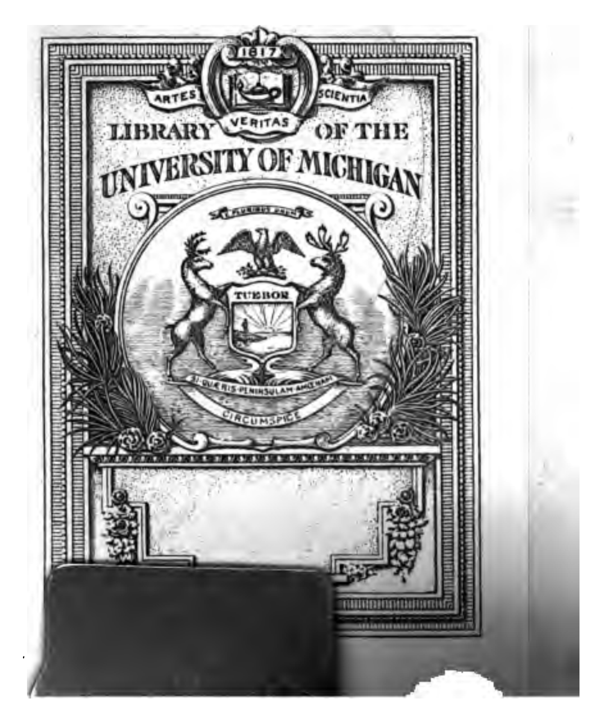
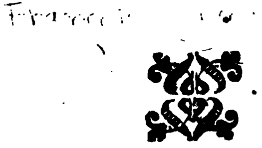



a39015 01803346


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

HISTOIRE
DE
SUGER,
ABBÉ DE S. DENIS,
MINISTRE D'ETAT,
ET
REGENT DU ROYAUME
SOUS LE REGNE
DE LOUIS LE JEUNE.

TOME SECOND.



A PARIS,
Chez FRANÇOIS BAROIS, ruë de la Harpe, vis-à-vis le College de Harcourt, à la Ville de Nevers.

M. DCC. XXI.
Avec Approbation & Privilege du Roy.

SOMMAIRE
DU III. LIVRE.

PAscal choisit l'Eglise de Latran pour y celebrer son Concile. Brieve [des]cription de cette Eglise. Nombre des [Pr]élats assemblez, le jour & l'an de la [ten]uë du Concile. Ses premieres seances. Arrivée des Prélats François & de [Su]ger. Le Pape reconnoît avoir fait faute [en] accordant à l'Empereur le privilege qui [a]voit tant de bruit, & veut se démettre [du] Pontificat. III. Examen de la conduite [de] ce Pape. Le privilege est cassé par un [de]cret du Concile. Acclamations des Peres. [IV]. Avantages que Suger retira de ce voïa[ge]. Il aprend en Italie ce que c'est que po[li]tique. Son retour en France. V. Il est sur[p]ris d'y trouver le Baron du Puiset rétabli [en] grace, & son Château fortifié comme [au]paravant. On l'informe à son arrivée [qu]e ce fameux Partisan continuoit ses ra[va]ges sur les terres de Toury. Il va lui en [fa]ire ses plaintes. Mauvaises excuses du [B]aron. VI. Suger se dispose à repousser [la] force par la force. Divers avantages [qu]'il remporte sur les troupes du Baron. Il

SOMMAIRE

DU III. LIVRE.

I. *Pascal choisit l'Eglise de Latran pour y celebrer son Concile. Brieve description de cette Eglise. Nombre des Prélats assemblez, le jour & l'an de la tenuë du Concile. Ses premieres seances.* II. *Arrivée des Prélats François & de Suger. Le Pape reconnoît avoir fait faute en accordant à l'Empereur le privilege qui faisoit tant de bruit, & veut se démettre du Pontificat.* III. *Examen de la conduite de ce Pape. Le privilege est cassé par un Decret du Concile. Acclamations des Peres.* IV. *Avantages que Suger retira de ce voïage. Il aprend en Italie ce que c'est que politique. Son retour en France.* V. *Il est surpris d'y trouver le Baron du Puiset rétabli en grace, & son Château fortifié comme auparavant. On l'informe à son arrivée que ce fameux Partisan continuoit ses ravages sur les terres de Toury. Il va lui en faire ses plaintes. Mauvaises excuses du Baron.* VI. *Suger se dispose à repousser la force par la force. Divers avantages qu'il remporte sur les troupes du Baron. Il*

fait prisonnier de guerre son Lieutenant General, & l'envoye dans les prisons de saint Denis. Raisons qui peuvent excuser cette conduite de Suger. VII. *Les Anglois entrent en France à la sollicitation du Seigneur du Puiset & du Comte de Chartres. Le Roy va à leur rencontre. Bataille où le Roy pensa être pris. Bravoure de ce Prince. Il rassemble une autre armée, & oblige les Anglois de se retirer. Pour les punir, il ravage toute la Normandie, puis va mettre le siege devant Chartres pour châtier les traitres qui avoient fait venir l'étranger dans le Royaume. Consternation des Chartrains, qui par une profonde humiliation appaisent la colere du Roy.* VIII. *Il s'avance pour punir les autres rebelles. Hugues de Crecy forcé dans sa place, est tondu & enfermé dans un Monastere. Thomas de Couci, qui avoit assassiné l'Evêque de Laon, est assiegé dans son Château. Pris dans une sortie, & conduit dans les prisons de Laon. Il y meurt d'une maniere tragique.* IX. *Le Baron du Puiset assiegé dans son Château pour la troisiéme fois. Il tuë de sa propre main le Senéchal Ansel de Garlande, & s'enfuit hors du Royaume.* X. *Douleur extrême du Roy causée par la mort de son Senechal. Honneurs qu'il fait rendre*

à son corps. & à sa memoire. Fin tragique du malheureux Baron du Puiset. XI. *Le Roy envoye Suger au-devant du Pape Gelase. A quelle occasion ce Pape venoit en France.* XII. *Dernieres actions de Pascal II. & la suite de ses démêlez avec l'Empereur Henri V.* XIII. *Portrait de Maurice Bardin. L'Empereur s'en sert pour se faire couronner dans Rome. Mort de Pascal.* XIV. *Election de Gelase. Desordres qui arriverent au sujet de cette élection.* XV. *Le Pape s'enfuit, on le poursuit. Belle action du Cardinal d'Alatre. L'Empereur fait un Antipape.* X V I. *Concile de Caïette. Les Princes Normands mettent une armée sur pied pour rétablir Gelase. L'Empereur n'ose les attendre. Le Pape entre dans Rome.* XVII. *Nouveaux outrages des Franchipanes contre Gelase, qui est enfin obligé de venir chercher un azile en France. Suger va le recevoir en Languedoc de la part du Roy, & lui porte les presens de Sa Majesté.* XVIII. *Agreable reception que lui fait le Pape. Il revient à Paris chargé d'indulgences & de benedictions pour le Roy & pour lui. Arrivée de saint Norbert, que Gelase tâche inutilement de retenir auprès de lui.* XIX. *Grand équipage que Ponce Abbé de Cluni envoye au Pape, qui part pour*

fait prisonnier de guerre son Lieutenant General, & l'envoye dans les prisons de saint Denis. Raisons qui peuvent excuser cette conduite de Suger. VII. *Les Anglois entrent en France à la sollicitation du Seigneur du Puiset & du Comte de Chartres. Le Roy va à leur rencontre. Bataille où le Roy pensa être pris. Bravoure de ce Prince. Il rassemble une autre armée, & oblige les Anglois de se retirer. Pour les punir, il ravage toute la Normandie, puis va mettre le siege devant Chartres pour châtier les traitres qui avoient fait venir l'étranger dans le Royaume. Consternation des Chartrains, qui par une profonde humiliation appaisent la colere du Roy.* VIII. *Il s'avance pour punir les autres rebelles. Hugues de Crecy forcé dans sa place, est tondu & enfermé dans un Monastere. Thomas de Couci, qui avoit assassiné l'Evêque de Laon, est assiegé dans son Château. Pris dans une sortie, & conduit dans les prisons de Laon. Il y meurt d'une maniere tragique.* IX. *Le Baron du Puiset assiegé dans son Château pour la troisiéme fois. Il tuë de sa propre main le Senéchal Ansel de Garlande, & s'enfuit hors du Royaume.* X. *Douleur extrême du Roy causée par la mort de son Senechal. Honneurs qu'il fait rendre*

à son corps. & à sa memoire. Fin tragique du malheureux Baron du Puiset. XI. *Le Roy envoye Suger au-devant du Pape Gelase. A quelle occasion ce Pape venoit en France.* XII. *Dernieres actions de Pascal II. & la suite de ses démêlez avec l'Empereur Henri V.* XIII. *Portrait de Maurice Bardin. L'Empereur s'en sert pour se faire couronner dans Rome. Mort de Pascal.* XIV. *Election de Gelase. Desordres qui arriverent au sujet de cette élection.* XV. *Le Pape s'enfuit, on le poursuit. Belle action du Cardinal d'Alatre. L'Empereur fait un Antipape.* XVI. *Concile de Caïette. Les Princes Normands mettent une armée sur pied pour rétablir Gelase. L'Empereur n'ose les attendre. Le Pape entre dans Rome.* XVII. *Nouveaux outrages des Franchipanes contre Gelase, qui est enfin obligé de venir chercher un azile en France. Suger va le recevoir en Languedoc de la part du Roy, & lui porte les presens de Sa Majesté.* XVIII. *Agreable reception que lui fait le Pape. Il revient à Paris chargé d'indulgences & de benedictions pour le Roy & pour lui. Arrivée de saint Norbert, que Gelase tâche inutilement de retenir auprès de lui.* XIX. *Grand équipage que Ponce Abbé de Cluni envoye au Pape, qui part pour*

aller tenir un Concile à Vienne en Dauphiné. Actes de ce Concile perdus. XX. *Le Pape vient demeurer à Cluni. Privileges que l'Abbé de Cluni obtient de lui. Le Roy se dispose à l'aller trouver. Le Pape meurt saintement à Cluni avant son arrivée.* XXI. *Refus que fait le Cardinal Conon de la Papauté.* XXII. *Gui Cardinal, Archevêque de Vienne, est élû à sa place, sous le nom de Calixte II. Pronostics qu'eut ce Pape de sa future élevation. Il sollicite le consentement des Romains qui l'assurent par une Ambassade que son élection leur est agreable.* XXIII. *Il indique un Concile general à Reims pour l'année* 1119. *L'Empereur se met en devoir de venir au Concile.* XXIV. *L'Evêque de Châlon, & l'Abbé de Cluni vont au-devant de lui de la part du Roy. Ils lui font promettre de quitter les Investitures. Deux Cardinaux le vont aussi trouver de la part du Pape, à qui il promet la même chose.* XXV. *Ouverture du Concile. Harangue du Pape, & celle de l'Evêque de Palestrine. Discours du Roy d'Angleterre à ses Evêques, lorsqu'ils partoient pour venir au Concile.* XXVI. *Le Pape consacre à Reims le nouvel Archevêque d'Yorc contre les intentions du Roy d'Angleterre. Détail de cette contestation, & de quelle*

maniere elle fut terminée. XXVII. *Le Roy de France arrive au Concile avec Suger. Discours de ce Prince devant l'Assemblée, à laquelle il demande justice contre le Roy d'Angleterre. On differe jusqu'après le Concile à examiner ses plaintes, aussi-bien que celles de la Comtesse de Poitiers contre son mari.* XXVIII. *Contestation entre deux Evêques d'Evreux, qui apporte de grands troubles dans le Concile. Le Pape les appaise par sa prudence.* XXIX. *Il se dispose à aller trouver l'Empereur, qui étoit proche de Mouzon. Reglemens qu'il prescrit aux Peres du Concile durant son absence, qui fait beaucoup murmurer.* XXX. *Etonnement du Pape, qui trouve l'Empereur à la tête de trente mille hommes. Il envoye sommer l'Empereur de sa parole. Ce Prince nie tout. Les Députez le convainquent par témoins.* XXXI. *Il tâche d'amuser le Pape par des défaites affectées. Calixte se retire durant la nuit, & revient à Reims.* XXXII. *On reprend les seances. Canons de ce Concile.* XXXIII. *Le Roy, par l'avis de Suger, s'oppose à celui des Investitures, qui étoit mal conçû. Divisions qui en arriverent.* XXXIV. *Enfin on termine le Concile, & l'Empereur y est excom-*

ſpectateurs un des plus riches & des plus illuſtres monumens de l'antiquité Chrétienne.

Ce fut cette magnifique Egliſe que le Pape Paſcal choiſit pour y celebrer ſon Concile, un des plus nombreux qui s'y ſoient jamais aſſemblez, puiſqu'au rapport de Suger, il étoit com-
330 *Evêques s'y trouvent.* poſé de plus de trois cens Evêques, (*a*) ſans compter un nombre preſqu'infini d'Abbez, de Prêtres (*b*), de Diacres, de Religieux, & d'autres perſonnes Eccleſiaſtiques.

C'eſt ce grand nombre de Prélats qui a fait croire au Cardinal Baronius que ce Concile étoit Oecumenique. L'uſage neanmoins a prévalu contre cette façon de parler; & l'on nomme à préſent premier Concile General de Latran celui qui ſe tint dans la même Egliſe quelques années après, ſous le Pontificat de Calixte II.

Baro. ad an. 1112. p. 90.

deux fois, ſous Clement V. en 1308. & ſous Innocent VI. en 1351.

(a) *Idem Dominus Papa in magno Concilio trecentorum & amplius Epiſcoporum, &c.* Sug. vit. Lud. Groſ. p. 290.

(b) *M. Dupin dans ſon douziéme ſiecle p. 99. n'en met que cent; mais Suger, qui étoit preſent à ce Concile, & qui n'avoit aucun interêt de groſſir les objets, en met plus de 300.*

il tient le neuviéme rang entre les Conciles Generaux.

Celui dont nous parlons devroit plutôt être appellé Concile National, puiſque la plûpart des Prélats qui y aſſiſterent étoient Italiens, c'eſt-à-dire, des Etats du Pape, de ceux de Veniſe, de Sicile, de Naples, de Sardaigne, de Toſcane, de Lombardie, de Piémont, & très-peu des autres Nations. Je n'en trouve que deux de France dans les ſouſcriptions des Actes de ce Concile, Gui Archevêque de Vienne, & Girard Evêque d'Angoulême. Mais il eſt vrai auſſi que nous n'avons qu'une partie de ces ſignatures. Les autres ſont exprimées en general par ces deux mots, *& alii fere centum Epiſcopi.* (a) La bonne intelligence qui étoit alors entre le Pape & le Roy de France, ne

(a) *Ce ſont ces paroles apparemment qui ont trompé M. Dupin & le P. Maimbourg : ils ont crû qu'elles vouloient dire qu'il n'y avoit environ que cent Evêques à ce Concile ; & ils n'ont pas fait reflexion que ces cent Evêques dont il eſt parlé ici, ſont ceux dont on n'a pas les ſignatures, & non pas ceux qui ont aſſiſté au Concile. Baronius avouë qu'il y avoit* 114. *Evêques d'Italie,* 12. *Archevêques,* 13. *Cardinaux, ſans les Ultramontains.*

nous permet pas de croire que ce Prince n'ait envoyé que deux Prélats de son Royaume à cette auguste Assemblée. Je n'y vois ni Anglois, ni Espagnols, ni aucun Evêque des pays du Nord : pour les Allemans, ils n'avoient garde de s'y trouver ; & c'est pour ces raisons que ce Concile ne passe point pour general, quoi qu'en dise ce sçavant Annaliste. L'ouverture s'en fit le 28. de Mars (a) de l'an 1112. par un discours très-éloquent que le Pape prononça en présence des Peres, & par toutes les autres ce-

(a) *Il est étonnant que le P. Labbe ait mis ce Concile au mois de Mars de l'an* 1110. *puisqu'il est constant que le Pape fut fait prisonnier le Dimanche de la Quinquagesime de l'an* 1111 *qu'il ne fut délivré que deux mois après, & que le Traité qu'il fit alors avec l'Empereur Henri V. n'étoit pas prêt d'être conclu au mois de Mars de* 1110. *ni même de* 1111. *C'est cependant ce Traité contre lequel tant de gens s'éleverent, qui donna occasion à l'assemblée du Concile dont nous parlons. La Chronique de Sens qui le met en* 1119. *est encore plus éloignée de la verité. Si ces Auteurs avoient vû la vie de Pascal II. où les Actes de ce Concile sont inserez, ils ne seroient pas tombez dans cette faute. Voici ses paroles.* Anno Incarnationis Dominicæ 1112. 5. kal. Aprilis, celebrata est Synodus Lateranensis à Domino Pascali Papa, in Basilica Constantiniana. *Nicol. Aragon. in vit. Pasch.*

remonies usitées en pareilles rencontres. On ne se pressa pas neanmoins d'entamer la principale affaire qui avoit donné lieu au Concile, parce que le Pape qui vouloit le rendre celebre, & le revêtir de la plus grande autorité qui lui seroit possible, attendoit de jour à autre plusieurs Prélats qui étoient en chemin, & qui par leur présence & leur merite devoient beaucoup contribuer aux desseins de Sa Sainteté.

Premières seances.

Les premieres seances furent employées à exterminer les restes du Schisme que l'Antipape Guibert (*a*) avoit causé. Quoique cet infortuné Prélat fût mort depuis dix ou douze ans, il avoit encore beaucoup de partisans, sur-tout dans le Clergé. On l'excommunia tout de nouveau, & sur les plaintes de l'Archevêque de Ravenne, qui disoit que dans son Diocese ils ne gardoient point l'interdit, & qu'ils exerçoient publiquement leurs fonctions Clericales avec la permission du Pape, qu'ils pré-

(a) *Il avoit été Chancelier de l'Empereur Henri IV. & ce Prince, pour faire dépit à Gregoire VII. en fit un Antipape, sous le nom de Clement III.*

Baron. ut sup. p. 91. tendoient avoir. Pascal se leva, & protesta devant les Peres, que cela étoit faux, qu'il n'avoit jamais accordé cette permission, & qu'il s'en tenoit aux Decrets que ses Prédecesseurs avoient faits contre eux. Ainsi on renouvella toutes les censures dont ils avoient déja été flétris; & on employa quatre seances à la discussion de ce point, & de quelques autres affaires.

II. *Arrivée des Prélats François & de Suger.* Le premier jour d'Avril, qui étoit le cinquiéme depuis l'assemblée du Concile, les Prélats François arriverent avec Suger, & quelques autres Theologiens. Quoique le Concile eût été principalement convoqué pour l'affaire des Investitures, cependant l'on n'en avoit point encore parlé, parce qu'on étoit bien-aise de ne rien déterminer sans eux, sur un point de cette importance. Nous voyons en effet qu'ils eurent la meilleure part dans toutes les déliberations. L'Evêque d'Angoulême fut comme le Promoteur du Concile, & ce fut par son organe qu'il prononça ses Decrets: pour ce qui est de l'Archevêque de Vienne, son zele pour la liberté de l'Eglise, & pour l'hon-

lu saint Siege étoit tel, que
même tous les Peres du Con-
iroient eu d'autres sentimens,
l les auroit entraînez dans le
ussi fit-il des merveilles dans
ssemblée, & poussa même les
encore plus loin dans la suite ;
n content de casser le privile-
Investitures, il déclara dans
node Provincial que c'étoit
resie de recevoir l'Investiture
nain des Laïques, & excom-
Henri ; ce que le Concile de
n'avoit pas jugé à propos de
nais ne précipitons rien.

Dupin 12. siecle p. 101.

s donc qu'on eut accordé
es jours à nos Prélats Fran-
ur se remettre des fatigues de
yage, le Concile tint sa cin-
seance, où le Pape sans con-
fit le principal personnage,
e pas dire qu'il occupa toute
e à parler, non pas comme
de la décision qu'on vouloit
mais plutôt comme un sup-
& dans la posture d'un peni-
r après avoir exposé de quel-
ere il avoit été arrêté avec
s Cardinaux par l'Empereur ;
me il avoit été contraint mal-

Le Pape veut se démettre du Pontificat.

gré lui d'accorder à ce Prince les Investitures pour obtenir sa liberté, celle de ses Cardinaux, la paix de l'Eglise, & celle du peuple : il avoüa qu'il avoit fait faute en cela, qu'il avoit manqué de fermeté & de courage, & qu'il étoit indigne de la place qu'il occupoit. En même temps il déposa sa Tiare, se dépoüilla des habits Pontificaux, & supplia les Peres du Concile d'élire un autre Pape qui reparât sa faute de la maniere que l'on jugeroit plus convenable pour le bien de l'Eglise : ajoûtant qu'après s'être engagé par serment à ne plus inquieter l'Empereur sur les Investitures, & à ne le jamais excommunier, il ne lui étoit plus permis d'agir contre lui.

Gotfrid. Viterb. Chro. par. 17.

Baron. loc. cit. p. 92.

Maimb. loc. cit. p. 371.

Cette humble modestie du Pape édifia beaucoup les Peres du Concile; personne neanmoins ne voulut recevoir sa démission. Mais après avoir été supplié de continuer à gouverner l'Eglise, & de reprendre les marques de sa Dignité, on lui promit qu'on examineroit l'affaire serieusement, que le Concile étant composé de personnes sçavantes & éclairées, il ne feroit rien que de juste & de raison-

nable, & qu'enfin on lui diroit au premier jour ce que le saint Esprit leur auroit inspiré. Après cette réponse l'Assemblée se separa.

III. *Examen de la conduite du Pape.*

Maimb. loc. cit.

Je trouve des Auteurs qui donnent de grandes loüanges à la fidelité qu'eut le Pape de ne rien faire contre son serment, & de ne point agir ici contre l'Empereur, après l'engagement qu'il avoit contracté avec lui. Ils regardent cette action comme celle du plus honnête homme qui fût jamais, parce que, disent-ils, encore qu'il eût fait son Traité par force, & dans sa prison, il l'avoit neanmoins ratifié de son plein gré, lors qu'étant en liberté, il confirma sur le saint Sacrement, sans qu'on l'y obligeât, & avec une terrible imprécation, tout ce qu'il avoit promis. Cela prouve bien que Pascal étoit obligé de s'en tenir à son serment: mais je ne voi pas que sa conduite ait été fort uniforme, & que ce qu'il avoit fait depuis un an, & ce qu'il fit encore après le Concile s'accorde avec les protestations qu'il fait ici de ne jamais rien faire contre les promesses qu'il avoit données à l'Empereur de ne le plus inquieter sur les Investitu-

res. Un homme qui auroit promis de n'ôter jamais la vie à son ennemi, ne seroit pas assurément moins coupable s'il le faisoit tuer par un autre. Ainsi je croi que c'étoit bien une même chose que Pascal de son autorité rompît le Traité qu'il avoit fait avec l'Empereur, ou qu'il le fist rompre par un Concile qu'il assembloit exprès pour cela. Mais de plus il n'y a qu'à lire les lettres qu'il écrivoit à ses Nonces en France peu de temps après la retraite de l'Empereur, pour voir que non seulement il exhortoit tout le monde à agir contre ce Prince, mais qu'il cassoit, annuloit, & détruisoit lui-même toutes les choses dont il étoit convenu avec lui. Voici ses termes. *Ego autem canonica censura, cassa omnino & irrita judico, & sub damnatione perpetua permanere decerno, ut nullius unquam autoritatis sint, & nullius bonæ memoriæ.*

Epist. ad Guid. Arch. Vienn. apud Baron. loc. cit. p. 90.

Lorsque l'Archevêque de Vienne, dans son Concile Provincial, eut excommunié l'Empereur, à cause de ce Traité, & qu'il eut déclaré ce Prince heretique, Pascal confirma les Actes de ce Concile. Ainsi je ne voi pas que cette prétendue moderation

qu'il

qu'il fit paroître au Concile de Latran, soit aussi digne de loüanges, & merite tous les applaudissemens que lui donne le P. Maimbourg. Le bon Pape y protestoit bien qu'il n'excommuniroit jamais l'Empereur, *eum nunquam anatematisabo*, mais il ne disoit pas qu'il ne le feroit jamais excommunier. Il déclaroit bien qu'il ne vouloit plus l'inquieter sur le sujet des Investitures, *nunquam eum de investituris inquietabo*, mais il ne promettoit point qu'il ne le feroit pas inquieter par d'autres, & qu'il ne feroit point casser par ses Synodes le privilege qu'il lui avoit donné. Aussi quand l'Empereur se plaignit de cette conduite par ses lettres, & qu'il lui reprocha qu'il avoit violé toutes les promesses qu'il lui avoit faites avec serment, Pascal répondit qu'il avoit tenu sa parole, & qu'il ne l'avoit point excommunié; que si d'autres l'avoient fait, ce n'étoit pas sa faute. Je ne voi pas de droiture dans cette conduite, qui paroît tenir beaucoup du genie des Italiens. Je me trompe fort aussi si l'Empereur & tous les Princes d'Allemagne en eu-

Baro. ibid p. 91.

res. Un homme qui auroit promis de n'ôter jamais la vie à son ennemi, ne seroit pas assurément moins coupable s'il le faisoit tuer par un autre. Ainsi je croi que c'étoit bien une même chose que Pascal de son autorité rompît le Traité qu'il avoit fait avec l'Empereur, ou qu'il le fist rompre par un Concile qu'il assembloit exprès pour cela. Mais de plus il n'y a qu'à lire les lettres qu'il écrivoit à ses Nonces en France peu de temps après la retraite de l'Empereur, pour voir que non seulement il exhortoit tout le monde à agir contre ce Prince, mais qu'il cassoit, annuloit, & détruisoit lui-même toutes les choses dont il étoit convenu avec lui. Voici ses termes. *Ego autem canonica censura, cassa omnino & irrita judico, & sub damnatione perpetua permanere decerno, ut nullius unquam autoritatis sint, & nullius bonæ memoriæ.*

ad Arch. apud loc. o.

Lorsque l'Archevêque de Vienne, dans son Concile Provincial, eut excommunié l'Empereur, à cause de ce Traité, & qu'il eut déclaré ce Prince heretique, Pascal confirma les Actes de ce Concile. Ainsi je ne voi pas que cette prétendue moderation qu'il

u'il fit paroître au Concile de La-
an, ſoit auſſi digne de loüanges, &
erite tous les applaudiſſemens que
ii donne le P. Maimbourg. Le bon
ape y proteſtoit bien qu'il n'excom-
uniroit jamais l'Empereur, *eum nun-* *Baro. ibid. p. 91.*
uam anatematiſabo, mais il ne diſoit
as qu'il ne le feroit jamais excom-
iunier. Il déclaroit bien qu'il ne
ouloit plus l'inquieter ſur le ſujet
es Inveſtitures, *nunquam eum de in-*
eſtituris inquietabo, mais il ne pro-
iettoit point qu'il ne le feroit pas
iquieter par d'autres, & qu'il ne fe-
oit point caſſer par ſes Synodes le
rivilege qu'il lui avoit donné. Auſſi
uand l'Empereur ſe plaignit de cet-
e conduite par ſes lettres, & qu'il
ii reprocha qu'il avoit violé toutes
es promeſſes qu'il lui avoit faites
vec ſerment, Paſcal répondit qu'il
voit tenu ſa parole, & qu'il ne l'a-
oit point excommunié; que ſi d'au-
res l'avoient fait, ce n'étoit pas ſa
aute. Je ne voi pas de droiture dans
ette conduite, qui paroît tenir beau-
oup du genie des Italiens. Je me
rompe fort auſſi ſi l'Empereur &
ous les Princes d'Allemagne en eu-

» quement par le Clergé & par le
» peuple, ne pourroient être consa-
» crez qu'ils n'eussent reçû l'Investi-
» ture du Roy; ce qui est contre le
» saint Esprit & contre les Canons.
Et là-dessus on cria par deux fois dans toute l'Assemblée, *Amen fiat*. Les Peres se levant aussi-tôt, on entonna le *Te Deum* pour rendre graces à Dieu de ce qu'il avoit fait connoître la verité à son Eglise, & l'avoit délivrée d'un si grand scandale. Ainsi finit ce Concile.

Ce ne furent plus après cela que des complimens au Pape sur la réussite de cette affaire. (a) C'étoit à qui lui en feroit de plus beaux & de plus étudiez. Sa conduite, sa charité, sa modestie, son zele, y furent préconisez. Suger ne fut pas des derniers à s'acquiter de ce devoir; & nous voyons qu'il s'applique fort dans son
. in vit. Histoire à excuser le Pape sur le
l. Gros. Traité qu'on lui reprochoit: tout son
.91. soin est de montrer que ce Pontife n'avoit pû faire autrement, parce que la prudence, dit-il, demandoit de lui qu'il se comportât de la sorte,

(a) *Gratiæ Deo & Pontifici undequaque actæ sunt.* Baro. ibid.

pour ne pas exposer l'Eglise (*a*) à de plus grands maux. Mais je ne sçai où il a pris ce qu'il ajoûte, que le Pape poussa l'humilité si loin dans cette occasion, qu'il s'alla faire Hermite, & qu'il seroit resté toute sa vie dans le désert, si les Cardinaux n'étoient allez l'en retirer. J'avouë n'avoir jamais rien lû de semblable dans aucun Auteur. Godefroi de Viterbe, Secretaire de l'Empereur, qui a écrit en vers tout ce qui s'est passé dans cette affaire, dit bien (*b*) que le Pape en présence des Peres, ôta sa Tiare & son Manteau Papal, en les priant de mettre sur le Siege de S. Pierre quelque personne plus capable que lui, ainsi que nous l'avons remarqué; mais cela n'alla pas plus loin, & les Cardinaux ne furent point obligez de

(*a*) *Cum fratres Ecclesiæ columnas solvi fecisset, pacemque Ecclesiæ qualemcumque reformasset, ad Heremum solitudinis confugit, moramque ibidem perpetuam fecisset, si universalis Ecclesiæ, Romanorumque violentia coactum non reduxisset.* Suger ibid.

(b) *Peccatis mala vestra meis venisse notavi officiis me destitui dignum reputavit, me quoque deposui, ne pereatis, ait hæc ait, & mitram rejicit, mantumque relinquit, &c.* Got. V.terb.

de l'aller retirer de son désert ; car les Prélats l'ayant prié de reprendre les marques de sa Dignité, il les satisfit sur le champ.

IV. *...vantages Suger de ce ...age* *...teuil. t. . 238.* Suger cependant se servit adroitement de tous les moyens que cette occasion lui présentoit, pour se perfectionner dans la connoissance des affaires étrangeres, & principalement de celles de la Cour de Rome. Il s'instruisit à fond de ses vûës, de ses desseins, de ses interêts, de ses forces, aussi-bien que de celles de l'Empereur d'Allemagne, & du credit qu'il pouvoit avoir à Rome. Il étudia le genie des Italiens, leur adresse, leur politique, leurs rafinemens ; & toutes ces connoissances ne lui furent pas inutiles dans la suite : il apprit qu'un bon Courtisan doit avoir l'esprit extrêmement souple, qu'il doit toûjours composer son visage sur celui du Prince, & se revêtir d'autant de formes & de figures, qu'il arrive de changemens à la Cour. Son apprentissage fut un coup de maître ; car avant que d'en partir, il s'insinua si avant dans les bonnes graces du Pape & des Cardinaux, que non seulement il s'en fit aimer & estimer, mais

que dans la suite il éprouva en toute occasion, & la bonne volonté du saint Pere, & les égards des Prélats de la Cour de Rome.

Il faut avoüer que Suger avoit besoin de cette leçon ; car quoiqu'il eût déja fréquenté la Cour de France avant son voyage de Rome, cependant il semble qu'il n'y avoit appris qu'à être un bon guerrier, à défendre une place, à en attaquer d'autres, à aller en parti à la tête d'un Regiment, à faire des courses sur les ennemis, & toutes les autres expeditions que nous lui avons vû faire jusqu'à présent, fort conformes à son humeur ardente, & au zele qu'il avoit pour le service de son Prince, mais fort éloignées de son état, & de sa profession, dont il sembloit n'avoir alors aucune idée. Cela se souffroit neanmoins dans ces temps déplorables, où la plûpart des Moines menoient une vie toute seculiere parmi le tumulte des gens du monde.

Mais la Providence qui le destinoit à des emplois plus pacifiques, & qui devoit un jour le charger d'un ministere où la prudence, la douceur, l'adresse, la patience, la politique, le

diſcernement des eſprits, des humeurs, & des perſonnes, étoient également neceſſaires ; la Providence, dis-je, permit qu'il vînt à la Cour de Rome, où il vit de grands exemples de toutes ces vertus, qui jointes à ce courage, cette hardieſſe & cette intrepidité qu'il avoit naturellement avec beaucoup d'eſprit, en fit dans la ſuite un des plus habiles Miniſtres d'Etat qui ayent jamais gouverné le Royaume, & le rendirent capable de manier les affaires les plus difficiles, & de conduire les plus hautes entrepriſes.

r. uve à rrivée ance le du rétagrace.

Après avoir donc bien conſideré de quelle maniere on ſe conduiſoit à Rome, & donné dans toutes les occaſions des marques de ſa capacité, il s'en revint en France avec les Prélats du Royaume ; mais il trouva à ſon arrivée que les choſes avoient bien changé de face. Sa Prevôté de Toury étoit plus expoſée que jamais aux incurſions du Seigneur du Puiſet. Cet homme fin & ruſé s'étoit prévalu de l'abſence de Suger, & avoit ſi bien manié l'eſprit du Roy, que non ſeulement il étoit rentré en grace, mais avoit encore obtenu la permiſſion de

uil. to. 163.

rebâtir ſon Château, d'y élever des tours, & de le fortifier comme il étoit auparavant. L'Hiſtoire ne nous apprend point de quels moyens il s'étoit ſervi, ni quels ſtratagêmes il avoit employez pour en venir là. On ſoupçonne que ce fut par le credit de la Reine, & de quelques autres Dames qui n'étoient point mal en Cour : & Louis qui étoit la bonté même à l'égard de ceux qui s'humilioient devant lui, ne put tenir contre toutes les ſollicitations qu'on lui fit de pardonner à ce Seigneur, & de le rétablir dans ſes biens, malgré toutes les preuves qu'il avoit données par le paſſé de ſon infidelité. Il y a bien de l'apparence qu'il n'y auroit pas réuſſi, ſi Suger eût été ſur les lieux : outre qu'il étoit la partie la plus intereſſée dans cette affaire, il connoiſſoit ſi parfaitement le genie & le caractere de ce Seigneur incapable de vivre en repos, ni d'y laiſſer ſes voiſins, qu'il auroit ſçû enfin le perſuader au Roy, & le détourner d'un accommodement qui devoit dans la ſuite être ſi funeſte à l'Etat. Mais à ſon départ il n'y avoit pas la moindre apparence que ce fameux coupable pût jamais être en é-

tat de se faire encore craindre. Ai
il n'avoit point pensé à prendre
précautions de ce côté-là. Il est v
que ce Seigneur dans les commenc
mens de son rétablissement, en us
assez bien avec ses voisins, & gard
tous les dehors qu'on pouvoit raiso
nablement exiger de lui : mais il av
ses vûës ; sa forteresse n'étoit poi
encore bien rétablie, on auroit
facilement l'y forcer, alors il n'y a
roit plus eu de quartier pour lui; m
quand il l'eut mis dans l'état qu
souhaitoit, & qu'il en eût fait com
une place imprenable pour ce tem
là, qu'il se fût assuré de tous ses a
ciens amis, & particulierement
Comte de Chartres, qui étant so
du peril où il s'étoit trouvé, ne pe
soit plus à toutes ses bonnes réso
tions, il commença par détacher
petits partis de sa garnison pour c
rir sur les terres de ses voisins,
particulierement sur celles de la P
vôté de Toury, à qui il en vouloit p
qu'aux autres.

Il porte ses plaintes au Baron du Puiset, dont il ne reçoit

Quand Suger y fut arrivé, ses g
lui en firent des plaintes, & il po
les siennes au sieur du Puiset : m
toute la réponse qu'il en eut,

qu'on ne gouvernoit pas des ſoldats comme des Moines, qu'il étoit bien difficile de les retenir, qu'il n'avoit aucune part aux deſordres qu'ils commettoient, qu'il ne laiſſeroit pas de leur défendre de faire tort à perſonne. Au reſte, ſi cela ne produiſoit rien, qu'il falloit prendre patience, puiſque dans l'obligation où il ſe trouvoit d'avoir chez lui une forte garniſon, pour ſe mettre à couvert des inſultes de ſes ennemis, on ne devoit pas exiger de lui qu'il punît tous les jours les moindres écarts de ſes ſoldats.

aucune ſatisfaction.

Cette réponſe ne plut pas au Prévôt de Toury : il vit bien qu'il y avoit de la colluſion entre lui & ſes troupes ; & comme d'un autre côté il eût eu honte d'aller encore implorer le ſecours du Roy contre ce fâcheux voiſin, après tout ce que ce Prince avoit déja fait pour l'en délivrer. Il réſolut de repouſſer la force par la force, & de faire ſi bonne guerre au Seigneur du Puiſet & à ſes gens, qu'ils perdroient bien-tôt la volonté de le venir inquieter davantage.

Suger prepare à guerre.

Après avoir pris cette vigoureuſe réſolution, il augmenta la garniſon

de Toury de quelques compagnies de Cavalerie, tous gens déterminez, & qui ne demandoient qu'à combattre. Il les destina uniquement à faire des courses sur l'ennemi; si bien qu'aussitôt qu'il sçavoit qu'un parti étoit sorti du Puiset, il montoit à cheval, & se mettant à la tête de ses Cavaliers, armé de pied en cap, il alloit couper chemin à ses ennemis, ou leur tendre quelque embuscade sur leur route : il ne se passoit guéres de semaines qu'il ne défist leurs partis, ou qu'il ne les dévalisât.

ntages rem- sur les s du l.

Un jour qu'il étoit sorti de Toury dans le même dessein, il trouva que le Seigneur du Puiset, pour n'être pas surpris davantage, avoit renforcé ses troupes, & leur avoit donné pour Commandant le Lieutenant de sa Citadelle, qui étoit le plus brave Capitaine qu'il eût dans sa garnison. Suger ne s'épouventa point de leur nombre; il continua sa route vers Orleans, comme s'il n'eût eu d'autre vûë que de conduire au Roy les gens de guerre qui étoient avec lui : mais en même temps il conçût le dessein d'enlever ce Lieutenant, persuadé que cette prise, qui valoit seule plus

inist. . 12.

de trente autres, causeroit plus de chagrin au Seigneur du Puiset, que tous les dommages qu'on auroit pû faire sur ses terres. Il prit si bien ses mesures, il usa de tant d'adresse, qu'enfin il en vint à bout, & s'étant saisi de lui, il le fit conduire honteusement dans les prisons de son Monastere.

Le Lecteur peu accoûtumé à de pareilles expeditions, va s'imaginer que c'est ici la vie d'un Capitaine que nous écrivons, & non pas celle d'un Religieux. Il auroit raison de le croire, s'il en falloit juger par les usages d'à présent; mais c'en étoit un alors, qui avoit passé en loi entre les Seigneurs particuliers, de quelque condition qu'ils fussent, de vuider leurs quereles par les armes, & de n'épargner ni le fer ni le feu pour se rendre justice à eux-mêmes. Quelque soin que prît l'Eglise pour abolir ce desordre, elle n'en put jamais venir à bout. Tout ce que put obtenir le Concile de Clermont, tenu sur la fin du onziéme siecle, fut que les Gentilshommes s'abstiendroient de se faire ainsi la guerre, quatre jours de chaque semaine, ce qui s'appel-

sa seule valeur lui sauva la vie & la liberté : car un Anglois ayant arrêté son cheval par la bride, se mit aussitôt à crier : *le Roy est pris.* Déja on accouroit des escadrons les plus proches pour se saisir de lui, & participer à l'honneur d'une si glorieuse prise. Mais ce Prince sans s'étonner, se leva sur ses étriers, & d'un grand coup de hache qu'il avoit à la main, comme on en portoit en ce temps-là dans les batailles, lui fendit la tête, en lui disant avec un fier souris : *Va, coquin, t'en vanter en l'autre monde ; & sçache qu'au jeu des échets, le Roy n'est jamais pris.* Puis tournant bride aussi-tôt vers les siens, il se sauva : mais voyant d'ailleurs presque toute son armée dissipée, il fit sonner la retraite, & entra dans Andely, dont il étoit proche.

Cependant comme la perte des ennemis, quoique maîtres du champ de bataille, étoit presqu'égale à la nôtre, ils ne purent, ou ne sçûrent pas tirer de leur victoire tout l'avantage qu'on craignoit. Le Roy eut le temps de rassembler ses troupes, & d'aller encore chercher l'ennemi pour lui présenter la bataille ; mais ne

vage la
nandie.

l'ayant point trouvé, il se contenta de ravager toute la Normandie, & vint aussi-tôt faire justice des traîtres qui lui avoient suscité cette cruelle guerre.

Va mettre le siege devant Chartres.

Le Comte Thibaud étoit le plus coupable, non content d'avoir traité avec l'Anglois, il lui avoit encore envoyé des troupes, qui ne contribuerent pas peu à notre défaite. Ce fut aussi par ce vassal rebelle que le Roy voulut commencer la punition exemplaire qu'il avoit résolu d'en faire. Ainsi avant de sortir de Normandie, où il mettoit tout à feu & à sang, pour se venger de l'Anglois, qui occupoit alors cette Province, il détacha le Comte de Flandres (a) pour aller mettre le siege devant Chartres Capitale de ses Etats, & le suivit à petites journées avec le reste de son armée.

Quelque secrete que fût cette marche, & quelque précaution que le Roy eût pris pour tenir son dessein caché, le Comte Thibaud en eut le vent, & vit bien que tout l'orage al-

(a) *Charles surnommé le Bon, fils de saint Canut Roy de Dannemarc, qui avoit épousé la tante de Louis le Gros.*

loit tomber ſur lui. Le crime que ſa conſcience lui reprochoit, le tenoit ſans ceſſe en allarme. Ainſi après avoir donné les ordres pour une vigoureuſe défenſe, il n'eût garde d'attendre le Roy, ni de ſe tenir enfermé dans ſa Ville; il prit le large ſous prétexte d'aller implorer le ſecours de ſes amis, ſe promettant qu'avec les troupes qu'ils lui fourniroient, il feroit lever le ſiege.

Les principaux étoient le Seigneur du Puiſet, Lancelin de Bulles, Seigneur de Dammartin, Raoul de Beaugency, Milon de Bray, Seigneur de Montl'hery, Hugues de Crecy, les Rocheforts, & quelques autres; mais ſoit que tous ces Seigneurs euſſent beſoin de leurs troupes pour ſe défendre eux-mêmes dans leurs Châteaux s'ils étoient attaquez, ce qu'ils avoient ſujet de craindre, ſoit qu'ils ne fiſſent pas aſſez de diligence pour aſſembler un corps conſiderable, & capable de faire lever le ſiege de Chartres, il eſt certain qu'avant qu'ils ſe fuſſent mis en campagne, ou du moins qu'ils paruſſent, les troupes du Roy avoient tellement avancé leurs travaux, & fait une brêche ſi conſi-

derable aux murailles de la Ville, qu'il n'y avoit plus qu'à donner l'assaut pour l'emporter. Alors la fraïeur saisit tous les habitans ; & comme ils sçavoient que le Roy étoit résolu, s'il la prenoit de vive force, de la réduire en cendres, pour laisser à la posterité une memoire éternelle du châtiment qu'il avoit fait de la perfidie de leur Comte ; ils virent bien qu'il n'étoit pas sûr pour eux d'attendre l'assaut, & qu'il falloit au plutôt recourir à la clemence du Prince. Tout le Clergé sortit en procession pour aller trouver le Roy dans son camp. On ne vit jamais rien de plus touchant ; la plûpart étoient nuds pieds, les autres avoient la corde au col, d'autres présentoient les Chasses & les Reliques des Saints, & tous suivis d'une multitude infinie de peuple qui jettoit des cris lamentables, demandoient misericorde : mais rien ne toucha tant le Roy, que le peu de mots que lui dit le S. (*a*) Evêque, qui

Consternation des Chartrains.

(a) *Ceux qui ont cru que cet Evêque étoit Yves de Chartres, se sont trompez : il y avoit près de deux ans qu'il étoit décedé ; sa mort est marquée par tout au* 23. *Decembre* 1115. *&* *ce siege ne se fit qu'en* 1117.

étoit à la tête du Clergé : » Sire, lui
» dit-il, si vous avez résolu de venger
» sur nous les crimes de notre Com-
» te, & qu'il n'y ait plus pour nous
» aucune esperance de misericorde,
» nous voilà à vos pieds, faites de
» nous ce qu'il vous plaira : mais é-
» pargnez au moins les choses insen-
» sibles, qui n'ont aucune part à no-
» tre malheur, & ne livrez pas aux
» flames ce sacré Temple de la Mere
» de Dieu, qui est en veneration dans
» tout le monde Chrétien. Quelques-uns ajoûtent qu'en même temps il lui présenta la précieuse Relique de la Chemise de la sainte Vierge, qui se conserve dans cette auguste Basilique, comme pour lui dire que ce tresor, qui les avoit déja préservé plus d'une fois de l'incendie, étoit encore capable de les en garantir, s'il étoit résolu de rejetter leurs très-humbles prieres, & de ne faire aucun cas de leurs larmes. Le Roy, qui étoit naturellement bon, & plein de pieté, ne put tenir contre une priere si touchante ; le nom de la sainte Vierge appaisa toute son indignation, & il leur dit qu'il vouloit bien en consideration de cette Reine des Cieux,

Ils appaisent la colere du Roy par leur humiliation.

derable aux murailles de la Ville, qu'il n'y avoit plus qu'à donner l'assaut pour l'emporter. Alors la fraïeur saisit tous les habitans ; & comme ils sçavoient que le Roy étoit résolu, s'il la prenoit de vive force, de la réduire en cendres, pour laisser à la posterité une memoire éternelle du châtiment qu'il avoit fait de la perfidie de leur Comte, ils virent bien qu'il n'étoit pas sûr pour eux d'attendre l'assaut, & qu'il falloit au plutôt recourir à la clemence du Prince. Tout le Clergé sortit en procession pour aller trouver le Roy dans son camp. On ne vit jamais rien de plus touchant ; la plûpart étoient nuds pieds, les autres avoient la corde au col, d'autres présentoient les Chasses & les Reliques des Saints, & tous suivis d'une multitude infinie de peuple qui jettoit des cris lamentables, demandoient misericorde : mais rien ne toucha tant le Roy, que le peu de mots que lui dit le S. (*a*) Evêque, qui

Consternation des Chartrains

(a) *Ceux qui ont cru que cet Evêque étoit Yves de Chartres, se sont trompez : il y avoit près de deux ans qu'il étoit décedé ; sa mort est marquée par tout au* 23. *Decembre* 1115. *& ce siege ne se fit qu'en* 1117.

Hugues de Crecy tondu & enfermé dans un Cloître.

aveu le fit tondre & enfermer dans un Cloître pour faire penitence. Le sang de la Noblesse Françoise étant alors si précieux, qu'il n'étoit presque jamais répandu que dans les combats. Un hâbit de Moine avec la perte de ses terres, faisoit alors presque toute la punition des crimes les plus énormes.

Mez hist de France, t. 1. p. 427.

Thomas de Coucy, Seigneur de Marle, n'étoit pas si facile à reduire : c'étoit effectivement l'un des meilleurs hommes de guerre & des plus experimentez qu'il y eût dans le Royaume, hardi, intrepide, rusé, soutenu par de grands biens & de puissantes alliances; mais un homme sans foi & sans Religion, qui se mocquoit de toutes les ordonnances du Roy : & comme il sçavoit que l'argent étoit le nerf de la guerre, pour n'en manquer jamais, il s'étoit emparé sans scrupule de tous les revenus des meilleurs Benefices de Picardie.

Gaudry.

L'Evêque de Laon, après l'en avoir repris plusieurs fois, l'avoit enfin excommunié. Il n'en fallut pas davantage pour le faire entrer en fureur : il va de ce pas poignarder ce Prélat dans son Palais; & après lui avoir

blier le passé, mais qu'il les ren-
it responsables à l'avenir de la fi-
lité de leur Comte : & en même
mps fit lever le siege, & se retira
ec toute son armée pour aller punir
s autres rebelles.

VIII. *Le Roy va punir les autres rebelles.*

Il y en avoit trois principaux dont
revolte & les crimes crioient ven-
eance. Hugues de Crecy, Thomas
e Coucy, & Hugues du Puiset. Le
remier au desespoir de ce que son
ousin germain Raoul de Beaugency
voit fait sa paix avec le Roy, s'étoit
aisi en trahison de sa personne, &
près l'avoir fait étrangler, on le jet-
a du haut d'une tour, comme s'il se
ût tué lui-même, en voulant se sau-
ver. Le Roy fut l'assieger aussi-tôt
dans son Château de Gomets, & le
ressa de telle sorte qu'il fut contraint
de subir l'épreuve du duel, pour se
purger du crime dont il étoit accusé :
mais voyant que personne ne vou-
loit lui servir de Champion, ni même
lui prêter *sa Cour*, c'est-à-dire, assu-
rance du camp pour vuider sa que-
relle ; pressé par l'horreur de son cri-
me & par les remords de sa conscien-
ce, il vint se jetter aux pieds du Roy,
& avoüer sa faute. Louis après cet

ſurpris dans une trape, ne ſe debat pas avec plus de violence que le Comte fit dans ſes fers, tout bleſſé qu'il étoit, mais ſes efforts furent inutiles; il ne put rompre ſes chaînes. Alors il crut qu'en affectant les airs d'un penitent, ſes affaires en iroient mieux, qu'il trouveroit par-là le moyen de ſurprendre la pieté du Roy, & d'échapper à ſa justice : peut-être y auroit-il réuſſi, tant étoit grande la bonté de Louis, lorſqu'il voyoit qu'on reconnoiſſoit ſes fautes, & qu'on ſe mettoit en devoir d'en faire ſatisfaction : mais Dieu qu'on ne peut tromper, ne permit pas que ce faux penitent pouſſât la diſſimulation plus loin. Lorſqu'il levoit la tête pour recevoir la ſainte Communion qu'il avoit demandée, une main inviſible (a) lui tordit le cou, laiſſant à tous les aſſiſtans un terrible exemple des châtimens qu'il prépare, quelquefois même dès cette vie, à ceux qui ont la temerité de s'approcher indignement de ce Sacrement ſi redoutable.

X. *Puiſet ...é pour ...iſieme* Il ne reſtoit plus pour terminer cette guerre, qu'à châtier le Seigneur

(a) *Suger & les autres Hiſtoriens diſent que ce fut le Diable.* In vit. Lud. Groſ. p. 517.

ıeur du Puiſet de ſes crimes tant de
is pardonnez, & tant de fois réïte-
z. Le Roy y conduiſit auſſi-tôt ſon
mée, & c'eſt ce que Suger atten-
it avec impatience : déja il com-
ençoit à s'ennuyer d'avoir toûjours
:enir tête à ce rebelle, & d'être ex-
ıſé lui-même à perdre ou la liberté
. la vie. Il fallut donc aſſieger pour
troiſiéme fois cette redoutable
ace, qui avoit déja fait perir tant
monde; & ce ſiege ne fut pas moins
eurtrier que les autres : mais enfin
patience de Dieu ſe laſſe quelque-
is, & après s'être ſervi quelque
nps des méchans pour exercer les
ns, il fait juſtice des autres, qu'u-
longue ſuite d'heureux ſuççès dans
ırs pernicieuſes pratiques n'a ren-
que plus criminels & plus obſtinez
ns le mal.

Un jour que ce malheureux Sei- *Auteuil. to. 1 p. 178.*
eur ſe défendoit comme un lion
ns ſa fortereſſe, voyant qu'il n'a-
it encore perdu que peu de mon-
, & que les troupes du Roy com-
ençoient à ſe rebuter de ſon opi-
ìtre réſiſtance, il crut que s'il fai-
t une vigoureuſe ſortie avec l'élite
ſa garniſon, il acheveroit de les

décourager. En effet, s'étant mis à la tête de tout ce qu'il avoit de braves parmi ses gens, il sortit sur les travailleurs, nettoya la tranchée, passa sur le ventre à tous ceux qui voulurent s'opposer à sa fureur, & auroit, selon les apparences, poussé l'action plus loin, si le Roy n'y étoit accouru avec quelques escadrons de Cavalerie qui chargerent si rudement le Seigneur du Puiset, que non seulement ils l'arrêterent au milieu de sa fougue, mais commencerent à leur tour à le faire reculer.

Hugues se voyant ainsi pressé, ne pensa plus qu'à la retraite, Le Senéchal Ansel de Garlande, qui étoit sur une éminence avec un corps de reserve, lui voyant faire ce mouvement, conçut aussi-tôt son dessein, & pour lui ôter toute esperance de se sauver, il alla lui couper chemin par un sentier fort étroit, où le fuyard devoit necessairement passer pour rentrer dans sa place. Il fit tant de diligence, qu'il y étoit déja posté avec les siens, lorsque le Seigneur du Puiset ayant enfilé le sentier, s'apperçut qu'on lui avoit coupé le passage, & reconnut même le Senéchal qui

l'attendoit de pied ferme. Alors ne sçachant plus que faire, & ne voyant pas de seureté pour lui à rebrousser chemin, à cause des troupes du Roy qui le poursuivoient, il prit dans le moment une derniere résolurion, qui fut, ou de perir, ou de passer. Ainsi ayant mis sa lance en arrêt, il court à toute bride sur le Senéchal.

Le Baron tué de sa propre main le Senechal, & fort du Royaume.

Je croi bien que son dessein n'étoit pas de priver le Royaume d'un si grand homme, qui en faisoit le plus fort appui, & que le Roy cherissoit comme son propre fils, il vouloit seulement, selon les apparences, le renverser de cheval, & s'ouvrir un passage pour rentrer dans son fort: mais le malheur voulut pour Garlande que son adversaire trouvant plus facilement que lui le défaut des armes, lui enfonça sa lance dans le corps, & le jetta par terre sans mouvement & sans vie.

A ce spectacle, le Puiset devint interdit, & sçachant qu'après ce meurtre il n'y avoit plus de misericorde à attendre, il ne pensa qu'à la fuite: ainsi prenant le large, il se sauva à toute bride, abandonnant sa maison & les siens à la discrétion du Roy, qui

fut long-temps inconſolable de la perte qu'il venoit de faire.

Elle étoit grande pour lui cette perte. Anſel, brave de ſa perſonne, également bon pour la guerre & pour le conſeil, avoit donné à Louis les moyens de terminer heureuſement toutes les guerres étrangeres & domeſtiques qu'il avoit eu à ſoutenir depuis le commencement de ſon regne. Il n'y avoit point de dangers où il ne s'exposât en la compagnie de ſon cher Senéchal, & il ſe croyoit invincible tant qu'il étoit avec lui. Jamais favori n'a été plus avant dans les bonnes graces de ſon Prince. Outre la Charge de Senéchal qui étoit la premiere du Royaume, il poſſedoit encore celle de premier Miniſtre, & il n'y avoit point de faveur à attendre de la Cour que par ſon canal. L'on ne trouve qu'une ſeule tache dans ſa vie, qui eſt d'avoir ſupplanté les Rocheforts, & de s'être élevé ſur les débris de leur fortune, quoique ceux-ci l'euſſent fait rentrer en grace avec ſes freres ſous le regne précedent, durant lequel ils avoient mené une vie aſſez obſcure; car Philippe I. ne les goû-

toit pas ; & peut-être que cette ingratitude attira sur lui ce dernier malheur, étant assez rare en ce monde que ceux qui se sont avancez par des voyes injustes, fassent une fin fort heureuse.

X. *Douleur extrême du Roi dans la perte de son Senechal.*

Quoi qu'il en soit, la douleur que le Roy témoigna de la mort de ce fidele Ministre, fut extraordinaire. Il en étoit si plein, que tout ce qu'il disoit & tout ce qu'il faisoit n'avoit de rapport qu'à cet accident : jusques-là qu'il fut long-temps qu'il n'accordoit aucune grace qu'à condition qu'on prieroit Dieu pour le salut de son cher Senéchal. C'est ce qui se voit dans quelques monumens qui nous restent de ce regne, & sur-tout dans une ancienne Chartre de l'Abbaye de Maurigni près d'Estampes, où cette condition est exprimée d'une maniere fort touchante. Le Roy y dit qu'il n'accorde à ces Moines l'amortissement d'une redevance qu'ils lui avoient demandé, qu'en memoire de son fidele Senéchal, qui les avoit aimez durant sa vie, & à condition qu'ils ne cesseront jamais de prier Dieu pour lui.

Chron. Maurig. ap. Quercet. to. 4. Autev. t. 1. p. 159.

Le Roy fit porter son corps avec

trop publique pour que l'Empereur l'ignorât. Par-là il se voyoit frustré de l'esperance qu'il avoit de joüir paisiblement des Investitures, & ce privilege qui lui avoit tant coûté de peines, d'argent, & de sang, disons plus, ce privilege qui étoit le prix & la récompense de tant de crimes, lui devenoit inutile. Il en conçut un mortel déplaisir, & comme il n'étoit pas d'humeur à avoir le démenti d'une affaire qu'il croyoit terminée, il résolut de passer encore une fois en Italie, pour mettre le Pape à la raison avec des foudres plus redoutables que ceux qu'on lançoit contre lui dans toutes les parties du monde, je veux dire avec une armée de cinquante mille hommes, qui portoit par-tout avec le fer & le feu, la mort & la désolation.

Il n'eut garde neanmoins de publier son dessein : il sçavoit l'impression que faisoient en ce temps-là sur des peuples les excommunications, sur-tout quand elles partoient de Rome, & de la bouche du Pape : & comme celles que les Evêques de différentes Provinces avoient fulminées contre lui, n'étoient pas encore

qui se présenterent, & l'éleva comme par degrez à ce haut point de grandeur, qui en fit le premier homme de l'Etat sous le regne de son fils. La premiere marque de consideration & d'estime que je trouve que le Roy lui ait donné depuis la fin de ces troubles, fut de l'envoyer au devant du Pape Gelase, qui venoit en France : mais pour mieux entendre ce trait de l'Histoire de sa vie, & toutes les suites avantageuses qu'il eut, il faut reprendre les affaires de Rome, là où nous les avons laissées.

Aut. to. 1. des Minist. d'Etat p. 165.

XI.

Le Roy envoye Suger au devant du Pape Gelase. A quelle occasion ce Pape venoit en France.

Dupin 12. siecle p. 101. & 104.

Après le Concile de Latran, tenu en 1112. sous Pascal II. l'on ne vit plus par toute l'Europe que des excommunications fulminées contre l'Empereur. Le seul Cardinal Conon Evêque de Palestrine, & Legat du saint Siege, parcourut en moins de trois ans la Syrie, la Grece, la Hongrie, la Saxe, la Lorraine & la France; & dans tous ces Etats assembla des Conciles, où ce Prince fut traité avec toute la hauteur & la severité qu'on peut attendre du plus zelé partisan du Siege de Rome qu'il y eût alors dans le monde. La chose étoit

trop publique pour que l'Empere
l'ignorât. Par-là il se voyoit frus
de l'esperance qu'il avoit de joüir p
siblement des Investitures, & ce p
vilege qui lui avoit tant coûté de p
nes, d'argent, & de sang, disons pl
ce privilege qui étoit le prix & la
compense de tant de crimes, lui d
venoit inutile. Il en conçut un mor
déplaisir, & comme il n'étoit p
d'humeur à avoir le démenti d'u
affaire qu'il croyoit terminée, il
solut de passer encore une fois
Italie, pour mettre le Pape à la r
son avec des foudres plus redou
bles que ceux qu'on lançoit con
lui dans toutes les parties du monc
je veux dire avec une armée de ci
quante mille hommes, qui port
par-tout avec le fer & le feu, la m
& la désolation.

Il n'eut garde neanmoins de p
blier son dessein: il sçavoit l'impr
sion que faisoient en ce temps-là
des peuples les excommunicatio
sur-tout quand elles partoient
Rome, & de la bouche du Pape:
comme celles que les Evêques
différentes Provinces avoient fulm
nées contre lui, n'étoient pas enc

autorisées par Sa Sainteté, il ne voulut pas l'irriter, ni l'engager à en venir à cette extrêmité, comme Pascal n'auroit jamais manqué de faire, si l'Empereur eût dit qu'il alloit à Rome pour le faire déposer, & mettre un autre Pape à sa place.

Il prit donc pour prétexte de son voyage la mort de la Comtesse Matilde sa parente; car enfin cette fameuse Devote du saint Siege, âgée de 69. ans avoit fini sa carriere depuis peu, après une longue maladie dans son Château de Bondeno, d'où son corps avoit été porté à l'Abbaye de saint Benoît du Pô, fondée par son Ayeul, & fort enrichie des liberalitez qu'elle y avoit faites elle-même durant sa vie. Par son testament elle faisoit les Papes ses heritiers, & leur laissoit son patrimoine: mais comme elle avoit outre cela possedé de grands fiefs qui relevoient de l'Empire, Henri ne vouloit pas les laisser perdre, & il alloit, disoit-il, pour s'en mettre en possession; bien résolu neanmoins, ce qu'il ne disoit pas, de faire valoir sa qualité, & de s'emparer du reste, s'il pouvoit, c'est-à-

Au mois de Juil. de l'an 1115.

Florent. Mem. de Matilde.

nel qu'il avoit fait quatre ans auparavant, de proteger en tout & partout Sa Majesté Imperiale, & de lui faire rendre tout l'honneur qui lui étoit dû. Mais il ne put rien obtenir du Pape, ni par prieres, ni par remontrances, ni même par toutes les menaces qu'il lui fit de la part de l'Empereur. C'est ici où l'on ne peut s'empêcher de remarquer la difference prodigieuse qu'il y a entre les negociations d'un Saint, & celles d'un homme dont on n'a pas d'estime. Il s'en falloit beaucoup que Pascal II. fût aussi ferme, & si on l'ose dire, aussi dur & aussi inexorable que Gregoire VII. qu'on peut appeller le fleau des Empereurs & des Rois ; cependant le bienheureux Hugues envoyé par Henri IV. pere de celui-ci, à Gregoire VII. pour une affaire semblable à celle dont il s'agit, en obtint tout ce qu'il voulut, & Ponce (*a*), c'étoit le nom de cet Abbé de Cluni, qu'on ne regardoit pas comme un

(a) *Plusieurs Auteurs se sont mépris en prenant ce Ponce pour le frere de Pierre le Venerable. Il est vrai qu'il avoit un frere dans l'Ordre qui portoit ce nom, & qui même étoit son aîné, mais il fut fait Abbé de Vezelay, & il ne l'a jamais été de Cluni.*

nt, ne put rien obtenir de Pascal,
fut obligé de s'en retourner sans
:n faire.

Le Pape alla même plus loin. Comme il tenoit alors un Concile dans Rome, selon la loüable coûtume de ce temps-là, d'en tenir un au moins tous les trois ans, il y fit examiner l'affaire du privilege, & l'Empereur n'eut pas lieu d'être content de la décision, car il y fut fort maltraité: tout ce qui s'y passa est assez curieux pour m'obliger à en donner quelque idée à mon Lecteur, sans crainte de m'écarter de mon sujet, puisque ces circonstances nous conduisent à la mort du Pape, & à l'arrivée de son successeur en France, où Suger fit un personnage fort distingué.

XII. *Dernie[res] actions d[u] Pape Pas[cal] II. & la [sui]te de ses [dé]mêlez a[vec] l'Empere[ur] Henri V.*

Il y avoit long-temps qu'on murmuroit à Rome, de ce que le Pape, sous prétexte du serment qu'il avoit fait, laissoit joüir l'Empereur des Investitures, & refusoit toûjours d'agir contre lui par les voyes canoniques: Ce n'est pas qu'il ne fût bien-aise qu'on mortifiât un peu ce jeune Prince, dont il avoit éprouvé la violence quelques années auparavant; car il n'avoit pas encore oublié les tristes

cendre, & qu'un pauvre pe
sujet à toutes les foiblesses & l
firmitez de l'homme ; que par u
de cette foiblesse, il avoit m
d'accorder ce privilege, & su
les Peres de lui obtenir de la n
corde divine par leurs saintes p
le pardon de sa faute : qu'au rest
montrer qu'il étoit tout prêt
reparer, il condamnoit ce m
privilege qu'il avoit donné, &
doit de s'en servir jamais sous
d'anathême : enfin il pria l'Asse
d'en faire autant.

Il n'eut pas plutôt lâché la p
que tous les assistans, comm
eussent concerté la chose ense
s'écrierent tout d'une voix : *q
soit ainsi, qu'il en soit ainsi.* Br
Evêque de Signi, dont nous
déja parlé, étoit à ce Concile. O
se souvenir que le Pape l'avoit
humilié autrefois pour lui avo
tenu avec trop d'hardiesse &
niâtreté, que l'Investiture qu'i
permise, étoit une heresie, &
pour ce sujet il lui avoit ôté so
baye du Mont-Cassin. Je ne sç
Prélat l'avoit pardonné de bo
au Pape, comme il faut le prés

mais je sçai bien qu'il ne voulut pas laisser passer ici l'occasion de lui faire connoître qu'il étoit toûjours dans les mêmes sentimens, & que Sa Sainteté n'avoit pas eu toute la raison imaginable de le maltraiter pour une opinion qu'il sembloit lui-même embrasser à présent ; car après que le Pape eut cessé de parler, & que les acclamations du Concile furent finies, le bon Prélat se leva, & dit tout haut par une espece de raillerie : *Mes freres, remercions Dieu de ce que nous avons tous oüi le Pape Pascal condamner enfin de sa propre bouche ce méchant privilege, qui contient une heresie.* En même temps un de ses Confreres & de ses amis, poussant l'insolence encore plus loin, ajoûta : *Puisque ce Privilege est une heresie, comme l'on n'en peut douter, celui qui l'a accordé est par conséquent un heretique.*

Un discours si peu respectueux émut le Cardinal Jean Cajetan : il ne put souffrir une injure si atroce qu'on faisoit au Pape ; & comme c'étoit un homme fort consideré dans le sacré College, il parla aussi avec autorité ; car se tournant vers l'Evêque (a) de

(a) *M. Dupin se trompe, lorsqu'il dit dans*

Signi, auquel il s'en prit, comme à l'auteur de cette insulte : *Quoi donc*, lui dit-il, *vous osez appeller le Pape heretique en plein Concile ? L'écrit qu'il a donné est mauvais, je l'avoüe, mais non pas heretique.*

Ce zelé Cardinal trouva bien-tôt des gens qui appuyerent son juste ressentiment, & qui pousserent encore plus vivement ces deux Evêques agresseurs ; car il parloit encore qu'un autre se leva, & dit : *Bien loin que cet écrit soit heretique, l'on ne peut pas même dire qu'il soit mauvais ; & je soûtiens au contraire qu'il est très-bon, parce qu'on ne l'a fait que pour délivrer d'oppression l'Eglise & le peuple de Dieu ; ce*
Joa. 15. 1. *qui est une bonne œuvre, selon l'Evangi-*
Joa. 3. *le, qui nous ordonne d'exposer jusques à notre vie pour le salut de nos freres.*

On commençoit déja à s'échauffer, & chacun alloit prendre parti, lorsque le Pape, dont la patience avoit été poussée à bout par cette accusation d'heresie, fit faire silence, & ap-

son 12. *siecle p.* 103 *que ce Cardinal adressa sa parole au dernier Evêque qui avoit parlé, contre le témoignage de l'Historien même, qui dit que ce fut à l'Evêque de Signi.* Joannes autem Cajetanus ad hæc commotus, Signino respondit : Tunc hic, &c. *Baro. ad an.* 1116. *p.* 108.

ı le tumulte, en parlant ainsi:
ıtez, Mes Freres & Messei- «
ırs, il faut que tout le monde «
ıe que l'Eglise Romaine n'a «
ıis eu d'heresies, & qu'elle les a «
ꞔs terrassées: que l'heresie A- «
ıe, qui a duré trois cens ans, «
condamnée à Rome; que l'he- «
d'Eutychés & de Sabellius, y «
été proscrites; que Fotin & les «
es Heretiques y ont été con- «
nez; qu'enfin c'est pour cette «
se, que le Fils de Dieu a prié «
le temps de sa Passion, quand «
lit: Pierre, j'ai prié pour vous, «
que votre foi ne perisse pas. « Et
ıême temps se leva de son trône,
ırtit. Ainsi finit la seance qui étoit
oisiéme de ce Concile, le Mer-
i de la troisiéme semaine de Ca-
ꞔ.

lendemain on parla encore forte-
t pour & contre le privilege; mais
ıpe n'y étoit pas, parce qu'il étoit
pé à donner audience à cet Abbé
luni, & aux autres Députez de
ıpereur. Il les congedia de la ma-
ꞔ que nous avons dit; les con-
tures ne leur étoient pas assuré-
t favorables, & le Pape s'étoit

trop avancé dans le Concile pour leur donner une réponse qui leur fût agreable. Car quel moyen de confirmer ce privilege après l'avoir condamné si hautement dans la seance du jour précedent ?

L'Empereur neanmoins avoit beaucoup de partisans dans ce Concile ; on s'en apperçut aisément dans la seance du Vendredi : car le Cardinal Cajetan, qui deux jours auparavant avoit poussé si vivement ce bon Evêque de Signi, sous prétexte de défendre le Pape, fit voir alors que ce n'étoit pas tant la défense de Pascal qu'il avoit entrepris, que celle d'Henri ; & que s'il avoit trouvé mauvais qu'on traitât le Pape d'heretique, ce n'étoit que pour en tirer des conclusions en faveur de l'Empereur. En effet, l'on n'eut pas plutôt mis en déliberation dans cette seance, si l'on excommunieroit l'Empereur, & tous les Laïques qui à l'avenir se mêleroient de donner les Investitures des Benefices, que ce Cardinal s'échauffa étrangement sur cette proposition ; & je ne sçai s'il n'eût point entraîné la plus grande partie de l'Assemblée dans son sentiment, s'il n'eût trouvé en son chemin

n homme encore plus chaud que lui
ir cette matiere. C'étoit le fameux
onon Cardinal & Evêque de Pa-
ſtrine, le même qui depuis trois ou
uatre ans parcouroit toute l'Euro-
e, & fulminoit de tous côtez des
ccommunications contre l'Empe-
eur. L'Evêque de Signi avec toute
 brigue ſe joignit à lui. Ils fu-
ent ſoûtenus de tous les devots du
int Siege; & l'on ne vit jamais tant
 de ſi vives altercations pour ſi peu
e choſe; car dans le fond il ne s'a-
iſſoit plus que d'une bagatelle. L'on
onvenoit, & Cajetan lui-même l'a-
oit avoüé, que le privilege accordé
ar le Pape à l'Empereur, étoit mau-
ais & contraire aux libertez de l'E-
liſe. Le Pape avoit témoigné publi-
quement le regret qu'il avoit de l'a-
voir accordé, & avoit prié les Peres
lu Concile de reparer ſa faute, en
nathematiſant ce privilege, & tous
eux qui s'en ſerviroient. Il ne s'agiſ-
ſoit donc plus que de ſçavoir ſi dans
cet anathême, qu'on étoit réſolu de
porter, l'on y nommeroit l'Empe-
reur en particulier, ou ſi l'on ſe con-
tenteroit de parler en general, c'eſt-
à-dire, ſi après avoir condamné à

mort tous les habitans d'une Ville, il falloit encore dans la Sentence les nommer tous en particulier. Grande question, & digne d'occuper tant de beaux esprits !

Le Pape, qui étoit adroit, & qui ne manquoit jamais de moyens pour venir à ses fins, trouva le secret de les contenter tous, & par dessus tout cela de garder encore le serment qu'il avoit fait de ne jamais excommunier l'Empereur. Voici le temperament qu'il prit.

Il commença par un discours assez éloquent, dont le précis étoit que l'Eglise avoit fleuri dans les premiers temps par la constance des Martyrs, par la pieté des Chrétiens devant Dieu, & non pas devant les hommes; qu'ensuite les Empereurs & les Rois s'étant convertis, avoient honoré l'Eglise en lui donnant des terres, des biens, des dignitez temporelles, & des droits; qu'il étoit juste qu'elle joüît des bienfaits des Princes, & qu'elle distribuât ces richesses à ses enfans, ainsi qu'elle le jugeoit à propos. On voit bien où cela tendoit. Aussi ne manqua-t'il pas de conclure qu'il falloit revoquer le privilege en question.

comme ayant été obtenu par violence, & renouveller le Decret de Gregoire VII. contre les Investitures, dans lequel tous les Laïques qui les donneront sont excommuniez. Voilà pour satisfaire le Cardinal Cajetan, mettre à couvert la conscience du bon Pape, qui avoit promis de ne jamais excommunier l'Empereur ; car ce Decret ne parle ni de l'Empereur, ni de personne en particulier. Mais comme il fit confirmer en même tems tous les Conciles que le Cardinal Conon, & l'Archeveque de Vienne avoient tenu les années précedentes sur cette même affaire, dans lesquels l'Empereur Henri est nommément excommunié, & traité avec les termes les plus injurieux. Les Evêques de Palestrine & de Signi y trouvoient aussi leur compte. Cet avis si bien concerté passa à la pluralité des voix. Ainsi finit le Concile, après que le Pape eut donné sa benediction à tous les Prélats, & accordé des Indulgences de 40. jours à ceux qui visiteroient les tombeaux des Apôtres.

L'Empereur ayant appris ce qui s'étoit passé dans ce Synode, vit bien qu'on se mocquoit de lui, & qu'on

vouloit le perdre. Il resolut de s'en venger, & de réduire le Pape en un état où il ne pourroit jamais lui faire aucun mal. En un mot, il forma aussitôt le dessein de le faire déposer, & de lui en substituer un autre qui seroit entierement dans ses interêts. Mais comme il avoit encore quelques affaires qui le retenoient en Lombardie, il dissimula son dessein durant le reste de l'année; puis ayant mis ordre à tout, il dit agreablement, sans faire paroître aucune émotion, que puisqu'on croyoit que le privilege qu'on lui avoit donné étoit nul, à cause qu'il ne l'avoit tiré du Pape que par force, il alloit maintenant lui demander la même grace à Rome, où ce Pontife étoit en pleine liberté. En même temps il fit avancer son armée, qui avoit eu le loisir de se rafraîchir dans les bons quartiers qu'il lui avoit donné en Lombardie.

Pascal, qui se souvenoit encore du premier voyage que ce Prince avoit fait à Rome, ne s'amusa point comme l'autre fois à perdre le temps en complimens & en legations. Il pensa serieusement à se bien défendre. Pour ce sujet, il sonda la résolution des

Romains

Romains, qui lui promirent toute sorte d'assistance. Ce pouvoient être les sentimens du peuple ; mais il s'apperçut bien-tôt que les Barons n'étoient pas à lui, particulierement Ptolomée Comte de Tuscanelle, qui avoit alors la principale autorité dans la Ville en qualité de Consul. L'Empereur avoit eu soin de gagner ce Seigneur en lui promettant sa fille en mariage, & toutes les terres que les Papes avoient, disoit-il, usurpées sur ses Prédecesseurs.

Pascal informé de ce Traité ne crut pas qu'il y eût beaucoup de sûreté pour lui dans Rome ; c'est pourquoi il en sortit au plutôt, & se retira premierement au Mont-Cassin, & de-là passa dans la Pouille auprès des Princes Normans, dont il implora le secours, qui ne lui fut pas inutile.

L'Empereur s'étant donc approché de Rome, prit sans beaucoup de peines toutes les petites places des environs, qui tenoient encore pour le Pape, & ne trouvant plus rien qui osât lui résister, il fit une entrée triomphante dans Rome à la faveur de Ptolomée, & des autres Barons Romains, qui

l'y reçûrent magnifiquement. Tout cela neanmoins n'étoit encore que de la fumée, & n'avançoit pas beaucoup ses affaires. Pour leur faire prendre un meilleur train, & montrer au Pape qu'il n'avoit pas besoin de lui, ni pour recevoir la Couronne Imperiale, ni pour disposer de tous les Benefices de l'Empire, il résolut de se faire couronner une seconde fois, afin qu'on ne dît pas qu'il ne l'avoit été auparavant que par force, comme on disoit que ce n'étoit que par force qu'il avoit obtenu le privilege des Investitures. L'affaire ne se trouva pourtant pas si facile à executer qu'il se l'étoit imaginé. De tous les Prélats qui étoient restez dans la Ville, il n'y en eut aucun qui osât entreprendre de faire cette fonction, qu'ils disoient n'appartenir qu'au Pape ; & l'Empereur auroit été obligé de s'en tenir à son premier Couronnement., s'il ne se fût trouvé là par hazard un fameux scelerat, qui étoit toûjours prêt de commettre toutes sortes de crimes pour satisfaire son ambition, qui n'avoit point de bornes.

XIII. *Portrait de* Cet homme étoit un Limosin, qui

ne manquoit point d'esprit ; mais c'étoit de ces esprits mal tournez qui ne pensent qu'à mal faire, & qui ne se soucient, ni des regles de la Religion, ni de celles de l'honneur, pourvû qu'ils viennent à leurs fins ; souple, officieux, insinuant auprès de ceux dont il avoit besoin, mais fort disposé à les trahir, quand il n'en avoit plus que faire. Il s'appell[oit] Maurice Burdin.

Maurice Burdin.

Duchêne, vie des Papes.

Onuphre, Baron. ad an. 1109. n. 2.

Bernard Archevêque de Tolede, l'un des plus grands hommes que l'Espagne ait jamais porté, l'avoit pris à sa suite en passant par la France à son retour de Rome du temps du Pape Urbain II. croyant s'être procuré le plus fidele Domestique qu'on pût avoir. Trompé par les belles apparences de cet homme, qui protestoit toûjours vouloir mourir à son service, & lui être entierement dévoüé, il l'avoit fait Archidiacre de son Eglise, d'où à la faveur de son puissant protecteur, il étoit parvenu à l'Evêché de Conimbre, & de-là par ses intrigues à l'Archevêché de Brague.

Quelque temps après l'Archevêque de Tolede fut disgracié, & eut à

souffrir une grande persecution pour la justice. Burdin, qui connoissoit l'Archevêché de Tolede, & qui sçavoit que c'étoit le plus riche Benefice, non seulement de l'Espagne, mais, je croi, de tout le monde Chrétien, après la Papauté, crut que c'étoit là une belle occasion de s'en emparer au préjudice de son bienfaicteur, qui remplissoit cette place si dignement. Animé par la grandeur de la proye, & muni de quelques recommandations de la Cour d'Espagne, où Bernard n'étoit pas bien venu, il eut l'effronterie de venir à Rome se présenter au Pape, & de lui offrir de grandes sommes d'argent, s'il pouvoit lui faire obtenir l'Archevêché de Tolede.

Pascal, qui étoit plein de pieté & de religion, autant que cet indigne Archevêque en étoit vuide, eut horreur d'une telle proposition, & le traita comme il le meritoit. Il lui fit même intimer plusieurs fois les ordres de s'en retourner à son Eglise, avec menaces de proceder contre lui dans toute la rigueur des Canons, s'il n'obéïssoit. Ainsi après quinze mois de sollicitations inutiles en Cour de

Rome, voyant qu'il n'y avoit rien à faire auprès d'un Pape si integre, il s'alla jetter entre les bras de l'Empereur, & lui offrit ses services contre le Pape, dont il sçavoit que ce Prince n'étoit pas content, résolu à la premiere occasion de se venger de l'affront qu'il disoit que Pascal lui avoit fait.

Henri le reçut à bras ouverts, & connut bien-tôt que cet homme pourroit lui être utile dans les desseins qu'il avoit déja formez d'humilier le Pape. Il y avoit près d'un an qu'il suivoit sa Cour, où il se distinguoit par son orgüeil & par sa legereté, encore plus que par la grandeur de son train & de sa dépense, menant une vie fort dissoluë, & tout-à-fait scandaleuse. Toute son occupation étoit d'aigrir de plus en plus l'esprit du Prince contre le Pape, & de le porter aux dernieres extrêmitez, dont il sçavoit bien qu'il profiteroit.

Ciacon. vie de Pascal II.

L'Empereur voyant donc que tous les Prélats de la Cour de Rome refusoient absolument de le couronner, s'adressa à son Archevêque de Brague, qu'il n'ignoroit pas être toûjours disposé à faire tout ce que l'on

L'Empereur s'en sert pour se faire couronner dans Rome

voudroit, sur-tout quand il s'agiroit de choquer le Pape. Il ne lui eût pas plutôt témoigné son desir, que celui-ci accepta la commission de tout son cœur. Ainsi l'Empereur fut couronné pour une seconde fois dans l'Eglise de saint Pierre, avec toute la magnificence possible, par les mains de ce malheureux simoniaque, qui commença dès lors à faire le Pape, jusques à ce qu'enfin il eût envahi la Chaire de saint Pierre par les voyes que nous dirons.

La Cour Imperiale ne s'ennuyoit point dans Rome, & il n'y eut que les grandes chaleurs qui l'en chasserent; car Henri qui n'y étoit pas accoûtumé, ne pouvant plus les supporter, fut obligé de se retirer en Toscane, d'où pour amuser le Pape, jusques à ce qu'il eût une occasion favorable de se saisir de sa personne; il lui envoyoit de fréquentes Ambassades, pour l'inviter à revenir, lui promettant d'ailleurs toute sorte de satisfaction, s'il vouloit l'absoudre des excommunications qu'on avoit lancées contre lui.

Petr Diac. l. 4. c. 61.

Pascal, qui le connoissoit parfaitement, n'avoit garde s'y fier. Sa ré-

ponse fut que depuis leur Traité ne l'ayant jamais excommunié, conformément aux promesses solemnelles qu'il lui en avoit faites, il n'avoit point d'absolution à lui donner; que pour lever canoniquement l'excommunication que les autres avoient portée contre lui, il falloit les entendre, eux & lui dans un Synode: qu'au reste, il lui étoit fort obligé de l'empressement qu'il témoignoit de le voir bien-tôt de retour à Rome, qu'il y aviseroit. En effet le Pape y pensoit serieusement, mais ce n'étoit pas en la maniere que l'Empereur le souhaitoit; car il se mit en chemin avec une bonne armée, que les Princes Normans lui donnerent: & il y a apparence qu'il auroit obligé Henri de reprendre la route d'Allemagne, & auroit dissipé tous les partis qu'il avoit formez contre lui dans Rome, sans une dangereuse maladie où il tomba à Anagnie, ce qui retarda de beaucoup sa marche, & fit grand tort à ses affaires. Cependant comme il étoit courageux, d'abord qu'il commença à se mieux porter, il poursuivit sa route, & vint passer les Fêtes de Noël à Palestrino, où le Cardinal

Conon lui fit une magnifique reception ; ensuite s'approchant toûjours de Rome, il y entra malgré ses ennemis, lorsqu'ils l'y attendoient le moins. Mais comme il n'étoit pas bien remis de sa maladie, les mouvemens qu'il s'étoit donnez durant tout ce voyage, le firent retomber deux jours après son retour à Rome, & il y mourut (a) au mois de Janvier de l'an 1118. lorsqu'il paroissoit travailler plus efficacement que jamais à mettre ses ennemis à la raison.

Mort de Pascal.

XIV. *Election de Gelase.*

Cinquante Cardinaux qui s'étoient rendus auprès de lui, lorsqu'on sçut qu'il étoit de retour à Rome, crurent qu'il étoit de la derniere consequence de lui donner au plutôt un successeur, & de choisir un homme de tête, capable de poursuivre vigoureusement ce que le défunt avoit si bien commencé. Ainsi sans perdre de temps, ils s'assemblerent dans un Monastere de Benedictins, appellé *Palladium*, qui étoit en ce temps-là au côté Septentrional du Mont-Palatin, proche du Palais des Franchipanes, & le troisiéme jour après le decés

(a) *Il avoit tenu le saint Siege dix-huit ans & cinq mois.*

de Pascal *(a)*, ils élurent le Cardinal Cajetan, qui prit le nom de Gelase second.

C'étoit un homme assurément d'un très-rare merite, d'une prudence consommée, le plus sçavant du sacré College, & ce qui est d'un plus grand prix que toutes ces belles qualitez, homme d'une très-sainte vie. C'est le même que nous avons vû dans le second Concile de Latran défendre si bien l'honneur du Pape contre les invectives de l'Evêque de Signi & de ses Partisans, qui l'accusoient d'heresie. Sa prudence fit qu'il s'opposa toûjours dans ce Concile aux desseins de ceux qui vouloient qu'on excommuniât l'Empereur nommément, parce qu'il étoit persuadé que ces sortes d'injures faites à la personne des Souverains, ne servent qu'à aigrir les esprits, & n'avancent point les affaires : mais comme il connoissoit d'ailleurs que le privilege qu'Henri avoit extorqué de son Prédecesseur, étoit

(a) *M. Dupin s'est trompé, lorsqu'il a dit dans son 12. siecle p. 106. que cette élection se fit six jours après le decés de Pascal, contre le témoignage de tous les Auteurs.* Voyez Baron. ad an. 1118. p. 120. n. 1.

nul, & contraire aux libertez de l'Eglise, il tint ferme sur cet article, & rien ne fut capable de le faire changer de sentiment.

L'élection faite, elle fut confirmée en même temps par le Doyen du sacré College, & le nouveau Pape fut mis aussi-tôt sur le Trône Pontifical, avec une joye incroyable des Cardinaux, des Evêques, & des Ecclesiastiques, qui s'applaudissoient eux-mêmes d'avoir fait un si bon choix. Mais cette joye ne dura guéres; en moins d'une heure elle s'évanoüit, pour faire place à un spectacle le plus tragique, & le plus digne de larmes qu'on ait jamais vû.

Desordres qui arriverent au sujet de cette élection.

La famille des Franchipanes, l'une des plus puissantes qu'il y eût alors dans Rome, étoit entierement devoüée au service de l'Empereur. Elle avoit pris son parti contre les Papes dans toutes les guerres précedentes; & l'on peut dire que sans elle jamais Henri ne seroit entré dans Rome, ni Pascal obligé de s'enfuir, comme nous l'avons vû. Cincius étoit le Chef de cette illustre famille: c'étoit un homme brutal, emporté, & du nombre de ces Seigneurs qui s'ima-

ginent que tout doit ceder à leur autorité, & que leur volonté doit servir de loi à tous les hommes. Comme les Cardinaux entroient au Conclave, il leur avoit fort recommandé un de leurs Confreres, grand partisan de l'Empereur, & l'avoit fait avec des termes qui témoignoient qu'il falloit absolument qu'il fût Pape, sinon qu'ils s'en repentiroient. C'en étoit assez pour rendre son élection nulle, & de telles menaces ne pouvoient aboutir qu'à un schisme, comme il étoit arrivé dans toutes les occasions où l'on avoit fait un Pape par force. Les Cardinaux, qui prévoyoient ces suites funestes, & qui d'ailleurs ne voyoient d'autres qualitez dans celui qu'on proposoit, qu'un grand dévouëment à la personne d'Henri, se contenterent de dire qu'ils y penseroient, & qu'ils alloient pour ce sujet implorer l'assistance du S. Esprit. Mais quand Cincius eut appris qu'ils n'avoient eu aucun égard à sa recommandation, & que le Cardinal Cajetan étoit élû Pape, alors n'étant plus maître de sa colere, il sortit en furie de son Palais, & le sabre à la main, suivi d'une troupe de gens armez,

Bar. ad a 1118. p. 12 & seq.

qu'il avoit aſſemblez pour s'en ſervir en cas qu'il n'eût pas ce qu'il prétendoit; enfonce les portes du Monaſtere, entre par force dans l'Egliſe où l'on faiſoit encore la ceremonie des reſpects qu'on rend au Pape nouvellement élû, ſe jette comme une bête feroce, tout écumant de rage ſur le Pape, & après l'avoir accablé de coups de poings, de pieds & d'éperons, l'entraîne par les cheveux dans ſon Palais, tandis que ſes ſatellites, auſſi barbares que leur Maître, frappent indifféremment ſur tous ceux qui ſe rencontrent, jettent à bas de leurs mules les Cardinaux, qui avoient déja pû y monter à la hâte pour prendre la fuite; & après les avoir dépoüillez, les lient deux à deux, & les chaſſent devant eux à grands coups de cannes, comme un troupeau de bêtes, pour les faire entrer dans le Palais de Franchipane, qui les y mit tous en priſon avec le ſaint Pape, qui étoit tout en ſang des coups que ce malheureux lui avoit donnez.

Une entrepriſe ſi temeraire & ſi inſolente ne demeura pas long-temps impunie. A peine le bruit en fut-il

répandu dans la Ville, que tout le peuple prit les armes dans les douze quartiers de Rome, & vint en bon ordre assieger le Palais des Franchipanes, ayant à leur tête les principaux de la Noblesse. Une résolution si soudaine étonna cet impie, qui peu d'heures auparavant croyoit que rien n'étoit capable de lui résister, & dans la crainte qu'on ne mît le feu à son Palais, & qu'il ne se vît bien-tôt enveloppé dans les flâmes, il fit promptement relâcher le Pape avec les autres prisonniers, & prit la fuite pour éviter le châtiment qu'il meritoit.

Alors on revêtit le saint Pontife de ses habits de ceremonie, & l'ayant mis, selon la coûtume, sur une haquenée blanche, tout le peuple en armes le conduisit au Palais de Latran, où il fut quelque temps en repos. Déja on commençoit à mettre ordre aux affaires de l'Eglise; déja on disposoit toutes choses pour son Sacre & son Couronnement, car il n'étoit encore que Diacre, lorsque le Cardinal Hugues d'Alatre, entrant une nuit dans sa chambre, comme il y pensoit le moins, lui vint dire avec précipitation que l'Empereur étoit

arrivé, que ſes troupes s'étoient déja emparées du Vatican, & qu'il falloit promptement ſe ſauver.

XV. *Le Pape s'enfuit.*

L'avis n'étoit que trop véritable. Ce Prince, qui avoit appris en Lombardie la mort de Paſcal par un courier que le Comte Ptolomée ſon gendre lui avoit dépêché, s'étoit mis auſſi-tôt en marche avec l'élite de ſa Cavalerie pour venir à Rome faire faire un Pape à ſa dévotion. Il en reçut un autre ſur ſa route, qui lui apprit l'élection de Gelaſe, dont il témoigna de la joye; car il ſe ſouvenoit que ce Cardinal avoit parlé en ſa faveur dans le Concile de Latran, & qu'il s'étoit vigoureuſement oppoſé à ceux qui traitoient d'hereſie le privilege qu'il avoit obtenu de Paſcal. Mais les Franchipanes l'ayant aſſuré qu'il auroit en la perſonne de Gelaſe un ennemi encore plus redoutable que le défunt Pape, il s'étoit hâté de le prévenir, & avoit fait tant de diligence, qu'il étoit aux portes de Rome, avant qu'on fût averti de ſa marche.

Cette fâcheuſe nouvelle mit le deſordre dans tout le Palais du Pape: l'horreur de la nuit augmentoit la

confusion : l'on ne sçavoit quelle résolution prendre. Enfin l'on convint qu'il falloit commencer par mettre la personne du Pape en seureté pour cette nuit, & que quand le jour seroit venu, l'on prendroit d'autres mesures. Ainsi sans perdre de temps, ses gens le prirent sur leurs bras ; car il étoit déja âgé & infirme, & le transporterent secrétement dans la maison d'une personne de qualité, dont on étoit fort seur. Le saint Pape y passa le reste de la nuit dans de continuelles allarmes : au moindre bruit qu'on entendoit dans les ruës, on s'imaginoit que c'étoient les gens de l'Empereur qui venoient se saisir de sa personne.

La crainte n'étoit pas sans fondement. Henri faisoit chercher le Pape de tous côtez ; & comme il eut appris que dès la pointe du jour il s'étoit jetté sur le Tibre avec tout son monde pour gagner la mer, & se retirer à Caïete, il dépêcha une partie de sa Cavalerie pour courir après, & l'arrêter à grands coups de fléches, tandis qu'on cherchoit des barques pour le joindre & l'enlever.

Gelase avec sa suite étoit monté

ſur deux galiotes, & ſes gens uſerent de tant d'adreſſe & de diligence, que malgré cette nuée de traits & de dards empoiſonnez, que les Allemans qui étoient ſur le bord du fleuve faiſoient pleuvoir ſur eux, ils arriverent ſur le ſoir au port d'Oſtie ; mais ils trouverent la mer ſi haute & ſi rude, qu'ils ne purent jamais entrer dans le port, & furent contraints de s'arrêter. Alors ces furieux jettant de grands cris de joye, & redoublant les fleches & le feu grégeois, qu'ils faiſoient voler ſur la galiote du Pape, par le moyen de certaines ſarbacanes deſtinées à cet uſage, menaçoient hautement que ſi on ne leur livroit Gelaſe, ils iroient le poignarder auſſitôt que leurs barques ſeroient arrivées.

Pandulph. apud Baron. loc. cit.

L'extrêmité où le ſaint Pape étoit réduit, ne lui pronoſtiquoit qu'une mort certaine. Auſſi faut-il avoüer que rien ne le pouvoit ſauver des mains de ſes ennemis, ſi la nuit, accompagnée d'une furieuſe tempête qui ſurvint, n'eût donné lieu à un ſtratagême qui rendit inutiles tous les efforts, auſſi-bien que toutes les menaces des Allemans. A la faveur des

tenebres, on descendit le Pape & les Cardinaux qui l'accompagnoient, de l'autre côté de la riviere, & l'on ne laissa rien dans les galiotes que ce qu'on voulut perdre, ou qu'on ne put emporter.

Belle action du Cardinal d'Alatre.

Lorsqu'on fut à terre, l'on se trouva presque aussi embarrassé qu'auparavant : il y avoit encore deux lieuës à faire pour arriver au Château d'Ardée, ou l'on vouloit mettre le Pape en seureté; mais l'on n'avoit point de chevaux, & le saint Vieillard se trouva si foible, qu'il ne put marcher. Alors le Cardinal Hugues d'Alatre, le même qui avoit sauvé le Pape des mains de l'Empereur la nuit précedente, fit une action qui mérite une loüange éternelle, & que les Historiens, ce me semble, n'ont pas assez relevée : car ayant chargé sur ses épaules le venerable Vieillard qu'il honoroit comme son pere, il le porta durant tout le chemin qu'il avoit à faire, & mérita par cette pieté genereuse plus de loüanges que les Poëtes n'en ont donné à ce Troyen qui sauva son pere, en le portant ainsi jusqu'au Temple de Cerés, puisque celui-ci n'avoit, pour ainsi dire, qu'un

Id. ibid.

Æneid. l. 2.

pas à faire, au lieu que notre genereux Cardinal avoit plus de deux heures de chemin pendant la nuit & la pluye.

Enfin ils arriverent sur le minuit au Château d'Ardée, sans aucun fâcheux accident, & le bon Pape y trouva tout ce qui étoit necessaire pour se reposer. Mais la surprise des Allemans fut extrême, lorsque le lendemain à la pointe du jour ils apprirent que leur proye leur avoit échappé, ils s'en retournerent à Rome fort confus; & la mer étant devenuë plus calme, Gelase en quatre jours se rendit à Caïete, lieu de sa naissance, où il n'avoit plus rien à craindre des Imperiaux, la Ville étant très-forte, & fournie de toutes les choses necessaires à une vigoureuse résistance.

L'on n'eut pas plutôt sçû à Rome que le Pape étoit à Caïete, que la plus grande partie des Cardinaux, des Evêques & autres Prélats & Officiers de sa Cour, se rendit auprès de lui: il y fut solemnellement consacré par le Cardinal d'Ostie, en présence de Guillaume Duc de la Poüille & de Richard Prince de Capouë, qui lui

amenoient un puiſſant ſecours. Il leur en témoigna ſa reconnoiſſance, en leur donnant avec beaucoup de ſolemnité l'Inveſtiture des Etats qu'ils tenoient du ſaint Siege ; & tandis que ces genereux Princes fortifioient leur armée par de nouvelles troupes qu'ils faiſoient venir de tous côtez, afin de ſe mettre en état d'aller attaquer l'Empereur, Caïete devint la Cour & le ſéjour des Papes.

L'Empereur fait un Antipape.

Il ſeroit difficile d'exprimer quelle fut la fureur & la rage d'Henri, lors qu'il vit qu'il avoit manqué ſon coup, & que Gelaſe s'étoit ſauvé. Il crut alors qu'il n'avoit plus rien à ménager, & qu'il falloit pouſſer les choſes aux dernieres extrémitez. C'eſt pourquoi ayant fait aſſembler au Vatican tout ce qu'il put trouver de Prélats, d'Eccleſiaſtiques, & de Nobleſſe attachée à ſes interêts, il commença par faire déclarer nulle l'élection de Gelaſe, comme ayant été faite ſans le conſentement de l'Empereur, ce qui étoit contraire aux Decrets mêmes des Papes, & à la coûtume établie depuis pluſieurs ſiecles. Enſuite il fit élire en ſa place ſon Maurice Burdin qui l'avoit déja couronné, quoique cet

indigne Archevêque (*a*) fût chargé de censures, & nommément excommunié par le Pape défunt dans le Concile de Benevent. Cette comedie se joüa à Rome six semaines aprés l'élection de Gelase.

Pour la rendre plus complete, l'Empereur lui fit prendre le nom de Gregoire VIII. comme pour l'opposer au Pape Gregoire VII. qui avoit le premier de tous attaqué les Investitures, & donné plus de peine aux Empereurs, que n'avoit jamais fait aucun Pape; aussi Henri prétendoit-il bien se servir de cette idole pour rentrer dans tous ses droits, & devenir aussi puissant dans Rome qu'aucun de ses Prédecesseurs. La bonne volonté ne manquoit point à l'Antipape, il étoit disposé à faire tout ce que l'Empereur voudroit. Mais il y a un plus grand Maître dans le Ciel, qui sçait mettre des bornes aux pernicieux desseins des méchans, & qui les

(a) *Die post electionem nostram 44. Mauritium Bracburensem Episcopum anno præterito à prædecessore nostro Pascali Papa, in Concilio Beneventi excommunicatum, in Matris Ecclesiæ gremium ingessit.* Gelas. ep. ad Episc. Galliæ.

empêche souvent de faire tout le mal qu'ils voudroient. Eccl.

XVI. Concile de Caïete.

En effet, Gelase n'eut pas plutôt appris ce qui s'étoit passé à Rome, qu'il assembla un Concile à Caïete, où il étoit ; & là, après avoir excommunié Maurice Burdin, aussi-bien que l'Empereur auteur de ce schisme, il écrivit des lettres circulaires à tous les Princes Chrétiens, pour les informer de l'intrusion manifeste de cet Antipape ; & comme il sçavoit que Henri se mocquoit de tous les foudres de l'Eglise, il en disposa de plus redoutables, & de plus capables de le mettre à la raison ; car il s'avança jusques à saint Germain avec l'armée des Princes Normans, bien résolu de chasser l'Empereur de toute l'Italie, ou de perir.

Ce Prince étoit alors occupé au siege d'une place assez forte dans la Campagne de Rome, qui tenoit encore pour le Pape. Lando Seigneur de Torricelle la défendoit courageusement avec ses trois freres : & tous les efforts que les Allemans avoient faits depuis un mois pour s'en emparer, avoient été inutiles. L'esperance d'un prompt secours que les assiegez

ſçavoient ne devoir pas tarder, les ſoûtenoit; & ils ne ſe trompoient pas; ce ſecours parut, avant qu'on pût les forcer; & comme l'Empereur n'osa pas hazarder la bataille avec le peu de troupes qui lui reſtoient contre des gens accoûtumez à vaincre, il leva honteuſement le ſiege, & reprit le chemin d'Allemagne.

Si le Pape, dans ces conjonctures, eût été droit à Rome avec ſon armée, pour y aſſieger Maurice Burdin que l'Empereur y avoit laiſſé avec quelques troupes, ſous la conduite des Franchipanes, le ſchiſme étoit fini, & le peuple, pour ſe délivrer du pillage, n'auroit jamais manqué de lui livrer l'Antipape, & de l'abandonner à ſa diſcrétion : mais c'eſt ce que Gelaſe ne put jamais perſuader à ces Princes Normans, qui croyant avoir aſſez fait que d'avoir obligé l'Empereur à ſortir de l'Italie, ne voulurent point paſſer outre, ni s'engager à faire le ſiege de Rome. Cette circonſtance ſi fâcheuſe & ſi contraire au bien public, ne découragea pas neanmoins ce bon Pape, qui tout âgé & infirme qu'il étoit, avoit encore l'eſprit fort & vigoureux. Ainſi,

quoiqu'abandonné de ses alliez dans son plus grand besoin, & n'ayant plus avec lui que les gens de sa Cour, la plûpart Ecclesiastiques, il résolut encore d'aller à Rome, dans la pensée que s'il ne pouvoit pas en chasser son ennemi, au moins on l'y laisseroit lui-même en repos, & que sa seule présence acheveroit de ruiner le parti de cet intrus. Il y entra en effet sans aucune résistance; & comme le Vatican & l'Eglise de S. Pierre étoient occupez par l'Antipape, il se retira dans un autre Palais (*a*) de la Ville.

Le Pape rentre dans Rome.

XVII. *Nouveaux outrages faits à Gelase.*

Mais comme il voulut quelques jours après celebrer pontificalement la Messe dans l'Eglise de sainte Praxede (*b*), il y pensa perdre la vie; car les Franchipanes, qui vouloient bien le laisser dans Rome comme un simple particulier, ne le virent pas plutôt agir en Pape, & en faire les fonctions, qu'ils assemblerent tous leurs

(a) *Ce Palais appartenoit à des Seigneurs Corses, nommez Etienne Northman, & Pandulphe son frere.*

(a) *C'étoit le Cardinal de sainte Praxede qui avoit invité le Pape à cette Fête. Le conseil de Sa Sainteté n'étoit pas d'avis qu'il y fut.*

partisans, & étant entrez dans sai
Praxede les armes à la main, y fir
un desordre presque semblable à
lui qu'ils avoient fait auparavant d
le Palladium. Ce ne fut que par
espece de miracle que Crescentius
veu de Sa Sainteté, jeune hom
plein d'ardeur & de courage, tira
oncle de ce tumulte au travers
épées & des lances, qui brilloient
toutes parts, & le portant entre
bras hors de l'Eglise, le mit promp
ment, tout habillé comme il ét
pour dire la Messe, sur un cheval,
le conduisit dans un Monastere (a) h
de la Ville.

Ce fut alors que Gelase com
qu'il n'y avoit pas de seureté pour
dans Rome, où ses ennemis étoi
les plus forts. Il fallut donc pren
d'autres mesures. Ainsi après y av
pensé, il résolut, à l'exemple de
Prédecesseurs, de se retirer en Fr
ce, l'azile ordinaire des Papes per
cutez, & le port le plus assuré où
vaisseau de saint Pierre ait pû jusq
à présent se mettre à l'abri des te
pêtes dont il a eté tant de fois ag

Il se retire en France.

Avant de partir, il mit le meill
or

(a) *C'étoit le Monastere de saint Paul.*

dre qui lui fut poſſible aux affaires
l'Egliſe, il laiſſa le Cardinal Evê-
ıę de Porto à Rome, en qualité de
n Vicaire, pour avoir ſoin de cette
gliſe particuliere, dont il étoit toû-
urs chargé devant Dieu, & après
voir recommandé au Souverain
aſteur, qui s'étoit engagé par une
romeſſe ſolemnelle de ne point a-
andonner ſon Egliſe, il ſe mit en
er au commencement de Septem-
re de la même année 1118. accom-
agné de ſix Cardinaux, & de quel-
ues Evêques, qui voulurent bien le
uivre.

Les lettres que Gelaſe avoit écri-
es au Clergé de France quelque
emps auparavant, pour l'informer
e la ſituation de ſes affaires, & im-
lorer ſon ſecours, avoient déja pro-
uit tout le bon effet qu'il en pou-
oit eſperer; les Prélats du Royau-
e avoient pris part à ſon infortune,
t s'étoient attachez à ſa Commu-
ion, après avoir déclaré Maurice
urdin, Antipape & excommunié:
nais lorſqu'ils apprirent que Sa
ainteté avoit réſolu de ſe refugier
n France, ils en conçurent une joye
oute particuliere; & le Roy qui étoit

plein de religion, fit dans cette conjoncture tout ce qu'on pouvoit attendre du fils aîné de l'Eglise & du Prince le plus genereux qu'on eût vû depuis long-tems porter la Couronne de France. Il ne se contenta pas d'accorder de bonne grace à S. S. la retraite qu'elle lui demandoit dans ses Etats, il voulut encore accompagner cette faveur de tous les agrémens qui pouvoient la faire recevoir avec plus de plaisir. Ainsi d'abord qu'il eut apris que le Pape, aprés une heureuse navigation, étoit abordé à l'isle de Maguelone *(a)* en Languedoc, il lui envoya son favori Suger lui faire ses complimens, qui étoient accompagnez d'un riche & magnifique présent, capable de soulager la pauvreté où le Roy sçavoit que ce bon Pape étoit réduit par l'horrible persecution de ses ennemis.

Suger va le recevoir en Languedoc de la part du Roy.

Sug. vie de Louis le Gr. p. 309.

XVIII.

Agreable reception que lui fait le Pape.

Jamais présent ne vint plus à propos. Gelase avec sa petite Cour étoit réduit à n'oser se montrer, ne le pouvant pas faire d'une maniere convenable à sa Dignité, tant il étoit destitué

(a) *Maguelone étoit en ce temps-là un Evêché. Il fut transferé à Montpellier dans le 16. siecle.*

d'argent & des autres ſecours neceſſaires aux Grands pour ſoûtenir leur condition ſelon le monde. Ainſi Sa Sainteté auroit fait une triſte figure dans le Royaume, ſi la generoſité de Loüis n'eût remedié efficacement à ſes beſoins. Suger, qui étoit plein d'eſprit, & qui avoit pris les airs de la Cour depuis qu'il la fréquentoit, s'acquitta de cette commiſſion parfaitement bien. Il avoit appris dans ſon premier voyage de Rome la maniere de plaire aux Italiens. Il fit voir qu'il y étoit auſſi habile que ceux du pays : auſſi fut-il très-bien reçû du Pape qui le connoiſſoit déja, & ſes Cardinaux, qu'il avoit vû pour la plûpart au Concile de Latran, lui firent tout le bon accüeil imaginable.

Ses inſtructions portoient deux choſes. La premiere, d'aſſeurer Sa Sainteté de l'obéïſſance du Roy & de tous ſes peuples ; la ſeconde, de conferer avec Elle des moyens les plus propres à le rétablir au plutôt ſur le Siege de ſaint Pierre ; & pour cela de convenir du temps & du lieu où le Roy pourroit le voir, & l'entretenir à loiſir de toutes ces affaires. Le Pape ſur le premier article répondit d'une

maniere fort obligeante, donnant de grandes loüanges au Roy, & témoignant être fort édifié de sa foi, de sa religion, & de celle de tous les François: sur le second, il dit qu'il avoit résolu de faire sa demeure à Cluni tant qu'il resteroit en France, comme dans un lieu qui lui convenoit mieux, à cause de sa dépendance immédiate du saint Siege; qu'il n'étoit pas à propos que le Roy l'y vînt trouver; qu'il alloit faire un tour jusques à Vienne en Dauphiné, pour assister à un Concile que l'Archevêque du lieu y devoit tenir, au sujet des affaires de l'Eglise; qu'à son retour il s'avanceroit jusques à Vezelai qui dépendoit de Sa Majesté, & que si Elle vouloit prendre la peine d'y venir, il se feroit un plaisir de l'embrasser, & de lui parler à cœur ouvert de toutes les affaires du saint Siege; que cependant il lui souhaitoit toutes sortes de prosperitez, & lui donnoit sa benediction Apostolique, dont il chargea Suger, qui pour sa personne, fut aussi accablé de graces, d'indulgences & de benedictions. Ce fut la monoye dont le bon Pape paya les magnifiques présens

qu'il lui avoit apportez, & qu'il nomme lui-même, *les prémices de tout le Royaume*. Termes fort difficiles à entendre, si ce n'est peut-être qu'il veüille dire (*a*), que comme la recolte étoit nouvellement faite en France, car l'on étoit dans le mois d'Octobre, il entroit dans son présent des vins, des bleds, & autres fruits des plus exquis qu'il y ait dans le Royaume, sans compter l'or & l'argent. *Sug. loc.*

Suger revint en Cour avec cette réponse, & donna au Roy la benediction du Pape, dont il étoit chargé. Cependant Gelase s'étant mis sur le Rhône, vint à saint Gilles, où il commença à être traité en Souverain Pontife. Outre l'Abbé Hugues, & grand nombre de Moines de ce Monastere, qui le reçurent avec tous les honneurs imaginables, il y trouva une infinité d'Evêques, de Prélats, d'Abbez, & de personnes de qualité, qui étoient venus au-devant de lui pour lui rendre leurs devoirs. *Bar. ad 1118. p. 11*

(a) *Foulques Auteur de la Chronique de Benevent, dit que ce fut une taxe que les François s'imposerent eux-mêmes, & qui montoit à des sommes immenses d'or & d'argent, en sorte qu'ils s'étoient appauvris pour enrichir le Pape.*

Arrivée de S. Norbert. Saint Norbert s'y trouva aussi, mais pour d'autres raisons. Il n'avoit pas encore établi son Ordre de Prémontré ; il faisoit seulement l'essai de la vie Apostolique, où il vouloit engager ceux qui le suivroient ; & son zele le portoit à prêcher la penitence dans l'Allemagne & dans la Lorraine. *Hug. in vit. Norbert. c. 9. ib. apud Sur. ad 6. Junij.* Déja depuis quelques années il commençoit à parcourir ces Provinces, & à déclamer contre les vices des Chrétiens, & sur-tout des Ecclesiastiques. Il venoit donc trouver le Pape pour faire autoriser ses prédications par une mission particuliere. Il n'eut pas de peine à obtenir ce qu'il souhaitoit: Gelase en fit un Prédicateur Apostolique ; mais il ne put jamais le retenir auprès de lui.

XIX. *Grand équipage que l'Abbé de Cluni envoïe au Pape.* Il ne manquoit plus rien au Pape de toutes les choses qui pouvoient lui être necessaires, que des voitures pour faire ses voyages. Ponce Abbé de Cluni, dont nous avons déja donné le caractere, y pourvût abondamment. Cet Abbé, qui étoit naturellement magnifique, & qui aimoit la grandeur *(a)*, avoit besoin du Pape ; car

(a) *Il étoit venu exprès à Rome en* 1116. *pour se faire confirmer dans un Concile qui s'y tenoit*

on commençoit à murmurer hautement de sa conduite ; & comme il sçavoit que Sa Sainteté devoit venir, loger à Cluni ; il crut qu'il étoit de ses interêts de la prévenir, afin qu'elle n'eût plus d'oreilles pour entendre les plaintes qu'on ne manqueroit jamais de lui venir faire de tous côtez de la vie peu édifiante qu'il menoit. Ainsi il n'eut pas plutôt appris que le Pape avoit besoin de chevaux, qu'il lui en envoya trente des plus beaux de la Province, & tous superbement harnachez. L'Abbé de saint Gorde, ami de celui de Cluni, en envoya dix de même parure, & tous ces présens étoient accompagnez de plusieurs autres choses aussi utiles qu'agreables. Cela fit plaisir au Pape, qui avec ce renfort ne différa pas plus long-temps de se mettre en marche pour aller tenir son Concile à Vienne, où il étoit attendu. *Pandui apud Bay loc. cit.*

Il fut reçû par-tout sur sa route avec une magnificence extraordinaire, & des transports de joie qui ne se peuvent exprimer. Ce cortege de 40. ou

alors, la qualité d'Abbé des Abbez qu'il prenoit ; mais il y fut fort mal traité. Voyez le X. tome des Conc. p. 810.

50. chevaux lui faisoit honneur, & toutes les personnes de qualité qui l'accompagnoient faisoient une Cour aussi leste & aussi nombreuse qu'il l'auroit pû avoir dans Rome : si bien que le bon Pape ne s'appercevoit quasi pas qu'il étoit dans une terre étrangere, & que toute la magnificence qui l'environnoit n'étoit, pour ainsi dire qu'une grandeur empruntée.

Concile de Vienne.

Urspergens. Ab. Maimb. loc cit 392.

Quoique les Auteurs conviennent de la celebration de ce Concile de Vienne par le Pape Gelase, l'on ne sçait neanmoins ce qui s'y passa, & les actes en sont perdus. Il est probable qu'on y parla de l'affaire des Investitures, & du Schisme que l'Empereur faisoit dans l'Eglise par son Antipape, qu'il vouloit soûtenir contre toute sorte de droit, & qu'on prit quelque vigoureuse résolution contre lui & contre ses partisans; mais rien d'autentique sur toutes ces choses n'est venu jusques à nous (*a*), sans qu'on puisse découvrir quelle en est la cause.

XX. *Le Pape vient à Cluni.*

Après son retour de Vienne, il s'occupa dans Cluni à ce qu'il crut le plus

(a) *Quid in ea Synodo gestum vel constitutum fuerit, silent omnes.* Tom. X. Conc. p. 825.

capable d'affoiblir le parti de ses ennemis. Pour ce sujet il envoya des Legats dans tous les Royaumes qui le reconnoissoient pour Souverain Pontife, avec ordre d'y tenir des Conciles Provinciaux, & d'y excommunier l'Empereur & son Antipâpe. Conon fut envoyé en Allemagne, & il y tint deux Conciles, l'un à Cologne, où assista saint Norbert, & l'autre à Friteslar; & dans l'un & dans l'autre il s'acquitta de sa commission avec tout le zele dont il étoit capable. Boson Cardinal de l'Eglise Romaine eut l'Espagne en partage, où après avoir fait les affaires de Gelase, il travailla fortement à celles qui regardoient les interêts de l'Eglise en general, donnant force indulgences aux Chrétiens qui assisteroient le Roi Ildefonse contre les Maures & les Sarrasins. Cette Croisade fut heureuse. Le Roy de Grenade & celui de Maroc furent tuez dans un combat; Sarragosse fut pris, & les Infideles chassez de tout le Royaume d'Arragon. Conrade autre Legat de Gelase, & l'homme le plus éloquent de son siecle, fut envoyé en Normandie, qui appartenoit alors au Roy d'Angleterre. Ce fut-là

qu'en présence de ce Prince il assembla à Rouen tous les Evêques & les Abbez de la Province. Goisfrede, Archevêque de Rouen, Richard Evêque de Bayeux, Jean de Lisieux, Turgison d'Avranche, Roger de Coutance, Arduin d'Evreux, Serlon de Séez, Roger Abbé de Fecan, Guillaume du Bec, & une infinité d'autres Abbez & Ecclesiastiques y assisterent. L'on n'y dit rien de l'Empereur, parce que le Roy d'Angleterre étoit de ses amis; mais l'Antipape y fut excommunié, & le Légat représenta d'un ton si patetique les besoins de Gelase, que ces peuples (*a*) ouvrirent tous leur bourse, & envoyerent au Pape des sommes considerables, avec promesse de bien prier Dieu pour lui.

L'Abbé de Cluni de son côté veilloit à ses interêts particuliers, & pensoit serieusement à profiter de la présence de Sa Sainteté, dont la residence à Cluni (*b*) l'engageoit dans de

(a) *A Normannica Ecclesia subsidium habuit orationum, magisque pecuniarum.* Conc. Roth. an. 1118.

(b) *Cluniacense adiit Monasterium, quò susceptus est honorificentissimè juxta Beati loci po-*

grandes dépenses : comme il y abordoit du monde de toutes les Provinces, sous prétexte de venir rendre leurs devoirs au Pape, il falloit défrayer toutes ces compagnies avec leurs trains & leurs équipages, ce qui ruïnoit l'Abbaye.

Ponce pour s'en dédommager demanda plusieurs graces au Pape, qui ne put les lui refuser. Il sentoit bien que si sa présence faisoit honneur à l'Abbaye, elle achetoit cet honneur fort cher. Il fallut donc, à la priere de l'Abbé de Cluni, expedier deux Bulles, dont l'une confirmoit & étendoit sa jurisdiction dans une infinité d'Abbayes & de Maisons Religieuses, dont elle fait le dénombrement; l'autre (*a*) fait de l'Abbé une espece d'Evêque, en lui àccordant la Mitre, les Sandales, l'Anneau Pastoral, & tous les autres Ornemens Episco-

Privileges accordez à l'Abbé de Cluni.

Ex Bibliot. Cluniac & to. X. Conc. p. 822.

tentiam, & secundùm quod Apostolicum virum condecuit, omnesque bene & optime qui intraverunt cum eo, Archiepiscopi & Episcopi terræ, sed & Reges & Principes, &c. Pandulph. apud Baron. ad an. 1119. p. 132.

(a) *Il y a erreur dans la datte de cette seconde Bulle, qui est du mois de Decembre* 1119. *puisque Gelase étoit mort dès le mois de Janvier de la même année, il faut mettre* 1118.

paux : vanité contre laquelle S. Bernard s'éleva si fort dans la suite.

Tandis que toutes ces choses se passoient à Cluni, Louis se disposoit à venir trouver le Pape ; & Suger avoit ordre de le suivre. Déja tout étoit préparé pour ce voyage, & chacun pensoit à ce qu'il avoit à demander à Sa Sainteté *(a)*, lorsqu'on apprit que la mort avoit enlevé subitement ce saint Pontife. Je ne sçai pourquoi Suger le fait mourir de la goute, puisque tous les Auteurs conviennent qu'il mourut d'une pleuresie, & qu'il ne fut malade que très-peu de jours. C'est ce qui arriva le 29. de Janvier 1119. & par cette mort, ajoûte le même Suger, toute l'Italie, aussi-bien que la France, se vit délivrée d'un grand embarras, soit qu'il entende par-là les grandes dépenses qu'il falloit faire pour entretenir un Pape avec toute sa Cour ; car on avoit déja levé le dixiéme denier sur tous les biens du Royaume pour cet

Mort de Gelase.

(a) *Cui cum Dominus Rex occurrere maturaret nuntiatum est eundem Summum Pontificem podagrico morbo diu laborantem, tam Romanis quàm Francis vitæ depositione pepercisse.* Suger vit. Lud. Gros. p. 309.

effet, soit qu'il veüille seulement parler du schisme, qui par la mort de ce Pape, devoit s'éteindre, selon toutes les apparences, & qui auroit eu de fâcheuses suites, & pour l'Italie & pour la France, s'il eût duré plus long-temps.

Quoi qu'il en soit, Gelase (*a*) mourut très-saintement à Cluni (*b*), après s'être confessé, & avoir communié sous les deux especes, selon la coûtume de ce temps-là. Il voulut aussi expirer sur la cendre, conformément à la sainte pratique des Monasteres, d'où il avoit été tiré; car ce digne Pontife étoit Moine du Mont-Cassin, & son merite l'avoit élevé par degrez jusques à cette suprême Dignité.

XX. *Le Cardinal Conon refuse la Papauté.*

Il vit bien que l'état dans lequel il laissoit l'Eglise, demandoit pour la gouverner un homme plein de zele,

(a) *Subita passione quam Græci pleuritim appellant, correptus, suis & multis fratribus undique convocatis facta confessione, Corpore cum Sanguine Redemptorem accepit, ac juxta formam Monasticam strato terræ corpusculo, sancta illa anima 4. kal. Febr. an. 1119. carne soluta est.* Vit. Gelas. in tom. X Conc. p. 816.

(b) *Auteuil s'est mépris, lorsque dans la vie de Suger il a dit que Gelase étoit mort & enterré à Vezelai.*

& d'une fermeté capable de tenir tête à tant d'ennemis qu'elle avoit à combattre : & comme il n'en connoissoit point parmi les Cardinaux qui possedât ces deux qualitez dans un degré plus éminent que le Cardinal de Palestrine. Il conjura tous ceux qui l'assistoient à sa mort, de le lui donner pour successeur. L'on y consentit : le Cardinal fut le seul qui s'y opposa, & rien ne fut capable de vaincre sa résistance : c'étoit ce fameux Conon qui avoit tant fulminé d'excommunications contre l'Empereur Henri V. Sa sagesse lui fit connoître qu'il s'étoit rendu trop odieux à ce Prince, pour pouvoir esperer d'avoir jamais la paix avec lui ; & qu'ainsi son élection, loin de mettre fin aux troubles de l'Eglise, ne feroit que les augmenter ; c'est pourquoi il persuada à ses Confreres de jetter plutôt les yeux sur le Cardinal Archevêque de Vienne, qui n'ayant pas moins de zele pour le bien de l'Eglise, qu'il en pouvoit avoir lui-même, avoit encore l'avantage d'être parent de l'Empereur, & par consequent plus de disposition pour entrer en negociation avec ce Prince, d'où dé-

pendoit toute la paix de l'Eglise.

C'est ainsi qu'on en agit, lorsqu'on s'aime moins que Jesus-Christ & son Eglise; on préfere avec plaisir les avantages de cette sainte Epouse à ses interêts particuliers : mais il faut avoüer que ce desinteressement n'est pas ordinaire; aussi est-ce la plus belle action que Conon ait faite en toute sa vie, elle seule merite une loüange immortelle.

Ce bon Cardinal n'étoit pas des plus sçavans. Nous en avons vû quelque chose dans la Vie d'Abeillard; c'étoit peut-être aussi ce qui l'arrêtoit. Il se rendoit justice à lui-même; mais qu'il est rare que les hommes portent un jugement si équitable d'eux-mêmes, & qu'ils soiènt les premiers à reconnoître leurs défauts, lorsqu'il semble que tout le monde ou les dissimule, ou les ignore. Ainsi cet endroit même ne diminuë rien de la gloire qui est dûë à son humilité.

Ce n'est donc point pour avoir fait paroître beaucoup d'habileté dans la condamnation des erreurs d'Abeillard au Concile de Soissons, que Gelase avant de mourir pria les Cardinaux de lui donner Conon pour successeur, ainsi

que Moreri & d'autres Auteurs l'ont avancé, puisque nous ne sommes encore qu'au commencement de 1119. & que ce Concile de Soissons où Co-
En 1121. non présida dans l'affaire d'Abeillard, ne se tint que deux ans après, lorsque ce Cardinal fut envoyé Legat en France par le successeur de Gelase : mais la verité est qu'il montra tant de zele dans l'affaire des Investitures, & qu'il s'étoit opposé si vigoureusement à toutes les entreprises de l'Empereur, que Gelase crut ne pouvoir laisser à l'Eglise un plus genereux défenseur de ses interêts.

Les funerailles de ce saint Pape se firent avec toute la solemnité possible : grand nombre de Cardinaux, d'Archevêques, d'Evêques, & de personnes de qualité y assista, avec une multitude infinie de Moines, qui se rendirent à Cluni de toutes les Provinces voisines, pour rendre la ceremonie plus auguste, & honorer la pompe funebre d'un Martyr *(a)*; car c'est ainsi qu'on regardoit ce Pape, étant certain qu'aucun de ses Predecesseurs n'a tant souffert pour l'Eglise

(a) *Martirii corona dignissimus Pontifex* Baron. ex Pandul. ad hunc an.

en si peu de temps, n'ayant occupé le Siege de saint Pierre qu'un an & quatre jours ; cependant il pouvoit dans ce petit espace de temps, compter, comme saint Paul, entre les marques de son Apostolat, les chaînes, les prisons, les coups, les playes, la fuite, l'exil, les dangers sur terre & sur mer, les trahisons, les faux freres, & mille autres perils qu'il avoit essuyez.

XXII. *L'Archevêque de Vienne est élû Pape.*

Le Cardinal Archevêque de Vienne arriva, comme l'on étoit encore occupé à rendre les derniers devoirs à Gelase. Sa surprise fut extrême, lorsqu'il apprit qu'il avoit été choisi (a) d'un commun consentement des Cardinaux pour remplir une place si importante ; mais il fut encore plus étonné lorsqu'on lui eut dit la maniere dont la chose s'étoit passée, &

(a) *Quoique la resolution de le faire Pape eût déja été prise, neanmoins, afin de faire les choses canoniquement, on s'assembla le lendemain de son arrivée à Cluni, & il fut encore élû dans les formes par tous les Cardinaux, Evêques, & cent Romains, tant Ecclesiastiques que Seculiers, qui assisterent à cette Assemblée, comme il le rapporte lui-même dans sa lettre à l'Archevêque de Mayence.* Vide Baron. ad an. 1119. p. 134.

que le genereux mépris que le Cardinal de Palestrine avoit fait de la Tiare, la lui avoit mise sur la tête. Il ne voulut pas paroître avoir moins de vertu que Conon; & à son exemple il resista quelque temps, & se fit beaucoup prier : mais enfin il ceda à cette douce violence, & accepta le Pontificat, en prenant le nom de Calixte II. Il y en avoit (a) peu dans le sacré College qui l'égalât en merite; mais aucun n'étoit d'un Sang plus illustre. Guillaume Duc de Bourgogne étoit son pere, & par cet endroit il se trouvoit issu du Sang Royal de France. Adelaïs femme de Louis le Gros, étoit sa niece, autre engagement avec la France. Henri cinquiéme du nom entre les Rois d'Allemagne, & quatriéme entre les Empereurs étoit son cousin germain; ainsi il étoit comme impossible que cette élection ne fût agreable à tous les partis.

Sug. in vit. Lud. Gros. p. 310. Suger rapporte une chose assez sin-

(a) *Regia stirpe progenitus, in rebus sæculi strenuus, & in Ecclesiasticis apprimè eruditus, tertio die post obitum Gelasii, unanimi consensu totius Cleri: Cluniaci invitus electus est Pontifex.* Vit. Callist. to. X. Conc. p. 825. *Imperialis & Regiæ celsitudinis derivativa consanguinitate generosus.* Suger.

guliere touchant l'élection de ce Pape ; il dit que la nuit qui préceda le choix qu'on fit de lui pour occuper le saint Siege, il vit en songe une personne d'une beauté ravissante, & couverte d'une robe magnifique, qui tiroit la Lune de dessous sa robe, & la lui mettoit entre les mains, en lui disant qu'il eût à défendre les interêts de l'Eglise, qui étoient en danger par la mort du Pape ; & que lorsqu'étant arrivé à Cluni, on lui apprit & la mort de Gelase, & l'élection qu'on avoit faite de lui, pour succeder à ce digne Pontife, il ne put s'empêcher de s'écrier : Voilà mon songe accompli. Ce n'en étoit pourtant qu'une partie ; mais il verifia le reste par sa bonne conduite, & par la paix qu'il donna à l'Eglise, comme nous le verrons dans la suite.

Pronostics qu'il eut de son élevation.

La premiere chose qui l'arrêta dans sa promotion, fut le défaut du consentement des Romains. Il connut par les lumieres de sa sagesse qu'une élection contredite (*a*) ne pouvoit

Il sollicite le consentement des Romains & l'obtient.

(a) *Quia incertum habebatur à multis utrum Romæ ratum factum fuisset, propter hoc vix cappa rubea amiciri sustinuit, donec nuncii redeuntes Roma, viva voce ac litteris electionem*

être heureuse, & qu'il lui seroit impossible de faire aucun fruit, ni de travailler avec quelque succès au bien de l'Eglise, à moins que tout le monde, & sur-tout Rome où l'Antipape regnoit, n'approuvât le choix qui avoit été fait de sa personne pour occuper le Siege Apostolique. Dans cette vûë, il dépêcha promptement à Rome le Cardinal Pierre de Leon non seulement pour y donner avis de son élection ; mais ce qui étoit un coup d'adresse, pour déclarer aux Romains qu'il n'accepteroit jamais la Tiare que de leur consentement, & qu'il vouloit la tenir de leurs mains puisqu'il étoit plus particulierement leur Pasteur que de toutes les autres nations du monde, & Rome le troupeau le plus cheri de tous ceux qui étoient confiez à la garde de S. Pierre & de ses Successeurs. En effet, il ne voulut jamais souffrir qu'on le revêtît de la Chappe rouge (*a*), ni qu'on fist la ceremonie de son Couronne-

ipsam canonicè firmarent. Pandulph. apud Bar. ad an. 1119. p. 133.

(a) *La Chappe d'écarlate étoit alors un Ornement particulier du Pape; car les Cardinaux ne portoient encore que le violet.*

: avant le retour du Cardinal de
ı, & une réponse positive sur le
pour lequel il avoit été en-
:,

ne démarche si honnête & si en-
ante eut tout le bon succès qu'on
roit souhaiter. Les Cardinaux
:toient restez à Rome, le Prefet
ıVille, les Consuls, tout le Clergé,
le peuple, à l'exception d'un très-
: nombre de Schismatiques Im-
aux, qui demeurerent attachez à
tipape, donnerent les mains à
ction de Calixte, & témoigne-
tout l'empressement imaginable
: voir bien-tôt à Rome. C'est ce
disoient les lettres qu'ils lui écri-
nt, & dont ils chargerent les
cipaux du Clergé & de la Ville,
ls députerent à Calixte.

XXIII. *Il indique un Concile general à Reims.* *Bar. ut sup.*

près de si agreables nouvelles, il
:sita plus de se faire couronner.
ıbert Evêque & Cardinal d'Os-
en fit la ceremonie dans Cluni,
ɔmpagné d'un grand nombre de
ats & de personnes de qualité.
lors Calixte commença à s'ap-
uer serieusement aux affaires de
lise : & après en avoir conferé
: les Cardinaux qui étoient auprès

de sa personne, il fut resolu qu'avant de retourner en Italie, on assembleroit un Concile, le plus fameux & le plus nombreux qui se pourroit, où l'affaire des Investitures, qui étoit la principale, & celle qui faisoit le plus de bruit, seroit terminée d'une façon ou d'une autre, étant certain, disoit-on, que tant que l'on n'aura point la paix avec l'Empereur, il n'est pas possible de la donner à l'Eglise, ni de rien faire pour son avancement spirituel. En consequence de cette résolution, le Pape indiqua le Concile à Reims pour la Fête de saint Luc de la même année 1119. & y invita les Prélats & les Princes d'Allemagne, de France, d'Espagne, d'Angleterre, & d'Italie, c'est-à-dire presque toute l'Eglise d'Occident.

Suger (*a*) nous assure que ce fut à la sollicitation du Roy Louis le Gros & d'Adelaïs son épouse, niece du Pape, que ce Pontife résolut de ne point

(a) *Sublimatus itaque tantæ celsitudinis dignitate, gloriosè humiliter, sed strenuè Ecclesiæ jura disponens amore & servitio Domini Ludovici Regis, & nobilis Adelaïdis Reginæ neptis, aptius Ecclesiasticis providebat negotiis; Remis itaque celeberrimum celebrans Concilium, &c.* Suger ut sup.

r de France qu'il n'eût terminé
es ces affaires dans un Concile.
pourroit être ; car ce Prince y
interessé, & nous le verrons tan-
élever dans cette auguste Assem-
pour demander justice contre
ri Roy d'Angleterre, qui en a-
it fort mal avec lui. De plus,
me il avoit de bons espions dans
es les Cours des Princes ses voi-
, il étoit bien informé que l'Em-
ur étoit mal dans ses affaires, &
toute l'Allemagne étoit sur le
t de se révolter contre lui, à cau-
: la guerre qu'il faisoit au saint
:. Ainsi l'alliance qu'il avoit avec
tte, & la part qu'il prenoit à ses
es, l'obligeoient à lui faire con-
e qu'il ne pouvoit choisir de
nĉture plus favorable pour ré-
l'Empereur à la raison, & le
aindre de donner la paix à l'E-

effet le mécontentement étoit
ieral dans tous les Ordres de
oire, & l'on murmuroit si haut
e l'Empereur, que ce Prince fut
é, pour appaiser ses peuples, de
oquer une Diete generale à Tri-

bur (*a*), afin de ſçavoir quel moyen il y avoit de faire ceſſer toutes ces ces plaintes, qui étoient comme les avant-coureurs de la ſedition : mais il fût fort ſurpris de voir qu'on parla encore plus haut à la Diete, & que tous les Princes de l'Empire, les Evêques & les Deputez lui repréſenterent dans des termes un peu aigres que tout étoit en combuſtion dans la Germanie, à cauſe de ſon différend avec les Papes, & qu'on étoit fort ſurpris qu'ayant fait dépoſer l'Empereur ſon pere pour un pareil ſujet, il donnât lieu à ſes peuples de croire que c'étoit plutôt pour envahir les Etats de ſon pere, & lui arracher la Couronne, qu'il en avoit agi de la ſorte, que par un veritable zele pour l'Egliſe.

Maimb. decad. de l'Emp. 64. p 394.

L'Empereur ſe met en marche pour venir au Concile.

L'Empereur vit bien par ce diſcours, que l'affaire étoit encore plus de conſequence qu'il ne l'avoit cru. Il ne trouva point d'autre moyen, pour ſe tirer d'un ſi mauvais pas, que de promettre ſur le champ qu'il ſatisferoit les Princes & les Evêques;

(a) *C'eſt une Ville entre Wormes & Mayence.*

&

& qu'afin de trouver les voyes de s'accommoder avec le Pape, il iroit lui-même au Concile, que ce Pontife avoit convoqué à Reims pour le 18. d'Octobre. L'on ne se contenta pas de sa parole ; on sçavoit qu'il n'étoit pas trop religieux à la garder. Ainsi on voulut le voir partir pour Reims; car l'on étoit déja sur la fin de Septembre.

XXIV. *Le Roy envoye au devant de lui l'Evêque de Châlon & l'Abbé de Cluni.*

Lorsqu'on sçut en France que l'Empereur s'étoit mis en chemin pour y venir, & quel étoit le sujet de son voyage, l'on jugea à propos de lui envoyer des Deputez, sous prétexte de lui faire honneur, & d'aller au devant de lui ; mais dans la verité pour convenir des conditions de la paix, afin qu'étant sur les lieux, il n'arrêtât point les décisions du Concile par des délais & des chicannes qui pourroient en faire perdre tout le fruit, & peut-être causer sa dissolution, sans rien conclure. Guillaume Evêque de Châlon, & Ponce Abbé de Cluni, furent choisis pour cet effet. L'un & l'autre ne manquoient ni d'esprit, ni d'industrie ; leur attachement au saint Siege étoit connu: l'affaire étoit en bonnes mains.

Dupin 12. siecle p. 107. & seq Maimb. loc. cit. Bar. ad an. 1119.

Ils trouverent l'Empereur à Strasbourg, & ils en furent parfaitement bien reçûs. Comme ils étoient François, ils se contenterent de faire à ce Prince les complimens du Roy leur Maître, & de lui témoigner combien il étoit sensible à l'honneur qu'il lui faisoit de venir dans ses Etats, sans parler d'autre chose : mais quand l'on a une affaire de consequence qui tient au cœur, il est difficile de se taire. L'Empereur, qui ne se doutoit de rien, & qui n'avoit garde de s'imaginer que ces deux François fussent les Agens du Pape, ne manqua pas dans la conversation de leur parler de son différend avec Sa Sainteté, & de leur demander s'ils ne sçavoient pas de moyen d'accommoder cette affaire; Rien n'est plus facile, répondit l'Evêque de Châlon, & si Vôtre Majesté veut, en moins d'un quart d'heure, tout sera terminé. L'Empereur, qui crut que l'Evêque railloit, & qu'il vouloit dire qu'il n'y avoit qu'à ceder au Pape tout ce qu'il demandoit, lui repliqua aussi-tôt : Je ne veux rien perdre de mes droits. Je le comprens ainsi, dit l'Evêque, c'est même la premiere chose que je suppose ; & ce-

lant Vôtre Majesté peut sans rien
re de ses droits, être en paix avec
ape & avec toute l'Eglise, en
ns d'un quart d'heure. Apprenez-
donc ce secret, Monsieur de
lon, dit l'Empereur. Alors l'E-
ne prenant un ton plus serieux:
rt, mon Prince, lui dit-il, faire
me nous faisons en France. Tous
que nous sommes d'Evêques,
s ne recevons point l'Investiture
a main du Roy, ni avant, ni après
e Sacre; & cependant le Roy
e Maître ne perd rien de ses
ts, parce que nous ne laissons pas
ous acquiter fidelement de tout
ue nous lui devons, soit pour le
at, soit pour la milice, soit pour
utres devoirs ausquels nous som-
obligez pour le temporel & pour
iefs que nous tenons de Sa Ma-

ette ouverture plut à l'Empereur. *Ils lui font promettre de quitter les Investitures.*
ne contenterai de cela, leur dit-il,
vû que d'un autre côté le Pape
asse justice, en rendant à mes su-
& à mes alliez toutes les terres
ls ont perduës durant cette guer-
& vous pouvez en asseurer Sa
teté. Nos Députez n'en deman-

doient pas davantage ; ils partirent avec cette agreable nouvelle, qu'ils apporterent au Pape, qui étoit déja à Paris. (a) Sa Sainteté en eut une joye extrême : & afin de ne point laisser refroidir cette bonne volonté de l'Empereur, elle lui envoya aussitôt le Cardinal Evêque d'Ostie, avec un autre Cardinal, pour finir cette negociation. Ils rencontrerent ce Prince entre Metz & Verdun, s'avançant toûjours à petites journées pour s'approcher de Reims. Ils le trouverent dans les mêmes dispositions, & l'assurerent aussi que le Pape étoit prêt de lui donner la paix à ces conditions ; on en fit un écrit double : & afin de consommer cette grande affaire, l'Empereur promit de

(a) *Quelques-uns disent seulement proche de Paris, & croyent que le Pape étoit à saint Maur les Fossez, occupé à la consecration de cette Eglise Il est vrai qu'on trouve dans l'Auteur de la Chronique du Mont-Cassin, que Calixte avant que de sortir de France, consacra trois Eglises, entre lesquelles il met celle de l'Abbaye de saint Maur, mais c'est saint Maur de Glanfeüil, & non pas des Fossez.* Ad beati Mauri Monasterium in Glanofolio situm pervenit, rogatusque ab ipso Abbate Girardo, ejusdem sancti Mauri Ecclesiam solemniter dedicavit. *Petr. Diac. l. 4. c. 66.*

se trouver à Mouzon dans le 24. d'Octobre pour s'aboucher avec le Pape, & y executer de bonne foi ce que l'on venoit d'arrêter.

Cependant le jour marqué pour l'ouverture du Concile s'approchoit. Ainsi le Pape avec tout son monde, & le Roy de France avec sa Cour, que Suger depuis quelque temps ne quittoit plus, partirent de Paris pour se rendre à Reims. Ils y trouverent une des plus belles & des plus nombreuses Assemblées qu'on ait jamais vû. Il y avoit quatre à cinq cens Prélats de toutes les Eglises d'Occident, sans compter un nombre presque infini de Moines, d'Ecclesiastiques, & de personnes de qualité. Le seul Archevêque de Mayence, qui amenoit avec lui ses Evêques Allemans, étoit venu avec une suite de plus de cinq cens Gentilshommes. Le Pape pour se conformer à l'humeur martiale de la nation, l'envoya recevoir à une demie lieuë de la Ville, par le Comte de Troye, à la tête d'un gros de Cavalerie.

Order. hist. Eccl. l. 12.

XXV. *Ouverture du Concile.*

Ce fut donc un Dimanche dix-neuviéme (a) d'Octobre que le Concile

(a) *M. Dupin se trompe lorsqu'il dit dans*

s'assembla pour la premiere fois dans l'Eglise de Notre-Dame de Reims. On avoit dressé un superbe Trône dans la nef au dessous du Crucifix pour placer le Pape. A sa droite étoit un autre Trône un peu plus bas pour le Roy ; & tous les Archevêques, Evêques, & Abbez furent rangez à droit & à gauche, chacun selon son rang & sa dignité. Le reste de cette vaste Eglise étoit rempli d'une multitude infinie de monde qui accompagnoit les Prélats, ou qui avoit été invitée ; car le peuple n'y eut point d'entrée, pour éviter la confusion. Les Cardinaux environnoient le Trône du Pape. Un Cardinal Diacre revêtu de sa Dalmatique étoit debout auprès de Sa Sainteté, ayant entre ses mains le livre des Canons, pour servir de regles aux jugemens qu'on porteroit sur les differentes affaires qui seroient traitées dans le Concile. Quatre des plus sçavans Prélats, étoient auprès de lui pour raisonner

To X Conc. p. 866.

son 12. siecle p. 108. que l'ouverture du Concile se fit le 21. car puisque tous les Auteurs conviennent que c'étoit un Dimanche, & que le Pape même fit un excellent discours sur l'Evangile de ce Dimanche, ce ne pouvoit être que le 19. du mois ; car le 21. d'Octobre de l'an 1119. étoit assurément un Mardi.

ſur toutes les difficultez qu'on propoſeroit, & faiſoient, pour ainſi dire, les fonctions d'Avocat General. Enfin ſix Diacres en habit d'Egliſe bordoient la baluſtrade, qui environnoit le Trône du Pape, & avoient ſoin de faire faire ſilence, lorſqu'il s'élevoit quelque bruit, ou que ceux qui diſputoient, s'échauffoient un peu trop.

Après les Litanies, & les prieres accoûtumées, le Pape fit un diſcours Latin fort éloquent & fort patetique, dans lequel il donna une idée aſſez naturelle de l'état où l'Egliſe ſe trouvoit alors dans la perſecution qu'elle ſouffroit de la part des Schiſmatiques, dans la guerre que les Empereurs lui faiſoient depuis ſi long-temps, dans la revolte de l'Antipape, & dans le déreglement des mœurs de la plûpart des Chrétiens. L'Evangile du jour, où il eſt parlé de cètte furieuſe tempête qui s'éleva ſur la mer en l'abſence de Jeſus-Chriſt, & qui penſa ſubmerger la barque où étoient les Apôtres, juſques à ce que le Sauveur par ſa préſence eut appaiſé l'orage, & fait ceſſer les vents, lui ſervit de matiere, & l'application qu'il en fit à la ſituation où ſe trouvoit le

vaiſſeau de ſaint Pierre, dont la conduite venoit de lui être confiée, fut trouvée fort juſte.

Le Cardinal Evêque de Paleſtrine, prit la parole après que le Pape eut ceſſé de parler; & avec ſon zele ordinaire, il fit un autre diſcours ſur les obligations des Evêques, qui leur donna ſujet de faire reflexion ſur leur conduite. Il ne tint pas à lui qu'ils ne devinſſent tous des Paſteurs parfaits & accomplis. Jacob gardant les troupeaux de Laban, leur fut propoſé pour exemple, & ce fervent Cardinal n'exigeoit rien moins de tous les Prélats, ſinon qu'à l'imitation de ce Patriarche ils puſſent dire: *J'étois pe-*
[illegible]. 31. 38. netré de chaleur pendant le jour, & de
40. froid pendant la nuit, & le ſommeil fuyoit de mes yeux, vos brebis & vos chevres n'ont point été ſteriles, & je n'ai point mangé les beliers de votre troupeau. On loüa le zele du Prédicateur, mais cela n'alla pas plus loin, les troupeaux n'en furent pas mieux gardez. Comme le Pape s'étoit engagé à ſacrer ce jour-là l'Archevêque d'Yorc, l'on ne put rien faire autre choſe durant cette ſeance. Sa Sainteté ſe leva, & alla dire la Meſſe. Mais cette cere-

monie lui coûta cher, & pensa être un sujet de rupture avec l'Angleterre. Henri qui y regnoit, avoit permis aux Prélats de son Royaume de venir à Reims; mais avant de partir, il leur avoit tenu ce discours: » Je ne vous empêche point, Messieurs, « d'aller au Concile que le Pape doit « bien-tôt tenir en France. Des rai- « sons particulieres ne me permet- « tent pas de m'y trouver. Saluez Sa « Sainteté de ma part, faites-lui mes « complimens; écoutez avec humi- « lité les instructions Apostoliques « qu'il vous donnera. Mais je vous dé- « fends de passer outre, de traiter « d'aucune affaire qui me regarde, « ni de souffrir qu'on introduise des « nouveautez dans mon Royaume. « Si vous avez quelque différend entre « vous autres, je vous rendrai bonne « justice, sans qu'il soit necessaire d'al- « ler porter votre cause à un autre « Tribunal que le mien. Enfin com- « me je ne refuse pas de payer à l'E- « glise Romaine les droits que mes « Prédecesseurs lui ont payé, je pré- « tens aussi joüir de tous les privile- « ges qui leur ont été accordez. Al- «

Act. Concil. loc. cit. p. 865.

Discours du Roy d'Angleterre à ses Evêques qui alloient au Concile.

» lez, & conduisez-vous suivant ces
» instructions.

XXVI. *Le Pape consacre le nouvel Archevêque d'Yorc, contre les intentions du Roy d'Angleterre.*

Les Prélats Anglois partirent avec ces ordres; mais Turstan le nouvel Archevêque d'Yorc, n'étoit guéres d'humeur à les observer : il étoit même bien résolu de se servir de cette occasion pour secoüer le joug de son Primat l'Archevêque de Cantorbery : c'est pourquoi lorsqu'il fut à Reims, la premiere chose qu'il fit, fut de presser fortement le Pape de faire lui-même la ceremonie de son Sacre, de crainte que si l'Archevêque de Cantorbery le sacroit en Angleterre, selon l'ancienne coûtume, il ne l'obligeât à lui promettre obéïssance, ce qu'il vouloit éviter.

Comme l'Archevêque de Cantorbery n'étoit point au Concile pour défendre ses droits, (*a*) le Pape consentit à ce que Turstan exigeoit de lui. Il fit plus, car il lui donna un ample privilege (*b*) qui le mettoit lui

(a) *Turstan avoit pris les devans, ayant laissé ses Confreres en chemin, qui n'arrivérent que le lendemain du Sacre.*

(b) *Privilegioque ne Cantuarensi Metropolitæ veluti Magistro, sed quasi Coepiscopo subjiceretur donavit.* Orderic. hist. Eccl. l. 12.

& ses successeurs dans une entiere liberté à l'égard des Archevêques de Cantorbery, & faisoit aller l'Eglise d'Yorc de pair avec celle de Cantorbery.

Si ce que les Historiens nous racontent de cette affaire est véritable, l'on ne peut se dispenser d'avoüer que le Pape & Turstan avoient tort. Ils disent que depuis quatre ans que celui-ci étoit élû Archevêque d'Yorc, il n'avoit jamais voulu se faire sacrer, parce que celui de Cantorbery, à qui cette ceremonie appartenoit de droit, vouloit qu'il reconnût la superiorité de son Siege. Ils ajoûtent que lorsque les Prélats d'Angleterre demanderent au Roy la permission d'aller au Concile de Reims, ce Prince avoit défendu expressément à Turstan d'y aller, à moins qu'il ne lui promît de ne se faire sacrer ni par le Pape, ni par aucun autre Prélat que celui de Cantorbery, à quoi Turstan avoit consenti; que le Roy non content d'avoir tiré de lui cette promesse, avoit dépêché un courier au Pape, pour l'informer du différend de ces deux Archevêques, & le prier instamment de ne point permettre que

Cadmer. hist. l. 5. X. Conc. 878.

Turſtan fût ſacré par d'autres que par l'Archevêque de Cantorbery, conformément à l'ancienne coûtume d'Angleterre, & qu'il perdroit plutôt ſa Couronne, que de ſouffrir qu'on portât la moindre atteinte aux droits & aux privileges de cette premiere Egliſe de ſon Royaume. Que ſi le Pape prétendoit ici uſer de ſon autorité ſouveraine, & paſſer par deſſus les remontrances qu'il lui faiſoit, Turſtan devoit s'attendre à ne jamais remettre le pied en Anglerre.

La réponſe du Pape, ſelon ces mêmes Auteurs, fut qu'il en agiroit conformément aux volontez du Roy, & que Sa Majeſté n'avoit rien à craindre, parce qu'il étoit porté au moins autant qu'elle, à maintenir les droits d'une Egliſe auſſi celebre qu'étoit celle de Cantorbery. Après une aſſurance ſi poſitive, il eſt difficile de comprendre comment trois jours après le Pape fit tout le contraire de ce qu'il avoit promis. Mais voici quelque choſe de plus.

Le Dimanche matin jour du Sacre, Jean Archidiacre de Cantorbery ſe promenant dans l'Abbaye de ſaint Remy avec quelques autres Eccleſia-

iques de son Eglise, entendit dire
ue le Pape alloit sacrer l'Archevê-
ue d'Yorc. Il n'en fit que rire, croïant
tre mieux informé de cette affaire
ue ceux qui en parloient, & il se
ailloit d'eux, parce que le Pape, à
ui il avoit parlé le jour précedent,
ui avoit fait la même réponse qu'au
éputé du Roy son Maître: mais ayant
n peu approfondi les discours qu'on
enoit, il s'apperçut que ce qu'on
isoit n'étoit pas sans fondement.
Ainsi sans perdre un moment de
emps, il alla trouver *Sa Sainteté*,
qui conferoit de quelques affaires
vec un grand nombre de Prélats
rançois. L'Archidiacre dans les pre-
miers mouvemens de son indigna-
ion eut bien de la peine à se rete-
ir, & peu s'en fallut qu'il ne man-
quât de respect au Pape. Il lui dit en
présence des Prélats tout ce qu'on
peut s'imaginer de plus fort pour le dé-
ourner de cette action, protesta con-
re, & lui soutint en face qu'il ne pou-
voit pas sacrer l'Archevêque d'Yorc,
& c'est peut-être ce qui gâta tout; car
le Pape voyant qu'on lui disputoit
un droit qu'il croyoit lui appartenir,
répondit froidement qu'il ne préten-

doit pas faire tort à l'Eglise de Cantorbery, & que sans préjudice de ses droits, il alloit executer ce qu'il avoit projetté. Là-dessus il congedia l'Archidiacre, & fut de ce pas à Notre-Dame, où Turstan fut sacré, nonobstant l'opposition de l'Archevêque de Lyon, qui s'absenta de la ceremonie, malgré le commandement exprès que le Pape lui avoit fait de s'y trouver.

Il ne faut donc plus s'étonner si le Roy d'Angleterre ayant appris ces nouvelles, témoigna tant de ressentiment, & porta les choses à des extrêmitez qui auroient eu de fâcheuses suites, si le Pape par sa douceur & par sa prudence n'eût appaisé ce Prince; mais ce ne fut que quelque temps après. Cependant ce Monarque défendit au nouvel Archevêque d'Yorc, sous peine de la vie de rentrer dans le Royaume, ni même en Normandie, qui appartenoit encore à l'Angleterre.

XXVII. *Le Roy de France arrive au Concile avec Suger.*

Suger jusques alors ne s'étoit point mêlé de toutes ces affaires, & il s'étoit contenté, comme beaucoup d'autres, de faire le personnage de spectateur: mais il se passa des cho-

le lendemain, ausquelles on croit,
c beaucoup de fondement, qu'il
bonne part. A peine fut-on entré
Concile, qu'on y vit venir le Roy
France, accompagné des princi-
x Seigneurs & des Barons de sa
ır. Il avoit alors environ 42. ans.
seule présence imprimoit le res-
t. Il étoit d'une haute stature &
replet; sa grosseur neanmoins é-
proportionnée à la grandeur de
ıille, ce qui lui donnoit un port
estueux. Il fut prendre sa place
son Trône à côté du Pape, & tous
Officiers de sa Couronne étoient
our de lui. Ce fut-là qu'étant assis
rononça en Latin cet éloquent
ours, qu'on croit être de la façon
on ami Suger, car c'est ainsi qu'il
pelloit souvent. Ce n'est pas que
ıis, qui avoit étudié les belles let-
, ne fût habile, & capable de
ıposer lui-méme ses harangues;
voit même beaucoup de grace à
er: mais l'on trouve dans ce dis-
s tant de termes & de phrases
ores à Suger, qu'il est impossible
'y pas appercevoir son stile, qui
oit pas des plus purs, & appro-
it fort de celui de Tertullien. Le

Discours de ce Prince à l'Assemblée.

To. X. Conc. p. 860.

Roy dans cette harangue se plaignit amerement de Henri Roy d'Angleterre, qui avoit envahi le Duché de Normandie, dépendant de la Couronne de France, sur le Duc Robert son frere aîné, à qui le Royaume d'Angleterre devoit appartenir. Il étala toutes les injustices & les violences de ce Prince, l'indignité avec laquelle il avoit traité son Ambassadeur, qu'il retenoit encore dans les prisons de Londres, contre le droit des gens, le mépris qu'il avoit fait des Evêques qu'il lui avoit envoyez pour redemander son Ambassadeur, & le Duc Robert son vassal, qu'il tenoit aussi en prison. Et pour exciter davantage la compassion des auditeurs, il leur présenta le fils unique de cet illustre prisonnier, qui étoit un jeune Prince de dix ou douze ans, parfaitement bien fait, afin que les larmes de cet enfant, qui demandoit la délivrance de son pere, & qui se plaignoit aussi de ce que le Roy d'Angleterre l'avoit non seulement chassé de ses Etats, mais encore par une inhumanité qui ne se pouvoit comprendre, l'avoit desherité, & réduit à venir chercher sa subsistance dans

une terre étrangere, achevassent de plaider sa cause, & obligeassent l'assemblée à prendre une vigoureuse résolution contre le Tyran. En même temps les Evêques François se leverent, & confirmerent par serment tout ce que le Roy avoit dit. Alors Geofroi Archevêque de Roüen, prit la parole pour répondre aux plaintes du Roy de France, & justifier celui d'Angleterre; mais les Peres du Concile étoient si vivement touchez de ce que Loüis avoit dit, que le Prélat ne reçut que de la confusion de son discours. Les cris & les gestes de l'assemblée qui témoignoit hautement ne rien croire de tout ce qu'il disoit, l'obligerent enfin de se taire. *Ibid.*

On differe jusqu'après le Concile à examiner ses plaintes.

Le Pape se trouva embarrassé dans ces conjonctures: il craignoit que si l'affaire étoit mise en déliberation, & que le Roy d'Angleterre fût condamné, peut-être même excommunié, comme il y avoit de l'apparence, les Evêques d'Angleterre & de Normandie ne se retirassent du Concile, & que la principale affaire pour laquelle il étoit assemblé, n'échouât en demeurant indécise. C'est pourquoi, comme il ne manquoit point d'esprit,

il s'avisa d'un tour fort adroit pour ménager toutes choses: car s'adressant au Roy, il le pria fort honnêtement de vouloir bien souffrir qu'on traitât des affaires spirituelles avant que de parler des temporelles : il remontra que le Concile ayant été assemblé principalement pour exterminer de l'Eglise la simonie & les Investitures, il étoit juste de commencer par-là, & qu'après on lui rendroit justice.

Ce n'étoit pas l'avis de Suger, & il eût bien voulu être auprès du Roy pour lui suggerer ce qu'il falloit répondre : il prévoyoit que si on laissoit refroidir cette ardeur du Concile, & toute cette bonne volonté que les Prélats venoient de témoigner pour le Roy, l'affaire s'en iroit en fumée, ou parce que ces dispositions changeroient, ou parce qu'il surviendroit tant d'autres incidens, qu'on n'auroit pas le loisir de traiter de ce différend, & que les Peres seroient obligez de se séparer sans rien conclure. Enfin il croyoit qu'il falloit profiter de la conjoncture, qui étoit d'autant plus favorable au Roy, que le Pape commençoit à se broüiller

l'Angleterre, & ne paroissoit
rt disposé à juger en sa faveur.
Louis, qui étoit la bonté mê-
n'eut garde d'entrer dans toutes
nsées de son favori, qu'il ne
oit consulter, en étant trop é-
é : ainsi il acquiesça à tout ce
e Pape voulut, & aussi-tôt le
nal d'Ostie & l'Evêque de Châ-
ent le récit au Concile de tout
ils avoient negocié avec l'Em-
r, tant à Strasbourg, qu'à Ver-
& représenterent l'écrit qu'il
donné; dont on parut très-sa-
; car il n'y avoit qu'à executer
nne foi ce qui y étoit porté, &
fameuse querelle qui duroit de-
ant d'années, auroit été termi-
dans ce moment. L'écrit étoit
i en ces termes.
i Henri par la grace de Dieu, « *Ex Act. Hes-*
es Romains, Empereur Augu- « *son. schol. t.*
renonce pour l'amour de Dieu « *X. Conc. p.*
l'Apôtre S. Pierre, & en con- « 873.
tion de Notre Saint Pere le «
Calixte II. à toute Investiture «
glises; & j'accorde une véri- «
paix à tous ceux qui sont en «
e, ou qui y ont été, depuis «
ce différend a commencé de «

» naître. De plus, je rends toutes les
» terres & heritages des Eglises & des
» particuliers que j'ai envahis : & à
» l'égard de celles dont mes Partisans
» se sont saisis, j'employerai toute
» mon autorité pour les faire rendre :
» que s'il s'éleve quelque difficulté
» sur cet article, elle sera terminée
» par un jugement Ecclesiastique, si
» l'affaire regarde l'Eglise ; ou par la
» justice seculiere, s'il s'agit d'une
» affaire temporelle.

HENRI, Empereur
des Romains.

Le Pape avoit aussi donné à l'Empereur ce billet signé de sa main (a) dont on fit la lecture.

» Moi Calixte II. par la grace de
» Dieu Evêque Catholique de l'E-
» glise Romaine, j'accorde une paix
» veritable & sincere à Henri Empe-
» reur Auguste des Romains, & à tous
» ceux qui ont suivi son parti contre
» l'Eglise. A l'egard de toutes les ter-

(a) C'est pour s'accommoder à la maniere de parler d'à present ; car alors on ne signoit point son nom au bas, & l'on se contentoit d'apposer son cachet. Ainsi les noms du Pape & de l'Empereur qui se voyent dans quelques exemplaires, comme nous les avons mis, ont été certainement ajoutez par quelques Copistes modernes.

heritages qu'ils ont perdu «
cette guerre, je promets de «
ceux dont je suis en posses- «
& de travailler de bonne foi «
faire cette restitution à ceux «
n sont emparez. Que s'il sur- «
quelque difficulté sur cette «
tion, je consens qu'elle soit «
iée par un jugement Eccle- «
ue, si l'affaire regarde l'Egli- «
par la justice seculiere, s'il «
d'une affaire temporelle.

LIXTE, Evêque Catholique
de l'Eglise de Rome.

nme tous ces écrits étoient en
, & qu'il y avoit beaucoup de
dans l'assemblée qui n'enten-
aś cette Langue, le Pape or-
à l'Evêque de Châlon (*a*) non
ient de les expliquer en Fran-
nais encore de faire le récit en
ue de tout ce que le Cardinal
venoit de dire en Latin tou-
cette negociation avec l'Em-
, afin que personne ne pût pe-
ır ignorance. Chacun applau-
ut ce qui avoit été fait jusqu'a-

erum Catalaunensis Episcopus ex præ-
nini Papæ, hoc idem . *cricis & laïcis*
linguâ exposuit. ibid.

souffrir une accusation de cette force contre son Evêque, & sans donner le temps à Audin d'en dire davantage, il l'interrompit brusquement, en disant : ce n'est pas Amauri, mais ta malice & ta méchanceté qui t'a chassé de ton Siege; c'est toi qui a mis le feu à l'Evêché.

Ibid.

» Messieurs, ajoûta-t'il, voici le fait » en deux mots. Cet homme avoit » engagé le Roy par ses calomnies à » faire exiler mon Seigneur & mon » Maître, & en même temps s'étoit » venu emparer de son Evêché. Le » Seigneur Amauri, qui est plein de » cœur, & qui ne manque point d'a- » mis, les a assemblez, & a chassé » cet indigne usurpateur. Alors le » Roy est venu mettre le siege de- » vant Evreux avec une puissante ar- » mée, où étoit Audin; mais n'ayant » pû forcer la Ville, il a, par le con- » seil de ce malheureux, fait mettre » le feu de tous côtez; ce qui a réduit » en cendres plusieurs maisons, & » entr'autres l'Evêché, & la plûpart » des Eglises. Que le Concile à pré- » sent juge lequel des deux est cou- » pable de cet incendie.

Les Prélats François, qui soûte- noient

roient Amauri, appuyerent ce que l'Aumônier avoit dit, & les Evêques de Normandie, qui étoient pour Audin, voulurent le justifier ; on se dit beaucoup de duretez de part & d'autre ; &, ce qui étoit comme inévitable, ceux des deux Nations qui se trouverent à l'assemblée, prirent aussi-tôt parti dans cette querelle : si bien qu'une affaire purement ecclesiastique qui devoit être jugée par les Canons & par les suffrages des Peres, alloit être, selon toute apparence, décidée à coups d'épée, si le Pape par sa prudence n'eût appaisé ce different. Car aprés avoir imposé silence à tout le monde, ce qui ne se fit pas sans beaucoup de peine, il fit un discours si touchant sur l'obligation que les Chrétiens avoient de vivre en paix, & d'éviter toutes sortes de contestations, que les esprits parurent entierement appaisez : & pour les empêcher de recommencer leurs disputes, il declara qu'il se chargeoit lui-même de cette affaire, & qu'après le Concile il iroit en Normandie, où le Roi d'Angleterre devoit se trouver, & qu'il accommoderoit toutes choses avec Sa Majesté, qu'il

Act. conc. p. 869. nomma son fils en Jesus-Christ, son cher cousin. En effet, le Pa[p] tint sa parole, & ce fut dans cet entrevûë qu'il termina les differe[nds] des deux Rois, l'affaire d'Amaur[y] & celle de Turstan qui paroissoit fo[rt] difficile.

XXIX. *Le Pape va trouver l'Empereur.* Au reste, comme il n'y avoit pl[us] que deux jours jusqu'au 24. du mo[is] que l'Empereur avoit marqué po[ur] conferer avec le Pape touchant [la] grande affaire des Investitures, [sa] Sainteté declara dans la même séa[n]ce, qu'elle étoit resoluë d'aller tro[u]ver ce Prince à Mouzon, & qu'el[le] partiroit le lendemain avec les A[r]chevêques de Reims & de Roüen, [&] quelques autres Prélats, tant Card[i]naux qu'Evêques, qu'elle avoit ju[gé] les plus propres pour cette negoti[a]tion; qu'il ordonnoit à tous les a[u]tres Peres du Concile, même aux A[b]bez, de l'attendre à Reims où il r[e]viendroit au plutôt, & leur défe[n]dit trés-expressément d'en sort[ir.] Elle nomma en particulier l'Abbé [de] saint Tierry, de crainte que la pr[o]ximité de son Abbaïe ne fut pour [lui] un sujet de tentation: mais comm[e] elle prévit que tant de Prélats h[ors]

Reglement qu'il fait pour occuper les Peres durant son absence.

de leurs Diocefes, dans une ville étrangere, où ils n'avoient tien à faire, ne manqueroient pas de s'ennuyer durant fon abfence, & peut-être de murmurer de ce qu'on leur faifoit perdre le temps, & qu'on les engageoit dans des dépenfes inutiles, elle eut foin de les occuper dans cet intervale, afin que l'oifiveté ne gâtât rien des bonnes difpofitions dans lefquelles il les laiffoit. Ainfi après les avoir partagez en Congregations, il leur communiqua toutes les affaires dont on devoit traiter dans le Concile, & les queftions qui s'y agiteroient. Il leur commanda de les bien étudier, & de s'en inftruire à fond, afin qu'à fon retour rien ne les arrêtât, & qu'il n'y eût plus qu'à prononcer. De plus, il leur ordonna de dire tous les jours la fainte Meffe & de reciter les fept Pfeaumes de la Penitence & d'autres prieres qu'il prefcrivit pour l'heureux fuccès de la negotiation. Enfin il voulut (*a*) que le

(a) *Præcepit etiam ut interim, maximo die colloquii, pfalmos, orationes & facrificia fpiritualia Deo offerrent & à majori Remenfi Ecclefia, ufque ad Ecclefiam Beati Remigii cum proceffione nudis pedibus exirent.* Ibid. p. 875.

Vendredi 24. du mois, jour que la Conference se devoit tenir, on fit une procession generale, à laquelle tous les Peres du Concile assisteroient, & iroient pieds nuds depuis Notre-Dame jusqu'à saint Remy, pour demander à Dieu une heureuse conclusion de cette paix tant desirée.

n murmure de cette absence.

Malgré des précautions si pleines de pieté & de sagesse que le Pape avoit prises, pour contenir les Prélats dans le devoir, & les empêcher de s'ennuyer durant son absence, ce qu'il avoit apprehendé ne laissa pas d'arriver. A peine fut-il parti qu'on commença à se plaindre hautement de cette interruption du Concile, qu'ils traitoient de vacation (*a*) inutile, qui n'avoit été inventée par le Pape que pour faire paroître son autorité, & exercer sa domination sur tous les Pasteurs de l'Eglise; ils disoient qu'on auroit pû prendre ses mesures autrement, & differer cette conference après la tenuë du Concile,

(a) *Interea multitudo Magistratuum Papæ reditum ægre præstolata est. Nam qui de longinquis regionibus illuc Apostolici jussu convenerant, ibi nihil agentes, infructuosè sua distrahebant, suarumque curam domorum cum mœrore intermittebant.* Ibid. p. 369.

u n'en faire l'ouverture qu'après
u'on auroit terminé avec l'Empe-
eur : mais personne ne crioit plus
aut que les Prélats, dont la bourse
oit épuisée. La crainte de manquer
u necessaire, ou de se voir reduits
l'emprunt, les avoit mis de mau-
aise humeur, & ils parloient déja
e s'en retourner, malgré les ordres
précis que le Pape leur avoit laissé
n partant. D'autres plus scrupuleux
ouloient lui envoyer demander leur
ongé, sous des apparences de pieté,
: de zele pour le bien de l'Eglise.
haque Prélat disoit avoir des affaires
e la derniere consequence dans son
iocese qui demandoient sa presen-
e; son Eglise souffroit de cet éloi-
nement. Il ne pouvoit comprendre
omment la residence étant si fort re-
ommandée aux Evêques par les saints
anons, on les tenoit si long-temps
ors de leurs Dioceses. Un saint Am-
oise, & tous ces saints Evêques des
emiers siecles n'auroient pas parlé
une maniere plus apostolique de
obligation de resider. Les Abbez te-
oient à peu près le même langage.
nfin tous ces murmures ne cesserent
ue par la nouvelle qui arriva que le

Pape alloit revenir inceſſamment.

XXX. *Etonnement du Pape qui trouve l'Empereur à la tête de trente mille hommes.*

En effet, le ſaint Pere, qui étant parti de Reims le Mercredi matin, (*a*) étoit arrivé le Jeudi au ſoir à Mouzon, n'y avoit rien moins trouvé que ce qu'il croyoit. Ce n'eſt pas que l'Empereur eût manqué à ſa parole. Il étoit ſur les lieux : mais il y étoit à la tête d'une armée de plus de trente mille hommes ; (*b*) ce qui éfraya Sa Sainteté & tous les Prélats qui l'accompagnoient. Ils s'étoient perſuadez que ce Prince n'y ſeroit qu'avec ſa garde ordinaire, ou au plus avec quelques eſcadrons de cavalerie. Dans cette penſée le Pape n'avoit pris avec lui qu'autant de monde qu'il lui en falloit pour marcher avec décence, & faire honneur à ſa dignité. Ainſi outre ſa Cour compoſée de quelques Eccleſiaſtiques, il n'avoit qu'une compagnie de gardes, & deux cent

(a) *M. Dupin fait ici une faute, faiſant partir le Pape pour Mouzon le 23. du mois, étant certain par les Actes mêmes du Concile, qu'il partit le 22. & fut deux jours à faire cette traite qui eſt de 10 lieuës.* Voyez Dupin 12. ſiecle, p. 109.

(b) *Imperator enim cum ingenti exercitu ad prædictum locum advenit, & quaſi pugnaturus armatorum triginta millia ſecum habuit.* Ibid.

:hevaux que le Comte de Champa-
;ne conduisoit pour lui faire hon-
ıeur ; mais ce n'étoit pas là de quoi
'aire tête à une armée de trente mille
ıommes. Alors tout ce qui s'étoit
ɔassé à Rome du temps de Pascal,
'emprisonnement de ce Pape, les
/iolences exercées sur lui & sur toute
'a Cour par ce même Empereur à la
ête d'une pareille armée, lui revin-
:ent dans l'esprit, & donnerent lieu
ı de tristes reflexions. On blâmoit la
'acilité avec laquelle on s'étoit en-
ʒagé dans le peril, & le peu de pré-
:autions qu'on avoit prises dans une
ıffaire de cette consequence : mais
l n'étoit plus temps d'y penser, &
'on étoit trop avancé pour pouvoir
:eculer. Il fallut faire bonne conte-
ıance malgré la crainte dont on étoit
'aisi. (a) Tout ce qu'on put faire après
y avoir un peu rêvé, fut de mettre
.a personne du Pape en sureté dans
le Château de Mouzon, qui étoit as-
sez fort, & qui appartenoit à l'Ar-

(a) *Hoc itaque ut animadvertimus, Domi-
num Papam in præfato castro, quod in Remensis
Archiepiscopi dominio est inclusimus : & nos in-
dè ad constitutum colloquium egredientes ip-
sum exire omnino prohibuimus.* Ibid.

chevêque de Reims. On y fit entrer les troupes du Comte de Champagne, on disposa les autres aux avenuës pour faire sentinelle, & tous ces bons Prélats se jetterent aux pieds du Pape pour le prier instamment de ne point sortir de là, sous quelque prétexte que ce pût être, ni quelque instance que l'Empereur lui fit de le venir trouver dans son camp qui étoit aux environs de la ville. Le saint Pere se trouvoit assez disposé à en agir ainsi, sans qu'il fut necessaire de l'en prier.

Il envoye sommer l'Empereur de sa parole.

Le lendemain le Cardinal d'Ostie, l'Evêque de Châlon, & l'Abbé de Cluni, les mêmes qui avoient déja conferé avec l'Empereur à Strasbourg & à Verdun, furent accompagnez de quelques autres Prelats, trouver ce Prince dans son camp. C'étoit le jour dont on étoit convenu de part & d'autre pour traiter d'affaires. C'en fut une pour eux d'avoir audience. (a) Ils la demanderent long-temps, mais sans effet. Comme on ne voyoit point le Pape, on ne se pressoit pas de les écouter. Enfin leur patience obtint ce qu'ils souhaitoient ; on les

(a) *Secretiùs fari cum Imperatore, multoties quaesivimus, sed frustrà.* Ibid.

ntroduisit dans la tente de ce Prince. l parut avec l'air & la majesté d'un souverain, il en affecta aussi la fierté; & comme s'il n'eût sçû de quoi il s'agissoit, il leur demanda d'abord ce qu'ils souhaitoient, mais d'un ton qui leur fit assez comprendre ce qu'il avoit dans l'ame. Le Cardinal d'Ostie prenant la parole lui fit les complimens du Pape, & dit que Sa Sainteté s'étoit renduë à Mouzon, ainsi qu'on en étoit convenu pour terminer à l'amiable le differend qui causoit depuis tant d'années de la mesintelligence entre le Sacerdoce & l'Empire, & qu'elle esperoit avoir la consolation de le voir finir bientôt, puisque les choses étoient déja si avancées, & qu'on convenoit des principales conditions du Traité, auquel il n'y avoit plus qu'à mettre la derniere main en le ratifiant de part & d'autre. L'Empereur fit l'ignorant. Quel Traité, dit-il, quelles conditions? (*a*) Et

(a) *Mox autem ut à turba segregati, cum illo seorsum migraremus, innumeri satellites voluntatis ejus & fraudis conscii, nos circumdabant; & lanceas gladiosque suos vibrantes, ingentem nobis metum incutiebant non enim ad bellum instructi veneramus, sed in armis ad pacem.* Ibid.

en même temps faiſant ſigne à ſes gardes, les Prélats ſe virent auſſi-tôt environnez d'une multitude infinie de ſoldats, qui faiſant briller à leurs yeux les épées nuës, auroient été capables par leur mine & leur fiere contenance, d'intimider des ames plus guerrieres que ne ſont ordinairement celles qu'une condition pacifique deſtine au ſervice des Autels. Le Cardinal neanmoins ne ſe démonta point : mais tirant l'écrit de l'Empereur, il le lui preſenta en lui diſant : Voilà, Seigneur, de quoi il s'agit. (*a*) Henri auſſi-tôt s'emporta, & commença à jurer qu'il n'avoit rien promis. Une telle hardieſſe étonna ſi fort le Cardinal, qu'il demeura muet, ne ſçachant plus que dire à un Prince qui nioit ſa ſignature : mais ce qui étourdit ce Prélat produiſit un effet tout contraire dans l'Evêque de Châlon, qui s'animant à la vûë d'une telle indignité, lui repliqua avec beaucoup de zele : » Et moi, » Seigneur, je ſuis prêt de jurer ſur » les Evangiles & ſur les reliques des

(a) *Rex autem his auditis prima fronte ſe nihil horum promiſiſſe omnibus modis negabat.* Ibid. p. 275.

Saints, que vous avez fait cette « promeſſe entre mes mains, & que « vous êtes convenu avec moi de « toutes ces choſes. Je m'offre mê- « me de vous en convaincre par le « témoignage de ceux qui y étoient « préſens, & que je croi trop hon- « nêtes gens pour le nier. « Le coup étoit un peu hardi : il eſt rare de trouver des Courtiſans aſſez deſintereſſez, & qui ayent aſſez de Religion pour oſer donner un démenti à leur Prince, & porter un témoignage contre lui. C'eſt cependant ce qui arriva : l'Evêque de Châlon fit venir tous ceux qui avoient aſſiſté à cette convention, & il n'y en eut aucun qui n'avoüât que la choſe étoit comme l'Evêque la diſoit.

Alors l'Empereur ſe voyant convaincu, (*a*) fut obligé auſſi d'avoüer ce qu'il avoit nié auparavant : mais pour ſe dédommager de cette confuſion, dont un particulier n'auroit pû s'empêcher de rougir, il s'emporta

(a) *Cumque omnium teſtimonio convinceretur, compulſus eſt confiteri quod priùs negaverat, verumtamen conquerebatur graviter de eorum perfidia, quia eorum conſilio promiſerit quod abſque diminutione Regni exequi non valeret.* Ibid.

d'une terrible maniere contre l'Evêque de Châlon, le traitant de fourbe & de traître, qui l'avoit trompé, l'engageant à signer une chose qu'il ne pouvoit tenir sans faire tort à sa Dignité & aux droits de l'Empire.

L'Evêque avoit trop bien commencé pour en demeurer là. » Si vous appellez, Seigneur, lui dit-il, perdre » les droits de votre Couronne, que » de ne plus vendre les Evêchez & les » Abbayes, comme vous avez fait » jusques à présent, j'avouë que le » Traité que vous avez fait par mon » conseil vous ôte ce droit; mais » comme par ce même Traité les » Evêques seront toûjours obligez de » vous payer les subsides, & de vous » donner tous les autres secours en » paix & en guerre, dont ils vous » sont redevables, je ne voi pas quels » droits vous perdez, ni quel tort no- » tre Traité fait à l'Empire: Vous de- » vriez plutôt être ravi de voir que » par cet accord, on ôte à votre Re- » gne une tache qui le deshonoroit.

XXXI. *Il tâche d'amuser le Pape.*

L'Empereur ne sçachant plus que repliquer à une réponse si nette & si positive, prit un ton plus doux, & demanda du temps pour penser à cet-

te affaire ; il dit qu'il vouloit en conferer avec les Princes de l'Empire, qu'il tâcheroit de les gagner & de les faire consentir à renoncer aux Investitures, qu'ils n'avoient qu'à revenir le lendemain à pareille heure, & qu'il leur donneroit une derniere réponse. Ensuite, comme s'il eût eu veritablement envie de se reconcilier avec l'Eglise, il se retira, & envoya aux Députez quelques-uns de ses Officiers pour traiter avec eux de la maniere dont le Pape le recevroit, & lui donneroit l'absolution des censures. D'abord ils dirent que l'Empereur ne prétendoit pas dans cette occasion être traité comme un autre *(a)*, ni paroître devant le Pape nuds pieds & nuë tête, ainsi qu'on l'exigeoit de ceux qui étoient excommuniez ; qu'il ne vouloit pas même que la ceremonie se fit en public ; toutes ces soûmissions étant indignes de la Majesté d'un Empereur. On disputa quelque temps sur le ceremonial. Enfin on promit *(b)* de faire en sorte que l'ex-

(a) *Il se souvenoit de la maniere dont le feu Empereur son pere avoit été traité à Canossa par le Pape Gregoire VII.*

(b) *Quibus condescendentes responderunt no-*

communication ne se leveroit point en public, mais dans la Chapelle du Pape, qui n'auroit auprès de lui que ses Cardinaux & ses Officiers ; que l'Empereur ne seroit point nuds pieds, mais seulement nuë tête, & à genoux.

Quand le Pape eut été informé par le retour de ses Députez de la maniere dont les choses s'étoient passées, il vit bien que l'Empereur ne cherchoit qu'à tirer l'affaire en longueur, afin de le surprendre quand il en auroit l'occasion. C'est pourquoi il vouloit partir dés le lendemain avant le jour pour s'en retourner à Reims, & il avoit déja donné tous ses ordres : mais le Comte de Troyes, & les plus sensez de son conseil lui remontrerent si fortement que l'Empereur & ses Partisans ne manqueroient pas de l'accuser d'avoir rompu la Conference, & de rejetter sur lui le blâme de cette rupture, & de tous les maux qui en arriveroient, qu'enfin il consentit de rester jusqu'au soir

stri, quod modis omnibus laborarent, ut Dominus Papa, calceatum eum, & quantò privatiùs posset, reciperet ad absolutionem. Ibid. p. 876.

du lendemain. Les Députez (*a*) retournerent donc de grand matin au camp, pour recevoir leur réponse; mais ils trouverent l'Empereur entierement changé; il s'emporta en toutes sortes de plaintes & de reproches contre le Pape, contre ses Cardinaux, & contre les gens d'Eglise; enfin pour toute réponse il leur dit, qu'il ne pouvoit abandonner les Investitures sans le consentement de tous les Ordres de l'Empire, & qu'ainsi lorsqu'il seroit en Allemagne, il assembleroit une Diete generale sur ce sujet.

Il se retir à Reims.

Je l'avois bien dit, qu'on nous vouloit tromper, dit aussi-tôt le Pape, quand il eut appris cette réponse; & quoiqu'il fût déja six heures du soir, il ne voulut jamais coucher à Mouzon, où il ne se croyoit pas en sûreté. Ainsi sans perdre un moment de temps il repassa la Meuse, & pria le Comte de Troyes de le retirer dans un château très-fort qu'il avoit proche de là sur le chemin de Reims, afin d'être le lendemain plus disposez à partir.

(a) *Il n'y avoit que l'Evêque de Châlon & l'Abbé de Cluni, le Pape n'ayant jamais voulu souffrir qu'aucun Cardinal y fût.*

Quoique ce départ se fist à petit bruit, & même dans les tenebres, l'Empereur néanmoins en fut averti; & soit que quelques remords de conscience lui fussent venus, soit qu'il eût projetté quelque mauvais dessein, il envoya promptement un Gentilhomme au Comte de Troyes pour lui dire de sa part, que s'il vouloit retenir le Pape durant le Dimanche seulement, il lui engageoit sa parole, foi de Prince, qu'il iroit le Lundi trouver Sa Sainteté pour en passer par tout ce qu'elle voudroit. Mais il ne fut pas possible d'y faire consentir Sa Sainteté. » J'en ai plus fait que je ne » devois, dit-elle; jamais Pape n'a » fait de pareilles démarches, l'Em» pereur veut nous tromper, il ne de» sire point la paix, s'il la veut since» rement, il viendra la chercher lui» même à Reims. Ainsi il partit dès le Dimanche avant le jour, & fit si grande diligence (a) qu'il arriva encore à Reims assez tôt pour dire la Messe, & pour y sacrer l'Evêque de Liege (b),

(a) Il avoit vingt lieuës à faire.

(b) Cet Evêque étoit Frideric, frere du Comte de Namur. Le Tresorier de la même Eglise étoit son competiteur, & avoit acheté de l'Em-

qui l'attendoit ; mais cette fatigue l'épuisa tellement, qu'il en tomba malade, & ne put rester le Lundi au Concile, qu'autant de temps qu'il en fallut pour informer les Peres de ce qui s'étoit passé à Mouzon. Le Mardi il ne s'y trouva point, & ne sortit pas même de sa chambre. Le Roy lui rendit visite ce jour-là. Suger y étoit; on parla d'affaires, & sur-tout de la conduite de l'Empereur : Suger ne put s'empêcher de dire tout bas au Roy, qu'il appréhendoit fort que la France ne payât les violons de la fête. La suite fera voir ce qu'il entendoit par ces paroles, & que sa crainte n'étoit point mal fondée.

XXXII. *Il reprend les seances.*

Le Mercredi Sa Sainteté se trouvant un peu mieux, elle vint au Concile sur les neuf heures (*a*), dans le

pereur l'Investiture de Liege pour la somme de sept mille livres ; ce qui fut cause que Frideric ne fut jamais en paix ; & enfin dès la seconde année de son Pontificat ses ennemis l'empoisonnerent.

(a) *Le texte porte sur les trois heures,* circa horam tertiam *: mais il y a apparence que l'Auteur compte à la maniere des anciens Romains, qui prenoient la premiere heure du jour au soleil levé, c'est à-dire, à six heures du matin ; ainsi la troisiéme heure du jour est ce que nous appel-*

dessein de le terminer. Comme c
toit assemblé plusieurs fois dan
Congregations particulieres, &
y avoit examiné soigneusement
ce qui devoit être le sujet de
crets du Synode, il sembloit qu
avoit plus qu'à en faire publi
Canons, qui étoient déja tout dr
mais quoique la seance de ce jo
rât jusqu'à bien avant dans la n
fut impossible de finir. Depu
neuf heures du matin jusqu'à
heures après midi, ce ne furen
plaintes des Evêques les uns c
les autres, ou contre des pers
considerables de leurs Dioceses
les inquiétoient. L'Evêque de M
entr'autres, en fit contre l'Ab
Cluni, & cet Abbé eut beso
tout le crédit qu'il avoit aupr
Pape pour se tirer d'affaires; car
chevêque de Lyon, avec to
Suffragans, prirent le parti de l
que de Mâcon; une infinité d'A
& de Moines de la même Pro

lons neuf heures du matin. En effet il e
de toute vrai semblance que ces Prelats
restez à l'Eglise depuis trois heures après n
jusques à sept ou huit heures du soir, & c
fin d'Octobre, où les jours sont déja fort

s'éleverent aussi contre l'Abbé de Cluni : tous demandoient avec instance qu'on leur fist justice de toutes les oppressions qu'ils souffroient de sa part ; ils ne craignirent pas même de le traiter publiquement de voleur & de brigand, aprés avoir fait de sa personne & de ses Moines une affreuse peinture : mais ils avoient à faire à trop forte partie ; ainsi malgré tout ce bruit, ils eurent le chagrin de voir l'Abbé de Cluni & ses Moines confirmez dans possession de toutes les choses qu'on les accusoit d'avoir usurpées. Cela dura jusqu'à trois ou quatre heures du soir.

Act. Conc. to. X. p. 870.

Alors le Pape fit lire les cinq Canons qui avoient été dressez contre les Simoniaques & les Ecclesiastiques mariez ou concubinaires; contre ceux qui envahissoient les biens de l'Eglise, ou qui les laissoient à leurs heritiers; contre les Prêtres qui exigeoient de l'argent pour les Sacremens, ou pour la sepulture des fideles, & enfin contre les Investitures. Les quatre premiers passerent d'un consentement unanime, & furent même approuvez des Peres du Concile avec de grands éloges, les plus sçavans d'en-

Canons de ce Concile.

tre eux dirent les plus belles choses du monde contre la simonie & le trafic des Benefices, contre le libertinage des Ecclesiastiques, & sur l'éloignement qu'ils devoient avoir des personnes du sexe. On fit voir dans des termes magnifiques par le témoignage des Peres & des anciens Canons, que les Evêques & autres Beneficiers n'avoient point d'autres heritiers que l'Eglise, & que leurs parens ne pouvoient au plus s'emparer que des biens patrimoniaux en cas que le défunt n'y eut pas renoncé en entrant dans l'état Ecclesiastique, ainsi qu'il se pratiquoit anciennement. Enfin on invectiva d'une terrible force contre l'avarice honteuse (a) de ces Curez & de ces Prêtres qui prennent de l'argent pour administrer les Sacremens, & qui font payer aux morts leur sepulture. Girard Evêque d'Angoulême, Godefroi Evêque de Chartres, & Guillaume Evêque de Châlon,

(a) *Arguti Sophistæ de multiplicibus Ecclesiæ negotiis subtiliter tractaverunt & multis studiosis auditoribus documenta luculenter intimaverunt. Ibi Gerardus Engolismensis, Gofredus Carnotensis, & Guilelmus Catalaunensis, duces verbi, præ ceteris intonuerunt.* Act. Concil. p. 872.

irent distinguer entre les autres par
r érudition & leur éloquence.
e ne sçai si ces Canons remedie-
t aux desordres de ce temps-là ;
is je sçai bien que cette reforme
st point venuë jusqu'à nous ; que
parens des Beneficiers s'emparent
ore tous les jours sans aucun scru-
e de tout ce qu'ils trouvent dans
uccession des défunts, quoi que
biens ne proviennent ordinaire-
nt que des revenus du benefice ;
le trafic des benefices quoi que
s secret n'en est pas moins fre-
nt.

u reste, si tous les Canons passe- XXXIII.
t sans contradiction, il n'en fut pas
nême de celui qui parloit des In-
tures. Il étoit conçu en des termes
allarmerent toute l'assemblée.
s défendons absolument, disoit-il,
*cevoir de la main d'aucune personne
us, l'investiture des Eglises, ni des
s ecclesiastiques.* Quoi donc, di-
nt tous ces Prelats, le Pape ne se
tente pas d'empêcher que les Prin-
ne donnent l'investiture des Egli-
par la crosse & par l'anneau, il
encore leur défendre de la don-
des Fiefs & des Regales qui dé-

Le Roy par l'avis de Suger s'oppose au Canon des Investitures.

ronne ; qu'il n'empêchoit pas même qu'il n'en donnât l'investiture comme il avoit fait jusqu'alors : mais cette réponse ne satisfaisoit pas le Roy, parce que ce n'étoient que des paroles qui étant dites dans le secret n'avoient aucune force contre un Decret qui alloit être public. Sa Majesté bien instruite par les conferences qu'elle avoit eu avec Suger & avec d'autres personnes de son Conseil sur cette matiere, vouloit qu'on reformât le Canon, ce que le Pape avoit de la peine à faire pour n'en avoir pas le démenti, aprés une contestation aussi échauffée que celle qui s'étoit passée le jour precedent. Neanmoins comme il vit que le Roi tenoit ferme, & qu'il menaçoit même de se retirer avec tous les Prélats de son Royaume, il fallut ceder. Le Canon fut réduit à ces termes : *Nous défendons absolument de recevoir de la main des laïques l'investiture des Evêchez & des Abbaïes.* Ce que tout le monde approuva volontiers.

Il y avoit encore une autre difficulté qui n'étoit pas moins importante. Calixte vouloit en finissant le Concile excommunier l'Empereur.

Le

: Roi qui n'étoit pas de ſes amis, ne
:n mettoit pas fort en peine. Il eſt
:e qu'il n'y ait toujours quelque
.ouſie entre les Princes qui ſont
ıiſins. Ainſi Loüis, à qui le Pape a-
ıit découvert ſon deſſein, ne s'y
ıpoſoit pas : mais Suger qui avoit
:ſprit plus pénétrant, ne goûtoit
ıint ce procedé, & faiſoit tout ce
ı'il pouvoit auprès du Roi, non-
ulement pour l'empêcher d'y don-
:r les mains, mais encore pour le
ırter à prier le Pape de quitter un
ıreil deſſein. Ce n'eſt pas que Suger
ıt aucune liaiſon avec l'Empereur,
qu'il prit aucune part à ſes inte-
ts : le ſeul bien de la France l'enga-
:oit dans cette démarche, parce
ı'il prévoyoit les ſuites funeſtes que
ıuvoit avoir une action d'un ſi grand
:lat ; & que l'Empereur étant à por-
e de s'en vanger, à la tête d'une
ıiſſante armée qui n'étoit pas éloi-
ıée de Reims, tout étoit à craindre
ıns un temps où le Roi n'avoit au-
ınes troupes ſur pied : mais ſoit que
: Prince qui avoit naturellement l'a-
ıe grande & genereuſe, ne voulut
ıire paroître aucune crainte en cette
ccaſion, ſoit qu'ayant déja obligé

le Pape à se retracter sur l'affaire des Investitures, il eût de la peine à lui causer un second chagrin, en le faisant désister de ses prétentions dans le démêlé qu'il avoit avec l'Empereur, il est certain qu'il le lui abandonna pour en faire tout ce qu'il voudroit. Dans la crainte neanmoins que le Pape ne lui tint pas parole sur la reformation du Canon, il voulut assister en personne à cette derniere séance, afin que par sa presence il contint les esprits dans le devoir, & qu'il ne se passât rien de contraire aux droits de sa Couronne.

XXXIV. *L'Empereur est excommunié.* Act. Conc. p. 872.

Tout le monde étant donc assemblé le Jeudi 30. d'Octobre, l'Evêque de Barcelone qui étoit un petit homme maigre & assez mal fait, mais plein d'esprit, d'érudition, & de pieté, prononça un excellent discours sur l'accord qu'il devoit y avoir entre l'Empire & le Sacerdoce. Il n'oublia rien des prérogatives de ces grandes dignitez, qui sont les premieres du monde; il fit voir les secours mutuels qu'elles devoient se donner pour se maintenir dans tout leur éclat; & conclut par la soumission que les Princes Chrétiens devoient à l'Eglise.

Il fut applaudi de tout le monde. Ensuite l'Evêque de Crême qui faisoit les fonctions d'Avocat General, dicta les Canons avec la correction dont on a parlé. Jean Moine de saint Ouën de Roüen, en qualité de Notaire du Concile, les écrivit, & Chrysogon Cardinal Diacre de l'Eglise Romaine, les publia à haute voix dans le Concile, à la satisfaction des Peres. Alors le Pape prenant la parole, témoigna le chagrin où il étoit de se voir obligé d'en venir aux dernieres extrêmitez avec l'Empereur, & d'employer contre lui les peines les plus rigoureuses dont l'Eglise se sert pour punir ses enfans rebelles. Il ajouta qu'il avoit tenté auparavant toutes les autres voyes pour le faire rentrer dans son devoir : mais puisque tous ces remedes avoient été inutiles, qu'il valoit mieux pour conserver le corps retrancher un membre pourri, que de souffrir qu'il infectât les autres. En même temps on apporta quatre cent vingt-sept cierges allumez, qu'on distribua à autant d'Evêques & d'Abbez. Ils se tinrent debout tandis que le Pape prononçoit la sentence d'excommunication contre ce Prince,

Act. Conc. p. 878.

contre l'Antipape Burdin, & contre ses adherans; laquelle étant finie ils les éteignirent en prononçant tous *fiat*, *fiat*. Le Pape declara aussi tous les sujets de l'Empereur dispensez du serment de fidelité, & leur défendit de lui obéïr, s'il ne rentroit pas dans son devoir, & ne faisoit satisfaction à l'Eglise. Ainsi finit ce fameux Concile. Les Prélats après avoir reçû la benediction de Sa Sainteté s'en retournerent dans leurs Dioceses, le Pape prit la route de Normandie, où le Roi d'Angleterre l'attendoit, & la Cour de France revint à Paris; mais elle n'y fut pas plutôt arrivée, qu'elle connut que Suger avoit raisonné juste, & que le Roi se seroit bien passé de donner sa ville de Reims pour servir de théatre à la scene qui venoit de s'y joüer.

Emportemens de ce Prince lors qu'il apprit cette nouvelle.

En effet, dès que l'Empereur eût appris ce qui s'étoit passé, & de quelle maniere il avoit été traité dans cette assemblée, il entra dans une colere terrible; & après avoir vomi contre le Pape & contre le Roi de France toutes les injures que la passion où il étoit alors lui suggera, il jura avec serment qu'il s'en vangeroit d'une

naniere dont il seroit parlé dans les
iecles à venir ; qu'il sçauroit bien
ibolir la memoire de ce Conciliabule,
& laver dans le sang des François l'af-
front qu'il avoit reçû chez eux ; que
lans peu on verroit croître l'herbe
à où auparavant étoit la ville de
Reims.

Il est certain qu'il étoit en état de
'executer comme il le disoit ; & si
lans le moment il fut venu avec son
irmée se presenter devant Reims,
ien n'étoit capable de lui resister. Il
i'y avoit point de garnison dans la
ille, le Roi n'avoit point d'armée à
ui opposer, & avant qu'il en eût
evé une, les Allemands auroient for-
é les remparts de Reims qui n'étoient
léfendus que par les Bourgeois. Mais
oit que l'Empereur ne fut pas bien
nformé de l'état des affaires de Fran-
e, & qu'il s'imaginât que le Roi avoit
lus de troupes sur pied, soit que Dieu
ui tient le cœur des Princes entre
es mains, & qui les tourne comme il
ui plaît, ne voulut pas qu'une des
lus belles villes de France, où repo-
ent les corps de tant de Saints, &
ont le principal Temple est consacré
l'honneur de sa sainte Mere, devint

la proie de ces furieux, qui depuis près d'un siecle faisoient une guerre sanglante à l'Eglise, & en déchiroient l'unité par un cruel schisme ; il permit que ce Prince pour en venir à ses fins prit un moyen qui lui coûta beaucoup, & qui ne réüssit pas : au lieu de courir à la vengeance & de profiter de l'ardeur où étoient ses troupes, & de la proximité du lieu, il alla en Allemagne, lever une armée formidable de deux cent mille hommes, afin d'engloutir, pour ainsi dire, non-seulement la ville de Reims, mais le Royaume de France, par cette inondation de Barbares ; & le temps qu'il mit à faire ces grands préparatifs, donna le loisir au Roi de se disposer à le bien recevoir. Nous verrons la part que Suger eut dans cette entreprise.

LXXV. *Calixte retourne à Rome.* 1120. L'année suivante * le Pape après avoir visité une partie de la France, terminé plusieurs affaires en Normandie avec le Roy d'Angleterre, & sur-tout après avoir reconcilié le nouvel Archevêque d'Yorc avec ce Prince, passa en Italie, dans le dessein d'aller à Rome. Il fut reçû par tout avec une joie incroyable des peu-

ples, & on lui rendit ſur ſon paſſage tous les honneurs qui ſont dûs au Vicaire de Jeſus-Chriſt. Il n'avoit pas de forces pour chaſſer l'Antipape qui occupoit le Saint Siege dans Rome, & qui s'y étoit rendu formidable : mais il étoit informé des diſpoſitions des Romains, qui ne pouvant plus ſouffrir la domination violente des Schiſmatiques, n'attendoient qu'une occaſion favorable pour ſecoüer le joug. Ainſi ils n'eurent pas plutôt appris que le Pape s'avançoit vers Rome, qu'ils commencerent ouvertement à ſe diſpoſer de le recevoir avec honneur. Le miſerable Burdin qui s'étoit rendu odieux à tout le monde par ſa tyranie & par ſes débauches, vit bien par ces préparatifs qu'il n'étoit pas en ſûreté parmi les Romains ; ainſi dans la crainte qu'ils ne le livraſſent entre les mains du Pape, il ſe ſauva promptement à Sutri place forte, où il y avoit garniſon Imperiale. Calixte l'y auroit peut-être laiſſé en repos finir ſa miſerable vie, ſi lui-même avoit pû y demeurer : mais comme il fut aſſez temeraire pour faire des actes d'hoſtilité contre le Pape, & de ſe ſervir des troupes qu'il

Maimb. de la déc. de l'Emp. l. 4.

L'Antipape ſe retire.

avoit dans Sutri pour courir jusqu'aux portes de Rome, & desoler la campagne. Le Pape après avoir fait son entrée, resolut d'avoir ce rebelle par la force, afin d'éteindre entierement le schisme, en s'assurant de celui qui en étoit le chef. Dans ce dessein il commença par rétablir les choses dans Rome, & y mettre tout le bon ordre qu'il crût necessaire, puis il en partit sur la fin de l'année pour aller dans la Champagne d'Italie & dans la Poüille, demander du secours au Duc Guillaume, & aux autres Princes Normands qui y avoient établi leur domination.

Petr. Diac. l. 4. c. 70.

XXXVI. *Suger est envoyé en ambassade à Rome.*

Tandis que Sa Sainteté étoit en ce païs, ocupée à negotier la levée d'une armée pour mettre ses ennemis à la raison, le Roi de France fut obligé de lui envoyer un Ambassadeur extraordinaire pour traiter avec elle de quelques affaires de consequence qui lui tenoient fort au cœur. Suger fut celui sur lequel il jetta les yeux pour cette ambassade; on ordonna en même temps à l'Abbé de S. Germain des Prez de l'accompagner. Rien ne fait mieux voir en quelle considera-tion Suger étoit alors à la Cour de

Suger in vit Lud. Grof. p. 310.

:, & la haute estime qu'on fai-
: sa suffisance & de son merite,
st rare, & peut-être inoüi dans
ire, qu'un jeune Religieux,
'il étoit encore, soit choisi pour
mmission si honorable, & pour
d'affaires d'Etat auprès des
rains. Il n'est pas moins ex-
inaire qu'on le fasse chef d'une
ssade, où l'on voit sous lui des
nes qui par le rang qu'elles
nt dans l'Eglise, par leur âge,
r capacité, sembloient devoir
e préferées. Il partit donc de
au commencement de l'année
ivec un équipage convenable à
nité d'Ambassadeur d'un grand
& comme il croyoit que le
étoit encore à Rome, il prit sa
de ce côté-là, & y arriva au
de May. Il y apprit que le Pa-
it dans la Poüille, mais qu'il ne
oit pas à revenir. Un esprit
; vif que le sien auroit tran-
ment attendu le retour de Sa
eté : mais soit que les affaires
avoit à traiter avec elle fussent
es, soit qu'ayant déja vû Rome,
riosité n'y trouvât plus de quoi
isfaire, il en partit aussi-tôt pour

aller trouver le Pape qui étoit à Bitonte (*a*). Il en fut reçû avec tout l'agrément qu'il pouvoit souhaiter, & d'une maniere capable de flater la vanité d'un homme qui en auroit eu beaucoup. Il attribue cette bonne reception au grand nom du Monarque de la part duquel il venoit, & il a raison : mais je ne doute point aussi que son merite personel n'y contribuât beaucoup. Il étoit connu de Sa Sainteté, qui dans le Concile de Reims avoit remarqué non-seulement beaucoup d'esprit dans ce jeune Religieux ; mais qui s'étoit de plus apperçû qu'il étoit si bien en Cour, que c'étoit, pour ainsi dire, le seul homme à qui il falloit s'adresser si on vouloit être écouté favorablement du Roi de France.

Quelles étoient les affaires que Suger alloit negotier à Rome.

Suger, ni aucun autre Historien de tous ceux que j'ai lûs, ne s'expliquent point sur la nature des affaires qu'il avoit à traiter avec le Pape, & se contentent tous de dire que c'étoi

(a) *Suger dit :* In civitate Bitunium : *mais c'est une faute, il faut dire* Bituntum. *Bitont est une ville de la Pouille au Royaume de Naples, avec titre de Marquisat, & Evêché suffragant de Bari.* Suger loc. cit.

les affaires d'Etat, qui concernoient le bien du Royaume. (*a*) Ils semblent vouloir nous faire un mystere de cette importante negotiation. Je me trompe fort neanmoins, si à force de chercher je n'ai découvert le secret : je croi au moins approcher fort de la verité si je dis que c'étoit pour la grande affaire de la Primatie de Lyon sur l'Eglise de Sens. Car je trouve une lettre du Roy écrite au Pape Calixte II. peu de temps après la celebration du Concile de Reims, & son retour à Rome, dans laquelle ce grand Prince lui parle fortement de cette affaire ; & sans manquer au respect qui est dû à Sa Sainteté, lui fait sentir qu'il n'étoit pas homme à laisser perdre les droits de sa Couronne, ni à souffrir qu'on l'insulte impunément. C'est là qu'après l'avoir fait souvenir de tous les services qu'il lui a rendus pendant son sejour en France, jusqu'à s'incommoder beaucoup pour se trouver en personne à son Concile de Reims, tout malade qu'il étoit, dans la seule vûë de luy faire plaisir, parce qu'il l'en avoit prié, il

(a) *Missus à Domino Rege Ludovico pro quibusdam regni negotiis.* Suger ibid.

s'étonne que le Pape, ſans lui en rien dire, ni ſans appeller l'Egliſe de Sens en jugement, l'ait ſoumiſe à celle de Lyon, malgré la poſſeſſion immemoriale où étoit celle de Sens de ne relever que du S. Siege, & de ne point reconnoître de Primat dans les Gaules; qu'il eſt reſolu de ne pas ſouffrir cette injuſtice, & qu'il verroit plus volontiers le feu aux quatre coins de ſon Royaume, que de ſe voir privé de cet honneur, qui appartient plus à la Couronne de France qu'à l'Egliſe de Sens; puiſque Lyon n'étant point de ſes Etats, ce n'eſt pas un petit honneur pour lui d'avoir dans ſon Royaume le Primat des Gaules en la perſonne de l'Archevêque de Sens (*a*). Cette lettre eſt ſi majeſtueuſe, & en même temps ſi ſoumiſe; on y garda ſi bien le caractere de Souverain avec la qualité de Chrétien & de Fils aîné de l'Egliſe, que j'ai crû faire plaiſir au Lecteur de lui donner une traduction

(a) *Quoi que les Archevêques de Sens prennent encore actuellement la qualité de Primat des Gaules & de Germanie, cependant ils n'en font plus les fonctions, & ils ont perdu leur droit depuis que nos Rois ont acquis le domaine de la ville de Lyon.*

e d'une piece si rare & si bien
[conc]ertée.

[Lettr]e de Loüis le Gros Roy de France au Pape Calixte II.

[PO]UR LA LIBERTÉ DE L'EGLISE DE SENS.

[V]otre Sainteté nous a fait sçavoir «
[la pr]ise de ce malheureux apostat, «
[nom]mé Burdin, & en même temps «
[la b]onne disposition de toutes vos «
[affai]res. Ce nous est un sujet, mon «
cher Pere, de vous cherir en- «
[core] davantage : car votre honneur «
[est l]e nôtre, & nous nous réjoüissons «
[de t]out le bien qui vous arrive com- «
[me] s'il nous étoit arrivé à nous- «
[mêm]e. En relâchant la Sentence «
[que] vous avez prononcée contre «
[l'Ar]chevêque de Sens, vous nous «
[avez] un peu appaisé : mais nous «
[som]mes en peine de ce que vous «
[ne] l'avez relâchée que pour un «
[tem]ps : car il semble que l'Arche- «
[vêq]ue de Lyon ait encore quelque «
[espe]rance d'obtenir la soumission «
[qu'i]l demande. Mais pour dire la «
[véri]té je souffrirois plutôt que tout «
[mo]n Royaume fut en feu, & ma «

» soit contre la justice : Car si on dit
» que les anciens Canons accordent
» le droit de Primatie à l'Eglise de
» Lyon, on vous répond d'un autre
» côté que jamais l'Eglise de Sens n'a
» été soumise à celle de Lyon, & que
» de tout temps elle a joüi de cette
» liberté, quoi qu'on reconnoisse qu'-
» elle dépendoit autrefois de celle de
» Rome. Or il n'y a point de droit
» qui puisse ôter ce qu'on possede de
» temps immemorial. Cette raison
» suffit pour empêcher que la liberté
» de l'Eglise de Sens ne reçoive au-
» cune atteinte par cette sujetion qu'-
» on lui a imposée nouvellement &
» imprudemment : car on dit que
» cette surprise a été faite en cachette
» & comme à la dérobée, à l'insçû
» du Clergé de Sens, des Evêques de
» la Province & du Roi, qui sont tous
» conservateurs de la dignité d'une
» Eglise. Or il est évident qu'une telle
» décision tourne plutôt à la honte
» qu'à la commodité de l'Eglise qui
» n'en a rien sçû ; car une affaire où
» plusieurs personnes sont interessées,
» doit se traiter publiquement & par
» l'avis de tous ceux qu'elle regarde,
» & non pas en particulier & dans le

et. Cette dignité appartient à «
lise, & non pas à la personne : «
onc cet Archevêque a disposé «
de ce qui ne lui appartenoit «
; s'il a promis ce qu'il ne de- «
pas promettre, l'Eglise de Sens «
pas pour cela perdu son droit «
on ancienne liberté ; c'est in- «
ement qu'on voudroit lui faire «
r un joug qu'elle n'a jamais «
té. Prenez donc garde, S. Pere, «
la ville de Lyon qui est d'un «
e Royaume, ne s'augmente de «
re perte, & qu'en voulant me «
mettre à un Prince ami, vous «
nous rendiez ennemis. Si un Roi «
France qui est le fils aîné de l'E- «
e, se sent méprisé dans une af- «
e si facile, & que Rome n'eut «
d'égard pour luy lorsqu'il de- «
nde si peu de chose, il n'espérera «
de reüssir dans de plus grandes : «
is aussi doit-on bien s'attendre «
'il ne s'exposera jamais à la honte «
n refus, au préjudice de sa di- «
ité ; car il est plus décent à la «
ajesté Royale, de ne rien deman- «
r, que d'être refusé. Algrin por- «
ır des presentes vous en dira da- «
ntage de notre part, & supléra à «

» ce que je n'ai pas jugé à propos de
» mettre par écrit. Faites attention à
» ses paroles, & recevez-le, s'il vous
» plaît, comme si c'étoit moi qui vous
» parlât de cette affaire.

Je sçai qu'il y a quelques circonstances dans cette lettre qui font voir que Suger n'en a pas été le porteur. Ce n'est pas aussi ce que je prétends. J'avoue même qu'elle n'a été écrite qu'après son retour en France, puisque le Roi congratule le Pape de s'être enfin saisi de Maurice Burdin, & de l'avoir mis en prison, ce qui n'arriva qu'après que Suger fut sorti de la Poüille, où il avoit eu audience du Pape. Mais en même temps on y apperçoit ce que Suger avoit déja fait auprès de Calixte sur cette affaire; car le Roy declarant dans cette lettre que ce n'est pas assez que Sa Sainteté ait suspendu l'execution de la sentence qu'elle avoit déja prononcée en faveur de l'Archevêque de Lyon; qu'elle ait laissé à ce Prélat encore quelque esperance de reduire en servitude l'Eglise de Sens, comme il le prétend, & qu'il faut que le Pape déclare nettement que celle-ci n'est en aucune façon dépendante de l'autre; nous a-

u par là de conjecturer qu'-
·que la nouvelle fut venuë en
juç le Pape avoit soumis l'E-
Sens à celle de Lyon, le Roy
inceſſamment Suger en Cour
ıe pour en faire ſes plaintes à
eté, & pour tâcher de rompre
s'il étoit poſſible; que tout
ıut faire cet habile Député par
de ſes remontrances, fut d'o-
: Pape à donner un Decret qui
it l'execution de la Sentence
:ée en faveur de l'Egliſe de
juſqu'à ce qu'il eût entendu
es intereſſées; que Suger s'en
n France avec ce Decret, dont
ı'étant pas encore pleinement
, écrivit au Pape cette forte
ont il s'agit ici.
n'eſt pas là tout le myſtere
Hiſtoriens ont voulu nous ca-
s qu'ils ignoroient peut-être
nes, on peut au moins ſans
iſque s'en tenir à cette con-
juſqu'à ce qu'on ait découvert
choſe de plus certain: mais la
ture des temps, & la nature de
favoriſent beaucoup mes pré-
puiſqu'il n'y a gueres d'appa-
ıe le Roy eût envoyé des Re-

ligieux à Rome pour des affaires purement civiles : au lieu que le different entre les Archevêques de Lyon & de Sens, étant une affaire ecclesiastique, quoi que les interêts du Royaume y fussent mêlez, elle convenoit mieux à des gens d'Eglise.

XXXVII. Au reste, le Pape fut si satisfait des manieres de Suger, & de la conduite qu'il avoit tenuë dans cette negotiation, qu'il fit tous ses efforts pour le retenir auprès de luy ; mais l'Abbé de S. Germain des Prez & ses autres associez presserent tellement son retour, qu'il fut obligé de se rendre à leurs sollicitations, & de reprendre la route de France. Tandis qu'ils étoient en chemin l'Abbé de S. Denis mourut, & Suger quoi qu'absent, fut élu en sa place par un consentement unanime de tous les Religieux de S. Denis. Un si grand changement dans sa fortune nous oblige de nous arrêter ici, afin de le considerer à loisir dans cette nouvelle dignité, qui va donner un nouvel éclat à toutes ses actions, & servir de matiere aux Livres suivans.

Le Pape veut retenir Suger auprès de lui. Sug. loc. cit.

Il apprend sur sa route qu'on l'a fait Abbé de S. Denis.

Fin du troisiéme Livre.

SOMMAIRE
DU IV. LIVRE.

MOtifs des Moines de Saint Denis dans l'élection de Suger. Le Roy indigné de ce qu'elle s'étoit sans sa participation, fait mettre rison les Deputez du Chapitre. III. lexité de Suger dans cette conjon-. Il ne sçait à quoi se déterminer. Il s'arrête à Lyon tandis qu'il en- sonder le Pape & la Cour de France. oy s'appaise & vient au devant de r. V. Il reçoit le Sacerdoce dès le main, & la benediction abbatiale manche suivant. VI. L'Evêque de ux luy amene Abeillard qui de- loit à se retirer de S. Denis. VII. r s'en excuse. Raisons de ce refus. aire est portée au Conseil du Roy, Abbé de S. Denis condamné à laisser llard en liberté. VIII. Suger part Rome. Raisons qui devoient le dif- r de ce voyage. Il est bien reçû du & des Cardinaux qui l'arrêtent pour r au Concile general de Latran. Quelle fut l'occasion de ce Concile.

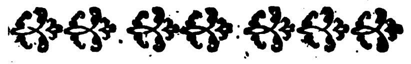
ligieux à Rome pour des affaires purement civiles : au lieu que le differend entre les Archevêques de Lyon & de Sens, étant une affaire ecclesiastique, quoi que les interêts du Royaume y fussent mêlez, elle convenoit mieux à des gens d'Eglise.

XXXVII. *Le Pape veut retenir Suger auprès de lui. Sug. loc. cit.*

Au reste, le Pape fut si satisfait des manieres de Suger, & de la conduite qu'il avoit tenuë dans cette negotiation, qu'il fit tous ses efforts pour le retenir auprès de luy ; mais l'Abbé de S. Germain des Prez & ses autres associez presserent tellement son retour, qu'il fut obligé de se rendre à leurs sollicitations, & de reprendre la route de France. Tandis qu'ils étoient en chemin l'Abbé de S. Denis mourut, & Suger quoi qu'absent, fut élu en sa place par un consentement unanime de tous les Religieux de S. Denis. Un si grand changement dans sa fortune nous oblige de nous arrêter ici, afin de le considerer à loisir dans cette nouvelle dignité, qui va donner un nouvel éclat à toutes ses actions, & servir de matiere aux Livres suivans.

Il apprend sur sa route qu'on l'a fait Abbé de S. Denis.

Fin du troisiéme Livre.



SOMMAIRE

DU IV. LIVRE.

MOtifs des Moines de Saint Denis dans l'élection de Suger. Le Roy indigné de ce qu'elle s'étoit sans sa participation, fait mettre rison les Deputez du Chapitre. III. *lexité de Suger dans cette conjon-. Il ne sçait à quoi se déterminer. Il s'arrête à Lyon tandis qu'il en-sonder le Pape & la Cour de France. oy s'appaise & vient au devant de r.* V. *Il reçoit le Sacerdoce dès le main, & la benediction abbatiale imanche suivant.* VI. *L'Evêque de ux luy amene Abeillard qui deloit à se retirer de S. Denis.* VII. *r s'en excuse. Raisons de ce refus. aire est portée au Conseil du Roy, Abbé de S. Denis condamné à laisser llard en liberté.* VIII. *Suger part Rome. Raisons qui devoient le difer de ce voyage. Il est bien reçû du & des Cardinaux qui l'arrêtent pour er au Concile general de Latran. Quelle fut l'occasion de ce Concile.*

ligieux à Rome pour des affaires purement civiles : au lieu que le different entre les Archevêques de Lyon & de Sens, étant une affaire ecclesiastique, quoi que les interêts du Royaume y fussent mêlez, elle convenoit mieux à des gens d'Eglise.

XXXVII. *Le Pape veut retenir Suger auprès de lui.* Sug. loc. cit.

Au reste, le Pape fut si satisfait des manieres de Suger, & de la conduite qu'il avoit tenuë dans cette negotiation, qu'il fit tous ses efforts pour le retenir auprès de luy ; mais l'Abbé de S. Germain des Prez & ses autres associez presserent tellement son retour, qu'il fut obligé de se rendre à leurs sollicitations, & de reprendre la route de France. Tandis qu'ils étoient en chemin l'Abbé de S. Denis mourut, & Suger quoi qu'absent, fut élu en sa place par un consentement unanime de tous les Religieux de S. Denis. Un si grand changement dans sa fortune nous oblige de nous arrêter ici, afin de le considerer à loisir dans cette nouvelle dignité, qui va donner un nouvel éclat à toutes ses actions, & servir de matiere aux Livres suivans.

Il apprend sur sa route qu'on l'a fait Abbé de S. Denis.

Fin du troisiéme Livre.

sa nt Denis. Médaille qui fut frap-
o.r ce sujet. Mort de l'Empereur.
ſtit on du peuple qui attribuoit cette
à saint Denis. XXI. *Le Pape ap-*
Suger à Rome. Tout le monde croit
va être Cardinal. Divers projets
bâtit sur cette supposition. La mort
pe le fait revenir en France. XXII.
édit augmente à la Cour, & il est
é des principales affaires du Royau-
e Roy l'envoye à Mayence pour as-
à la Diete qui devoit faire un nou-
mpereur. Magnificence de son équi-
Ses négotiations. XXIII. *Il se fait*
ter par un Seigneur d'Allemagne
ues biens qui appartenoient à son
ſtere. XXIV. *A son retour en Fran-*
fait une chasse solemnelle, où tous
eigneurs de la Cour assistent. Ce
doit penser de cette action. XXV. *Le*
orte la guerre en Auvergne, & va
er Clermont. Suger l'y suit, & pen-
rdre la vie à ce Siege. Reflexions
ires que lui fit faire cet accident.
in que fit Suger durant ce Siege avec
nte de Flandres. XXVI. *Horrible*
cide de ce bon Prince au milieu de
ats. Suger pleure sa mort, & le
rme puissamment pour l'aller ven-
L'Abbé de saint Denis l'accompa-

gne dans cette expedition. Justice que Roy fit de tous les coupables. XXVII. *S. ger à son retour pense serieusement à conversion. Grands combats qu'il éprouve. La mort tragique de deux Abbez ses amis qui avoient mené à peu près même vie que lui, acheve de le déterminer. Il prend enfin la resolution mettre la reforme dans S. Denis, & se reformer luy-même.*



HISTOI



HISTOIRE DE SUGER, ABBE' DE S. DENIS, MINISTRE D'ETAT, ET REGENT DU ROYAUME.

LIVRE QUATRIE'ME.

SI l'entrée dans une charge par une voye legitime & canonique, est un grand préjugé qu'on y est appellé de Dieu, & par consequent qu'on s'acquittera fidelement de tous les devoirs qui sont attachez à l'emploi dont on est revêtu, nous avons tout lieu de croire que Suger réussira parfaitement dans son administration, & que jamais l'Abbaye de S. Denis n'aura été gouvernée avec plus de sagesse & de prudence; puisqu'il

I. Motifs des Moines de saint Denis dans l'élection de Suger.

est certain que depuis long-temps il ne s'étoit fait dans ce Monastere une élection d'Abbé si pure & si desinteressée.

La brigue n'y eut aucune part; Suger n'y pensoit pas : il ne fit aucunes sollicitations pour se procurer cette Dignité; il la croyoit remplie par son Abbé qu'il avoit laissé en sortant de France en parfaite santé, & dans un âge à vivre encore long-temps. Enfin quand il auroit eu quelque vûë sur cette Charge, & qu'il auroit sçû le decès de l'Abbé de saint Denis, son éloignement l'auroit empêché de faire aucune démarche pour se la procurer. Si l'on ajoûte à toutes ces considerations, que Suger n'étoit pas encore Prêtre, ni des plus anciens de sa Communauté, on sera obligé d'avoüer qu'il n'y avoit aucune apparence qu'on jettât les yeux sur lui.

Peut-être croira-t'on que la Cour de France, où il étoit fort consideré, aura beaucoup contribué à cette élection; mais il est certain au contraire, que la Cour pensa tout rompre, & que peu s'en fallut que l'affaire n'échoüât de ce côté-là. En effet,

lorsque le Roy apprit que les Religieux s'étoient choisi un Abbé sans sa participation, & que sans avoir aucun des égards qui étoient dûs à sa Personne sacrée, & à son autorité Royale, ils lui enlevoient un homme dont ils sçavoient qu'il se servoit utilement, il entra dans une telle colere contre eux, que dans le moment il leur en envoya faire de vifs reproches, & leur déclarer, que loin d'approuver ce qu'ils avoient fait, il cassoit leur élection.

Ainsi ce ne put être que des motifs dégagez de la brigue & de l'ambition qui obligerent les Religieux de saint Denis à choisir Suger preferablement à tout autre, pour remplir la place d'Abbé de leur Monastere, qui se trouvoit vacante par la mort d'Adam. Ils sçavoient que Suger avoit beaucoup d'esprit, & ne manquoit pas d'érudition, qu'il avoit du zele & de la fermeté, quand il en falloit avoir, & enfin qu'il étoit honnête homme; car pour de la devotion, il n'en avoit pas beaucoup en ce temslà, & ce n'est pas aussi ce que cherchoient les Moines. Voilà apparemment où se bornerent leurs vûës.

Decedé le 19. de Fev. 1122.

I 2

Il ſe pourroit faire que dans ce choix ils ayent eu auſſi quelque égard à leurs interêts temporels ; car il ne faut pas s'imaginer que des gens dont la conduite n'étoit pas des plus édifiantes, ayent été capables de faire une élection ſi pure & ſi deſintereſſée, qu'il n'y ſoit rien entré d'humain : il n'appartient qu'aux ames élevées & parfaitement détachées du monde, d'agir par les ſeules vûës de Dieu : je doute même qu'ils euſſent jamais penſé à Suger, s'ils euſſent ſçû qu'il devoit les reformer, comme il fit dans la ſuite : mais Dieu, qui avoit des deſſeins de miſericorde ſur cette Abbaye, leur cachoit ce myſtere, afin d'accomplir ſes volontez adorables, comme il fait ordinairement par ceux mêmes qui y ont plus d'oppoſition. Ils conſideroient ſeulement qu'ayant beaucoup d'ennemis ſur les bras, que leurs grandes richeſſes, auſſi-bien que leur peu de regularité, leur attiroient, ils avoient beſoin d'un Abbé puiſſant & accrédité, qui ayant beaucoup d'accez en Cour, pût par ſon autorité les tirer des mauvaiſes affaires qu'on leur ſuſcitoit de temps en temps, & conſerver les

iens de l'Abbaye, que certains Sei-
neurs vouloient envahir, comme
tant fort à leur bienséance. C'est ce
u'ils trouvoient dans la personne de
uger : mais comme d'ailleurs ils
raignoient que le Roy, qui vouloit
oûjours l'avoir auprès de lui, ne con-
entît pas à ce choix, si on lui en
arloit : c'est ce qui leur fit prendre
 résolution de tenir leur dessein fort
ecret, persuadez que quand la chose
eroit faite, on trouveroit après les
noyens d'appaiser Sa Majesté.

Suger donc étant parti de la Poüil-
e sur la fin de l'année 1121. après six
u sept mois de negociation, s'avan-
oit à petites journées vers la France
vec tout son monde, ne pensant à
en moins qu'à ce qui alloit arriver.
s eurent le plaisir d'apprendre sur
eur route, que le Pape aussi-tôt a-
rès leur départ de Bitonte, étoit
llé avec une puissante armée mettre
e siege devant Sutri ; que les habi-
ns de cette Ville se voyant pressez,
 craignant d'être pris d'assaut, s'é-
oient saisis de l'Antipape, & l'a-
oient livré aux Normans, qui s'é-
oient bien divertis aux dépens de ce
alheureux ; car aprés l'avoir revêtu *Act. Vatic.*

» vrai si je veillois ou si je dormois.
» Durant ce temps je me vis comme
» en pleine mer dans un miserable
» esquif, sans rames, sans gouver-
» nail, & sans aucun secours, aban-
» donné à la merci des vagues, qui
» tantôt élevoient ma barque jusques
» au ciel, & tantôt la faisoient des-
» cendre jusqu'aux enfers. Me voyant
» ainsi le joüet des flots, la crainte
» du naufrage, qu'il me sembloit ne
» pouvoir éviter, me fit recourir à
» Dieu : je ne le priai jamais de si bon
» cœur. Il eut la bonté d'écouter ma
» priere, & en très-peu de temps l'o-
» rage s'appaisa, & je me trouvai, à
» la faveur d'un petit vent doux, dans
» un beau port, à couvert de toute
» sorte de tempête. Aussi-tôt je m'é-
» veillai, & j'apperçûs l'aurore, ce
» qui nous fit partir, sans tarder da-
» vantage. Dans le chemin j'étois tout
» occupé de mon songe, sans pou-
» voir comprendre ce qu'il vouloit
» dire, ni de quel présage il me pou-
» voit être, sinon que j'étois menacé
» de quelque grand peril, dont la
» bonté de Dieu me retireroit : mais
» je ne disois mot de tout ce qui se
» passoit dans mon esprit à ceux qui

m'accompagnoient. Nous n'eûmes « pas fait quelques lieuës dans cette « diſpoſition, que nous rencontrâ- « mes un domeſtique de l'Abbaye de « ſaint Denis, qu'on nous envoyoit « en diligence. Il nous reconnut, & « s'arrêta ; mais il ne ſçavoit s'il de- « voit rire ou pleurer, s'il devoit « parler ou ſe taire, la joye & la tri- « ſteſſe étoient également peintes ſur « ſon viſage ; & toute ſa contenance « étoit pour nous une énigme, que « nous ne pouvions deviner. Nous ne « ſçavions s'il nous apportoit de bon- « nes ou de mauvaiſes nouvelles. En- « fin il nous apprit que le dix-neuvié- « me du mois l'Abbé Adam étoit « mort, & que deux jours après ſa « Communauté s'étant aſſemblée, « m'avoit élû par un conſentement « unanime Abbé de ſaint Denis : mais « il ajoûta que l'élection s'étant fai- « te ſans la permiſſion du Roy, les « Religieux & les vaſſaux de l'Abbaye « qui lui en avoient porté le decret « pour le confirmer, avoient été ſi « mal reçûs de Sa Majeſté, qu'après « leur avoir dit d'abord tout ce que « ſon reſſentiment lui avoit inſpiré, « il les avoit fait mettre en priſon «

Il fait mettre les deputez du Chapitre en priſon.

» dans le Château d'Orleans.

On peut juger quelle impression ce récit fit sur l'esprit de Suger. Les mouvemens différens dont il fut agíté dans ce moment, lui avoient été assez bien représentez par ces flots de la mer, & par ce furieux orage dont il avoit été batu en songe la nuit précedente. Son cœur neanmoins fut celui qui sentit les premiers coups de cette tempête, & qui en fut le plus maltraité. Suger étoit sensible à la reconnoissance, & l'on ne pouvoit faire du bien à un homme qui en conservât mieux le souvenir, & qui dans l'occasion en témoignât plus de gratitude. L'Abbé Adam qui venoit de mourir, lui en avoit fait beaucoup. Non seulement il l'avoit élevé dès ses plus tendres années, mais il l'avoit aussi fort avancé ; & l'on peut dire qu'il l'avoit fait tout ce qu'il étoit. Des services si considerables avoient attaché fortement Suger à cet Abbé. Il l'aimoit tendrement, il le consideroit comme son pere & son bienfaiteur. De si douces chaînes ne purent se rompre sans faire violence à son cœur, qui se sentit pénetré de la perte qu'il venoit de faire. Ses yeux en

furent de fideles témoins, & les larmes qui en coulerent firent dire à ceux qui étoient présens, ce que les Juifs dirent de Jesus-Christ en le voyant pleurer la mort de Lazare : *Ecce quomodo diligebat eum.*

D'autre part les marques d'estime & d'affection qu'il venoit de recevoir de ses freres en son absence ; ce choix si unanime qu'ils avoient fait de sa personne pour leur tenir lieu de pere, cette préference à tant d'autres qui pouvoient aspirer à cet honneur, & qui peut-être n'auroient pas manqué de bonne volonté pour se le procurer: tout cela étoit capable de moderer sa douleur, & de produire dans son ame des sentimens fort opposez à ceux que lui causoit la perte de son Abbé. Ainsi il sentoit au fond de son cœur une espece de combat entre des passions différentes qui l'agitoient, sans sçavoir encore qui l'emporteroit. Si la joye de son élection vouloit bannir la douleur de la mort de son pere, l'indignation du Roy, ses amis & ses freres emprisonnez à son occasion, moderoient tellement ce transport, qu'il se sentoit plus porté à continuer ses larmes, qu'à les essuyer. Voilà,

III. *Perplexité de Suger dans cette conjoncture.*

diſoit-il, l'orage dont le Seigneur m'a donné des préſentimens. Il s'augmentoit beaucoup cet orage, & les agitations de ſon cœur & de ſon eſprit ſe multiplioient par l'étrange embarras où la conjoncture des affaires le jettoit. Donnera-t'il les mains à ſon élection ? Refuſera-t'il l'honneur qu'on lui défere ? c'eſt ce qu'il n'étoit pas facile de décider. S'il accepte le decret de ſon élection, il choque le Roy qui s'y oppoſe, il perd ſes bonnes graces, & ſe met par-là hors d'état de réuſſir dans ſon adminiſtration ; ſi pour plaire au Roy, il le refuſe, il offenſe le Pape, qu'il ſçavoit être ſi jaloux de la liberté des Egliſes dans les élections, qu'il ne vouloit pas même qu'elles fuſſent traverſées par les Puiſſances ſéculieres. Ainſi quelque parti qu'il prit, il expoſoit l'Abbaye de ſaint Denis à l'indignation de l'un ou de l'autre de ces deux Monarques, qui lui paroiſſoient également redoutables, parce qu'il avoit également beſoin de leur autorité. Ce n'eſt pas tout ; s'il accepte, il doit s'attendre à voir ſes amis & ſes freres, qui l'ont élû, croupir dans une priſon, & devenir la victime de ſon élevation.

C'est ce-que ce bon cœur ne pouvoit souffrir : s'il refuse, voilà une tache éternelle à son honneur, & on lui reprochera toute sa vie que le Roy lui a donné l'exclusion pour l'Abbaye de saint Denis, & qu'il a été jugé ou indigne ou incapable de cette Charge : c'est un affront qu'un homme d'honneur ne peut supporter.

Enfin la raison vint au secours, & la necessité de se déterminer, lui fit prendre son parti. Pourquoi m'abandonner à la douleur, se dit-il à lui-même, pour la perte d'un pere, & d'un ami à qui toutes mes larmes ne peuvent rendre la vie. Cessons donc de pleurer sa mort, puisqu'il n'y a point de remede, & pensons plûtôt à lui procurer par nos prieres les secours dont son ame peut avoir besoin en l'autre monde. C'est par cette pensée salutaire qu'il calma son cœur de ce côté-là. Rien ne se tarit plûtôt que les larmes d'un puissant heritier : la raison n'a point de peine à guérir ces sortes de playes sur tout le reste. Voici la resolution qu'il prit. *Sug. loc. cit.*

IV. *Il s'arrête à*

Il divisa son monde en deux bandes, ne retenant auprès de sa person-

Lyon tandis qu'il envoie sonder le Pape & le Roy.

ne que les gens qui lui étoient necessaires pour le servir. La premiere eut ordre de retourner à Rome consulter le Pape, & sçavoir de Sa Sainteté ce qu'il falloit faire dans une conjonćture si délicate. La seconde fut dépêchée à la Cour de France pour sonder le gué, & reconnoître adroitement quelles étoient les dispositions du Roy. Suger pendant ce temps-là devoit continuer lentement son voyage, & compasser tellement tous ses pas, qu'il n'entrât point dans le Royaume avant que d'avoir réponse de la Cour de Rome & de celle de France. Il jugeoit en habile homme, que c'étoit manquer de prudence que de s'exposer à paroître devant le Roy dans l'état où étoient les affaires.

Id. ibid.

Ceux qui étoient destinez pour Rome, ne furent pas loin, & n'eurent d'autre peine que celle qu'on a ordinairement à se resoudre de retourner sur ses pas dans une longue traite; car étant sur le point de partir, Suger rencontra un Ecclesiastique de la Cour Romaine, homme de consideration & de ses amis particuliers, qui le tira de peine sur le champ, ayant bien voulu se charger de sa

commission auprès du Pape, & de lui faire tenir à Lyon la réponse de Sa Sainteté. Il n'y étoit pas encore arrivé, que ceux qu'il avoit envoyez à la Cour de France, vinrent lui apprendre ce qui se passoit, & le tirerent de la plus grande inquiétude où il ait jamais été ; car ils l'assurerent que le Roy étoit entierement appaisé, qu'il avoit agréé son élection, rendu la liberté aux prisonniers, & qu'il se faisoit un plaisir par avance de le voir bien-tôt revêtu de la qualité d'Abbé de S. Denis.

Le Roy s'appaise & va l'attendre à S. Denis.

Que ce fût la droite du Tres-haut qui eût operé ce changement dans le cœur du Roy, ou que des raisons de politique l'eussent obligé de ratifier une conduite qu'il avoit auparavant si fort blâmée, c'est ce que l'Histoire ne nous dit point : mais s'il est permis d'en juger sur les apparences, il y a lieu de croire que tout ce que le Roy avoit fait en cette occasion n'étoit que pour sauver les dehors : car dans le fond il étoit ravi que Suger fût Abbé de saint Denis ; il l'honoroit & de son amitié & de son estime, c'étoit son homme, & dans toute la Communauté de saint Denis, il n'y

avoit personne qui lui fût plus agréable ; je ne croi pas même qu'il y eût nommé un autre, si l'élection eût été uniquement en son pouvoir. Mais il avoit été bien aise de faire sentir aux Moines le peu d'égard qu'ils avoient eu pour son autorité Royale, & le défaut de leur conduite dans cette affaire. J'ose même dire le peu de reconnoissance qu'ils avoient de ses bontez, puisque quand même il n'auroit pas été leur Souverain ; ils ne pouvoient sans ingratitude ne lui pas demander son agrément pour la personne qu'ils vouloient élire, après tant de graces dont il les avoit comblez. Ainsi après les avoir châtiez de leur faute, comme ils le méritoient, par l'emprisonnement des principaux d'entre eux, il se contenta de la peur qu'il leur avoit faite, & de leur avoir appris, à leurs dépens, qu'on n'offense jamais impunément son maître. Cela fait, il reprit ses premiers sentiméns de bonté pour l'Abbaye de S. Denis, se laissa aller à ses inclinations naturelles pour Suger, & déposa, pour ainsi dire, à leur égard la qualité de Roy dont ils venoient d'éprouver la justice pour

reprendre celle d'ami, de bienfaiteur & de pere, dont il ne tarda pas à leur donner de nouvelles marques.

En effet, s'étant informé du jour que Suger devoit arriver, ce Prince aussi genereux qu'il étoit affable, & bienfaisant, ne crut point s'abbaisser en allant au-devant de lui; & dans cette vûë il fut avec toute sa Cour l'attendre à S. Denis, & grand nombre de Prélats, l'accompagnerent, entr'autres l'Archevêque de Bourges & l'Evêque de Senlis. Une distinction si honorable étoit bien capable de flatter l'amour propre. Je ne sçai quels furent les sentimens de Suger à son arrivée, quand il vit son Roy, & tant de grands Seigneurs le venir féliciter de sa nouvelle dignité : mais je sçai qu'à moins d'une profonde humilité, qui est fort rare, même dans les plus grands Saints, il ne pouvoit n'être pas sensible à cet honneur. Celui que sa Communauté lui rendit en cette occasion, ne fut pas des moindres. Il étoit accompagné de toutes les marques de respect & de joye que le nouvel Abbé pouvoit attendre. Il ne comprit jamais mieux qu'il possedoit le cœur de ses freres, & qu'il en étoit

Sug. loc. cit. Felib. hist. de S. Denis 153.

des plus illuſtres diſciples de ſaint Benoît. Je ne doute point que le nouvel Abbé ne lui ait demandé alors quelque choſe de ſon eſprit & de ſon zele pour la regularité. S'il ne fut pas exaucé dans le moment, il y a lieu de croire que ce qu'il fit dans la ſuite pour le bien de l'Egliſe, & en particulier pour la reformation de ſon Abbaye, fut un effet de cette premiere ardeur, qui comme un feu ſacré fut long-temps caché ſous la cendre, & ne fit paroître ſa chaleur & ſa lumiere que dans le moment qui avoit été marqué de Dieu.

Les premiers jours après l'Ordination furent employez à recevoir les viſites, & à répondre aux complimens d'une infinité de gens de tout état & de toute condition, qui venoient prendre part à l'élevation de Suger. Les uns par interêt; car l'Abbé de ſaint Denis étoit alors un gros Seigneur, qui avoit beaucoup de vaſſaux, & grand nombre de Gentilshommes, qui dépendoient de lui; les autres

ment Auteuil oſe aſſurer ſi poſitivement que cette ceremonie ſe fit ſur la fin de l'année 1121. *puiſque Suger en marque lui-même l'époque ſi diſtinctement.*

our plaire à la Cour, où l'on sça-
oit que le nouvel Abbé étoit bien
'enu. Enfin cinq ou six jours après,
ui étoit le jour de la Fête de S. Be-
ioît, Patriarche de son Ordre, il of-
icia pontificalement pour la premie-
e fois; mais avec cette simplicité
ropre à l'Etat Monastique; car les
Moines, si l'on excepte l'Abbé de
Cluni, ne s'étoient pas encore avisez
le se métamorphoser en Evêques, &
l'usurper toutes les marques de leur
Dignité: une simple Crosse de bois
aisoit la distinction des Abbez d'avec
leurs Religieux, & montroit suffisam-
ment leur autorité, dont elle avoit
toûjours été le symbole. L'Eglise de
France apréhendoit si fort que l'exem-
ple de l'Abbé de Cluni ne fût conta-
gieux, & ne se communiquât aux Ab-
bez des autres Monasteres, qu'elle
venoit tout nouvellement de faire un
Decret (*a*) contre cet abus, en or-
donnant aux Evêques de ne point
souffrir que les Abbez portassent au-
cun des ornemens Episcopaux, pas
même l'Anneau Pastoral.

(a) *Dans le Concile de Poitiers de l'an* 1100. *can.* 6. *dans lequel présidoient les Legats du Pape.*

VI.

L'Evêque de Meaux lui presente Abeillard.

Comme Suger commençoit à être plus tranquile, après tant de mouvemens & d'agitations, qui sont inséparables d'un aussi grand changement que celui qui venoit d'arriver dans sa fortune, on vint l'avertir que l'Evêque de Meaux, accompagné d'un Religieux de l'Ordre, demandoit à lui parler. C'étoit Manassés qui lui amenoit le fameux Abeillard, Religieux de saint Denis, & qui avoit tant souffert sous l'Abbé Adam, prédecesseur de Suger. Il s'étoit depuis peu sauvé des prisons de l'Abbaye où il avoit été mis par ses Confreres, pour avoir osé dire que le corps de saint Denis qu'ils avoient dans leur Eglise, n'étoit pas celui de l'Areopagite, qui, selon lui, n'étoit jamais venu en France. Ce crime avoit paru si énorme à ces Peres, que jusques alors le pauvre Abeillard n'avoit pû en obtenir le pardon, quelque satisfaction qu'il eût offerte. En vain le Comte de Champagne qui honoroit le merite & la vertu de ce sçavant Religieux, s'étoit-il entremis de faire sa paix avec l'Abbé Adam, il n'avoit pû en venir à bout. L'Evêque de Meaux, qui étoit aussi de ses amis; car tout ce

Thibaud II. du nom.

qu'il y avoit d'habiles gens dans le Royaume estimoient Abeillard, crut qu'en le menant lui-même au nouvel Abbé, dont il étoit connu, on pourroit trouver quelque temperament pour accommoder cette affaire, & procurer un peu de repos à ce grand homme, dont toute la vie jusques alors n'avoit été qu'une suite de traverses & de persécutions.

Suger les reçut avec son honnêteté ordinaire. Abeillard ne lui étoit pas inconnu ; ils étoient à peu près de même âge, & ils avoient vécu quelque temps ensemble dans saint Denis : de plus son séjour presque continuel à la Cour, & les divers emplois qu'il avoit eu au dehors, étoient cause qu'il n'avoit point trempé dans toutes les injustices de ses Confreres envers Abeillard. Ainsi il étoit moins indisposé contre lui, & moins éloigné de lui accorder tout ce qu'il demanderoit de juste & de raisonnable. En effet, il offrit d'abord d'oublier le passé, & de lui procurer dans saint Denis tout l'agrément possible ; rien n'étant plus juste, disoit il, que de ménager des jours tranquiles & agreables à ceux qui sçavent en faire

un si bon usage, & les employer si utilement pour le Public. Tout autre que lui auroit pris ce parti. La protection & l'amitié d'un Abbé, tel que Suger, n'étoit point à refuser : il aimoit les gens de bien & les beaux esprits. Abeillard, selon toutes les apparences, auroit trouvé auprès de lui tout ce qu'il cherchoit, & n'auroit pas même été inutile à Suger dans l'execution du grand dessein qu'il conçût quelque temps après de mettre la reforme dans son Abbaye. Mais soit qu'Abeillard crût qu'il ne falloit pas trop se fier aux promesses d'un homme de Cour, soit que connoissant d'ailleurs le genie & le caractere des Moines de saint Denis, il fut persuadé qu'ils ne lui pardonneroient jamais la hardiesse qu'il avoit eu de décrier leur Relique. Loin d'accepter les offres de Suger, il persista à demander qu'il lui fût permis de se retirer ailleurs.

Il demande à Suger la permission de se retirer de S Denis.

Le principal motif qui lui avoit fait prendre cette resolution, étoit les desordres de l'Abbaye de saint Denis, ausquels il ne voyoit point de fin. Ils étoient en effet montez à leur comble, & de l'aveu même des Historiens

toriens de l'Ordre, il n'y avoit pas alors une ombre de Religion dans ce Monastere.

Guil. de Nangis. Chron. an. 1123.

Abeillard, qui depuis sa conversion étoit devenu un homme spirituel, ne voyoit qu'avec douleur les excès de ses Confreres. Il les en avoit souvent avertis charitablement, & ses avertissemens n'avoient servi qu'à le rendre odieux à des gens qui ne pouvoient souffrir, je ne dis pas qu'on leur fit voir leurs desordres, & qu'on les en reprît, mais même qu'on s'en apperçût : car l'orgüeil est inséparable du crime. Que faire dans une telle compagnie ? La seule présence d'un homme de bien est insuportable à ces sortes de personnes : & comme sa vie est une condamnation continuelle de la leur, ils ne pensent à tous les momens du jour qu'à se défaire d'un objet si chagrinant, & à se venger sur lui par toutes sortes d'outrages de l'innocente guerre que leur fait la pureté de ses mœurs : d'ailleurs il ne croyoit pas qu'un homme qui avoit passé toute sa vie à la Cour, qui en avoit pris les airs & les maximes, fût fort capable de rétablir la regularité d'un Cloître.

P. Mabil. in not. ad ep. 78. S. Bern.

un si bon usage, & les emplc
utilement pour le Public. Tout
que lui auroit pris ce parti. L
tection & l'amitié d'un Abb
que Suger, n'étoit point à refu
aimoit les gens de bien & les
esprits. Abeillard, selon tout
apparences, auroit trouvé au
lui tout ce qu'il cherchoit, &
roit pas même été inutile à
dans l'execution du grand
qu'il conçût quelque temps a
mettre la reforme dans son A
Mais soit qu'Abeillard crût q
falloit pas trop se fier aux pro
d'un homme de Cour, soit qu
noissant d'ailleurs le genie & l
ctere des Moines de saint De
fut persuadé qu'ils ne lui parc
roient jamais la hardiesse qu'il
eu de décrier leur Relique. Loi
cepter les offres de Suger, il p
à demander qu'il lui fût permi
retirer ailleurs.

Il demande à Suger la permission de se retirer de S Denis.

Le principal motif qui lui
fait prendre cette resolution
les desordres de l'Abbaye de
Denis, ausquels il ne voyoit p
fin. Ils étoient en effet montez
comble, & de l'aveu même d
st

ens de l'Ordre, il n'y avoit pas
une ombre de Religion dans ce
aftere.
oeillard, qui depuis fa conver-
étoit devenu un homme fpiri-
, ne voyoit qu'avec douleur les
s de fes C[illegible]eres. Il les en a-
fouvent av[illegible]is charitablement,
es avertiffemens n'avoient fervi
le rendre odieux à des gens qui
pouvoient fouffrir, je ne dis
qu'on leur fit voir leurs defor-
, & qu'on les en reprît, mais mê-
qu'on s'en apperçût : car l'orgüeil
nféparable du crime. Que faire
s une telle compagnie ? La feule
ence d'un homme de bien eft in-
ortable à ces fortes de perfonnes :
omme fa vie eft une condamna-
continuelle de la leur, ils ne
fent à tous les momens du jour
fe défaire d'un objet fi chagri-
, & à fe venger fur lui par toutes
es d'outrages de l'innocente guer-
que leur fait la pureté de fes
urs : d'ailleurs il ne croyoit pas
in homme qui avoit paffé toute fa
à la Cour, qui en avoit pris les
& les maximes, fût fort capable
établir la regularité d'un Cloître.

Guil. de Nangis. Chron. an. 1123. P. Mabil. in not. ad ep. 78. S. Bern.

mettre ſon Religieux entre les mains pour en faire tout ce qu'il voudroit, & le punir de ſa temerité : mais le Senéchal avoit pris les devans, & avoit ſi bien ſçû perſuader au Roy qu'il étoit de ſes interêts de laiſſer ſortir ce Religieux de ſaint Denis, que lors que l'Abbé vint en Cour pour plaider ſa cauſe, non ſeulement il trouva tout le Conſeil contre lui, mais il eut deplus à eſſuyer les reproches qu'on lui fit, de ne rien entendre aux affaires. On lui fit voir qu'il alloit, par ſon opiniâtreté perdre ſon Abbaye de réputation, puiſque ce Religieux ne ceſſoit de la décrier dans le monde, & de ſolliciter les Puiſſances Eccleſiaſtiques d'y mettre la reforme ; que s'il en venoit à bout, & qu'il en eût lui-même la commiſſion, comme cela pourroit arriver, vû le credit qu'il avoit à Rome auprès des Cardinaux, qui avoient étudié autrefois ſous lui, ils pouvoient s'attendre à être traitez dans toute la rigueur.

Suger, à qui le ſeul nom de reforme faiſoit peur en ce temps-là, fut effrayé d'un pareil diſcours ; cependant comme il étoit ferme dans ſes reſolutions, il diſputa long-temps le

iin, & tâcha avec son éloquence
relle de persuader aux Ministres
ne pouvoit en homme d'hon-
laisser sortir Abeillard; que sa
iite auroit de fâcheuses suites;
pour la justifier dans le monde,
manqueroit pas d'en publier les
ıns; que cela feroit un tort con-
able à l'Abbaye de S. Denis:
toute sa Rethorique ne fit que
chir contre des esprits prévenus.
ıe lui dissimula point qu'il alloit
condamné, s'il ne faisoit les cho-
e bonne grace. Tout ce qu'il put
nir fut qu'Abeillard ne change-
point d'état, qu'il seroit toûjours
gieux de S. Denis; que du reste il
roit permis d'aller demeurer où
ui sembleroit: avec ces condi-
l'accord fut signé de part &
re en présence du Roy.

fut une petite mortification pour
uvel Abbé, qui ne s'attendoit
trouver parmi ses Religieux des
capables de lui tenir tête devant
y, & de lui faire perdre son pro-
ıns le Conseil de Sa Majesté.
digerer ce chagrin, il prit la ro-
on d'aller faire un voyage en
Il faut avoüer que ce voyage

VIII. *Suger part pour Rome.*

Raisons qui devoient le dissuader de ce voyage. n'étoit guéres de saison. Un homme qui avoit presque toûjours été hors de saint Denis, qui ne sçavoit quasi pas l'état de la Maison, qui n'avoit point encore eu le temps d'y mettre le bon ordre. A peine a-t-il pris possession de l'Abbaye, dont la plûpart des Religieux lui sont inconnus, qu'il l'abandonne. C'est assurément pécher contre les regles de la bienseance & de la justice. *Deuter. 24. 5.* S'il n'étoit pas permis aux Israëlites nouvellement mariez de s'absenter de leur maison durant la premiere année de leur mariage, pas même pour les besoins de l'Etat, tel qu'étoit celui de prendre les armes pour aller à la guerre, & repousser les ennemis, la Loy ayant jugé qu'il falloit au moins une année à un homme qui entre en ménage pour s'y établir: à plus forte raison le Pasteur d'un troupeau nombreux, le Superieur d'une Eglise d'une grande étenduë, & toûjours surchargée d'affaires importantes, doit-il demeurer quelque temps avec cette nouvelle épouse, avant que de l'abandonner, quand ce ne seroit que pour la consoler de la perte qu'elle vient de faire de son dernier époux, & lui faire

goûter les douceurs d'un nouvel engagement qu'elle ne connoît pas encore. Mais Suger n'étoit pas alors assez spirituel pour entrer dans ces vûës : il en avoit d'autres plus humaines, & qui auroient donné lieu de croire qu'il commençoit déja à se dégoûter du séjour de saint Denis, & de la conduite de ses Moines, si l'on eût voulu en juger par les apparences.

Le prétexte qu'il prit pour colorer ce voyage de quelque necessité, fut qu'il avoit tant d'obligations au Pape, & que le saint Siege, dans toutes les rencontres, lui avoit témoigné tant de bonté ; soit en l'appellant à divers Conciles, où il avoit déja assisté, soit en lui donnant toûjours des audiences favorables toutes les fois qu'il avoit été obligé d'y avoir recours pour les affaires de l'Etat, ou pour celles de son Monastere ; qu'il passeroit pour un ingrat, s'il n'alloit au plutôt lui en témoigner sa reconnoissance, en mettant son Eglise avec toutes ses dépendances sous la protection du Saint Pere. Mais cela ne pouvoit-il pas se faire par lettres, ou en députant quelques-uns de ses

Sug. in vit. Lud. Gros. p. 311.

Religieux, capables de s'acquiter dignement de ce devoir ? Quoiqu'il en soit, il partit de Paris avec une suite assez leste au commencement de l'année 1123. &, il fit tant de diligence, qu'il étoit à Rome avant l'ouverture du Concile general de Latran, qui se tint au mois de Mars de la même année. Il fut reçû du Pape & de toute sa Cour, d'une maniere très-honorable.

Sug. ibid.

Il est bien reçû du Pape & des Cardinaux.

Les Cardinaux, qui l'avoient souvent oüi parler en public devant les Papes, & à Rome, & en France, lui firent tout le bon accüeil qu'il pouvoit attendre. Suger n'étoit point insensible à ces honneurs ; il semble les raconter avec une espece de satisfaction : cependant il faut avoüer qu'il avoit soin d'en rapporter la gloire à Dieu ; & l'on ne peut n'être pas edifié de le voir sans cesse dans des sentimens d'action de graces, & d'admiration de ce que la bonté divine l'avoit tiré de la poussiere (*a*) pour le mettre sûr le Trône comme un Prince de son Eglise.

(a) *Ab imò ad summum de stercore erigens pauperem, ut sedere cum Principibus faceret, sublimavit..... Novit enim insufficientiam nostri tam generis quàm scientiæ.* Id. ibid.

Le Pape se fit un plaisir de confirmer son élection ; & comme l'ouverture du Concile s'approchoit, il le retint auprès de lui, afin d'y assister, non plus en qualité de Deputé, comme il avoit fait jusqu'alors dans de semblables occasions, mais de droit, & en qualité d'Abbé, & un des plus considerables qu'il y eût non seulement en France, mais dans toute l'Eglise.

On l'arrête pour assister au Concile general.

Suger, qui n'avoit pas envie de s'en retourner si-tôt en France, ne se fit pas beaucoup prier pour rester : il n'étoit peut-être pas fâché de briller dans cette auguste Assemblée, & d'y faire paroître ses talens. Les interêts de son Eglise demandoient aussi qu'il y fût ; car il se passe toûjours quelque chose dans les Conciles qui regarde l'Etat Monastique : & pour ne parler que de celui-ci, les Evêques y firent tant de plaintes contre les Moines, que s'il ne s'étoit trouvé dans l'Assemblée plus d'Abbez que d'Evêques, je ne sçai ce qui en seroit arrivé.

IX.

Quelle fut l'occasion de ce Concile.

Au reste, puisque Suger a fait figure dans ce Concile, & qu'il y a tenu un rang distingué, il est juste d'en parler plus au long, & de dire ce qui

'aimb. de la d. de p. s'y paſſa, à quel ſujet il fut aſſemblé, & quelles en furent les ſuites. Ce recit ſera d'autant moins inutile, qu'un Auteur moderne, dont les Hiſtoires, par leur multitude, ont inondé, pour ainſi dire, toute la France, y a jetté une grande confuſion par les fables qu'il y a inſerées.

Après que les habitans de Sutri eurent livré le malheureux Burdin à Calixte, & que l'empriſonnement de cet Antipape eut fait ceſſer les deſordres d'Italie, les Romains, pour témoigner la joye de cette victoire, le firent peindre ſous les pieds du Pape dans un grand tableau, qui fut mis dans le Vatican, comme un monument éternel de ſa défaite, & du triomphe de l'Egliſe. Calixte en même temps prit & fit raſer tous les forts que les Franchipanes & les autres Partiſans de l'Empereur avoient fait bâtir en divers endroits de la Ville pour la tenir en bride, & par-là ſe rendit maître abſolu de Rome. Il ne reſtoit plus que l'Allemagne à pacifier. Le ſchiſme y faiſoit encore d'horribles ravages; car l'Empereur y étoit puiſſant, & malgré toutes les excommunications qu'on avoit ful-

ug vit. Groſ.

ndulph. ia.

ninées contre lui, malgré la défense
u'on avoit faite aux peuples de ses
tats de le reconnoître pour Empe-
eur ; il sçavoit encore par le moyen
'une bonne armée, qu'il avoit toû-
ours sur pied, se faire obéïr, & con-
inuoit à tyraniser l'Eglise par toutes
es violences dont il pouvoit s'imagi-
er, tantôt en se saisissant des reve-
us des Evêchez, dont les Prelats ne
ouloient pas communiquer avec lui,
antôt en vendant les Benefices au
lus offrant & dernier encherisseur,
antôt en chassant les Evêques de leur
iege, pour y mettre de ses creatu-
es, c'est-à-dire, des ames venales
lévoüées à toutes ses volontez.

Ce Prince déja assez violent de son
aturel, mais de plus irrité jusques à
'excès par tous les foudres qu'on a-
oit lancez contre lui, ne laissa pas
e trouver quelques Evêques qui lui
inrent tête, & qui s'opposerent vi-
oureusement à ses violences : mais il
'y en eut point qui fist paroître en
ette occasion plus de zele que l'Ar-
hevêque de Mayence. C'étoit Adal-
ert, le même qui étant Chancelier
e l'Empereur, avoit agi si fortement
n sa faveur pour le maintenir dans la

possession des Investitures, mais qui étant devenu Archevêque, devint aussi le plus zelé Partisan du S. Siege que les Papes ayent eu en Allemagne durant tous ces troubles. Ni l'exil, ni la perte de ses biens, ni la mort dont il étoit menacé à tous momens, ne furent point capables de l'ébranler. C'étoit un de ces esprits forts qui se roidissent contre les difficultez, & qui au lieu de se laisser entraîner au torrent, comme les autres, se font une gloire de rester seuls au milieu de l'orage, sans paroître effrayez. Il fit plus; car voyant qu'Henri étoit un Prince incapable de se rendre à la raison, & que pour l'y réduire il falloit opposer la force à la force, il entreprit de soulever toute la Saxe contre lui, & de lui mettre en tête une si puissante armée, qu'il seroit obligé de venir le premier à composition, & de faire sa paix avec l'Eglise.

Je n'entre point dans la discussion de cette conduite; l'on a assez examiné dans ce siecle s'il est permis à un sujet de prendre les armes contre son Prince, quelque déraisonnable qu'il soit. Je dirai seulement que les premiers Chrétiens n'ont jamais op-

posé qu'une invincible patience à leurs persecuteurs. Quoi qu'il en soit, Adalbert (*a*) travailloit puissamment à ce grand projet, lorsque Calixte fut élevé sur le Siege de S. Pierre ; & quand ce Pape eut réduit tous les petits tyrans de Rome & des environs, alors bien informé des desseins de l'Archevêque de Mayence, il lui envoya des Deputez, sous prétexte de le confirmer dans la Charge de Legat du S. Siege, qu'il exerçoit déja depuis long-temps sous ses Prédecesseurs : mais en effet pour le solliciter de conclure au plutôt la ligue qu'il avoit entrepris de faire contre l'Empereur, lui remontrant qu'à present que toute l'Italie étoit soûmise, & l'Antipape dans les fers, l'on n'auroit jamais une si belle occasion d'abolir le schisme, & d'obliger l'Empereur de rentrer dans son devoir.

Abbas Ursperg. ad an. 1121.

Ce Prince, qui depuis long-temps étoit chagrin de voir tant de Villes Imperiales demeurer fideles aux Evêques de Rome, étoit resolu de son côté de les reduire par les armes ; &

(a) *M. Fleuri & quelques autres le nomment Albert ; cependant tous les Auteurs Latins disent Adalbertus.*

parce qu'il consideroit Mayence comme le centre de la rebellion, il avoit depuis peu envoyé ses ordres de toutes parts pour en faire le siege. L'Archevêque qui étoit toûjours retiré en Saxe, crut que ces conjonctures étoient favorables à son dessein. C'est pourquoi se servant adroitement de son autorité de Legat pour assembler les Evêques & des Seigneurs de la Province, il leur representa d'une maniere si chrétienne & si touchante la desolation de l'Eglise dans l'Empire, les outrages faits par Henri aux Evêques de Spire, de Wormes & à tant d'autres qu'il avoit chassez indignement de leurs Sieges, parce qu'ils aimoient mieux plaire à Dieu qu'aux hommes, les suites effroyables du saccagement de Mayence, Metropole de toute la Germanie, s'il arrivoit que l'Empereur s'en rendît maître, comme il l'avoit resolu; enfin il sçut si bien employer son éloquence pour persuader & animer les Catholiques, qu'il fut resolu tout d'une voix qu'on s'opposeroit à la prise de Mayence, qu'on rétabliroit les Evêques chassez, & qu'on se déclareroit hautement contre les Schismatiques, jusques à

Fleuri hist. Eccl l. 67. p. 316.

r'ils se fussent reconciliez avec le
. Plusieurs Princes de l'Empire
erent dans cette ligue qui fut ju-
& cimentée par tout ce qu'on crut
capable de la rendre ferme ; &
rdres de lever des troupes furent
utez si promptement, que les
ederez se virent en état d'arrêter
pereur, qui après avoir fait le
t aux environs de Mayence en
& au delà du Rhin, commençoit
aquer cette place.
a regardoit cette guerre comme
guerre de Religion ; & je croi
que c'étoit l'unique motif de la
art de ceux qui s'y étoient enga-
, mais il ne faut point douter aussi
les interêts particuliers n'y en-
ent à l'égard de quelques-uns qui
roient peut-être jamais pensé à
ıdre les armes, s'ils n'avoient crû
ver leur compte dans ce trouble.
t ce qui arrive dans presque tou-
es guerres. Cependant comme le
at, qui étoit l'ame de cette gran-
ntreprise, paroissoit n'agir que
la gloire de Dieu, il voulut com-
par le mettre de son côté, s'il
possible, & pour cet effet il or-
na dans toutes les Eglises Catho-

Maimb. ut sup. p. 408. Dupin 12. siecle p. 112.

Fleuri ut ſupra.

liques des jeûnes, des proceſſions & des prieres.

Déja les armées étoient en preſence, & à la veille d'une ſanglante bataille, lorſque Dieu toucha les cœurs des Seigneurs les plus ſages, qui étoient dans les deux partis ; car venant à conſiderer que de quelque côté que la victoire tournât, elle ne pouvoit manquer d'être funeſte à l'Empire, qui perdroit en cette bataille la meilleure & la plus grande partie de ſes forces, ils demanderent à conferer enſemble, pour voir s'il n'y auroit pas moyen de s'accommoder.

Cette penſée venuë ſi à propos & dans le même temps à des gens, qui un inſtant auparavant ne penſoient qu'à ſe couper la gorge, parut viſiblement être une penſée du Ciel, auſſi ne fut-elle pas ſans effet. On envoya auſſi-tôt de part & d'autre ceux qui avoient le plus de ſageſſe & de pieté, afin de traiter d'accommodement. Ils reſolurent dans cette conference d'aller tous enſemble trouver l'Empereur, & de le suppli[illegible]ès-humblement de rendre la paix à l'Egliſe & à l'Empire, en s'accordant

avec le Pape, qui étant ſon proche parent, ne lui devoit point être ſuſpect.

Ce Prince parut étonné de voir à ſes pieds les principaux Seigneurs des deux armées lui demander la paix; & ſoit que Dieu qui tient les cœurs des Rois entre ſes mains, eût tout à coup changé le ſien, ſoit qu'il fût touché par les raiſons & les prieres de ces ſages députez, ſoit qu'il craignît que le Pape qui s'étoit déja rendu ſi puiſſant, ne réunît toute l'Allemagne contre lui, ainſi qu'il étoit arrivé à ſon pere ſous les autres Pontifes Romains; ſoit enfin qu'il ſe doutât que ceux qu'il voyoit devant lui en poſture de ſupplians, n'euſſent pris quelque autre reſolution en cas de refus, comme ſeroit de s'unir enſemble, pour lui faire faire de force ce qu'il n'auroit pas voulu accorder à leurs trés-humbles prieres, il eſt certain qu'ils le trouverent dans des diſpoſitions plus favorables qu'ils n'avoient oſé l'eſperer. Il leur répondit ſans héſiter qu'il ne ſouhaitoit rien tant que la paix qu'ils demandoient; & que pour leur montrer qu'il y procedoit de bonne foi, il leur remettoit tous ſes interêts en-

tre les mains, qui n'étoient autres, disoit-il, que ceux de l'Empire, & qu'il feroit absolument tout ce qu'ils jugeroient necessaire pour arriver à cette fin qu'ils s'étoient proposée.

Après avoir reçû une parole si positive, ils confererent ensemble sans perdre de temps: & afin de faire les choses d'une maniere qui eût plus de poids & d'autorité, ils jugerent à propos, eu égard à leur petit nombre, car ils n'étoient que trois ou quatre de chaque côté, de faire venir d'autres Seigneurs des deux camps, jusques au nombre de vingt-quatre. Alors tous ensemble resolurent de commencer par mettre bas les armes, & de tenir dans trois mois une assemblée generale de tous les Ordres de l'Empire à Virtzbourg; & après s'être touché dans la main pour assurance de cette convention, ils se séparerent, & chacun s'en retourna chez soi.

Elle se tint effectivement cette Conference de Virtzbourg le jour de la saint Michel de la même année, comme on en étoit convenu, & on *Fleuri ut* y traita serieusement de la maniere de finir le schisme, & de rétablir l'u-

nion entre le Sacerdoce & l'Empire. Comme on agissoit de bonne foi de part & d'autre, l'on n'eut pas de peine à convenir des moyens. Il fut arrêté premierement qu'il y auroit une paix generale pour toute l'Allemagne, sous peine de la vie pour celui qui la romproit par quelque acte d'hostilité. Ensuite on ordonna la restitution de toutes les terres usurpées sur l'Eglise, sur le Prince, ou sur les Particuliers. Et parce que l'excommunication de l'Empereur & de ses adherans, étoit la source de presque tous les desordres, ou du moins le prétexte que les faux zelez prenoient pour se revolter contre leur Prince, on s'en remit au jugement du Pape, & on nomma deux Députez pour aller à Rome informer Sa Sainteté de ce qui s'étoit passé, & la prier d'indiquer un Concile general, où cette grande affaire fût terminée.

Brunon Evêque de Spire, & Arnoul Abbé de Fuldes.

Il ne restoit plus qu'à faire entrer la Noblesse de Baviere dans cet accord, pour pacifier toute l'Allemagne; car leurs principaux Seigneurs n'avoient pû se trouver à Virtzbourg. Mais comme on sçut qu'ils devoient s'assembler à Ratisbonne au premier

de Novembre, la Diete de Virtzbourg leur envoya Oton Evêque de Bamberg, & le Duc Henri, pour les prier d'approuver les resolutions qui avoient été prises; ce qu'ils firent avec bien de la joye.

Le Pape n'en eut pas moins, lorsque les Députez qu'on lui avoit envoyez à Rome, lui apprirent les dispositions favorables des esprits de toute l'Allemagne. Il jugea en habile homme qu'il ne falloit pas les laisser ralentir; & comme l'assemblée d'un Concile general ne pouvoit pas se faire si-tôt, de l'avis des Cardinaux & de tous les Evêques d'Italie, il renvoya promptement ces Députez en Allemagne avec trois Cardinaux Legats, sçavoir, Lambert Evêque d'Ostie, Saxon Prêtre du titre de saint Etienne au Mont Celius, & Gregoire Diacre du titre de saint Ange, ausquels il donna tout son pouvoir pour conclure une bonne paix avec l'Empereur.

Ab. Ursp. Pandulph. loc. cit.

De si belles esperances d'une tranquillité prochaine, penserent s'évanoüir tout d'un coup, & l'on fut à la veille de voir l'Allemagne replongée dans de nouveaux malheurs, & peut-

tre plus grands que ceux dont on royoit être sorti : comme on avoit ndiqué du consentement de l'Empeeur une Diete generale à Virtzbourg pour traiter avec les Legats du Pape, e Prince n'y vint point ; & après s'être fait attendre long-temps, on fut obligé de se separer. Alors on crut que tout étoit perdu, que l'Empereur e mocquoit du Pape, & que toutes es démarches précedentes n'étoient qu'un jeu pour l'amuser, pour faire icencier les troupes qu'on avoit assemblées contre lui, & gagner du temps pour renforcer son parti. Il seroit difficile d'exprimer quelle fut la consternation & des Legats, & de tous les Seigneurs qui y alloient de bonne foi, & qui vouloient sincerement la paix. On parloit déja de conclure une ligue plus forte & plus redoutable que la précedente, pour obliger par les armes ce Prince leger & inconstant à tenir sa parole : mais il les délivra de cette peine, en leur apprenant les raisons qui l'avoient empêché de se trouver à Virtzbourg, & remettant la Diete à Vormes pour le mois de Septembre prochain. *To. X. Conc. p. 889.*

L'ouverture s'en fit le jour de la

Nativité de la ſainte Vierge de
née 1122. Ce fut là qu'après plu
ne ſemaine de conferences , la
fut enfin concluë entre le Pa
l'Empereur par un ſage tempera
qui faiſoit que chacun cedoit
que chóſe de ſon côté. On dreſ
écrit de part & d'autre de toute
conventions. Voici ce que le
dit dans le ſien, parlant à l'Emp
» Je conſens que les élections de
» ques & des Abbez du Roy
» Teutonique ſe faſſent en votre
» ſence, ſans violence ni ſimonie
» ſorte que s'il arrive quelque
» rend, vous donniez votre conſ
» ment & votre protection à la
» ſaine partie, ſuivant le juge
» du Metropolitain & des Con
» vinciaux. L'Elû recevra de vo
» Regales (*a*) par le ſceptre, ex
» ce qui appartient à l'Egliſe Ro
» ne, & vous en fera les devoirs
» doit faire de droit. Celui qui
» été ſacré dans les autres parti

(a) *Les Regales, ainſi que nous l'avon inſinué, étoient les droits Royaux de Juſti Monoye, de Peage, ou autres ſemblables dez par les Princes aux Egliſes, ou à leur ſieurs.*

npire, recevra de vous les Re- «
s dans six mois aprés sa conse- «
ion. Je vous prêterai secours «
n le devoir de ma charge, quand «
s me le demanderez. Je vous «
ne une vraie paix, & à tous ceux «
sont ou ont été de votre côté du «
ps de cette discorde. «
'écrit de l'Empereur n'étoit pas
ns respectueux, ni moins pacifi-
. Il étoit conçû en ces termes:
ır l'amour de Dieu, de la sainte «
ise Romaine, & du Pape Calix- «
& pour le salut de mon ame, je «
ıets toute Investiture par l'An- «
u & la Crosse; & j'accorde dans «
tes les Eglises de mon Royaume «
e mon Empire les élections ca- «
ıiques, & les consecrations li- «
s. Je restituë à l'Eglise Romaine «
terres & les Regales de saint «
rre qui lui ont été ôtées depuis «
ommencement de cette discor- «
& que je possede, & j'aiderai «
ılement à la restitution de celles «
: je ne possede pas. Je restituerai «
même les domaines des autres «
ises, des Seigneurs & des parti- «
iers. Je donne une vraie paix au «
ıe Calixte, & à la sainte Eglise «

» Romaine, & à tous ceux qui sont,
» ou ont été de son côté, & je lui prê-
» terai secours fidelement, quand elle
» me le demandera.

Fleuri loc. cit.

Ces deux écrits sont datez du 23. de Septembre 1122. ils furent lûs & échangez dans une grande plaine près du Rhin, à cause de la nombreuse assemblée qu'aucune salle du Palais ne pouvoit contenir. On rendit à Dieu des actions de graces solemnelles, puis l'Evêque d'Ostie celebra la sainte Messe, en laquelle il reçut l'Empereur au baiser de paix, & lui donna la Communion en signe de reconciliation parfaite, tandis que les autres Legats donnoient l'absolution à toute son armée, & à ceux qui avoient eu part au schisme. Ainsi finit cette assemblée de Vormes, à la satisfaction de toute la Nation Germanique, qui ne témoigna jamais tant de joye. Elle étoit peinte sur le visage de tout le monde, & on la fit encore paroître par toutes les démonstrations qu'on en peut donner en semblables occasions.

Il ne restoit plus, pour mettre la derniere main à ce grand ouvrage, que de faire ratifier au Pape tout ce qui

qui s'étoit fait en Allemagne. Dans cette vûë l'Empereur envoya à S. S. une Ambaſſade ſolemnelle, qui fut accompagnée d'un des Legats, & les uns & les autres étoient chargez de riches preſens pour le ſaint Pere, qui reçut une joye indicible en apprenant de ſi agreables nouvelles. Il avoit raiſon; car outre le repos dont l'Egliſe & les peuples alloient joüir après tant de revolutions, il eſt certain que cette paix étoit infiniment glorieuſe à Calixte, & relevoit de beaucoup l'honneur de ſon Pontificat, puiſqu'il avoit heureuſement terminé ſans effuſion de ſang: cette grande affaire des Inveſtitures, dont ſes Prédeceſſeurs, avec toute leur ſainteté & leur induſtrie, avec toutes les forces de tant de Princes Chrétiens, qui leur étoient unis, n'avoient jamais pû venir à bout: auſſi ne tarda-t-il pas de témoigner à l'Empereur combien il y étoit ſenſible. Il lui écrivit auſſi-tôt une lettre très-obligeante, dans laquelle après l'avoir felicité de s'être ſoumis ſi chrétiennement à l'obéïſſance de l'Egliſe, il aſſure que c'eſt à preſent qu'il le reconnoît pour ſon veritable parent; qu'il a pour agrea-

ble tout ce que ses Legats ont fait en Allemagne, & qu'il le prie de renvoyer au plutôt les deux autres qui sont restez auprès de lui, à cause du Concile dont le temps est proche. La lettre est datée du 13. Decembre 1122.

To. X Conc. p. 874.

X. *Fable du P. Maimb. qui attribue la reconciliation de l'Empereur à ce Concile.*

Voilà ce que le Pere Maimbourg ne sçavoit pas, & ce qui a été cause sans doute de la confusion qui est ici dans son Histoire; car les actes du Concile dont nous allons parler étant perdus, il en a fait de nouveaux à sa fantaisie, & pour remplir ce vuide, il nous a donné un Roman au lieu d'une veritable Histoire. C'est-là où après avoir placé dans un rang distingué Ponce Abbé de Cluni, quoiqu'il fût alors à Jerusalem, & qu'il ne fût plus Abbé de Cluni depuis plus d'un an, il fait descendre le Saint Esprit sur les Peres de ce Concile, pour leur inspirer les excellens moyens dont ils se servirent, afin de faire la réunion du Sacerdoce & de l'Empire, & terminer par un jugement infaillible ce que tous les hommes n'avoient pû faire jusqu'alors. C'est là où il leur fait reserver pour la fin du Concile cette grande affaire des Investitures,

Decad. de l'Emp. l. 4. p. 410.

: de la reconciliation de l'Empereur
vec le Pape. C'est là où il applique
›ut leur esprit & toute leur industrie
trouver les moyens de contenter
:s deux partis, & de ne choquer per-
›nne. C'est là où il leur fait exami-
er toutes choses durant plusieurs se-
ıaines. C'est là enfin où après tant
e recherches le Concile prend un
ìge temperament, dans lequel le *Id. p. 412.*
'ape & l'Empereur en relâchant par
.ne prudente & chrétienne condes-
endance pour le bien de la paix,
|uelque chose chacun de son côté,
rouverent également par une espece
le miracle leur avantage dans le ju-
;ement de cette sainte assemblée, qui
lressa l'accord qu'il rapporte, & qui
ı'est autre que les deux écrits dont
ıous avons parlé. Ce bon Pere auroit
pargné aux Evêques assemblez tant
le travaux, & à lui la peine que tou-
es ces fictions lui ont donnée, s'il
ıvoit sçû que tout étoit déja fait,
:onclu, & terminé dès l'année préce-
lente, & que le Concile ne fit autre
:hose dans cette affaire, que de re-
ıouveller les Canons des autres Con-
:iles touchant les Investitures; enco-
e le fit-il d'une maniere si foible, &

dans des termes si generaux, sans se servir jamais du mot d'Investiture, qu'il est aisé de voir que c'étoit une querelle entierement assoupie, & dont on ne parloit plus. Des 22. Canons qui furent dressez dans ce Concile, voici le seul qui ait quelque raport à l'affaire des Investitures, conformément au Decret du Bienheureux Pape Etienne : » Nous avons ordonné qu'aucun Laïque, quelque » pieté qu'il ait, ne se mêlera des affaires Ecclesiastiques, qui seront » toutes administrées par l'Evêque, » ainsi que les Canons Apostoliques » l'ont reglé. Si donc quelque Prince » ou quelqu'autre personne laïque » s'empare des biens de l'Eglise, ou » s'en attribuë la dispensation, qu'il » soit regardé comme un sacrilege.

Can. 4. Conc. Later. to. X. Conc. p. 868.

La seule lettre du Pape écrite à l'Empereur en date du 13. Decembre 1122. dont nous avons parlé ci-dessus, dans laquelle Sa Sainteté felicite ce Prince d'avoir si heureusement terminé cette affaire, en se soumettant à ce que l'Eglise souhaitoit de lui, & le prie de lui renvoyer au plutôt ses Legats, à cause que le temps du Concile est proche, suffit pour renverser

toutes les ſuppoſitions du P. Maimbourg, & de ceux qui, comme lui, ſe plaiſent à faire des Hiſtoires en l'air, dont on ne trouve pas la moindre trace dans les monumens les plus autentiques, qui doivent ſervir de fondement à ce qu'un Ecrivain fidele veut avancer dans ſes ouvrages.

XI. *Erreur de M. Dupin, qui croit cet accord préjudiciable à l'Egliſe.*

Dupin 12. ſiecl. p. 120.

Maimb. loc. cit. p. 413.

Au reſte je ne comprends pas quelle peut être la penſée de certains Auteurs modernes, lorſqu'ils diſent que ce reglement fait entre le Pape Calixte & l'Empereur Henri, eſt infiniment plus favorable aux Princes, qu'aux Eccleſiaſtiques, & que ceux-là par cet accord retiennent tout l'effectif & le ſolide de ce qu'ils prétendoient, tandis qu'on ne laiſſe aux autres que de vaines & ſteriles ceremonies. Je ſuis perſuadé au contraire que l'Empereur perdoit par-là tout ce qu'il pouvoit perdre, & qu'il abandonnoit entierement toutes ſes prétentions. Elles conſiſtoient en trois choſes, dont il étoit déja en poſſeſſion depuis un temps preſqu'immemorial. 1°. L'élection des Evêques & des Abbez ne ſe devoit faire que de ſon conſentement, c'eſt-à-dire, qu'il en devoit être le maître, & il l'étoit effect-

tivement d'une maniere si absoluë, qu'il disposoit de ces grands Benefices comme il lui plaisoit, sans consulter ni le peuple, ni le Clergé : & du moment qu'un Evêque ou un Abbé ne lui agréoit pas, parce qu'il faisoit trop bien son devoir, il le chassoit, & en mettoit un autre. Par l'accord on rend à l'Eglise la liberté des élections (a). Si on accorde à l'Empereur le pouvoir d'y assister en personne, ce n'est pas pour faire choix d'un homme qui lui soit agreable, mais seulement pour décider les différends qui pourroient arriver dans l'élection, non pas de son autorité, mais de l'avis des Evêques qui seront presens, & sur-tout du Métropolitain (b), au jugement desquels il doit se conformer & se soumettre. Secondement, il prétendoit que l'élû devoit

(a) *Concedo in omnibus Ecclesiis fieri electionem & liberam consecrationem* Transac Henr. in tom. X. Conc. p. 901.

(b) *Concedo electiones Episcoporum & Abbatum Teutonici Regni, in præsentia tua fieri absque simonia & aliqua violentia, ut si qua inter partes discordia emerserit Metropolitani & Provincialium consilio & judicio saniori parti assensum & auxilium præbeas.* Conc. Callixt. ibid.

recevoir de ſa main l'Inveſtiture, avec le Bâton Paſtoral & l'Anneau, avant même que d'être ſacré; c'eſt pourquoi d'abord qu'un Evêque étoit mort, le Prince ſe ſaiſiſſoit auſſi-tôt de ſa Croſſe & de ſon Anneau, pour ne les donner qu'à celui qu'il choiſiroit pour remplir la place du défunt : par l'accord ces marques de la Dignité Epiſcopale ſont renduës à l'Egliſe (*a*), & on permet ſeulement à l'Empereur de donner les Regales à l'élû, en lui faiſant toucher ſon Sceptre; on veut bien à la verité que cette ceremonie ſe faſſe avant le Sacre, s'il s'agit d'un Evêché ſitué dans l'Allemagne; mais pour les autres, quoique dépendans de l'Empire, on leur accorde ſix mois aprés leur conſecration, pour venir recevoir les Regales de la main du Prince (*b*). En troiſiéme lieu, il prétendoit que l'élû étoit obligé de lui prêter ſerment de fidelité, & de lui faire

(a) *Dimitto Deo & ſanctis ejus Apoſtolis Petro & Paulo, & ſanctæ Eccleſiæ Catholicæ omnem inveſtituram per annulum & baculum.* Henr. ut ſup.

(b) *Electus autem Regalia per Sceptrum à te recipiat. Ex aliis verò partibus Imperii conſecratus, infra ſex menſes, &c.* Ibid.

hommage de tous les biens qui étoient annexez à son Evêché, l'accord restraint cet hommage aux seules Regales (*a*), c'est-à-dire, aux fiefs & autres biens de cette nature, que les Evêques tenoient de la Couronne. Voilà certainement de grandes differences, & toutes les prétentions de l'Empereur réduites à très-peu de choses. Cependant l'accord ainsi conçû a toûjours subsisté depuis dans tous les Royaumes de la Chrétienté, jusqu'au temps de Leon X. qui renversa tout par le Concordat qu'il fit avec François I. ce Concordat s'est ensuite communiqué aux autres Princes, à l'exception d'un très-petit nombre d'Eglises, qui ont conservé leur droit naturel qu'elles avoient eu tant de peine à recouvrer dans le douziéme siecle.

Lorsque les successeurs d'Henri voulurent reclamer contre ce Traité, & rentrer dans leurs anciens droits, ils trouverent les choses si bien cimentées, qu'ils furent obligez d'abandonner leurs prétentions : ils ne purent pas même se prévaloir de la

(a) *Exceptis omnibus quæ ad Ecclesiam pertinere noscuntur.* Ibid.

conjonĉture des temps, je veux dire des ſchiſmes & des diviſions de l'Egliſe. C'eſt pourquoi Lothaire, qui tint l'Empire immediatement après Henri, croyant que le Trône d'Innocent II. mal affermi par la perſecution que ſon adverſaire Pierre de Leon lui avoit ſuſcitée, ſeroit pour lui une occaſion favorable de reprendre les Inveſtitures, trouva en la perſonne de ſaint Bernard un ſi genereux défenſeur des droits de l'Egliſe & du ſaint Siege, qu'il ſe vit réduit à ne pas inſiſter davantage ſur cette prétention, & à reconnoître le Pape Innocent ſans cette clauſe, qu'il vouloit être le fondement de ſa ſoumiſſion & de ſon obéïſſance envers ce Pontife. *Dupin 12. ſiecl. p. 121.*

XII. *Reglemens de ce Concile.*

Les choſes ayant donc été reglées de la ſorte, Calixte ne penſa plus qu'à tenir ſon Concile general pour rétablir la diſcipline de l'Egliſe, qui avoit beaucoup ſouffert durant tous ces troubles. La ſimonie parmi les Eccleſiaſtiques étoit ſi commune, que les Benefices s'achetoient & ſe vendoient publiquement, les Ordres ſacrez, les Sacremens ne s'adminiſtroient pas avec plus de pureté. On

ne donnoit rien ſans argent. Il eſt vrai que les pratiques de Rome favoriſoient beaucoup cet abus, comme Yves de Chartres le reprocha un jour à un Legat du Pape qui étoit en France; car ce Prelat lui ayant fait une ſevere reprimande de ce qu'il permettoit qu'on exerçât quelque eſpece de ſimonie dans ſon Egliſe. Yves lui fit cette ſage réponſe: » J'ai toû-
Ep. 133. » jours eu horreur de ce crime dès le
» commencement de ma Clericature,
» depuis que je ſuis venu à l'Epiſco-
» pat je l'ai retranché autant qu'il m'a
» été poſſible. Que s'il y a encore
» quelques droits que le Doyen, le
» Chantre, & d'autres Officiers exi-
» gent de ceux qui ſont reçûs Cha-
» noines, malgré mes oppoſitions,
» ils ſe défendent par l'uſage de l'E-
» gliſe Romaine, où ils diſent que les
» Cameriers & les Miniſtres du Pa-
» lais exigent pluſieurs choſes à la
» conſecration des Evêques & des
» Abbez, ſous prétexte d'offrande
» ou de benediction, & que l'on n'y
» donne rien gratis. Mais ils devoient ſe ſouvenir de cette parole du Fils de
Matth. 23. 3. Dieu: Faites ce qu'ils diſent, & non pas ce qu'ils font.

L'incontinence des Ecclesiastiques étoit encore un autre desordre, qui demandoit un prompt & efficace remede. Les uns se marioient publiquement, sans autre formalité, d'autres se contentoient d'avoir des concubines; & ni les uns ni les autres ne pensoient pas seulement à cacher leur honte, tant l'impunité étoit grande, tant le crime étoit devenu commun, sur-tout en Angleterre.

Saint Anselme devenu Archevêque de Cantorberi, fit bien tout son possible pour arrêter ce torrent d'iniquité. Il assembla des Conciles, fit dresser des Canons, & décerner des peines contre les infractaires: mais les démêlez presque continuels qu'il eut avec son Roy, & qui l'obligerent d'être fugitif pendant la plus grande partie de son Episcopat, furent cause que toutes ces précautions demeurerent comme inutiles, si ce n'est que le Roy d'Angleterre, qui étoit fort avide d'argent, & qui avoit déja saisi tous les revenus de l'Archevêché d'Anselme pendant son absence, s'avisa, pour en avoir encore davantage, de faire le Prelat Ecclesiastique, & d'imposer de grosses amendes à

Fleuri h. Eccl. to. 1 p. 69. seq.

Henri I.

tous les Clercs qui ne garderoient pas la continence, conformément au Decret du Concile qu'Anselme avoit tenu ; ce qui procura à ce Prince des sommes immenses : mais enfin on en étoit quitte pour de l'argent ; à cela près le desordre continuoit.

Il s'en étoit encore glissé dans le monde un autre qui ruinoit & desoloit les familles. La grande devotion de ce temps-là étoit d'aller à la guerre sainte, c'est-à-dire, de se joindre aux Croisez, qui avoient fait vœu de délivrer des mains des Infideles le S. Sepulcre, & les autres lieux de la Palestine, consacrez par les vestiges du Sauveur. Rien n'étoit plus ordinaire alors que de voir des peres de familles abandonner leurs biens, leurs femmes & leurs enfans pour faire le voïage de la Terre Sainte, & avoir part à cette noble expedition, à laquelle les Souverains Pontifes avoient attaché de grandes indulgences. Leur intention étoit bonne ; & je ne doute point que s'ils l'eussent accompagnée des autres dispositions necessaires pour attirer sur eux la benediction du Ciel, Dieu n'eût favorisé leur entreprise, & rendu leurs armes plus heureuses

qu'elles ne furent. Mais le mal dont nous voulons parler, est que tandis que ces bonnes gens se sacrifioient ainsi pour la cause commune de la Religion, ils n'étoient pas plutôt embarquez, que leurs compatriotes qui étoient restez dans le païs, & qui regardoient ceux-ci comme autant d'hommes perdus, qu'on ne reverroit jamais, s'emparoient de leurs biens, pilloient leurs maisons, & faisoient plus de ravage chez eux, que si une armée ennemie y eût passée.

Ce fut donc pour remedier à ces desordres, & à plusieurs autres semblables, que le Pape Calixte assembla ce fameux Concile, composé de toutes les Eglises de l'Europe. Il se tint dans celle de Latran pendant le Carême de l'année 1123. & on le compte pour le neuviéme Concile œcumenique, & le premier de Latran. Il s'y trouva en tout près de mille Prelats, c'est-à-dire, trois ou quatre cens Evêques, & plus de six cens Abbez, parmi lesquels Suger ne tenoit pas le dernier rang; on peut dire même qu'il y étoit le plus considerable, puisque celui de Cluni n'y étoit point, & que celui du Mont-Cassin n'étoit pas

Suger vit. Lud. Gros. p. 311. Pandulph. hist.

encore beni : ainsi comme ces deux fameuses Abbayes sont les seules que je sçache qui auroient pû le disputer à celle de saint Denis en France. Suger se trouvoit à la tête de plus de six cens Abbez, & son merite personnel, ses legations précedentes, les emplois considerables qu'il avoit déja eus à la Cour de Rome & à celle de France, ne le rendoient pas indigne d'une place si honorable.

XIII.
Les Peres y font de grandes plaintes contre les Moines.

Comme les actes de ce Concile sont perdus, & qu'il ne nous reste que les Canons qui y furent dressez, nous ne sçaurions dire précisément ce que Suger y fit, les harangues qu'il y prononça, & l'éloquence avec laquelle il parla sur toutes les matieres qui y furent agitées. Il est certain neanmoins qu'il n'y demeura pas dans le silence, ni même sans se donner beaucoup de mouvemens ; car jamais les Moines n'ont été poussez si vivement dans aucun Concile qu'ils le furent dans celui-ci par un accord general de tous les Evêques. » Il ne » nous reste plus, disoient-ils en plei- » ne assemblée, que de nous ôter la » Crosse & l'Anneau, & nous sou- » mettre à leur ordination ; cela arri-

To. X. Conc. p. 888.

vera bien-tôt, puiſqu'ils commen- «
cent déja à prendre toutes les mar- «
ques de notre Dignité, qui avoient «
été juſques à preſent attachées à «
notre caractere : ils poſſedent les E- «
gliſes, les terres, les Châteaux, les «
dîmes, les oblations des vivans & «
des morts. Puis s'adreſſant au Pape : «
Saint Pere, diſoient-ils, pouvez- «
vous voir avec indifference le Cler- «
gé ainſi humilié, & toute ſa gloire «
obſcurcie ? Car c'eſt ce qui arrive, «
depuis que les Moines oubliant les «
deſirs celeſtes, recherchent les «
droits des Evêques avec une ambi- «
tion inſatiable, au lieu de ſe con- «
tenter de vivre en repos dans leur «
Cloître, & dans le ſilence de la ſolitu- «
de, ainſi que S. Benoît le leur ordonne. «

Il n'y a pas d'apparence que Suger dans la place qu'il occupoit, n'ait point répondu à toutes ces plaintes, lui qui dans une pareille occaſion avoit tenu à l'Evêque de Paris, en préſence du Pape Paſcal, lors même qu'il n'étoit encore que ſimple Religieux. Il eſt même d'autant plus croyable qu'il le fit, que l'affaire le touchoit ici de plus près, & que ſes interêts y étoient plus en-

gagez ; car ce n'étoient pas les simples Moines qui usurpoient les droits Episcopaux, & qui s'ingeroient dans leurs fonctions, mais leurs Abbez, qui faisoient les petits Evêques chez eux, & ne vouloient en aucune façon dépendre de l'Ordinaire. C'étoit donc attaquer Suger personnellement que de faire de tels reproches aux Abbez: & Suger n'étoit pas homme à recevoir un tel affront sans rien dire. Cependant quoi qu'il ait pû faire, avec le secours de ce grand nombre d'Abbez, qui assistoient comme lui au Concile, il paroît qu'ils ne réussirent pas, & qu'ils eurent le dessous dans cette affaire ; car voici le Canon que l'on fit contre eux. » Nous défendons » aux Abbez & aux Moines de donner » des penitences publiques, de visiter » les malades, faire les onctions, » chanter des Messes publiques. Ils » recevront des Evêques Diocesains » les saintes Huiles, la consecration » des Autels, & l'Ordination des » Clercs. Par la premiere partie de ce Canon, les fonctions Curiales leur sont interdites ; & par la seconde, ils sont soumis aux Evêques en bien des choses, sur lesquelles ils ont souvent

Can. 17. Conc Later. I. general.

tâché de secoüer le joug. Telle est, par exemple, l'Ordination des Clercs, puisque nous voyons que les Abbez de Cîteaux dans la suite se sont fait donner une Bulle par les Papes, qui leur permet non seulement de conferer la Tonsure & les quatre Mineurs à leurs Moines, mais encore d'ordonner des Diacres & des Soudiacres. Il ne falloit plus que la permission d'ordonner des Prêtres ; & ils auroient pû croire peut-être en venir là, si le relâchement ne se fût point introduit dans l'Ordre. Alors je ne sçai plus ce qui les auroit distingué des Evêques ; car pour la consecration des Autels, ils en étoient déja en possession depuis long-temps: Ils ont même certaines fonctions qui les mettent au dessus des Evêques, comme est de benir des Abbez & des Abbesses, non seulement par eux-mêmes, ce que peuvent faire les Evêques, mais encore par commission, en députant qui bon leur semble pour cette ceremonie, ce que n'ont pas les Evêques. Mais ce ne seroit pas sous Calixte II. qu'ils auroient obtenu de tels privileges. Il ne paroissoit pas fort disposé à les favoriser jusques à

Innoc. VIII & Clem. VIII.

ce point. La beauté de l'Eglise, disoit-il souvent, consiste en ce que chacun demeure dans son état, & que personne n'usurpe les fonctions d'un autre, ni ne s'éleve au dessus du rang que Dieu lui a donné dans son Eglise; c'est ce que saint Bernard fait voir d'une maniere admirable dans ses livres de la Considération au Pape Eugene, & dans ses lettres à l'Archevêque de Sens. » On soustrait, dit-il, » les Abbez aux Evêques, & les Evêques aux Archevêques. Croyez-» vous qu'il vous soit permis de con-» fondre ainsi l'ordre, & d'arracher » les bornes posées par vos peres? » Vous faites un monstre, si détachant » un doigt de la main, vous les joi-» gnez à la tête au-dessus de la main; » en un mot, si dans le Corps de Je-» sus-Christ vous rangez les mem-» bres autrement qu'il ne les a placés » lui-même. L'ordre de la hierarchie » a Dieu pour auteur, & tire son ori-» gine du ciel; mais si l'Evêque dit: » Je ne veux pas être soumis à l'Ar-» chevêque, ou que l'Abbé dise, je » ne veux pas être soumis à un Evê-» que; cela ne vient pas du ciel.

onsid. 4. ... ad ... Se- ... 35.

Aussi ce Saint avoit-il tant d'hor-

ur de cette varité des Abbez, qu'il e laisse passer aucune occasion de la ur reprocher, & de leur en faire ne confusion publique. » On en voit uelques-uns parmi eux, dit-il en « n autre endroit, qui avec bien de « a peine & de la dépense, obtien- « ent des privileges du Pape, pour « 'attribuer les ornemens Episco- « aux, & porter la Mître, l'Anneau « & les Sandales. Ils desirent sans « loute d'être ce qu'ils veulent pa- « oître; & ils ont raison de ne vou- « oir pas se soumettre à ceux qu'ils « eulent égaler. Combien pensez- « ous qu'ils donneroient aussi pour « voir le nom de Pontifes? Qui des « eritables Moines a jamais enseigné « ne telle doctrine, ou donné de tels « xemples? En quel degré d'humili- « é saint Benoît a-t'il placé l'amour « lu faste & des dignitez? «

S. Bern. ep. 1. ad Henr. Senon c. 35. & 36.

Ce n'est pas que l'humilité ne convienne qu'aux Moines & aux Abbez, & que les Evêques en soient dispensez; mais c'est que ceux-là étant obligez par leur profession & par leur regle à une pratique plus étroite de cette vertu, ils la violent dans le point capital & le plus essentiel, lorsqu'ils

ce point. La beauté de l'Eglise, disoit-il souvent, consiste en ce que chacun demeure dans son état, & que personne n'usurpe les fonctions d'un autre, ni ne s'éleve au dessus du rang que Dieu lui a donné dans son Eglise; c'est ce que saint Bernard fait voir d'une maniere admirable dans ses livres de la Considération au Pape Eugene, & dans ses lettres à l'Archevêque de Sens. » On soustrait, dit-il, » les Abbez aux Evêques, & les Evê» ques aux Archevêques. Croyez» vous qu'il vous soit permis de con» fondre ainsi l'ordre, & d'arracher » les bornes posées par vos peres? » Vous faites un monstre, si détachant » un doigt de la main, vous les joi» gnez à la tête au-dessus de la main; » en un mot, si dans le Corps de Je» sus-Christ vous rangez les mem» bres autrement qu'il ne les a placés » lui-même. L'ordre de la hierarchie » a Dieu pour auteur, & tire son ori» gine du ciel; mais si l'Evêque dit: » Je ne veux pas être soumis à l'Ar» chevêque, ou que l'Abbé dise, je » ne veux pas être soumis à un Evê» que; cela ne vient pas du ciel.

De consid. l. 3. c. 4.

Et op. 2. ad Henric. Senon. c. 35. & 36.

Aussi ce Saint avoit-il tant d'hor-

teur de cette vanité des Abbez, qu'il ne laisse passer aucune occasion de la leur reprocher, & de leur en faire une confusion publique. » On en voit quelques-uns parmi eux, dit-il en « un autre endroit, qui avec bien de « la peine & de la dépense, obtien- « nent des privileges du Pape, pour « s'attribuer les ornemens Episco- « paux, & porter la Mître, l'Anneau « & les Sandales. Ils desirent sans « doute d'être ce qu'ils veulent pa- « roître; & ils ont raison de ne vou- « loir pas se soumettre à ceux qu'ils « veulent égaler. Combien pensez- « vous qu'ils donneroient aussi pour « avoir le nom de Pontifes? Qui des « veritables Moines a jamais enseigné « une telle doctrine, ou donné de tels « exemples? En quel degré d'humili- « té saint Benoît a-t'il placé l'amour « du faste & des dignitez? «

S. Bern. ep. 2. ad Henr. Senon c. 35. & 36.

Ce n'est pas que l'humilité ne convienne qu'aux Moines & aux Abbez, & que les Evêques en soient dispensez; mais c'est que ceux-là étant obligez par leur profession & par leur regle à une pratique plus étroite de cette vertu, ils la violent dans le point capital & le plus essentiel, lorsqu'ils

veulent se soustraire à l'obéïssance des Evêques, & en faire les fonctions. C'est ce qui fait que ce saint Abbé s'écrie : » O Moines, quelle est donc » cette présomption ? Car pour être » Superieurs de Moines, vous ne l'ê- » tes pas moins vous-mêmes. Quelle » excuse de dire que ce n'est pas pour » vous que vous en agissez ainsi, mais » que vous cherchez seulement la li- » berté de votre Eglise ? O liberté » plus servile qu'aucune servitude ! » Je me passerai de bon cœur de cette » liberté, qui m'engage à la perni- » cieuse servitude de l'orgüeil ; car je » suis assuré que si jamais je préten- » dois secoüer le joug de mon Evê- » que, je me soumettrois aussi-tôt à » la tyrannie de Satan.

Id. ibid.

Ce qui est bien à remarquer, c'est que saint Bernard écrivoit presque dans le même temps (*a*) qu'on agissoit si fortement contre les Moines & contre leurs Abbez dans le Concile de Latran, afin qu'on ne puisse douter que le Saint parloit selon l'esprit de

(a) *Ce Traité adressé à Henri Archevêque de Sens, est écrit selon le P. Mabillon, dans sa Preface sur ce Traité l'an 1126. trois ans après ce Concile general.*

ı de diſſimuler l'inobſerva- «
vos reglemens. Il y a déja «
ıns qu'ils ſont faits, & nous «
; vû encore aucun Clerc pri- «
on Benefice, ni aucun Evê- «
pendu de ſes fonctions. Ainſi «
gence a produit l'impunité, «
e l'impudence & du mépris «
x. «

XIV. *Suger va viſiter le Mont Caſſin.*

ınt la celebration de ce Con-
uger avoit fait connoiſſance
'deriſe (*a*), Abbé du Mont-
Il n'y avoit pas encore deux
ue ce Religieux avoit été élû
e ce fameux Monaſtere, & il
nu à Rome pour recevoir des
u Pape la benediction Abba-
'alixte la lui donna effective-
ır la fin du Concile; & après
monie, comme il ſe diſpoſoit
retourner au Mont-Caſſin, il
uger à venir voir ce ſaint lieu,
pouvoit lui être indifférent,
: c'étoit la ſource de l'Ordre,
ıſe mere de tous les enfans de
noît. Soit que Suger eût déja
le deſſein de ne point ſortir

toit Oderiſe II. du nom, qui avoit ſuc-
irard mort le 17. *de Jan.* 1113. Chron.
. c. 77. & 78.

il excommunie tous ceux qui auront la hardiesse d'envahir les biens des Croisez, & declare que leurs personnes, leurs familles, leurs terres & leurs maisons, sont sous la protection du saint Siege. Il fit encore d'autres Canons pour d'autres affaires de moindre consequence, & qui ne regardent point cette Histoire : mais leur sort fut à tous presque égal, c'est-à-dire, qu'on n'en tint pas grand compte, qu'ils ne furent point observez, & que les desordres continuerent, au grand scandale de l'Eglise : si bien qu'on pouvoit avec raison dire au Pape Calixte ce que saint Bernard disoit quelque temps après au Pape Eugene. » Vous devez étendre vos reflexions sur toute l'Eglise » pour voir si chacun y fait son devoir ; mais particulierement pour » sçavoir comment vos ordonnances » sont observées. Sans aller plus loin, » je puis vous montrer qu'on n'observe point les reglemens que vous » avez publiez au Concile de Reims. » Si vous croyez qu'on les observe, » vous vous trompez ; si vous ne le » croyez pas, vous avez eu tort ou » d'ordonner des choses impratica-

Lib. 3. de Consid.

bles, ou de dissimuler l'inobserva- «
tion de vos reglemens. Il y a déja «
quatre ans qu'ils sont faits, & nous «
n'avons vû encore aucun Clerc pri- «
vé de son Benefice, ni aucun Evê- «
que suspendu de ses fonctions. Ainsi «
la negligence a produit l'impunité, «
mere de l'impudence & du mépris «
des Loix. «

XIV. *Suger va visiter le Mont Cassin.*

Pendant la celebration de ce Concile, Suger avoit fait connoissance avec Oderise (*a*), Abbé du Mont-Cassin. Il n'y avoit pas encore deux mois que ce Religieux avoit été élû Abbé de ce fameux Monastere, & il étoit venu à Rome pour recevoir des mains du Pape la benediction Abbatiale. Calixte la lui donna effectivement sur la fin du Concile; & après la ceremonie, comme il se disposoit à s'en retourner au Mont-Cassin, il invita Suger à venir voir ce saint lieu, qui ne pouvoit lui être indifférent, puisque c'étoit la source de l'Ordre, & l'Eglise mere de tous les enfans de saint Benoît. Soit que Suger eût déja formé le dessein de ne point sortir

(a) *C'étoit Oderise II. du nom, qui avoit succedé à Girard mort le* 17. *de Jan.* 1123. Chron. Cas. l. 4. c. 77. & 78.

[illegible] lieu si ve- [illegible] qu'il avoit [illegible] nouvel Abbé ne lui [illegible] des offres si [illegible], & fit le [illegible] Après avoir fait sa [illegible] de saint Be- [illegible] qui pouvoit ou [illegible] sa cu- [illegible] Monastere, il [illegible] parcourir encore [illegible] d'Italie, qui étoient [illegible] des peuples, & [illegible] de quelque insigne [illegible] du Mont- C[illegible] l'Apôtre saint [illegible] ; de là à Saler- ne [illegible] devoirs à S. Mat- [illegible] en faire autant sur le tombeau de S. Nicolas ; & enfin au Mont Gargan, si renommé par l'Apparition des saints Anges. Peut-être fit-il encore d'autres pelerinages; mais comme il ne fait mention que de ceux-ci, nous nous sommes aussi contentez de n'en pas rapporter davantage. Telle étoit la devotion de ce siecle. L'on n'étoit pas encore bien persuadé alors de cette maxime : qu'il est rare que ceux qui font tant de pe-

[illegible]

lerinages

lerinages deviennent jamais de grands Saints, & que l'esprit interieur d'oraison & de recüeillement qui fait la veritable pieté, se dissipe au grand air, & s'évapore parmi toutes les agitations inseparables de tant de courses. Ce n'étoit pas non plus faire sa cour aux Romains que d'aller à Benevent reverer le corps de saint Barthelemi, eux qui se flattent d'être les dépositaires de ce tresor sacré: mais en ce temps-là on n'y prenoit pas garde de si près; & après avoir rendu ses devoirs à cette précieuse dépoüille dans Rome, l'on alloit faire la même chose à Benevent, & souvent à une troisiéme & quatriéme Eglise, si elle disoit avoir la même Relique, tant étoit grande la simplicité des peuples. L'on est un peu plus éclairé à présent. Le corps de saint Barthelemi à Benevent, & celui de saint Matthieu à Salerne passent pour des histoires, qui auroient besoin, pour être crues, de meilleurs garands que ne sont ceux sur lesquels on les appuye.

Voyez Bail. au 14. d'Aoust. Til. 1. t. de son hist. Ec.

Voyez le même au 24 Sept. Til. ibid.

Après tous ces voyages de devotion, Suger reprit enfin le chemin de France, & arriva heureusement à son Abbaye, chargé de Bulles & d'In-

dulgences, & tout plein de reconnoissance pour les faveurs qu'il avoit reçûës du Pape. Jamais homme ne parut plus content de son voyage : il s'étoit fait une belle réputation dans Rome, où il avoit demeuré six mois. Les Cardinaux qui voyoient que Sa Sainteté avoit de la consideration pour lui, s'étoient aussi empressez à lui témoigner de l'estime. Suger se voyoit en état de tout esperer & de tout attendre de la Cour de Rome : c'étoit quelque chose en ce temps-là; car presque toutes les affaires étant portées à ce Tribunal, celui qui y étoit le mieux accredité, n'avoit rien à craindre de la part de ses ennemis.

Felib. ut sup.

XVI. *Grands preparatifs de l'Empereur pour se venger de la France.*

Le repos dont ce nouvel Abbé commençoit à joüir dans saint Denis, ne dura pas long-temps, & il se vit bien-tôt engagé dans de plus grands embarras que ceux où il s'étoit trouvé jusques alors. En voici le sujet. L'Empereur piqué jusques au vif de l'affront qu'il avoit reçû au Concile de Reims, où il avoit été excommunié personnellement avec toutes les ceremonies les plus lugubres qui accompagnent d'ordinaire cette action,

quand elle se fait avec solemnité, s'étoit retiré de Mouzon, bien resolu de s'en venger sur le Roy de France, qui non seulement avoit permis qu'on tînt ce Concile dans son Royaume, mais qui de plus y avoit assisté, & rendu par sa présence cette flétrissure de la Majesté Imperiale, plus honteuse & plus éclatante, il ne doutoit pas même qu'il n'y eût beaucoup contribué; c'étoit du moins un crime dans son esprit de ne l'avoir pas empêché. Il auroit pû, comme nous l'avons déja remarqué, satisfaire sa passion sur le champ. Mais Henri voulut prendre d'autres mesures, qu'il crut plus infaillibles: & il faut avoüer qu'il concerta si bien son dessein, que la France auroit succombé sous ses efforts, si Dieu ne l'avoit protegée par une espece de miracle, dont on voit peu d'exemples. Quelle apparence en effet y avoit-il qu'en moins de six semaines le Roy pût former une armée de plus de trois cens mille hommes dans un Etat où chaque Seigneur avoit ses interêts particuliers, & faisoit de son domaine comme une petite Republique indépendante, si la grace n'eût touché puissamment

leurs cœurs, & ne les eût portez, contre leurs inclinations naturelles, à s'aller sacrifier pour leur Prince, qu'ils avoient regardé jusques alors avec un œil de jalousie, & dont ils avoient tâché d'abaisser la puissance par toutes les voyes imaginables:

Henri donc tout occupé de l'esprit de vengeance, ne pensa, lorsqu'il fut en Allemagne, qu'aux moyens les plus propres à executer son grand dessein. Le secret en fut l'ame, & la dissimulation le conduisit. Il commença par donner les mains à sa reconciliation avec le Pape, avec une facilité qui étonna tout le monde. Il abandonna ce droit des Investitures, pour lequel il combattoit avec tant de fureur depuis tant d'années, & qu'il avoit juré de défendre au peril de sa vie & de sa Couronne; mais il eut l'adresse de ne l'abandonner que lorsqu'il vit tout l'Empire sous les armes, lui à la tête de plus de cent mille hommes, qu'on traitoit alors de schismatiques; & ses ennemis qu'on appelloit les Catholiques, avec encore un plus grand nombre, afin que par la paix qu'il étoit resolu de faire, ces deux armées formidables venant

à se joindre, allassent tout d'un coup fondre sur la France, qui ne s'attendoit à rien moins, & fissent de ce florissant Royaume une Province tributaire de l'Empire, après avoir réduit le Prince & ses Barons à une dure captivité.

Le coup paroissoit d'autant plus sûr, que les foudres du Vatican, qui étoient alors si redoutables, ne pourroient plus gronder sur sa tête, ou l'arrêter au milieu de la victoire, puisque par la paix qu'il faisoit avec le Pape, non seulement Sa Sainteté ne pouvoit se liguer contre lui, mais étoit obligée par son Traité de le secourir de tout son pouvoir contre ses ennemis. Ainsi en même temps qu'il ôtoit cette protection à la France, il se la procuroit à lui-même, & réunissoit toute l'Europe contre Louis, qui étoit l'unique objet de son courroux. Déja une multitude presque incroyable de Lorrains, d'Allemans, de Sueves, de Bavarois & de Saxons étoit en marche, & s'avançoit vers nos frontieres. Reims devoit être la premiere victime immolée à la vengeance, pour avoir servi de theatre à l'insulte que ce fier Monarque

Id. ibid. croyoit y avoir reçûë. En même tems
Sug. ut sup. il avoit engagé le Roi d'Angleterre son beau-pere à donner de son côté, c'est-à-dire, attaquer la Normandie par terre & par mer, tandis qu'avec son armée formidable il pénetreroit par la Champagne jusques au cœur du Royaume ; si bien que la perte de la France paroissoit inévitable, si Dieu, qui sçait se joüer des entreprises des hommes les mieux concertées, lorsqu'elles n'ont d'autre mobile que la passion, n'avoit fait échoüer celle-ci de la maniere que je vais dire.

XVII. *Ce que fit le Roi pour s'oposer à ses desseins.* Louis étoit un Prince des plus actifs & des plus vigilans qu'il y eût au monde. Sa grande maxime étoit d'être dans une attention continuelle à tout ce qui se faisoit chez ses voisins, afin de pouvoir lire, pour parler ainsi, dans leurs démarches ce qui se passoit dans leur ame, & les desseins qu'ils méditoient. Lors donc qu'il eut apris que l'Empereur, après avoir fait sa paix avec le Pape & avec les rebelles de ses Etats, loin de desarmer, amassoit encore tous les jours de nouvelles troupes, il commença à se douter de quelque entreprise, malgré le

ſecret impénétrable d'Henri, & ſur ce premier ſoupçon il pourvut à la garde des côtes de Normandie, & s'aſſura de la fidelité de Guillaume (a), qui tenoit ce Duché de la Couronne de France, & qui s'engagea à le défendre avec les ſeules troupes du pays contre tous ceux qui oſeroient l'attaquer. Etant en repos de ce côté-là, il attendoit tranquillement de quel côté viendroit fondre l'orage: mais quand il ſçut que l'Empereur alloit paſſer le Rhin, car il étoit parfaitement bien ſervi par ſes eſpions, alors il ne douta plus que ce Prince n'en voulût à la France: il ſe ſouvint de ce que Suger lui avoit dit à Reims, lorſqu'on déliberoit dans le Concile ſur l'excommunication de l'Empereur, & il ſe diſpoſa au plutôt à le bien recevoir.

Le bruit de la marche de l'Empereur à la tête de plus de deux cens mille hommes, cauſa une ſi grande allarme à tous les peuples, que chacun

(a) *Ce Guillaume étoit neveu du Roy d'Angleterre, mais ſon ennemi, parce que cet oncle dénaturé faiſoit tout ſon poſſible pour le dépoüiller, & retenoit ſon frere, pere de ce jeune Prince, dans les priſons de Londres.*

abandonnoit ſes maiſons, & s'alloit refugier là où il croyoit trouver plus de ſûreté. On comptoit déja la France perduë, & l'on s'imaginoit ou que Louis dans un ſi grand danger ſeroit abandonné des ſiens, ou que s'abandonnant lui-même à la frayeur, il laiſſeroit ſes Etats en proye pour ſe ſauver en Flandres chez ſes amis: mais il parut alors quelle étoit la grandeur du courage de ce Prince, puiſque ſans s'étonner, il ſe contenta de conjurer tous ſes vaſſaux de l'aſſiſter dans un beſoin ſi preſſant, tandis que ſa prudence remuoit tous les moyens qu'il pouvoit imaginer pour ſe défendre. Cette intrépidité du Roy raſſura les eſprits, & la haine que les François portoient alors aux Allemans, acheva ce que les prieres & les exhortations du Prince avoient commencé. Tel qui ne fût pas ſorti de ſes terres pour aller contre un autre ennemi, aſſembla toutes ſes forces, non plus comme pour défendre le Roy, mais pour défendre ſon propre foyer, & ſe mettre à couvert d'une invaſion qui menaçoit tout le Royaume, dont il faiſoit partie. Ainſi Thibaud Comte de Champagne, qui quelque temps au-

avant étoit piqué contre le Roy, bas tous ses ressentimens pour s'u- avec lui contre l'ennemi com- n; Raoul de Vermandois, Char- de Flandres, Alain de Bretagne, lques d'Anjou, Guillaume Duc quitaine, & le Duc de Bourgogne endirent auprès de lui avec tou- leurs forces, qui faisoient la plus e & la plus grande armée qu'on amais vûë en France sous la der- e Race de nos Rois, puisqu'elle t composée de plus de trois cens le combattans, parmi lesquels il voit soixante & dix mille Gentils- nmes. Le zele que les François fi- t paroître dans cette occasion pour nneur de leur patrie fut si grand, les seuls Diocéses de Reims & de ilon, fournirent plus de soixante le hommes. Laon & Soissons, sque autant; les Villes d'Orleans, tampes & de Paris, formerent un ps de cinquante mille hommes. bbé Suger en leva un autre fort nbreux de la Ville de saint Denis, le tous les autres lieux de sa dé- dance, qu'il conduisit lui-même. quatre corps de troupes faisoient prement l'armée du Roi qui mon-

Prodigieuse armée des François.

Mez. ut sup.

Sug. p. 312.

Sug. ut sup. Fel. loc. cit. toit à cent quatre vingt mille hommes ; le reste n'étoit que des troupes auxiliaires, que ses vassaux lui avoient amenées. On les rangea en cet ordre: Le Duc de Bourgogne & le Comte de Nevers tenoient l'avant-garde; Raoul Comte de Vermandois, l'aîle droite ; ceux du Pontieu, d'Amiens & de Beauvais, l'aîle gauche; & le Roy étoit au centre au milieu des troupes de saint Denis, commandées par Suger, sous les ordres de Sa Majesté. C'étoit-là où ce vaillant Roy avoit résolu de combattre, afin, disoit-il, qu'outre l'assistance speciale qu'il esperoit des saints Martyrs ses protecteurs, ceux de saint Denis, chez qui il avoit été élevé dans sa jeunesse, & qu'il regardoit comme ses enfans, le secondassent de tout leur pouvoir, tant qu'il auroit un moment de vie, ou prissent soin d'emporter son corps à saint Denis, s'il venoit à perir dans le combat. Enfin pour derniere précaution, on fit deux corps de reserve de dix mille hommes chacun des meilleures troupes qu'il y eût dans l'armée, l'un commandé par le Comte de Champagne, & par son oncle Hugues Comte de Troyes, & l'autre

par le Comte de Flandres. Le rendez-vous general fut dans la grande plaine qui est entre Reims & Châlon. Le Roy avant de partir voulut se disposer à ce grand évenement par tous les exercices d'un véritable Chrétien, afin d'attirer sur ses armes la benediction du Ciel. Il avoit éprouvé déja en plusieurs rencontres la puissante protection du glorieux Apôtre de notre France. Pour s'en rendre digne il vint exprès à saint Denis faire ses prieres au tombeau du S. Martyr: & comme c'étoit alors la coûtume dans les grandes necessitez de l'Etat, & sur-tout lorsqu'on appréhendoit quelque irruption des ennemis, d'exposer sur le grand Autel à la devotion publique la Chasse de saint Denis, & celles de ses Compagnons, il voulut être présent à la ceremonie, & faire voir par sa pieté à tout son peuple, que quelque grande que fût l'armée qu'il avoit en campagne, il attendoit encore plus du secours du Ciel que de ses propres forces.

XVII. *Ce que c'étoit que l'Oriflame.*

Le jour du départ étant arrivé, il vint pour la premiere fois recevoir l'Oriflame des mains de l'Abbé de saint Denis. Je ne prétends pas m'en-

gager ici à refuter toutes les fables que les anciens Auteurs, & même quelques modernes ont débité touchant l'Oriflame : ce feroit une discussion qui nous conduiroit trop loin. Les uns la font descendre du Ciel comme un présent qu'il faisoit à la France, pour marque d'une continuité de victoires. Les autres tirent son origine de Clovis, & la font aller de pair avec la sainte Ampoule ; quelques-uns prétendent qu'elle n'est que du temps de Charlemagne ; d'autres la confondent avec l'étendart de la Couronne : & comme ils la font descendre du Ciel dès la fondation du Royaume, ils la font aussi retourner au Ciel sous Charles VI. Je me contenterai de dire en peu de mots ce que c'est que l'Oriflame, ou du moins ce qu'on en peut croire avec plus de vrai-semblance, après avoir examiné sans aucune prévention les sentimens des uns & des autres.

L'Oriflame dans son origine n'étoit autre chose que la Baniere de S. Denis, comme en avoient toutes les autres Eglises, & ne servoit que pour l'Abbaye. C'étoit une espece d'enseigne ou de gonfanon, fait de soye de

couleur de feu, qui avoit trois queuës ou fanons, entourez de houppes de soye verte : elle étoit attachée au bout d'une lance dorée, à peu près comme les portent encore nos Cornettes de Cavalerie : c'est pourquoi on l'appelloit Oriflame, à cause de sa couleur de feu. En temps de paix cet étendart étoit pendu sur le tombeau de saint Denis, & en temps de guerre l'Abbé le mettoit entre les mains de son Avoüé, ou de son premier Vassal, qui étoit le Comte de Vexin, après l'avoir beni avec quelques prieres particulieres, qu'on voit encore dans les anciens Rituels de saint Denis : & cet Avoüé s'en servoit uniquement pour défendre les biens de l'Eglise & du Monastere.

Aprés que Philippe I. eut réuni le Comté de Vexin à la Couronne, son fils Louis le Gros, qui lui succeda peu de temps après, entra dans tous les droits des Comtes du Vexin, dont le principal, comme le plus religieux, étoit d'être premier vassal de l'Abbaye, & grand Confanonier de saint Denis. Ce fut en cette qualité qu'il alla prendre l'Oriflame, comme il le déclara expressément le même jour

Ut sup. ib. dans le Chapitre des Religieux, pai un acte solemnel, dont il fit expédiei une Charte, qui se garde encore à S Denis; elle est dattée de l'année 1124 écrite par Etienne de Garlande Chancelier & Sénéchal de France, & principal Ministre d'Etat. Suger y es nommé par le Roy l'un de ses Familiers, & son fidele Conseiller. S. Majesté pour payer son entrée dan cette nouvelle Charge de grand Con fanonier de saint Denis, fit de grand dons à l'Abbaye, & lui accorda d beaux droits, qui sont specifiez dan cette Charte.

Depuis ce jour l'Oriflame devin plus celebre qu'auparavant, & fu consideré avec un plus profond res pect. Nos Rois n'alloient plus à aucu ne expedition *(a)* de guerre, sans alle prendre l'Oriflame à saint Denis, ave des dispositions qui marquoient asse leur pieté, & la confiance qu'ils a voient dans la protection du S. Mar tyr. Ils commençoient par faire leur dévotions à Notre-Dame de Paris; 8

(a) *Omnibus in bellis habet omnia signa preire, quod Regi præstare solet Dionysius Abbas ad bellum quotiens sumptis proficiscitur armis.* Le Bret, poëm. l. 11. p. 128.

:ir de l'Eglise ils montoient à
, & alloient droit à saint Denis,
ıt à genoux devant le tombeau
ıt, nuë tête, sans chaperon ni
:e, ils recevoient l'Oriflame *Furtier. v. Orif.*
.ins de l'Abbé. Quelquefois ils
toient eux-mêmes autour du
ıs la déployer. D'autres fois ils
soient un des plus nobles & des
aillans Chevaliers de leurs a-
ıour la porter déployée devant
: le Chevalier faisoit serment
onserver aux dépens de sa vie,
a rapporter au même lieu. Tel-
t l'Oriflame, qui semble avoir
place de ce qu'on appelloit an-
:ment la Chappe de S. Martin.
:e ne sçai sur quoi peut être fon-
Pere Anselme, d'avoir fait du
ılier qui portoit l'Oriflame de-
: Roy, un grand Officier de la
ınne, puisqu'il est certain que
:ndart n'étoit point celui de la
ınne, dont la couleur, la figure
grandeur étoient fort différen-
a Baniere de France étoit d'un
rs violet ou bleu celeste à deux
its, semé de fleurs de lys d'or,
ılein que vuide. Sa forme étoit
ée, sans aucune decoupures par

le bas ; ce qui ne convient aucunement à la description que nous avons donnée de l'Oriflame. Enfin ce n'étoit pas en qualité de Rois de France que nos Rois s'en servoient, mais en qualité de Comtes du Vexin, & avant le douziéme siecle ils ne s'en étoient point servi ; ce qui prouve suffisamment que ce ne pouvoit être la Baniere du Royaume. L'Oriflame disparut en 1382. à la bataille de Rosbet que Charles V. gagna contre les Flamans. L'Histoire n'en a fait depuis aucune mention (a) ; & c'est peut-être ce qui a donné lieu à quelques Auteurs de dire que les Anges l'avoient enlevée dans le Ciel.

Quoi qu'il en soit, Louis avec ce signe visible de la protection de saint Denis, qu'il s'étoit encore plus attirée par sa foi & par sa grande pieté, que par toute autre chose, partit pour se rendre à son armée, qui couvroit tout le pays des environs de Reims. Il vit bien qu'il n'auroit pas besoin de tant de troupes pour chasser l'Empereur. C'est pourquoi, sur les nouvelles qui lui vinrent que le Roy

(a) *Voyez Galant & du Cange dans les Traitez qu'ils ont faits de l'Oriflame.*

eterre étois déja en campagne, attaquoit vivement nos fronlu côté de la Normandie, il en ros détachement, sous la con'Amauri Comte de Montfort, es plus grands Capitaines de nps, afin d'aller secourir le Duc, qui peut-être n'étoit pas rt pour résister à un si puissant i. L'armée aprés ce démemnt se trouva encore forte de trois cens mille hommes dans e generale que le Roy en fit s plaines de Reims; ce qui fait juger que *cet armement fut ef-*, & que l'armée du Roy étoit ble à cette prodigieuse armée erelles, qui avoit autrefois toute la terre d'Egypte.

XIX. *Erreur de ceux qui croient que tous les Ecclesiastiques prirent les armes.*

'en serois pas étonné, si ce Historien assez moderne nous oit véritable; car il prétend Roy fit prendre les armes à s Ecclesiastiques & les Relile son Royaume, & qu'ils le it à cette expedition : mais il n'apporte aucune preuve it si extraordinaire, & que rs il ne s'en trouve aucune ans l'Histoire, (car enfin ce

Aut. hist. de Suger p. 271 & seq.

n'étoit point ici une guerre de Reli
gion) je croi qu'on peut se dispens
de le croire sur sa parole. Je ne v
que notre Abbé de saint Denis, q
accoûtumé dès sa jeunesse à faire
métier de soldat & de Capitain
donna encore en cette occasion que
ques preuves de son humeur guerri
re, & se mit à la tête d'un gros R
giment qu'il avoit levé sur ses terr
comme nous l'avons déja dit, & q
conduisit au Roy, bien résolu
faire paroître sa valeur & son cour
ge, si l'occasion s'en présentoit, co
me il avoit fait autrefois dans
guerres du Puiset.

D'ailleurs quel secours le Roy p
voit-il esperer d'une armée de g
d'Eglise? Louis le Gros étoit trop
ge & trop experimenté dans le m
tier de la guerre, pour ne pas sçav
que cinq ou six cens hommes
troupes aguéries, tels qu'étoient
Allemands, étoit plus qu'il n'en f
loit pour mettre en fuite tous
Moines & tous les Ecclesiastiques
son Royaume, & que de pareilles
cruës n'étoient bonnes qu'à mettre
famine dans son camp, inspirer
lâcheté à ses soldats, & leur appr

à fuir dès le premier choc.
e suis sûr au moins que les Reli-
ıx de saint Denis n'y étoient pas :
l'Auteur de la nouvelle Histoire
ette Abbaye leur fait faire un
ɔnnage fort différent de celui que
negyriste de Suger leur attribuë.
ıis le départ du Roy, dit-il, ils « *Fel. p. 156.*
ɔient cessé ni le jour ni la nuit «
ire des prieres publiques pour «
reux succès de ses armes de «
les corps des saints Martyrs, «
avoient toûjours été exposez «
e grand Autel. « Ces exercices
iennent mieux à des Moines,
le porter la pique, & de tirer
e. Ils doivent donner beaucoup
ent, se priver presque du neces-
, lever les mains au Ciel, se pro-
er devant les Autels, s'exercer
les veilles & dans les jeûnes,
ir eux-mêmes en sacrifice pour
iation des pechez du peuple,
s que les Princes avec leurs trou-
ombattent pour la défense de la
e.
uis cependant à la tête de son *L'Empereur se retire.*
e attendoit l'ennemi avec im-
nce ; & l'on ne vit jamais tant *Sug. loc. cit.*
eur dans les soldats, & tant d'en-

vie de combatre. Une semaine entiere se passa sans que rien parût, & l'on étoit jour & nuit sous les armes. L'Empereur effrayé d'un si puissant appareil, n'eut garde de se montrer: il vit bien qu'il avoit manqué son coup, & au lieu de s'avancer du côté de Reims, dont il n'étoit plus éloigné que de quelques journées, il se retira à petit bruit, dans la crainte d'être poursuivi, aimant mieux souffrir l'affront d'une retraite honteuse, que d'exposer temerairement sa personne & ses troupes à la valeur des François, qui étoient une fois plus forts que lui. Pour couvrir sa honte de quelque prétexte, il fit courir le bruit que des affaires de la derniere consequence demandoient sa présence en Allemagne, & qu'il reviendroit l'année suivante.

XX. *L'armée demande la permission de courir après.*

Lorsque la nouvelle de la fuite des ennemis vint au camp du Roy, l'on ne sçauroit dire quelle fut la consternation de toute l'armée. Elle étoit si déterminée à combatre, qu'elle ne pouvoit se consoler de voir que la lâcheté des Allemans lui en ôtoit l'occasion. En vain tâchoit-on de persuader aux troupes qu'elles avoient assez

e rompre les desseins de l'Em-
r, & de l'avoir empêché par
seule présence d'entrer dans le
ume, & d'y mettre tout à feu
ing, comme il se l'étoit promis;
n'y avoit point de plus belle vi-
: que celle qui ne coûtoit point
ng; les soldats ne se conten-
: point de toutes ces raisons; ils
ient à leur tour porter le fer &
jusques dans le fond de l'Alle-
e. » Qu'on nous mene, disoient-
ec de grands cris, qu'on nous « *Mez. vie de*
contre cet excommunié, pour « *Louis le G.*
ter sur lui la sentence que « *p.* 430.
a prononcée contre lui & con- «
es crimes; il faut exterminer «
npie & cet hérétique. « Ainsi
it le soldat animé & devenu fier
ı fuite de l'ennemi : mais les
; & les Principaux de l'armée,
jue plus moderez, n'en disoient
s moins : ils prétendoient qu'il
t se servir d'une si belle occa-
our rejoindre à la France l'Em-
qui lui étant hereditaire, n'en
pû être démembré; qu'il falloit
ins retirer la Loraine de la bar-
de ces Tudesques; c'est le nom
donnoient aux Allemans, &

ſuivant l'ordre de la nature, qui ſe
ble avoir diviſé les Royaumes,
mettre les bornes de la France
Rhin, où celles de la Gaule avo
été de tout temps.

Conſeil de guerre ſur ce ſujet.

Cette rumeur des Officiers &
ſoldats obligea le Roy de tenir
grand Conſeil, où tous les Prince
les Chefs de l'armée furent appel
afin de ſçavoir quelle réſolution
prendroit. D'abord on convint
y avoit de la juſtice à entreprend
que nous venons de dire, & m
grande apparence d'y réuſſir : ce
dant après qu'un plus grand ſ
froid eut pris la place de cette hun
martiale, qui avoit fait parler
ques alors, & qu'avec ſageſſe on
approfondi toutes choſes, on con
que les mêmes raiſons qui avo
obligé l'Empereur de reculer,
voient empêcher le Roy d'avan
Que ces raiſons ſans doute étoien
ne pas hazarder hors de chez lui t
tes les forces de l'Empire, ni la
par ce moyen ſes Etats dégarni
tout ſecours : qu'en perdant la ba
le, il auroit tout perdu, & mêm
Couronne ; ne ſe fiant pas au reſ
une multitude de gens ramaſſez,

desquels il n'avoit pas un commandement absolu; que pour ces mêmes raisons le Roy ne devoit point passer en Allemagne, & qu'il devoit se contenter de la gloire d'avoir mis en fuite par sa seule présence le plus redoutable Prince de l'Europe, qui étoit venu contre lui avec toutes les forces de l'Empire. Ce conseil, comme le plus sage, fut suivi; & on envoya quelques Evêques qui avoient suivi l'armée, selon la coûtume de ce tems-là, faire goûter ces raisons aux troupes, qu'on eut bien de la peine à appaiser. Ainsi ce grand orage qui menaçoit la France, & qui depuis trois ou quatre ans grondoit sur sa tête, fut dissipé en moins de trois ou quatre mois, & s'écarta sans nous avoir causé d'autre dommage, que de faire faire quelque dépense à la Noblesse, pour se mettre en campagne. Mais d'un autre côté il nous procura d'autres avantages; car oûtre la gloire d'avoir obligé l'ennemi de se retirer, le Roy connut parfaitement quelle étoit l'affection de ses peuples, & que les forces de son Roïaume étoient plus grandes qu'il n'avoit crû; qu'ainsi

Il est resolu de laisser fuir ce Prince.

Id. ibid.

il n'avoit rien à craindre de ses ennemis.

Aut. éloge de Sug. p. 271. Je sçai que quelques Auteurs racontent cet évenement d'une autre maniere, & qu'ils prétendent que l'Empereur ayant déja formé le siege de Reims, il n'y eut que la présence de nos troupes qui le lui fit lever: mais je sçai aussi qu'ils se trompent; que tous les monumens de l'Histoire sont contre eux, & qu'enfin Suger, qui étoit auprès du Roy, & qui nous *Sug. vie de Louis le G.* assure qu'on fut une semaine entiere sous les armes proche de Reims à attendre l'Empereur, qui n'osa paroître, est plus croyable que ces Ecrivains modernes qui parlent sans preuves, & sans aucun témoignage des Auteurs du temps.

Les cris des soldats de notre armée qui demandoient avec empressement qu'on les menât contre cet *excommunié*, voulant parler de l'Empereur, ont aussi été cause que le plus *Mez hist. de Louis le G. 430.* habile des Historiens de notre France a fait ici une faute considerable; car sur ces cris populaires, il s'est imaginé que l'Empereur étoit encore excommunié, lorsqu'il vint faire cet-

te

te irruption en France, quoiqu'il y eût déja plus de deux ans (*a*) qu'il étoit absous, & qu'il avoit fait sa paix avec le Pape, comme nous l'avons fait voir par des pieces autentiques : mais le petit peuple, qui l'avoit vû excommunier dans le Concile de Reims quelques années auparavant, & qui ne sçavoit rien de tout ce qui s'étoit passé depuis ce temps-là en Allemagne, le regardoit toûjours comme excommunié, & lui en donnoit le nom. Un Historien exact doit examiner les choses de plus près, & ne se pas fier à de telles preuves.

XXI. *Actions de graces que S. M. vient rendre à Dieu.*

Le Roy plus content de cette expédition, que s'il eût gagné sur ses ennemis une sanglante bataille, ne pensa plus qu'à venir rendre à Dieu de solemnelles actions de graces de l'avoir délivré, lui & tout son peuple, d'un danger si évident. Pour ce sujet il prit le chemin de saint Denis, accompagné de l'Abbé Suger, & des principaux Seigneurs de sa Cour ; & là après toutes les ceremonies qui s'observent en de semblables occa-

(a) *Son absolution par les Legats du Pape est de* 1122. *& cette irruption, selon Mezerai même, est de* 1124.

sions, on porta en procession les Châsses des saints Martyrs. Sa Majesté voulut par respect partager cet honneur avec l'Abbé & les Religieux; & dans cette action si édifiante elle se sentit pénétrée d'une si tendre pieté, & d'un si vif sentiment de reconnoissance pour toutes les faveurs que Dieu lui faisoit, qu'il ne put s'empêcher de répandre des larmes, qui furent apperçûës des assistans, & édifierent toute l'assemblée. Elles ne furent point stériles pour les Moines ces précieuses larmes; car au sortir de là ce Prince, qui étoit aussi magnifique qu'il étoit religieux, leur fit encore de riches présens, entr'autres du champ de la Coûture, qui joignoit le lieu où se tenoit la foire du Lendy.

Hist. de l'Ab. de S. D. p. 156.

Presens qu'il fait à l'Abbaye de S. Denis.

Duch. to. 4. p. 553.

Suger ajoûte que dans cette occasion le Roy restitua à l'Abbaye la Couronne de feu son pere: il suppose, comme une chose incontestable, que la dépoüille des Rois de France, c'est-à-dire, leur Couronne, leur Manteau Royal, & toutes les autres marques de leur Dignité, appartiennent de droit après leur mort à l'Eglise de saint Denis. Je ne sçai sur quoi ce

droit peut être fondé, si ce n'est peut-être que quelqu'un de nos Rois leur ayant laissé une fois par testament cette riche dépouille, les Moines ont fait de cette aumône arbitraire *un droit incontestable*, qui ne puisse plus être revoqué en doute. Quoi qu'il en soit du droit, Suger se trompe assurément sur le fait; car il y avoit déja plusieurs années que Louis avoit fait mettre dans le Trésor de saint Denis cette Couronne du Roy son pere, & en avoit fait don à l'Eglise du temps de l'Abbé Adam. Nous avons encore l'acte de cette donation faite en présence de la Reine son épouse, & de Conon Legat du saint Siege: il est daté de l'an 1120. Je ne veux pas dire que Suger a voulu se faire honneur de cette restitution, en l'attribuant à son grand crédit: mais c'est qu'il n'est pas des plus exacts en matiere de Chronologie; & comme il n'écrivit la Vie de Louis le Gros, que long-temps après que les choses furent passées, il en a joint plusieurs ensemble, qui certainement sont arrivées en des années différentes. Ce que nous avons crû être obligez de remarquer, afin qu'on ne s'étonne pas

Cl. Fel. hist. de S. D. p. 92.

ſi nous nous ſommes écartez en
des choſes de ſa maniere de co
& ſi nous rapportons quelquef
commencement du regne de l
le Gros ce qu'il ne raconte que
fin de ſa Vie.

Médaille
frappée pour
te victoi-

Au reſte, l'on crut qu'il étoit n
ſaire de laiſſer à la poſterité une
moire éternelle de cet évenem
glorieux à la France. C'eſt pou
on fit batre une médaille qui r
ſente deux Anges chacun avec
couronne à la main, qu'ils poſe
un double trophée, pour marqu
double victoire que le Roy rem
en même temps ſur l'Empereur
le Roy d'Angleterre, qui s'a
loient tous deux Henri, & don
fut chaſſé honteuſement, & l'
vaincu ; ce que la legende exp
en ces termes : *Henrico Germani Henrico Angliæ utrinque fugato*,
L'on trouve encore quelques-u
ces médailles dans les cabine
curieux.

Mort de
Empereur
tribuée
ns raiſon
S. Denis.

Il y avoit alors une ancienne
tion dans ſaint Denis qui porto
tous ceux contre qui on reclam
protection du ſaint Martyr, p
mettre à couvert de leurs viole

le leurs usurpations, de quelque
ité qu'ils fussent, mouroient dans
.ée, sur-tout si l'on avoit descen-
ı Châsse du Saint pour ce sujet.
enre de mort dont ils devoient
étoit même déterminé; car dès
ur qu'on découvroit la Châsse,
ommençoient à devenir étiques,
ıes à ce qu'enfin n'ayant plus que
au & les os, ils expiroient mal-
eusement avant que l'année fût
lée. Or il arriva que l'Empereur
i mourut effectivement au com-
cement de l'année 1125. six ou
mois après la tentative qu'il a-
faite pour envahir le Royaume
ance. On ne manqua pas de di-
e saint Denis l'avoit fait mou-
uoique l'Empereur ne fût point
étique, & cet évenement donna
coup de poids & d'autorité à la
tion. Je ne serois pas surpris que
ques particuliers, ou simples ou
ans, fussent capables de débi-
pareilles fables, l'interêt & le
d'attirer aux Eglises un grand
ours de monde, qui n'y vient
s les mains vuides dans ces sor-
occasions, suffisent pour cela:
que soin même qu'on ait pris

dans ces derniers siecles d'épurer la Religion, elle n'est pas encore entierement quitte de ces superstitions; mais j'avouë que j'ai été étonné plus d'une fois de voir un bel esprit, tel qu'étoit Suger, & qui d'ailleurs n'a jamais donné dans la bagatelle, ni paru susceptible des devotions populaires, se laisser neanmoins surprendre à une illusion si grossiere, & nous débiter ce petit conte avec toute la gravité d'un Historien le plus serieux & le plus persuadé de ce qu'il dit.

Sug. vie de Louis le G. p. 313.

Il est vrai que la mort de l'Empereur fut tragique. Ce Prince dans la fleur de son âge mourut sans enfans en très-peu de temps d'une espece d'abcès au bras, que les Medecins appellent *un dragon ulceré*; mais cet accident ne pouvoit-il pas venir par des causes naturelles? Et s'il faut recourir à un ordre superieur, les maux qu'il avoit fait à l'Eglise, pour lesquels il avoit été tant de fois excommunié, ses révoltes continuelles contre le saint Siege, ses simonies & ses sacrileges, ses cruautez, son avarice, son orgüeil, & tant d'autres vices qui l'avoient rendu odieux à toute la terre, ne méritoient-ils pas assez que

Dieu abregeât ses jours, sans avoir
ecours à saint Denis, & sans croire
que la descente de sa Châsse l'eût fait
nourir?

A peine Suger étoit-il de retour
e l'armée, qu'il reçut des lettres du
'ape les plus obligeantes qu'il pou-
oit souhaiter, & les plus capables
e flater son ambition. Le Saint Pere
nformé de sa grandeur naissante, du
rédit qu'il avoit en Cour, & de l'es-
ime qu'on faisoit generalement dans
out le Royaume de son mérite, qu'il
voit lui même reconnu en plusieurs
ccasions, voulut s'en faire une crea-
ure, & se l'attacher entierement.
Après quelques complimens pleins
le marques de tendresse & de bonne
volonté, il l'invitoit à venir à Rome
our tenir, disoit-il, dans l'Eglise un
ang plus élevé que celui qu'il posse-
oit. Les dignitez les plus éminentes
toient dûës à son mérite; il n'y en
voit aucune qu'il ne pût remplir d'u-
e maniere à faire honneur à l'Eglise.
L'Abbé communiqua cette lettre au
Roy, & de son consentement il par-
t aussi-tôt pour Rome. C'étoit pour
a quatriéme fois qu'il en faisoit le
voyage. On crut alors en France que

XXII. *Le Pape appelle Suger à Rome.*

Aut. p. 274 hist. de l'Ab. de S. D. p. 154.

Suger alloit être Cardinal ; & l'on en étoit si persuadé, que les personnes interessées à l'élevation de l'Abbé de saint Denis, bâtissoient déja sur ce fondement de grands desseins de fortune. Leur raisonnement étoit, que si le Pape n'eût eu envie que de donner un Evêché à Suger, le Roy ne l'auroit jamais laissé partir, puisque Sa Majesté étoit capable de lui procurer des Evêchez plus considerables dans son Royaume, que ceux que le Pape auroit pû lui donner en Italie. Ainsi tout alloit au Cardinalat : ces conjectures n'étoient pas tout-à-fait hors de vrai-semblance ; mais il n'y a point de fondemens solides que ceux que Dieu a lui-même posez ; & comme le Cardinalat de Suger ne se trouvoit point dans l'ordre immuable des decrets éternels, il s'en alla en fumée en très-peu de temps ; car à peine étoit-il entré en Italie, qu'il apprit la mort du Pape, & l'élection de son successeur ; ce qui l'obligea à revenir sur ses pas, & mit fin à bien des mouvemens qu'on se donnoit déja dans cette supposition.

La mort de ce Pape le fait revenir en France.

Vie de Louis VI p. 312.

Il est assez difficile de deviner ce que veut dire Suger, lorsqu'il parle

des raisons qui l'obligerent à ne pas continuer son voyage jusqu'à Rome, quoiqu'il en fût si proche ; car il étoit déja à Luques.» Nous reprimes le chemin de France, dit-il, pour nous mettre « à couvert de l'avarice inveterée » des Romains, *veterem Romanorum, novamque avaritiam devitando retrocessimus.* Il est certain qu'il ne veut point parler de la licence que le peuple de Rome se donnoit pendant la vacance du saint Siege, de piller les maisons, de dévaliser les étrangers, de rançonner les passans, & d'exercer impunément toutes sortes de violences, puisque trois jours après la mort de Calixte (*a*), Honoré II. fut mis en sa place ; ainsi il n'y eut presque point de vacance : quelques-uns se sont persuadez que Suger étant bien garni d'argent, & ayant avec soi un train magnifique, qui donnoit lieu de croire qu'il étoit en état de faire de grandes dépenses, il craignit que les Romains, qui étoient fort avides d'argent, n'en prissent sujet de lui faire quelque mauvais parti pour avoir le

(a) *Calixte mourut le 12. de Decembre 1124. & le 16. du même mois Lambert d'Ostie fut élû Pape sous le nom d'Honoré II.*

ſien : mais il y a plus d'apparence qu'il veut parler des exactions des Officiers de la Cour de Rome, qui étoient exhorbitantes, & qui vendoient tout à prix d'argent, ainſi qu'Yves de Chartres le reprochoit à un Legat. Suger donc venant à conſiderer que s'il alloit juſques à Rome dans ces conjonctures, le nouveau Pape ſçachant le ſujet de ſon voyage, ne manqueroit pas de lui offrir de l'emploi à ſa Cour, dont il auroit peine à ſe défendre, & qu'en ce cas il lui faudroit paſſer par les mains de toutes ces ſangſuës, qu'il connoiſſoit parfaitement, aima mieux s'en revenir en France, que de s'expoſer à ces avanies, dont il avoit horreur, ayant l'ame naturellement grande & genereuſe ; ce qui le portoit auſſi à un autre excès, je veux dire à une ſomptuoſité & une magnificence qui ne convenoit point à un Religieux. Nous en allons voir une preuve.

Yvo. ep. 133.

XXIII. *Son credit augmente à la Cour.*

On étoit déja fort avancé dans le Carême d'onze cens vingt-cinq, lorſque Suger arriva à Paris, & fut rendre compte au Roy de ſon voyage. Sa Majeſté ne fut point fâchée de recouvrer un ſi fidele ſerviteur qu'elle

craignoit de perdre ; & pour ne plus retomber dans de pareils accidens, elle commença à l'attacher si fortement & à l'Etat, & à sa personne par les emplois dont elle l'honora, qu'il ne lui étoit presque plus possible de s'en séparer. Après le principal Ministre du Royaume, qui étoit alors Etienne de Garlande, & qui possedoit en même temps la Charge de Sénéchal de France, personne n'avoit ni plus d'occupation, ni plus d'autorité, ni plus d'affaires que l'Abbé de saint Denis. Premierement, il avoit l'Intendance de la justice, c'est-à-dire, que c'étoit à lui à regler tous les procés des particuliers, qui appelloient des Baillifs des Provinces, à la Puissance souveraine ; & pour ce sujet il tenoit le Parlement dans son Abbaïe en l'absence du Roy & du premier Ministre, où il jugeoit les causes ordinaires, renvoyant les principales à ces Assemblées generales, que nos Rois tenoient alors en personne, & qui ont donné le nom aux Parlemens. Il avoit de plus le département des affaires de la guerre, & le soin de tout ce qui en pouvoit dépendre. Enfin il avoit grande part aux negocia-

Aut. éloge de Suger p. 178.

Ses emplois.

ſien : mais il y a plus d'appare
qu'il veut parler des exactions
Officiers de la Cour de Rome, qu
toient exhorbitantes, & qui vendc
tout à prix d'argent, ainſi qu'Yve
Yvo. ep. 133. Chartres le reprochoit à un L
Suger donc venant à conſiderer
s'il alloit juſques à Rome dan
conjonctures, le nouveau Pape
chant le ſujet de ſon voyage, ne
queroit pas de lui offrir de l'en
à ſa Cour, dont il auroit peine
défendre, & qu'en ce cas il lui
droit paſſer par les mains de t
ces ſangſuës, qu'il connoiſſoit pa
tement, aima mieux s'en reveni
France, que de s'expoſer à ces
nies, dont il avoit horreur, ayan
me naturellement grande & g
reuſe ; ce qui le portoit auſſi à u
tre excès, je veux dire à une ſ
tuoſité & une magnificence qu
convenoit point à un Religieux.
en allons voir une preuve.

XXIII. *Son credit augmente à la Cour.* On étoit déja fort avancé da
Carême d'onze cens vingt-cinq,
que Suger arriva à Paris, & fut
dre compte au Roy de ſon vo
Sa Majeſté ne fut point fâchée d
couvrer un ſi fidele ſerviteur qu

noit de perdre ; & pour ne plus
mber dans de pareils accidens,
commença à l'attacher si forte-
& à l'Etat, & à sa personne par
mplois dont elle l'honora, qu'il
i étoit presque plus possible de
séparer. Après le principal Mi-
du Royaume, qui étoit alors
ne de Garlande, & qui posse-
en même temps la Charge de Sé-
al de France, personne n'avoit
is d'occupation, ni plus d'auto-
ni plus d'affaires que l'Abbé de
Denis. Premierement, il avoit
ndance de la justice, c'est-à-
que c'étoit à lui à regler tous les
s des particuliers, qui appel-
t des Baillifs des Provinces, à la
nce souveraine ; & pour ce sujet
oit le Parlement dans son Abbaïe
bsence du Roy & du premier
stre, où il jugeoit les causes or-
res, renvoyant les principales à
Assemblées generales, que nos
tenoient alors en personne, &
nt donné le nom aux Parlemens.
oit de plus le département des
es de la guerre, & le soin de
ce qui en pouvoit dépendre. En-
avoit grande part aux negocia-

Aut. éloge de Suger p. 178.

Ses emplois.

tions étrangeres, & l'on ne determinoit rien sur ce point, sans le lui communiquer, & sans prendre son avis: si bien qu'il faisoit les charges de deux de nos Secretaires d'Etat, sans en avoir le titre ; ce qui attiroit chez lui une affluence de monde inconcevable, & faisoit, comme le lui reproche saint Bernard, que la maison du Seigneur étoit toûjours remplie d'armes & de gens de guerre, & que les lieux les plus saints consacrez au silence & à la priere, rétentissoient depuis le matin jusques au soir des cris des Avocats & des Plaideurs.

Bern. ep. 78.

Le Roi l'envoie à la Diete generale de l'Empire.

Hist. de l'Ab. de S. D. p. 156. Aut p. 275.

Suger étoit dans toutes ces occupations mondaines, & commençoit à s'y livrer entierement, lorsqu'on apprit à la Cour le décés de l'Empereur Henri V. arrivé le 23. de May de cette année, & en même temps que les Etats generaux d'Allemagne, que l'on a depuis appellez Dietes, devoient se tenir à Mayence, pour faire l'élection d'un nouvel Empereur. Le Roy à qui cette élection ne pouvoit être indifférente, crut qu'il devoit envoyer à la Diete une personne de confiance, pour y ménager ses interêts, & jetta aussi-tôt les yeux sur l'Abbé

aint Denis. Il s'y rendit effective-
t, mais avec un train & un appa-
d'un puissant Seigneur. Il faut,
nt qu'on en peut juger, qu'il eût
de cent chevaux à sa suite ; car
ne paroissoit jamais en public
vec un équipage de soixante che-
:, comme saint Bernard le dit, il
ien de l'apparence qu'il aura de
icoup augmenté ce nombre pour
ver le caractere d'un Député de
ce à la Diete generale de l'Em-

S. Bern. Apol. c. 10.

ous voyons en effet par une an-
ne Charte (a), qui fut dressée dans
: Assemblée, que Suger y étoit
mpagné d'un grand nombre de
pelains, d'Aumôniers, de Gen-
ommes, de Vassaux, & même de
ûpart de ses parens, que le Roy
t déja annoblis, en consideration
on cher Abbé, & qui prenoient
la qualité de Chevalier : si bien
n peut dire que de tous les Sei-
urs qui assistoient à cette Diete,
y en avoit guéres, si on en excep-
s Princes, qui le portât plus haut,
ui eût un plus nombreux cortege

(a) Elle se trouve dans l'Histoire de l'Abbaye
Denis p. 94.

Otto Frising. l. 7. c. 17.

avoit pris le titre de Duc de Saxe, à cause de sa femme Rixe descenduë d'un oncle de saint Henri ; car pour lui il étoit fils de Gebehard Comte de Supplimbourg. Il fut donc élû à Mayence le 30. d'Aoust de l'an 1125. & couronné à Aix-la-Chapelle le 13. de Septembre de la même année par Frideric Archevêque de Cologne, en présence des Legats du saint Siege, & de la plûpart des Evêques & des Seigneurs qui avoient assisté à son élection. Par-là finit l'ancienne Maison de Saxe, qui avoit regné en Allemagne 207. ans, depuis l'élection de Henri l'Oiseleur.

XXIV.

Il se fait restituer quelques biens qui appartenoient à son Monastere.

Ce ne fut pas la seule affaire que Suger termina à l'Assemblée de Mayence. Il en avoit une de toute autre consequence pour lui, parce qu'elle regardoit les interêts de son Abbaye ; & ses Prédecesseurs n'avoient jamais pû en venir à bout. Mainard Seigneur Alleman & Comte de Morspec, avoit dans le voisinage de sa Seigneurie plusieurs terres, & un gros domaine nommé Blitestorf, qui appartenoit à l'Abbaye de saint Denis. Comme ce fief étoit à la bienseance des Comtes de Morspec, ils

oient emparez sans autres for-
:z ; & malgré toutes les plain-
s Abbez de saint Denis, mal-
ême toutes les censures de l'E-
& les fréquentes excommuni-
.s dont ils avoient été frappez,
oient toûjours retenu ce bien
leur famille. Adalbert dernier
e de Morspec, n'ayant point
es enfans qu'une fille nommée
de, l'avoit mariée au Seigneur
ırd, qui après la mort de son
pere, étoit devenu Comte de
pec par le moyen de l'unique
ere de la Maison qu'il avoit é-
e, & ayant trouvé parmi les
de la succession de sa femme le
ine de Blitestorf, s'en étoit saisi,
u'on lui eût dit que cela appar-
à l'Abbaye de saint Denis, &
: mocqué de toutes les excom-
:ations, tant il est difficile de
ıer un bien mal acquis, lors-
en joüit depuis long-temps, &
est comme confondu avec les
legitimes de sa famille. Suger
ı'étoit pas d'humeur à laisser
er son bien par des étrangers,
ıe connoissoit presque pas, ayant
s à Mayence que le Comte étoit

à la Diete, fit tant de bruit aupı
Legats & des Princes de l'En
qui composoient cette auguste
blée : il leur représenta avec de
ves couleurs l'injustice de c
gneur, qu'il les engagea à lui e
ler fortement. Le coupable r
souffrir les reproches sanglans d
de personnes de qualité ; il se vi
vert de confusion en leur prés
& pour ne se pas perdre entier
d'honneur dans un lieu où to
Noblesse de l'Empire se trouv
semblée, il offrit de s'accomm
& d'en passer par tout ce que ce
gneurs jugeroient à propos, p
qu'il ne fût point obligé de dég
un bien qu'il avoit eu de sa fe
C'étoit dire qu'il vouloit s'acco
der, & en même temps qu'il
vouloit pas ; car quel accomm
ment peut-il y avoir en matie
vol, sinon de restituer ? Cepend
Legat du Pape ; & l'Archevêq
Mayence, à qui Suger s'étoit p
palement adressé pour avoir ju
trouverent un milieu, qui fut q
Comte donneroit en échange
qu'il tenoit de saint Denis, d'a
biens qu'il avoit en France, &

soient à la bienseance de l'Ab-
Je ne sçai si ce fut Suger qui
sa cet expedient ; mais il est sûr
en ne pouvoit lui être plus avan-
e que cet échange. On lui don-
ne fois plus qu'il ne cedoit;aussi
nte eut-il bien de la peine à y
ntir : mais d'un côté sa parole,
voit engagée à des personnes si
lerables, & de l'autre, l'envie
avoit de posseder le domaine de
torf, qui étoit enclavé dans sa
eurie, avec la gloire de ne point
e un bien pour lequel lui & ses
cesseurs avoient été si fort cha-
z, firent qu'il passa par dessus
s les autres considerations ; ainsi
nge fut fait avant la fin de la
, & le contrat dressé, auquel
revêque de Mayence, l'Evêque
etz, & plusieurs Comtes & Ba-
voulurent signer, pour donner
le force à cet acte, qui est revêtu
utes les formalitez necessaires.
censures furent levées ; & Suger
dédommager le Comte de la
qu'il faisoit à cet échange, lui
a des lettres de confraternité,
fit part des prieres de ses Reli-
, telles qu'elles étoient en co

temps-là. Il fit de ces biens situez d
l'Evêché de Metz, un beau Prieu
qu'on nomme la Celle, & qui
pend encore actuellement de l'.
baye de saint Denis. Voilà con
Suger, avec son adresse, veno
bout des affaires les plus difficile:
toûjours à son avantage.

XV. Etant de retour à son Abbaye
asse so- voulut, pour se délasser des fati;
lelle que de son voyage, prendre le divert
Suger. ment de la chasse. Quel divertissen
minist. pour un Moine, pour un Abbé R
ug. ch. lier! Il en ordonna une de cerf,
plus solemnelles qu'on eût vûë
long-temps. La forêt d'Iveline fu
lieu destiné pour ce divertisseme
ce fut-là qu'il invita tous ses ar
& qu'il se rendit lui-même accon
gné du Comte de Montfort, de Si
de Neaufle, d'Evrard de Villepr
& de quantité d'autres Seigneurs,
compter les Gentilshommes, &
saux de saint Denis, qui éto
à sa suite. L'Abbé qui se disting
en toutes choses par des airs de g
deur, qui se ressentoient beaucou
la vanité du siecle, avoit fait dr
dans la forêt des tentes magnifi
pour tous ces Seigneurs, & avo

que rien n'y manquât pour être
logez, ſuperbement meublez,
ɔurris délicieuſement. Ils y reſte-
pendant huit jours que dura cet-
aſſe. Quelle dépenſe ! quelle pro-
n ! Eſt-ce-là l'uſage qu'on doit
d'un bien qui n'a été donné que
nourrir les pauvres, après en
r tiré ce qui eſt neceſſaire à l'en-
en des Religieux ? Enfin la chaſſe
, l'Abbé fit porter à ſaint Denis
ce qu'on avoit pris : cela ſervit
galer les Moines, & les nombreu-
ompagnies qui venoient leur ai-
ordinairement à manger leur
ı. Mais la chaſſe avoit été ſi abon-
:e, que tout ce grand monde ne
la conſumer ; il en reſta encore
ſamment pour nourrir tous les
ats (*a*) qui étoient en garniſon
s la Ville.

admire certains Auteurs qui s'é-
ent à excuſer une telle conduite,
ui en font même un ſujet de loüan-
ɔour l'Abbe Suger, comme d'une
que du grand zele qu'il avoit pour
ſerver les droits de l'Abbaye,
ıme ſi un Superieur ne pouvoit

Hiſt. de l'Ab. de S. D. p. 176.

) *Nec non & militibus per villam diſtribui ius.* Adminiſt. ut ſup.

conserver les droits de sa Maison san[s] aller lui-même à la chasse, & sans aller camper au milieu d'une forêt pendant huit jours, entouré d'une troupe de chasseurs, d'une meute de chiens, & de tout l'attirail necessaire à de pareilles expeditions ? Quand on voudra trouver du zele & de la regularité dans de pareilles conduites, il n'y en aura aucune, quelque reguliere qu'elle soit, qui ne puisse être la matiere d'un panegyrique. Tout ce qu'on peut dire, c'est que Suger n'avoit pas encore de son état l'idée qu'il en devoit avoir. Passons donc vîte par dessus ces endroits si peu édifians ; & hâtons-nous, autant qu'il est possible, d'arriver à ces heureux momens où le beau jour de la grace commença à luire devant ses yeux, pour lui faire distinguer la verité, du mensonge, & le solide de la vertu, d'avec le faux brillant des vanitez du monde. Voici l'origine de sa conversion.

XXVI. *Siege de Clermont. Origine de la conversion de Suger.* L'Evêque de Clermont ayant été chassé indignement de son Siege par le Comte d'Auvergne, & le Vicomte de Polignac, porta ses plaintes au Roi, & lui représenta d'une maniere si patétique la désolation de son Eglise,

dont les biens avoient été pillez par ces deux Seigneurs ; l'insulte faite à Jesus-Christ en la personne d'un de ses principaux Ministres, chassé de son Siege, & réduit à aller chercher sa subsistance, sans avoir commis l'autre crime, que celui de s'être opposé autant qu'il a pû aux usurpations yraniques du Comte, que le Roy, dont la pieté étoit sans bornes, & qui avoit sur-tout un grand zele pour venger les injures faites à Dieu & à son Eglise, résolut de prendre les armes, pour faire justice à ce Prélat. Les rebelles ne s'étonnerent point du grand appareil de guerre que le Roy faisoit contre l'Auvergne, ils l'attendirent de pied ferme dans leurs pays. Louis partit avec une si belle armée, dit Suger, qu'elle étoit capable de dompter toute l'Espagne : ce sont ses paroles qui nous font connoître que l'Espagne commençoit déja à se rendre redoutable. En passant par Bourges il fut joint par les troupes de Foulques Comte d'Anjou, par celles de Conan Duc de Bretagne, par celles du Comte de Nevers, & par tous les Seigneurs ses vassaux. uger accompagna aussi Sa Majesté avec son esca-

Sug. vit. Lud. Gros. p. 314. Mez. vie de Louis le G. p. 431. Aut. p. 281.

dron ordinaire, & on le vit encore mais ce fut pour la derniere fois, l'épée au côté, le casque en tête, la cuirasse sur le dos, & le bouclier à la main.

Le dessein étoit d'aller mettre le siege devant Clermont. Ainsi après avoir fait le dégât dans tout le pays d'alentour, & pris plusieurs petites
En 1126. forteresses, on s'approcha de la Ville qui étoit des mieux fortifiées. Les attaques furent vives, la défense des Auvergnats fut des plus vigoureuses; le siege fut meurtrier, Suger y pensa perdre la vie; & il avouë lui-même que sans la bonté de ses armes il n'en seroit jamais revenu. Je ne m'arrêterai point à décrire ici toutes les particularitez de cette expedition, quoiqu'elle entre assez naturellement dans mon sujet. Je dirai seulement qu'on auroit eu de la peine à se rendre maîtres de la Ville, si le genereux Amauri Comte de Montfort, & Lieutenant General de Sa Majesté, ne se fût avisé d'un stratagême, qui quoique barbare, produisit l'effet qu'il s'étoit promis, puisqu'il fut cause de la reddition de la place : ayant surpris par embuscade une centaine des assieges

dan

une grande sortie qu'ils firent sur
roupes du Roy, il leur fit couper
us la main droite, & la leur fit
porter dans la gauche, avec ordre
ire à leurs camarades que ce seroit
qu'on traiteroit tous ceux qu'on
roit attraper. Une punition si ri-
reuse effraya la garnison, chacun
gnant qu'il ne lui en arrivât au-
: ainsi s'étant mutinée contre les
ntes, qui ne vouloient point en-
lre parler de composition, elle les
gea de rendre la place, & de se
nettre aux volontez du Roy, qui
blit l'Evêque, & fit restituer à
lise tous les biens qui lui avoient
enlevez. Le fameux Guillaume
: de Guyenne (a), le même que
t Bernard dans la suite eut tant de
ne à convertir, venoit avec une
ne armée au secours des assiegez,
c lesquels il étoit d'intelligence :
s voyant le Roy victorieux, & en

) *La plûpart des Historiens le qualifient de d'Aquitaine, mais il faut dire de Guyenne, les raisons que rapporte M. Baillet dans sa au 10. de Fevrier, & ne le pas confondre saint Guillaume Duc d'Aquitaine du temps harlemagne, ni avec saint Guillaume de val, Fondateur de l'Ordre des Guillemins, en 1157.*

état de le mettre lui-même à la raison; il fut obligé de lui demander la paix, & de lui faire hommage de son Duché. Par cette soumission la Guyenne mouvant de la Couronne, eut sous elle l'Auvergne pour arriere-fief.

Mais ce que je ne puis omettre, c'est que le peril où Suger se trouva à ce siege, fut comme le premier coup dont Dieu le frappa pour lui ouvrir les yeux, venant à considerer la fragilité de la vie, qu'un moment peut nous ravir, cette pensée lui fit faire d'autres reflexions sur son état, qui le conduisirent fort loin. Cependant l'air contagieux du grand monde qu'il respiroit, & la multitude des affaires dont il étoit accablé, étoufferent encore cette précieuse semence, qui ne put alors produire son fruit, mais qui ne laissa pas que d'imprimer dans son cœur & dans son esprit certaines dispositions favorables, qui servirent infiniment aux desseins que Dieu avoit sur sa personne.

Liaison de Suger avec le Comte de Flandres.

Entre tous les Seigneurs qui avoient accompagné le Roy au siege de Clermont, Charles surnommé le Bon (a)

Mez. hist. de Louis VI. p. 431.

(a) *Il étoit fils de saint Canut Roy de Danemarc, & Martyr.*

e de Flandres, s'y étoit fait di-
er autant par sa valeur que par
é. C'étoit un Prince d'une ver-
sommée. On lui avoit offert le
ıme de Jerusalem pendant la
ı de Baudoüin II. & l'Empire
la mort de Henri V. & il avoit
l'un & l'autre par un trait d'hu-
chrétienne, qui est fort rare.
qui avoit eu l'honneur de con-
souvent avec ce Prince durant
npagne, & qui l'avoit même
requenté qu'aucun autre, avoit
é des charmes dans ses entre-
, qui étoient presque toûjours de
; & le Comte de son côté, qui
remarqué beaucoup d'esprit
'Abbé de S. Denis, l'avoit pris
ection; mais avec cette différen-
e ce qui attachoit le Comte à Su-
'étoit que son esprit & sa qualité
bé; car il aimoit & respectoit
coup les gens d'Eglise; au lieu
ı seule vertu du Prince avoit fait
ession sur l'esprit de Suger, &
oit donné pour sa personne des
nens qui alloient jusqu'à la ve-
ion, le traitant même souvent
int & de bienheureux quand il
rloit; il ne se trompoit pas, il

O 2

n'a fait en cela que prévenir le jugement de l'Eglise.

XXVII. *Horrible parricide de ce Prince.* Cette union de cœurs ainsi formée, le Comte retourna en Flandres, & Suger revint à Paris avec le Roy. A peine étoient-ils de retour, qu'ils apprirent la fin tragique de cet infortuné Prince, qui avoit été assassiné par des impies dans l'Eglise de saint Donatien de Bruges le 2. de Mars de l'année 1127. Rien n'est plus odieux, ni plus détestable que ce meurtre. Toutes les circonstances en donnent de l'horreur. Ce Prince qui joignoit à une valeur extrême une exacte justice, sçachant qu'il étoit responsable à Dieu de tous ceux qui étoient sous sa conduite, voulut employer l'autorité, pour s'opposer aux injustices qui se commettoient dans ses Etats, & sur-tout aux violences dont usoient les personnes riches & puissantes pour opprimer les foibles & les pauvres. Dans cette vûë, il avoit fait rechercher ceux qui s'étoient enrichis durant la famine aux dépens du peuple, tandis qu'il s'étoit appauvri lui-même, jusques à vendre ses meubles & ses propres habits pour les assister. Cette recherche s'étendoit aussi sur

Vulg. S Donas.

Bail. vie des Saints 2. Mars.

ceux qui par un orgüeil pernicieux à l'Etat, voulant s'élever à la faveur de leurs richesses, prenoient la qualité de nobles & d'hommes libres, quoique leur famille fût de condition servile.

Cette double recherche des mauvais riches & des faux nobles lui attira quelques ennemis : mais aucun d'eux ne porta plus loin ses ressentimens que le Prevôt (a) de Bruges son premier Chapelain & son Chancelier. Cet insolent ne se trouvant pas assez puissant pour faire une révolte, nonobstant toutes les forces de sa nombreuse famille & de ses alliez qu'il avoit ramassez, eut recours à des pratiques secretes, pour se défaire de son Prince par un lâche & détestable parricide. Il prit pour cela le temps qu'il étoit à Bruges. Dès le soir de l'arrivée du Prince, il tint conseil avec sa famille. Toute la nuit se passa à comploter, & la mort de Charles y fut résoluë. Le lendemain, qui étoit un Mercredi après le second Dimanche de Carême, le Comte étant levé, il distribua son aumône ; car il com- *Fleuri hist. Eccl. l. 67. p. 384.*

(a) *On le nomme aujourd'huy le grand Aumônier.*

mençoit toûjours la journée par cette action charitable qu'il faisoit nuds pieds, baisant les mains des pauvres avec une grande foi, qui lui faisoit envisager Jesus-Christ en leur personne. Ensuite il alla à l'Eglise de S. Donatien. Un inconnu l'avertit sur le chemin de prendre garde à lui, & qu'on lui dressoit des embuches : mais la soumission profonde qu'il avoit toûjours euë pour les regles de la divine Providence, à laquelle il s'abandonnoit entierement lui fit faire cette genereuse réponse : *Nos prévoyances sont trop courtes pour éviter les malheurs qui nous menacent ; il suffit que nous ayons le bonheur d'appartenir à Dieu pour demeurer tranquiles sur les évenemens de la vie. Il est tout-puissant, & toûjours présent à ce qui se passe, & rien ne nous peut arriver contre sa volonté ; rien ne peut être plus glorieux à un homme mortel, qui ne peut se garantir de la mort, que de mourir pour la défense de la justice & de la verité.* Ce qu'ayant dit, il continua son chemin sans autre précaution.

[...]aillet ut [...]p.

Etant arrivé à l'Eglise, ses Chapelains le quitterent pour aller chanter Prime, & lui se mit en prieres devant

Fleuri ut sup.

Autel de la ſainte Vierge. Ce fut-là
ı'après avoir donné à cette Reine
ıCiel mille marques de ſa venera-
ɔn par pluſieurs genuflexions réïte-
ɜs, il ſe proſterna (*a*) en terre tout
ſon long, pour reciter dans ſes
ures les Pſeaumes de la Penitence.
ːpendant les conjurez avertis du
u où il étoit, entrerent dans l'Egli-
au nombre de ſept : Bouchard ne-
u du Prevôt, étoit à leur tête, &
portoient tous des cimeteres nuds
ıs leurs manteaux. Ils trouverent le
ince dans la poſture que nous avons
, ayant auprés de lui des pieces de
ɔnoye que ſon Chapelain y avoit
ſes pour donner l'aumône, même
ıdant ſa priere, ſelon ſa coûtume,
uchard approche par derriere, &
touche legerement pour lui faire
ʳer la tête. Le Comte croyant que
toit une pauvre femme qu'il avoit
ː auprés de lui, qui lui demandoit
ımône, prend une piece de mo-
ye pour lui donner, & ſe leve un
ı: alors l'aſſaſſin lui déchargea un
rand coup de cimetere ſur le front,
'il lui fit ſauter la cervelle ſur le pa-

a) *Il avoit près de 9. pieds de long, ſelon*
llet.

vé ; & quoique ce coup fût plus que suffisant pour lui ôter la vie, le reste des conjurez s'avança en même tems, & lui en donnerent plusieurs autres, lui coupant même le bras qu'il étendoit pour faire l'aumône.

Une action si noire, & à l'endroit d'un si bon Prince, crioit vengeance. Les Barons du pays la demanderent au Roy avec instance. Il la leur devoit non seulement comme leur Seigneur, de qui ils relevoient, mais encore comme parent (a) du défunt : & sans toutes ces considerations, sa seule pieté l'auroit engagé à leur donner secours dans cette occasion, jamais Prince n'ayant eu plus de zele pour punir le crime que Louis le Gros en témoigna durant toute sa vie. Ainsi sans perdre de temps, il fit marcher son armée du côté de Bruges, où les seditieux s'étoient retranchez avec de bonnes troupes. Suger après avoir pleuré la mort de son ami, voulut accompagner le Roy à cette expedition, non plus comme guerrier, & à la tête d'un escadron, mais comme un de ses Aumôniers, & dans la seule

Suger pleure sa mort, & se sent touché.

Aut p. 282

(a) *Charles le Bon étoit fils d'Alize de Flandres, tante maternelle de Louis le Gros.*

vûë d'aller rendre ses devoirs sur le corps d'un Prince, qui durant sa vie l'avoit honoré, & de son amitié, & de ses avis salutaires; car si Charles le Bon aimoit les personnes consacrées à Dieu, il vouloit aussi que leur conduite fût édifiante; & il n'avoit pû se dispenser de témoigner plus d'une fois à notre Abbé de saint Denis, ce qu'il pensoit de cette vie tumultueuse & toute seculiere qu'il menoit à la Cour de France. Les paroles de ce religieux Prince, lui revenoient souvent dans l'esprit, son cœur en étoit attendri. Ce fut, pour ainsi dire, une seconde batterie dont Dieu se servit pour dompter cette ame rebelle à sa grace: il en fallut encore d'autres pour achever la victoire, & la réduire en l'état où Dieu la vouloit.

Je laisse aux Historiens de France le soin de raconter les supplices affreux dont on se servit pour punir le meurtre commis en la personne du bienheureux Comte. Je dirai seulement que de tous ceux qui y avoient eu part, ou qui avoient pris les armes pour les défendre, aucun n'échapa à la justice de Louis, & qu'il y eut tant de sang répandu, qu'il sem-

Vit.Lud. p. 316. bloit, pour me ſervir des termes de Suger, que le Roy voulut par cette effuſion, rebaptiſer toute la Flandre, qui par une action ſi barbare avoit comme renoncé au chriſtianiſme. Le ſupplice de Bouchard, celui qui avoit donné le premier coup au Comte, a neanmoins quelque choſe de ſi ſingulier, que je ne puis me diſpenſer d'en dire un mot. On attacha ce malheureux à un poteau fort élevé en préſence de toute l'armée, & auprès de lui on dreſſa un autre poteau d'une pareille hauteur, auquel on attacha un gros chien, mais de telle maniere, qu'il étoit en liberté de faire tout ce qu'il vouloit, excepté de s'enfuir. Alors deux ſoldats à grands coups de foüet frappoient ſur cet animal, qui entrant en fureur, & ne ſçachant à qui s'en prendre, déchargeoit toute ſa rage ſur le criminel qui étoit auprès de lui,& le déchiroit à coups de dents: d'autres fois, comme s'il eût voulu *Suger ibid.* l'inſulter, il faiſoit ſes ordures ſur ſon viſage; & enfin il le mit à mort par une infinité de morſures. Ainſi fut arrachée cette ame barbare par un tourment, qui tout extraordinaire qu'il paroiſſe, loin cependant de cauſer de

npassion aux assistans, ce qui
:it les peines de ceux qu'on exe-
ı mort, ne faisoit que les diver-
De tant de personnes qui avoient
oé leurs mains dans le sang in-
ıt du Comte de Flandres, il ne
t plus qu'un nommé Isaac. Ce- *Sug. ut sup.*
bourrelé par les remords de sa
ience, n'avoit pas attendu l'ar-
du Roy: mais pour se mettre à
ert du châtiment qu'il voyoit ne
oir éviter en restant dans le mon-
s'étoit allé cacher dans un Cloî-
k s'étoit fait Moine, le Roy se
jua de cette hypocrisie: il le fit
de son Cloître; & toute la grace
ı lui accorda, fut qu'après lui
ôté l'habit Monastique & la
ure, on se contenta de le pen-
sans lui faire souffrir d'autres
lices.

rès cette sanglante expedition, XXVIII.
r revint à son Abbaye fort pen- *Suger pense à sa conversion*
On le voyoit enseveli dans une
onde mélancolie, sans qu'on pût
eviner la cause: il souffroit les
eurs de l'enfantement, c'est-à-
comme l'explique saint Augu- *Psal. 47. 6.*
après l'heureuse experience qu'il
oit faite, les douleurs d'un vrai

repentir & d'une ſolide pènitence qui va juſqu'à produire l'enfantement du ſalut, & la formation de Jeſus-Chriſt dans un cœur par une vie nouvelle. Ce ſont les combats de la chair & de l'eſprit, de la nature & de la grace, qui cauſent toutes ces douleurs & ces convulſions : & qui fera une ſerieuſe reflexion ſur la vie que Suger avoit menée juſqu'alors, & ſur celle qu'il vouloit embraſſer, ſera obligé d'avoüer que la nature fortifiée par une longue habitude, ſouffroit en lui, & qu'il avoit beaucoup de peine à ſe déterminer. Mais c'étoit une de ces forteresſes, qui ayant été long-temps batuës par tous les foudres de la guerre, ſes baſtions écroulez, ſes murs renverſez, ſes tours à demi ruinées ; il n'eſt plus beſoin que d'un dernier effort pour l'emporter d'aſſaut. La fin tragique de deux fameux Abbez de ſon Ordre, qui menoient à peu près la même vie que lui, & qui étoient de ſes intimes amis, fut le dernier coup dont la grace ſe ſervit pour terraſſer ce mondain, & enlever au fort-armé une dépoüille qu'il poſſedoit depuis ſi long-temps. L'un étoit Ponce Abbé de Cluni ; l'autre Oderiſe,

Parturitione novæ vitæ turbidus. Aug. Conf.

: du Mont-Cassin, le même qui
: mené Suger de Rome à son Ab-
, & qui lui avoit fait une si ma-
que reception quelques années
ravant. Voici en peu de mots la
eureuse fin de ces deux Abbez,
les tristes nouvelles acheverent
nversion de celui de S. Denis.
ns parent de l'Empereur Henri
du Pape Calixte II. avoit passé
onastere de saint Pons de Tomie-
celui de Cluni, sur la fin de la
u saint Abbé Hugues, auquel il
succedé en 1109. il étoit encore
eune : mais l'esperance que don-
son beau naturel, avec l'apui que
ttendoit de son auguste famille,
ient fait préferer à beaucoup
res. En effet, pendant les premie-
nnées de son gouvernement il se
uisoit avec assez de sagesse & de
ration ; mais dans la suite il se
tellement emporter à toutes ses
ons; il negligea de telle sorte & son
e salut & celui de ses freres, que
i qui étoit au plus haut point de
fection à la mort de son préde-
ır, devint méconnoissable en
peu d'années. C'étoit un esprit
, plein de faste & de vanité,

La mort tragique de 2. de ses amis acheve de le déterminer.

Bibl. Clun. p. 551.

Petr. Venet. II. mirac. c. 12.

gnant en même temps d'élire un
tre Abbé, dont ils ne furent pas
chez. Pour ne plus retomber dans
inconveniens d'où ils sortoient,
en élurent un si vieux (*a*), qu'il m
rut au bout de trois mois. Il fa
donc proceder à une nouvelle él
tion ; & alors Pierre Maurice,
nommé le Venerable, fut fait A
de Cluni. Il étoit de la premiere l
blesse d'Auvergne, & n'avoit enc
que 30. ans. Le Pape confirma so
lection, & l'Archevêque de Bes
çon le benit au mois de Novembr
l'année 1122.

Il n'y avoit pas encore trois ans
Pierre le Venerable gouvernoit l'
baïe de Cluni, lorsque Ponce s'ennu
déja du séjour de la Palestine, re
en Italie. Il n'osa pas aller à Ro
craignant l'indignation du Pape; n
il s'amusa à bâtir un petit Monast
Bibl Clun. p. 613. dans l'Evêché de Trevise, où il se
en tête de se faire passer pour un S
par le moyen de quelques Moines
gitifs qui s'étoient joints à lui, &
publioient par-tout, qu'il portoit
chaînes de fer au bras, qu'il ne m

(a) *Hugues Prieur de Marcigni, âgé de ans, mort le 9. Juillet 1122.*

oit point, qu'il prioit continuelle-
nt, & qu'il guérissoit toutes sortes
maladies. A l'ombre de cette répu-
ion qu'il faisoit marcher devant
, il s'approchoit toûjours de Clu-
, quoiqu'il feignît de n'y pas aller;
is ayant pris son temps que l'Ab-
étoit en Aquitaine pour quelques
aires de l'Ordre, il se présenta
it d'un coup devant l'Abbaye à la
e d'une troupe de gens armez, lors
on ne s'y attendoit pas, y entra de
ce avec tout son monde, & plu-
urs femmes qui le suivoient, chassa
Prieur & les Moines, qui ne vou-
ent pas le reconnoître, obligea les
tres à force de tourmens de lui prê-
serment de fidelité, en mit d'au-
s en prison comme des rebelles;
is fit fondre les croix, les calices
les reliquaires, dont il tira de gran-
s sommes pour payer ses troupes.
ec leur secours, il se jetta sur les
âteaux & sur les fermes du Mona-
re, désola par le fer & par le feu,
us les lieux qui ne voulurent pas le
connoître. Jamais loup entré de
it dans une bergerie, ne fit tant de
rage. Au bruit de ce desordre, le
rdinal Pierre de Fontaines, Legat

communication. Elle arriva aussi pres-
que dans le même temps. Le Pape
Honoré, qui n'entendoit point rail-
lerie sur le chapitre de ces sortes
d'Abbez, qui vivoient d'une maniere
toute seculiere, après plusieurs plain-
tes qu'on lui avoit faites de la con-
duite de celui-ci, le fit venir en sa
présence, & lui fit devant toute sa
Cour une severe reprimande; il lui
reprocha que c'étoit un guerrier, &
non pas un Abbé; un prodigue & un
dissipateur du bien du Monastere, &
non pas un économe fidele; un cour-
tisan, qui étoit toûjours chez les
Princes, & non pas un Moine: & que
s'il entendoit parler davantage de lui,
il y mettroit si bon ordre, que de sa
vie il ne scandaliseroit personne.

Chron. Cass. l. 4. c. 86.

Je ne sçai si Oderise negligea les
avis du Saint Pere, ou si ses ennemis,
qui sçavoient que le Pape étoit déja
fort mécontent de sa conduite, vou-
lurent profiter de l'occasion pour le
perdre: mais il est certain que quel-
que temps après Sa Sainteté reçut en-
core des plaintes de lui. Aussi-tôt fut
expedié un mandement à l'Abbé de
venir à Rome se justifier. Il refuse de
comparoître; le Pape après l'avoir

cité par trois fois, prononce contre lui sentence de déposition. Quand il ne seroit pas coupable d'autre crime, disoit le Pape, sa contumace & son orgüeil suffisent pour le condamner. Oderise fut assez mal conseillé pour mépriser cette sentence; & le jour des Rameaux il s'assit dans la Chaire Abbatiale, la Crosse à la main, & fit toutes les fonctions d'Abbé. Le Pape irrité de cette revolte, l'excommunia le jour de Pâques, & tous ceux qui lui obéïroient. De-là un schisme dans l'Abbaye presqu'aussi scandaleux & aussi sanglant que celui que nous avons vû à Cluni sous l'Abbé Ponce; mais enfin Oderise fut obligé de venir se remettre à la discrétion du Pape, qui tint ferme pour la déposition, & de son autorité souveraine nomma un autre Abbé qu'il alla lui-même benir au Mont-Cassin; ce qui ne s'étoit jamais vû. Les Abbez de ce Monastere étoient obligez de venir à Rome recevoir la benediction du Pape.

Suger vit bien dans la conduite de ce Pontife, & dans la rigueur avec laquelle il avoit traité les deux Abbez

ſes amis, qu'il étoit menacé d'un
reil traitement, puiſqu'il étoit da
même cas.

De plus il avoit une envie ext
depuis quelques années de re
l'Abbaye d'Argenteüil des main
Religieuſes qui la poſſedoient,
qu'il prétendoit qu'elle avoit a
fois été donnée à ſaint Denis. L
peu édifiante qu'y menoient ces
ligieuſes, lui paroiſſoit favorable
faire ſon coup ſous un Pape auſ
nemi des deſordres des Cloît
qu'étoit Honoré. Mais quel m
d'apporter cette raiſon, tandis
ſes Moines, & lui-même viv
encore moins regulierement qu'
Il craignoit, & avec quelque fo
ment qu'elles ne lui fiſſent ce re
che de l'Evangile : *Medecin, g*
toi toi-même. Cependant il voul
voir Argenteüil à quelque pri
ce fût. Toutes ces raiſons, av
que la grace lui faiſoit connoît
ſes obligations, le firent reſou
embraſſer la reforme, & à l'é
dans ſaint Denis. Peut-être en a
il déja conçû le deſſein long-t
auparavant : mais il n'en parut

cette année 1127. la cinquiéme
n administration, la seconde
ntificat d'Honoré II. & la dix-
éme du Regne de Louis le Gros,
s la mort de Philippe son pere:
uveau genre de vie va faire de
r un autre homme, tel que nous
rons dans les livres suivans,

Fin du quatriéme Livre.

SOMMAIRE
DU V. LIVRE.

I. E*Xtrême besoin que l'Abbaye de S. Denis avoit d'être reformée, aussi-bien que Suger. Il commence cette reforme par sa propre personne, & son exemple entraîne tous ses Religieux.* II. *La joye qu'en reçûrent toutes les personnes de pieté.* III. *S. Bernard en congratule Suger par une excellente lettre.* IV. *De quel mérite cette reforme est devant Dieu, quoiqu'elle n'ait pas eu beaucoup de suite après la mort de Suger.* V. *Vains efforts que fait l'Abbé pour se retirer entierement de la Cour.* VI. *Disgrace d'Etienne de Garlande, premier Ministre d'Etat.* VII. *Elle est cause que Suger est engagé plus que jamais dans les grandes affaires. Profonde veneration que Suger s'acquit à la Cour par la sainteté de sa vie, & par l'integrité de sa conduite dans les affaires.* VIII. *Grands principes sur lesquels Suger établit la pieté & le bon ordre dans S. Denis.* IX. *Il travaille à retirer l'Abbaye d'Argenteüil des mains des Religieuses qui en étoient en possession, & en vient à bout.* X. *Merite*

Merite du premier Prieur que Suger y mit. On l'en retire pour le faire Abbé de Morigni. Service important que Suger rend aux Moines de cette Abbaye. XI. *Schisme dans l'Eglise après la mort du Pape Honoré II. Raisons des deux concurrens.* XII. *Innocent est obligé de se refugier en France. On y examine son affaire, & S. Bernard décide en sa faveur. Toute la France se soumet à cette décision.* XIII. *Le Roy envoye Suger en donner avis au Pape, & le complimenter de sa part. Le Pape s'avance jusqu'à Chartres. S. Bernard y amene le Roy d'Angleterre, qu'il avoit attiré au parti d'Innocent. Il va en Allemagne avec S. Bernard.* XIV. *Arrivée du Pape à S. Denis. Il y fait l'Office durant la semaine sainte & le jour de Pâques.* XV. *Suger tire adroitement du Pape une Bulle très-avantageuse. Sa Sainteté indique un Concile general à Reims.* XVI. *Mort tragique du Dauphin de France. Douleur inconcevable du Roi & de la Reine dans cette conjoncture. Pensées ridicules de quelques Historiens sur cet accident.* XVII. *Suger conseille au Roy de faire couronner son second fils.* XVIII. *Ouverture du Concile.* XIX. *Le Roy accompagné de Suger y vient. Le Pape le console.* XX. *Couronnement de son fils. On y voit*

pour la premiere fois les douze Pairs de France. Suger rétablit les lieux reguliers de son Abbaye. XXI. *Le Pape visite Clairvaux. Modeste reception qu'on lui fait. Il exempte les Religieux de l'Ordre de Cîteaux de payer aucune dîme, & accorde la même grace à ceux de Cluni.* XXII. *Grand démêlé à ce sujet entre ces deux Ordres. S. Bernard épouse les interêts des premiers, & Pierre le Venerable des seconds.* XXIII. *Suite de cette querelle. Suger réunit les esprits.* XXIV. *Cabales en France dissipées par la bonne conduite du Roy. Meurtres de l'Evêque d'Orleans & du Prieur de S. Victor, injustement attribuez à ce Prince.* XXV. *Il tombe malade, & se dispose à la mort par la pratique de toutes les vertus.* XXVI. *Dieu lui rend la santé. Il vient à S. Denis en rendre ses actions de graces. Excès de joye des François dans cette occasion.* XXVII. *Suger fait son testament. Défauts qui s'y trouvent.*





HISTOIRE DE SUGER, ABBE' DE S. DENIS, MINISTRE D'ETAT, ET REGENT DU ROYAUME.

LIVRE CINQUIE'ME.

JE ne sçai si c'est la vie d'un Religieux, ou celle d'un soldat & d'un Capitaine, que nous avons décrite jusqu'à présent : mais ce que je ne puis me dissimuler à moi-même, & que mon Lecteur n'aura pas de peine à reconnoître, c'est que si on ramasse tous les faits particuliers qui composent les quatre livres précedens de cette Histoire, & qui sont neanmoins tout ce que les Ecrivains les plus favorables à l'Abbé Suger & à la Maison

I. *Extrême besoin que l'Abbaye de S. Denis avoit d'être reformée, aussi-bien que Suger.*

de ſaint Denis, ont laiſſé de lui à la poſterité, on ſera obligé d'avoüer qu'à peine en trouvera-t'on un qui convienne à la ſainteté de l'état qu'il avoit embraſſé; tant il eſt vrai qu'il faut des miracles pour former un véritable Religieux dans un Monaſtere où le relâchement s'eſt introduit, & quelques heureuſes que ſoient les inclinations avec leſquelles on y entre, l'exemple des autres vous entraîne & vous corrompt inſenſiblement. C'eſt ainſi que ceux qui par leur profeſſion devroient être le ſel de la terre, deviennent par la corruption de ceux avec qui ils habitent, un ſel affadi,
Mat. 5. 13. qui, ſelon la parole de Jeſus-Chriſt, n'eſt plus bon qu'à être foulé aux pieds, ſi celui qui ſçait tirer la lumiere des tenebres n'uſoit quelquefois de ſa toute-puiſſance, pour rendre à ce ſel ſa premiere vertu.

En vain veut-on nous perſuader, que la corruption n'étoit pas ſi generale dans ſaint Denis, que quelques Auteurs du temps (*a*) l'ont dit, & qu'il n'y avoit pas grande choſe à reformer dans la conduite de l'Abbé Suger.

(a) *Abeil. ep. Calam. Nangis. Chron. Spicil. tom. 2. p. 411.*

d nous nous en tiendrions aux s de ses Apologistes, il y en a u'il n'en faut pour être persua- ıe l'Abbaye de saint Denis, & ɔbé Suger, avoient alors besoin reforme entiere.

effet, quelque soin que l'Histo- t pris de pallier les choses, & uvrir les desordres de son Mo- e, sous les noms les plus doux plus étudiez, il a tout dit, ıt ne rien dire; & l'on voit plus que le jour ce qu'il a voulu ca- • Suger, dit-il, n'avoit pas pa- ques-là si attaché aux devoirs « profession, qu'il étoit à sou- « : quoi que prévenu d'un « ıl heureux, & porté au bien, « nnes semences furent quelque « comme étouffées dans un lieu « r de la Cour & du monde « y respiroit, étoit capable de « npre les meilleures inclina- « « Que peut-il y avoir de bien n Cloître où l'on ne respire que : la Cour & du monde, ou plu- ıels desordres ne doit-on pas dre d'y trouver?

Hist. de l'Ab. de S. D. p. 157.

e étoit l'Abbaye de saint De- temps de Suger. Aussi voyons-

nous un Ecrivain *(a)* fidele, qui quelque temps après prit la plume pour laisser à la posterité l'Histoire de ce siecle, avoüer franchement, qu'*il n'y avoit pas alors une ombre de Religion dans ce Monastere*. C'est parler net & sans déguisement. L'Historien moderne s'est contenté de dire, qu'*on ne peut disconvenir que l'ancienne discipline n'y fût fort relâchée, lorsque Suger y entra*. Peut-être ne pourra-t'on recuser le témoignage de saint Bernard, qui vivoit alors : il va nous dire quelque chose de ce qui s'y passoit de son temps, & qui étoit le sujet des larmes & des gemissemens de tous les gens de bien. Il commence par confesser qu'il n'a pû retenir son zele, & demeurer dans le silence, en voyant tant de desordres ; qu'il a parlé, qu'il a écrit, qu'il a déclamé, qu'il a crié contre, non pas pour mordre, pour piquer, pour choquer les personnes, mais pour les obliger de se corriger & de changer de conduite. Que si on disoit qu'il ne se voit rien dans les Ou-

Hist. de l'Ab. de S. D. loc. cit.

S. Bern. ep. 78. n. 7.

(a) *Regularia instituta ita ab eodem loco abjecta erant, quod vix speciem Religionis Monachalis prætendebant.* Guil. de Nangis dans sa Chron. l'an 1123.

rages de saint Bernard de ce qu'il
ssure ici avoir fait pour remedier aux
esordres de l'Abbaye de saint Denis,
e sçavant P. Mabillon nous apprend *Mabil in not. ad cand. ep.*
u'il n'y a qu'à lire son Apologie, &
ue ce sont principalement les Moi-
es de ce Monastere qu'il avoit en
ûë, lorsqu'il y fait une si vive pein-
ure de leurs excès, & de la corrup-
ion de leurs mœurs. Il veut encore
ue la conversion de Suger ait été un *Id. ibid.*
ffet de cette charitable severité de
aint Bernard; que ses remontrances
ortes & énergiques, mais remplies
e l'esprit de Dieu, obligerent enfin
et Abbé, qui étoit le scandale de l'E-
lise, à rentrer en lui-même. C'est ce
ue le Saint ne lui cache point. Voici
es termes. *Il s'est élevé de nos jours* *In eadem ep. n 10.*
ans l'Eglise deux abus inoüis & détesta-
les : le premier, souffrez que je vous le
ise, c'est cette vie insolente & fastueuse
ue vous meniez. Il ajoûte que d'un cô-
é il appréhendoit d'ouvrir la bouche
our en parler, parce que la crainte
l'offenser les personnes, sembloit lui
ier la langue; mais que d'autre part
a douleur le forçoit de parler, dût-il
n parlant s'attirer la haine de ceux
u'il veut reprendre, parce que, se-

lon la parole d'un grand Saint, il valoit mieux que le ſcandale arrivât, que d'abandonner la verité ; que d'ailleurs il ne lui ſerviroit de rien de taire ce que le monde crie à haute voix, & de ne pas faire ſemblant de ſentir une infection qui ſe répand de toutes parts. Non content d'avoir parlé ainſi en general de ces deſordres, il en touche quelques-uns en particulier. L'Office divin, dit-il, ſe faiſoit d'une maniere indécente. Cette Maiſon, que ſon antiquité & la faveur de nos Rois rendent ſi celebre, étoit le theatre de la chicanne & de la guerre. On y rendoit effectivement à Ceſar ce qui lui eſt dû : mais il s'en falloit beaucoup qu'on y ſervît Dieu comme il le doit être. Les Cloîtres, ces ſaints aziles de la pieté & du recüeillement étoient ſans ceſſe bordez de ſoldats, & remplis d'une foule de plaideurs ; tout y retentiſſoit du bruit tumultueux des affaires du monde ; l'entrée en étoit libre aux femmes mêmes : ſi-bien que dans cette horribie confuſion, il n'étoit pas poſſible, je ne dis pas de s'occuper de Dieu, mais ſeulement d'avoir une bonne penſée. C'étoit en un mot une véri-

Aug. de lib. arb. & prædest. SS.
S. Greg. hom. 7. in Ezechiel.
In ead. ep. n. 4.

synagogue de (*a*) Satan. Ainsi
it S. Bernard.

'égard de l'Abbé, voici ce qu'en
Historien que nous avons déja
ant de fois. » Flaté d'abord par
nnes graces du jeune Prince «
, avec lequel il eut l'honneur «
lier à saint Denis, il étoit diffi- «
qu'il n'y répondit par sa com- «
nce & par ses assiduitez : ce «
orte peu à peu à s'accommo- «
genie des gens de Cour ; bien «
ent de celui d'un véritable «
ieux. Ces premiers engage- «
de Suger le lierent insensible- «
avec les plus grands Seigneurs, «
echercherent son amitié. Son «
, bien loin de le retenir dans «
urité du Cloître, le prodi- «
, pour ainsi dire, à la Cour & «
and monde ; de sorte que «
VI. étant monté sur le Trône «
pere, Suger fut un de ceux «
irent plus de part à sa confian- «
s'abandonna pour lors à sa «
e fortune, & se laissa introdui- «
n avant dans les affaires du «
; il suivoit le Roy par-tout, «

Hist. de l'Ab. de S. D. p. 137.

(*a*) *Ex Synagoga Satanæ restituta in id quod* ... *t. S. Bern. ibid.*

» même à l'armée ; & pour le dire en
» un mot, il vivoit plutôt en Courti-
» ſan qu'en Religieux. Après qu'il
» eut été élû Abbé, il continua à vi-
» vre comme auparavant, & encore
» avec plus de pompe : s'il paroiſſoit
» en public, c'étoit avec un ſi grand
» cortege, qu'on a crû que ſaint Ber-
» nard vouloit parler de lui, lorſqu'il
» dit qu'il a vû un Abbé de ſon Or-
» dre, qui avoit d'ordinaire plus de
» ſoixante chevaux à ſa ſuite.

Voilà bien des deſordres. Saint Bernard neanmoins en ſpecifie encore d'autres ; car il nous apprend que Suger aimoit éperduëment la flaterie & les loüanges des hommes ; qu'il aimoit la bonne chere & les grands repas, la compagnie des jeunes gens de l'un & l'autre ſexe, & la ſomptuoſité des habits. » Autrefois, lui dit-il,

S. Bern. ep. ut ſup. n. 9.

» je vous voyois avec regret goûter
» les flateries, cet appas du peché,
» avaler avec avidité ce poiſon mor-
» tel : & je me diſois à moi-même
» dans les tranſports de ma douleur :
» *Qui me rendra ce cher frere, qui a ſuc-*
» *cé les mêmes mamelles que moi ?* Loin
» de vous, ajoûte-t'il, ces indignes
» flateurs, qui par de baſſes loüan-

ges vous exposoient à la risée pu- «
blique, dont les faux applaudisse- «
mens vous tournoient en ridicule, «
ou pour mieux dire, vous rendoient «
le joüet & la fable de tout le mon- «
de... Cessez de vouloir être loüé «
des pecheurs : aimez d'être loüé de «
ces gens qui ne sçavent ni flater le «
vice, ni noircir la vertu ; aussi sin- «
ceres panegyristes que severes cri- «
tiques. « Dans un autre endroit il se plaint, qu'on étoit scandalisé de voir couper dans une même piece d'étofe un habit pour un Moine, & un pour un General d'armée.

Enfin après sa conversion il le congratuloit de ce que l'entrée de l'interieur de sa maison étoit interdite aux gens du monde, qu'on n'y cherchoit plus à satisfaire sa curiosité & sa sensualité, qu'on n'y perdoit plus le tems dans de vaines & dangereuses conversations, & qu'on n'y entendoit plus la voix des jeunes garçons & des jeunes filles : ce qu'il ne lui auroit pas dit, s'il n'y avoit eu sur cet article bien des choses à retrancher, & dont le public n'étoit pas édifié. *Ep. superius cit. n. 4.*

Si on ajoûte à tous ces reproches le peu de soin qu'il prenoit de sa Com-

munauté, & du ſalut de ſes freres depuis qu'il étoit Abbé ; car enfin nous l'avons vû courir continuellement depuis ſon élection, toûjours en voïage, tantôt à l'armée, tantôt en pelerinage, tantôt à Rome, tantôt en Allemagne, tantôt à la chaſſe, & par conſequent preſque jamais chez lui, preſque jamais à la tête de ſa Communauté, pour lui donner l'exemple par la pratique des exercices reguliers, & pour vacquer à ſon inſtruction. Si, dis-je, on ramaſſe tous ces griefs, l'on ne pourra ſe diſpenſer d'avoüer que Suger avoit grand beſoin de reforme, & qu'elle lui étoit pour le moins auſſi neceſſaire qu'à ſes Religieux. Cependant il étoit temps d'y penſer ; Suger n'étoit plus jeune, il approchoit de 50. ans ; mais quoiqu'on ne puiſſe aſſez déplorer la perte d'une jeuneſſe paſſée dans les inutilitez du monde, Dieu ne ceſſe durant la vie preſente d'appeller au travail & au ſalut ; & il eſt toûjours temps de commencer une œuvre, ſans laquelle il n'y a rien à eſperer pour l'éternité. Suger ſentit enfin la main de Dieu, il entendit ſa voix, & il en ſuivit l'impreſſion : & dès ce mo-

ment on vit un si heureux changement dans sa conduite, que toute l'Eglise y prit part, & en témoigna de la joye.

Suger commence par se reformer lui-même.

Il commença par se reformer lui-même, avant que de toucher à son Monastere : sa table, ses habits, son train, ses visites, ses conversations, tout changea de face. On vit alors en la personne de l'Abbé de saint Denis un véritable disciple de saint Benoît, & non plus un seculier, un courtisan & un homme de guerre ; & pour tout dire en un mot il embrassa la pratique de sa Regle dans toute son étenduë. C'en auroit été assez pour un simple Religieux ; mais sa qualité d'Abbé ne lui permettoit pas d'en demeurer là : persuadé que le salut d'un Superieur est tellement attaché à celui de ses inferieurs, qu'il est impossible qu'il se sauve, tant qu'il laissera perdre ceux qui sont sous sa conduite.

Animé de cet esprit, qui est celui des Saints, il mit courageusement la main à l'œuvre. Premierement, par son exemple, ensuite par ses exhortations, enfin par ses prieres continuelles devant le Trône de la Majesté de Dieu ; car si l'action, dit excellem-

» même à l'armée ; & pour le dire
» un mot, il vivoit plutôt en Cou
» san qu'en Religieux. Après qu
» eut été élû Abbé, il continua à vi
» vre comme auparavant, & enco
» avec plus de pompe : s'il paroiss
» en public, c'étoit avec un si gra
» cortege, qu'on a crû que saint Ber
» nard vouloit parler de lui, lorsqu'
» dit qu'il a vû un Abbé de son Or-
» dre, qui avoit d'ordinaire plus de
» soixante chevaux à sa suite.

Voilà bien des desordres. Saint Ber-nard neanmoins en specifie encore d'autres ; car il nous apprend que Suger aimoit éperduëment la flaterie & les loüanges des hommes ; qu'il aimoit la bonne chere & les grands repas, la compagnie des jeunes gens de l'un & l'autre sexe, & la somptuosité des habits. » Autrefois, lui dit-il,

S. Bern. ep ut sup. n. 9.

» je vous voyois avec regret goûter
» les flateries, cet appas du peché,
» avaler avec avidité ce poison mor-
» tel : & je me disois à moi-même
» dans les transports de ma douleur :
» *Qui me rendra ce cher frere, qui a suc-*
» *cé les mêmes mamelles que moi ?* Loin
» de vous, ajoûte-t'il, ces indignes
» flateurs, qui par de basses loüan-

vous exposoient à la risée pu- «
que, dont les faux applaudisse- «
ns vous tournoient en ridicule, «
pour mieux dire, vous rendoient «
joüet & la fable de tout le mon- «
.. Cessez de vouloir être loüé «
pecheurs : aimez d'être loüé de «
gens qui ne sçavent ni flater le «
e, ni noircir la vertu ; aussi sin- «
es panegyristes que severes cri- «
ues. « Dans un autre endroit il se
int, qu'on étoit scandalisé de voir
iper dans une même piece d'étofe
habit pour un Moine, & un pour
General d'armée.

Enfin après sa conversion il le con- *Ep. superiùs cit. n. 4.*
tuloit de ce que l'entrée de l'inte-
ur de sa maison étoit interdite aux
1s du monde, qu'on n'y cherchoit
is à satisfaire sa curiosité & sa sen-
lité, qu'on n'y perdoit plus le tems
1s de vaines & dangereuses con-
rsations, & qu'on n'y entendoit
1s la voix des jeunes garçons & des
mes filles : ce qu'il ne lui auroit pas
:, s'il n'y avoit eu sur cet article
en des choses à retrancher, & dont
public n'étoit pas édifié.

Si on ajoûte à tous ces reproches le
eu de soin qu'il prenoit de sa Com-

munauté, & du salut de ses freres
puis qu'il étoit Abbé; car enfin n
l'avons vû courir continuellem
depuis son élection, toûjours en v
ge, tantôt à l'armée, tantôt en p
rinage, tantôt à Rome, tantôt
Allemagne, tantôt à la cha
& par consequent presque jan
chez lui, presque jamais à la tête
sa Communauté, pour lui don
l'exemple par la pratique des exe
ces reguliers, & pour vacquer à
instruction. Si, dis-je, on ram
tous ces griefs, l'on ne pourra se
penser d'avoüer que Suger a
grand besoin de reforme, & qu'
lui étoit pour le moins aussi necess
qu'à ses Religieux. Cependant il é
temps d'y penser; Suger n'étoit
jeune, il approchoit de 50. ans; n
quoiqu'on ne puisse assez déplore
perte d'une jeunesse passée dans
inutilitez du monde, Dieu ne c
durant la vie presente d'appeller
travail & au salut; & il est toûjo
temps de commencer une œuv
sans laquelle il n'y a rien à espe
pour l'éternité. Suger sentit enfin
main de Dieu, il entendit sa voix
il en suivit l'impression: & dès ce

ent on vit un si heureux change-
ent dans sa conduite, que toute l'E-
se y prit part, & en témoigna de la
ye.
l commença par se reformer lui-
me, avant que de toucher à son
naftere : sa table, ses habits, son
in, ses visites, ses conversations,
it changea de face. On vit alors en
personne de l'Abbé de saint Denis
véritable disciple de saint Benoît,
non plus un seculier, un courtisan
un homme de guerre ; & pour tout
e en un mot il embrassa la prati-
e de sa Regle dans toute son éten-
e. C'en auroit été assez pour un sim-
Religieux ; mais sa qualité d'Ab-
ne lui permettoit pas d'en demeu-
là : persuadé que le salut d'un Su-
ieur est tellement attaché à celui
ses inferieurs, qu'il est impossible
'il se sauve, tant qu'il laissera per-
ceux qui sont sous sa conduite.
Animé de cet esprit, qui est celui
Saints, il mit courageusement la
in à l'œuvre. Premierement, par
exemple, ensuite par ses exhorta-
ns, enfin par ses prieres continuel-
devant le Trône de la Majesté de
ieu ; car si l'action, dit excellem-

Suger commence par se reformer lui-même.

la vanité, & dans tous les enchantemens du siecle, qu'à moins d'un miracle éclatant, il n'y avoit pas lieu d'esperer qu'il changeât jamais de vie. La seconde, que ce ne fut pas une reforme imparfaite que Suger embrassa ; ces sortes d'ouvrages n'ont pas ordinairement de suite, & on retombe presque aussi-tôt dans un état pire que le premier : semblable à ces eaux glacées, dont les rayons du soleil dans son midi, dégelent la superficie, & qui dès la nuit suivante se reprennent plus fort, & deviennent plus dures qu'auparavant. Il reprit l'observance de tous les points de la Regle de saint Benoît : les jeûnes, les veilles, les abstinences, les travaux, les couches dures, la retraite, le silence, la pauvreté des habits, des meubles & de la nourriture.

Saint Bernard avouë qu'on n'en attendoit pas tant de lui, qu'on n'osoit pas même pousser ses souhaits & ses desirs jusques-là ; que tout ce qu'on demandoit étoit qu'il reformât sa personne, qu'il retranchât ses excès, qu'on ne le vît plus marcher en public avec un habit & un équipage si superbe, parce que cela revoltoit

'avis salutaires, & fait tant de re-
ıontrances à l'Abbé, ne l'eut pas plu-
ıt appris, qu'il mit la main à laplume
ɔur l'en congratuler, Cette lettre est
belle & si édifiante, que je m'assure
ire plaisir au Lecteur d'en toucher
s principaux endroits, qui d'ailleurs
ınt la preuve de tout ce que nous a-
ɔns avancé touchant l'état de ce
[onastere & de son Abbé, avant que
ieu eût touché son cœur, & lui eût
ıspiré le desir de changer de vie.

III. *S. Bernard en congratule Suger par une excellente lettre. Ep. 78.*

On publie ici une nouvelle édi- «
ınte, dit le Saint ; ceux qui crai- «
nent Dieu s'en réjoüissent, & sont «
harmez d'un changement si mira- «
ıleux. On fait par-tout vôtre élo- «
e, & les personnes de pieté en té- «
ıoignent ouvertement leur joye : «
eux même à qui votre nom est in- «
onnu, ne peuvent apprendre ce «
ue vous êtes, & ce que vous étiez, «
ıns admirer les effets de la grace, «
: sans en benir l'auteur. Mais ce «
ui nous comble de joie, & signale «
: prodige de votre conversion, c'est «
ue vous avez poussé votre zele «
ısques à faire part à vos Religieux «
es sentimens que le Ciel vous ins- «
ire, & à pratiquer ce qui est écrit : «

» rens .... & pour vous ôter tout su-
» jet d'offense & de confusion, je me
» contente de vous dire : *Vous étiez*
» *tels autrefois, mais vous êtes purifiez,*
» *vous êtes sanctifiez.*

Comment purifiez ? comment sanctifiez ? Le voici. » Aujourd'hui dans
» saint Denis l'on est tout absorbé en
» Dieu ; on s'y applique à conserver
» la chasteté, à faire fleurir la disci-
» pline, à se nourrir de lectures spi-
» rituelles : un silence continuel, un
» recüeillement profond, éleve l'es-
» prit au Ciel ; les doux chants des
» hymnes & des pseaumes, délassent
» des rigueurs de l'abstinence, & des
» exercices laborieux de la vie reli-
» gieuse, la honte du passé adoucit
» les amertumes du présent ; & les
» fruits de la bonne conscience qu'on
» goûte déja, produisent l'amour des
» biens à venir..... Quel plus beau
» spectacle pour les yeux des Saints,
» pour ceux de Dieu même, que de
» voir des Religieux pénitens se frap-
» per la poitrine, se prosterner en
» terre, charger les Autels d'offran-
» des & de prieres, baigner leurs vi-
» sages de leurs larmes, remplir leur
» retraite de gémissemens & de sou-

:re sur lui-seul, & de conserver son
euple. Enfin à S. Paul, qui desire d'ê- Rom. 9. 3.
re anathême pour ses freres.

Après ces comparaisons, qui sont
assez justes, & qui disent beaucoup,
l revient à Suger, & l'apostrophe
ainsi : » Vertueux Abbé, qui vous a
donc inspiré tant de perfection ? Je «
souhaitois, je vous l'avouë, mais je «
n'esperois pas entendre dire de vous «
de si grandes choses : car comment «
s'imaginer que vous montassiez «
tout d'un coup au plus haut degré de «
la vertu, & au comble du merite ? «
Mais à Dieu ne plaise que je mesure «
ses bontez infinies par la petitesse de «
ma foi & de mon esperance : il fait «
tout ce qu'il veut, indifféremment «
dans toutes sortes de personnes, «
indépendamment du temps, & mal- «
gré tous les obstacles. «

Ces paroles nous font voir deux
choses. La premiere, que la conver-
sion de Suger étoit comme desespe-
rée ; que c'étoit de ces ames mortes,
sur lesquelles les Saints se contentent
de gémir & de verser des larmes, sans
oser se promettre de les ressusciter,
parce qu'on le voyoit tellement plon-
gé dans le luxe, dans les délices, dans

la vanité, & dans tous les enchantemens du siecle, qu'à moins d'un miracle éclatant, il n'y avoit pas lieu d'esperer qu'il changeât jamais de vie. La seconde, que ce ne fut pas une reforme imparfaite que Suger embrassa ; ces sortes d'ouvrages n'ont pas ordinairement de suite, & on retombe presque aussi-tôt dans un état pire que le premier : semblable à ces eaux glacées, dont les rayons du soleil dans son midi, dégelent la superficie, & qui dès la nuit suivante se reprennent plus fort, & deviennent plus dures qu'auparavant. Il reprit l'observance de tous les points de la Regle de saint Benoît : les jeûnes, les veilles, les abstinences, les travaux, les couches dures, la retraite, le silence, la pauvreté des habits, des meubles & de la nourriture.

Saint Bernard avouë qu'on n'en attendoit pas tant de lui, qu'on n'osoit pas même pousser ses souhaits & ses desirs jusques-là ; que tout ce qu'on demandoit étoit qu'il reformât sa personne, qu'il retranchât ses excès, qu'on ne le vît plus marcher en public avec un habit & un équipage si superbe, parce que cela revoltoit

onde contre lui, & qu'il au-
isé les murmures, s'il eût
: remedié à ce desordre.
; avez fait plus, lui dit-il, «
content d'appaiser nos ju- «
iures, vous meritez mê- «
pplaudissemens; puisqu'en «
n'est plus grand ni plus «
que ce que vous venez de «
changement si soudain & «
oûte le Saint, ne doit-il «
onsideré comme l'ouvrage «
aut? Le Ciel se réjoüit de «
sion d'un seul pecheur, «
plus de la conversion de «
e Maison Religieuse, & «
ison telle que la vôtre? «
ernard fait ensuite un détail
îres qui étoient dans l'Ab-
iint Denis: mais après cette
:ision qui étoit necessaire, il
ie aussi-tôt l'appareil, en di-
: rappelle ces maux passez,
our les reprocher, ou pour «
e personne, mais pour «
l'éclat d'une si sainte re- «
ar la description des desor- «
'ont précedée, & pour en «
ux briller la beauté par «
on des deux états diffe- «

C'eſt ce que nous perſuade aiſément ce détail de tant de ſaints exercices & de tant de pratiques de pieté qu'il vient d'expoſer à nos yeux, & qu'il dit même ne ſçavoir que par le bruit qui s'en répandoit de toutes parts. Ainſi ſans crainte de pouſſer trop loin ſes conjectures, on peut dire qu'elle ne cedoit en aucune maniere à celles qui de nos jours ſe ſont acquis plus de réputation : Elle les a même ſurpaſſez en ce point, qu'elle fut ſuivie d'une ſi grande proſperité, qu'il ſembloit que toute ſorte de biens vinſſent fondre en abondance ſur ce Monaſtere. Jamais Abbaïe ne proſpera davantage en toutes ſortes de choſes. D'où Suger prit occaſion d'exhorter les Abbez ſes ſucceſſeurs de ne pas ſouffrir qu'on affoiblît la vigueur de la diſcipline reguliere, qui fait le ſoûtien, la richeſſe, l'ornement & la benediction des Maiſons Religieuſes. Heureux s'ils euſſent écouté une voix ſi ſalutaire, & qu'ils euſſent été attentifs à mettre en pratique un avis d'une ſi grande conſequence : mais la verité nous oblige de dire qu'une ſi excellente reforme ne dura guéres. Ce ne fut, pour parler ainſi, qu'un feu volage.

Vit. Lud. Gros. p. 311.

e voir enfin ces édifices sa- «
auparavant profanez par le «
les procès, ne retentir par- «
ie de cantiques spirituels ? «
e circonstance nous apprend,
Suger avoit transferé ailleurs
ge de justice, où qu'il avoit re-
absolument à cette Charge :
: premier est plus probable ;
is verrons qu'il ne fut jamais
rchargé d'emplois, ni plus ac-
'affaires publiques que depuis
orme. Le Saint poursuit ainsi
anges de la Maison de saint

Dieu ouvroit les yeux à quel- «
ectateur, comme il les ouvrit «
ois au serviteur d'Elisée, sans «
qu'il verroit la Cour celeste «
sa voix avec celle de ces saints «
eux, s'unir à leur chant, assi- «
leurs prieres, se joindre à «
méditations, leur servir de «
elle pendant la nuit, de gui- «
de directeurs dans leurs em- «
ces Esprits celestes distin- «
déja leurs concitoyens, ils «
essent pour ceux à qui l'heri- «
u Ciel est destiné, ils les for- «
, ils les instruisent, ils les pro- «

» tegent, ils préviennent tous le
» besoins. Heureux de ce que je
» encore au monde pour appren
» du moins ce que je ne puis vo
» cause de mon éloignement !
» heureux les Religieux que Dieu
» vorise de tant de graces ! Mille
» plus heureux celui qui est le ch
» l'organe d'une si sainte refor
» Vous en êtes l'auteur, & cette
» rogative singuliere m'oblige à v
» féliciter.

Tant de loüanges si belles & si
rituelles, données par un homme
passoit non seulement pour l'or
de son siecle, mais encore pou
Saint du premier ordre, étoient
capables de flater l'amour pr
d'un nouveau pénitent, & il y a
sujet de craindre qu'une vertu
sante ne s'en trouvât un peu affoi
Saint Bernard a soin de préveni
inconvenient en l'avertissant » qu
» dépeint l'état présent de sa Ma
» que pour benir l'auteur de to
» ces merveilles : que Dieu n'a
» pas besoin de son aide pour l
» perer ; mais que pour partager
» lui-la gloire de ce grand ouvrag
» en a voulu aussi partager les

u reste il doit souffrir d'autant «
tranquillement qu'il le louë, «
son éloge a pour principe la «
ité, & pour mesure la verité : «
d'être du nombre de ces lâches «
urs, qui confondent le bien & «
al, & qui ne louënt que pour «
ire : que pour lui il ne sçauroit «
iiser ni le bien ni le mal, & que «
me il s'est déclaré contre le mal «
qu'il l'a apperçû, il ne peut aussi «
onscience taire le bien dont il est «
oin, autrement il passeroit pour «
nédisant emporté, plutôt que «
: un censeur équitable, pour un «
ıme qui se plaît à déchirer plu- «
qu'à corriger son prochain, s'il «
: muet sur sa conversion, aprés «
r si fort déclamé contre ses dé- «
emens. «

ous ne pouvons douter après tout ue nous venons d'entendre de la che de saint Bernard, que la re- ie de l'Abbaye de saint Denis : par Suger, n'ait été une refor- clatante dans son temps, & d'u- rande édification pour l'Eglise ; lle n'ait fait alors beaucoup de : dans le monde, & n'ait rendu celebre & l'Abbé & l'Abbaye.

IV. *De quel merite cette reforme est devant Dieu, quoiqu'elle n'ait pas eu de suite après la mort de Suger.*

par le succès qu'elles peuvent avoir au dehors.

Or il est certain que lorsque Dieu eut une fois vivement touché le cœur de l'Abbé de S. Denis, & qu'il lui eut ouvert les yeux sur l'état déplorable où il étoit, aussi-bien que ses freres, il les pleura sincerement, aprés s'être pleuré lui-même, & n'embrassa pas moins leur conversion que la sienne propre; car un des grands effets de la charité qui a pris possession d'un cœur, c'est, dit S. Augustin, de pleurer, à l'exemple de Jesus-Christ, le malheur de nos freres qui vivent dans le desordre du peché, & qui se perdent par leur propre malice, de ressentir cette perte, comme si c'étoit la nôtre; persuadez par la foi qu'étant tous les membres d'un même corps, dont Jesus-Christ est le Chef, c'est renoncer aux sentimens les plus communs de la nature & de la grace, que de ne pas souffrir avec ceux qui souffrent, ou d'être insensibles aux maux qui les accablent. Ce sont ces sentimens que Dieu récompense, & non pas les effets qu'ils peuvent produire, ni les suites qu'ils peuvent avoir.

Aug. ep.

ı reste, Suger ayant reconnu que rit du monde, qui s'étoit intro- dans son Abbaye par plusieurs oits, y avoit neanmoins plus pé- ; par le grand commerce que les ez entretenoient à la Cour, & a fréquentation continuelle que Religieux avoient avec les per- es de ce siecle, il résolut de faire choses pour remedier à ce mal : emiere, de ne plus laisser l'accès de son Monastere aux personnes ehors, & de n'y introduire que qui pourroient édifier ses freres, re rarement, & en très-petit bre, étant certain que l'air & la des personnes du monde, même lus pieuses, a toûjours quelque e de contagieux pour les Moines, ıd ce ne seroit que leurs habits, propreté, leurs manieres si dif- ıtes de celles que l'humilité, la licité, & l'esprit de penitence introduit dans les Cloîtres bien ez. La seconde, de retrancher seulement tout ce qui se ressen- en sa personne de la pompe du e, dont la seule vûë étoit capable pirer à ses Religieux l'amour du ıde, & le dégoût de leur état,

V. *Vains efforts que fait Suger, pour se retirer de la Cour.*

mais encore de renoncer lui-même pour toûjours à la Cour, & de se renfermer avec ses freres dans son Cloître, pour vacquer uniquement au grand ouvrage de leur sanctification, & de la sienne propre.

On le laissa faire tout ce qu'il voulut sur le premier article, & même sur une partie du second, je veux dire sur ce qui regardoit uniquement sa personne; il rendit son Cloître aussi solitaire qu'il le voulut; les plaids furent transferez ailleurs, les gens de guerre n'y mirent plus le pied; on leur assigna un autre Tribunal; on lui laissa retrancher de sa table, de sa suite, de son équipage, de ses habits, de ses ameublemens, tout ce que l'esprit de penitence, dont il étoit animé, lui inspira: mais pour quitter entierement la Cour, jamais le Roy, qui sentoit le besoin qu'il avoit de ses conseils, n'y voulut consentir; & tous les efforts que fit Suger pour obtenir ce renoncement, que le desir de la perfection sembloit exiger de lui, furent inutiles. Louis persuadé que plus l'Abbé de S. Denis seroit uni à Dieu, & détaché du monde, plus son ministere lui seroit utile, plus ses avis lui

Sug. l. n. 3.

seroient necessaires, plus ses conseils seroient sages & éclairez, parut s'abandonner alors entierement à lui; & Suger se trouva presque chargé de tout le poids du gouvernement. Etienne de Garlande, premier Ministre d'Etat, ayant été pour lors disgracié pour les raisons que nous allons dire.

C'est quelque chose de surprenant que la fortune & l'élevation de cet homme: ce n'est pas qu'il ne fût de qualité à occuper les premieres Charges du Royaume. Il y avoit peu de Noblesse en France après les Princes du Sang, qui osât lui disputer le rang; mais comme c'étoit le cadet de sa Maison, ses parens, selon la politique des grands du monde, avoient disposé de sa vocation à leur gré, sans consulter autre chose que leurs interêts, & l'avoient destiné pour l'Eglise, quoiqu'il n'eût aucune inclination pour cet état: les Benefices ne pouvoient lui manquer. Guillaume Seigneur de Garlande & de Livri, son pere, étoit tout puissant à la Cour de Philippe I. & y avoit exercé la Charge de Sénéchal de France, qui est la premiere de la Couronne. Mais ce qui le rendoit

VI. *Disgrace d'Etienne de Garlande.*

Aut. t. 1. p. 154.

plus recommandable, c'eſt qu'il poſſedoit entierement les bonnes graces de ſon Prince. Ainſi l'Evêché de Beauvais étant venu à vacquer, le jeune Etienne en fut pourvû. Ce choix affligea tous les gens de bien; mais perſonne ne parut en être plus touché qu'Yves de Chartres, qui ayant été Clerc de Beauvais ſa patrie, & Superieur des Chanoines Reguliers de S. Quentin de cette Ville, s'intereſſoit à tout ce qui concernoit l'honneur & la réputation de cette Egliſe. Il prit donc auſſi-tôt la plume, & écrivit aux Legats (*a*) du Pape, qui étoient en France, une lettre trés-forte contre Etienne, pour empêcher que ſon élection ne fût confirmée à Rome. Entr'autres choſes il leur dit: » L'Egliſe de Beauvais eſt deſaccoûtumée depuis ſi long-temps d'avoir de bons Paſteurs, qu'elle ſemble être en droit d'en élire de mauvais. Elle vient de prendre, ſuivant la volonté du Roy & de ſa concubine, un Clerc qui n'eſt point dans les Ordres ſacrez: ignorant, occupé du jeu & de ſemblables amuſemens, & autrefois chaſſé de l'Egliſe pour un adultere

En 1101.

Ep. 87.

(a) *Les Cardinaux Jean & Benoît.*

public, par l'Archevêque de Lyon «
Legat du S. Siege. Si jamais il par- «
vient à l'Episcopat par l'autorité du «
Pape, on impose de notre temps «
aux Canons un silence pernicieux. «
Je vous en avertis, afin que vous «
soyez sur vos gardes, &c. «

Ce zelé Prélat en écrivit autant au Pape, & même dans des termes encore plus forts; & ces deux lettres produisirent l'effet qu'il en attendoit: car Etienne étant allé à Rome pour faire confirmer son élection, ainsi que l'Evêque de Chartres l'avoit prévû, il y fut reçû comme il le méritoit. Le Pape cassa son élection, envoya ordre à l'Eglise de Beauvais d'en faire un autre, & Etienne s'en revint en France fort honteux. Le Roy irrité de ce refus, qu'il croyoit rejaillir sur sa personne, entra dans une étrange colere, & jura que de son vivant Galon (a), que l'Eglise de Beauvais avoit élû à la place d'Etienne, conformément aux ordres du Pape, ne mettroit le pied dans l'Evêché de Beauvais; ce qui fut executé à la lettre. Cependant pour dédommager son favori de l'af-

Pascal II. Ep. 10.

(a) *Il étoit Abbé de saint Quentin de la même Ville.*

front qu'il avoit reçû, il le fit Archidiacre de Paris.

Après la mort du Roy, la famille des Garlandes se trouva encore sous le regne de Louis VI. son successeur, dans une plus belle passe qu'elle n'avoit été du temps de Philippe I. Ansel frere aîné d'Etienne, devint Sénéchal de France, & possedа toute la faveur de la Cour. Par son moyen Etienne fut fait Chancelier. On ajoûta à ses Benefices le Doyenné de S. Samson d'Orleans. Enfin le Sénéchal ayant été tué dans les guerres du Puiset de la maniere que nous l'avons rapporté, Louis, pour se consoler de cette perte, qui lui fut très-sensible, donna sa charge à Etienne, qui par ce moyen se trouva également chargé de dignitez Ecclesiastiques & seculieres.

Suger, qui étoit encore courtisan, ne manqua pas de se faire des amis du nouveau Sénéchal pour plaire au Roi: ces deux favoris partagerent ainsi les bonnes graces du Prince & son autorité; rien ne se faisoit que par leur entremise: mais que de murmures n'excita pas dans le Royaume cette bizarre élevation d'un Moine & d'un Clerc à des emplois, qui sembloient

ne point convenir à leur profession ?

Les plus saints ne purent se taire. Saint Bernard fut un de ceux qui cria plus haut : & comme il sçavoit que l'Abbé Suger étoit fort des amis d'Etienne de Garlande, il lui déchargea son cœur dans la même lettre dans laquelle il le congratule de sa conversion. C'est-là, selon ce Saint, le second abus détestable & inoüi, qu'il a vû s'élever de son temps ; cette nouveauté odieuse qui scandalise tout le monde, & sur-tout l'Eglise : » Car qui n'a pas le cœur outré, dit-il, qui « peut ne pas murmurer au moins en « secret, en voyant un Diacre pro- « faner son ministere, servir Dieu & « le monde tout ensemble, aller de « pair avec les Evêques par le rang « qu'il tient dans le Clergé, & s'éle- « ver pami les Officiers de guerre au « dessus des Generaux d'armée ? As- « semblage monstrüeux de Prélat & « de guerrier, continuë-t'il, qui fait « qu'il n'est ni l'un ni l'autre. Abus « également condamnable, qu'un Mi- « nistre de l'Autel serve à la table d'un « Roy, ou que le grand Maître de la « Maison d'un Roi (a) se mêle de ser- « *S. Bern. ep. 78.*

(a) *Cette circonstance de la lettre de saint*

dale de l'Eglise ; en travaillant à la conversion de ce Diacre guerrier : mais Suger ne fut pas dans cette peine ; Dieu en fit plus que les hommes : une revolution soudaine qui arriva dans la fortune de cet homme extraordinaire, l'arracha de la Cour & du grand monde, & l'obligea d'aller passer le reste de ses jours en paix dans les fonctions tranquilles de la Clericature. Ce ne fut pourtant qu'après bien des mouvemens & des agitations qu'il se donna pour vaincre sa mauvaise fortune ; & après avoir mis tout le Royaume en combustion ; car cet homme que l'élevation avoit rendu insolent, en étoit venu à ce point d'extravagance, que de se croire au dessus de la Reine, & de perdre le respect qu'il lui devoit. Cette Princesse, quoique vertueuse (*a*), après avoir souffert quelque temps ses insultes, sans rien dire, jugea que c'étoit avilir le caractere de la Majesté Royale, que de pousser la patience

Sug. vie de Louis. Aut. t. 1 p. 214.

(a) *Obitus sui, Adelam Reginam frequentissimis molestiis, sibi reddidit infestam, odiisque crescentibus, Rege denique turbato depositus ab honore pulsatur à Curia*, Chron. Maurig. p. Duch. t. 4. p. 373.

ui plaît que la qualité de Grand «
Maître. Abus également odieux & «
noüi ! Y a-t'il donc plus d'honneur «
 servir les hommes que Dieu mê- «
ne ? D'être Officier du Roy de la «
erre, que de celui du Ciel ? Préfe- «
er le métier des armes aux fon- «
ctions Ecclesiastiques, &c. «

Saint Bernard pousse cette morale beaucoup plus loin ; ce n'en est là, pour ainsi dire, que l'avant-propos. Cependant, comme s'il n'eût encore rien dit, ou qu'il n'eût fait qu'effleurer la matiere ; il finit ainsi. » J'étois resolu, & peut-être même obligé de « réclamer plus au long & plus for- « tement contre ce desordre ; mais « outre que la brieveté d'une lettre « ne me le permet pas, je craindrois « de vous offenser, en ne ménageant « pas un homme qu'on m'a dit être « de vos amis. Donnez-lui donc des « preuves d'une amitié solide ; tra- « vaillez à sa conversion, & devenez « par ce moyen l'ami même de la ve- « rité, &c. «

Ainsi parloit ce grand Saint, des desordres & de la vie monstrueuse du Sénéchal Etienne de Garlande. Ainsi exhortoit-il ses amis à lever ce scan-

dale de l'Eglise ; en travaillant à la conversion de ce Diacre guerrier : mais Suger ne fut pas dans cette peine ; Dieu en fit plus que les hommes : une revolution soudaine qui arriva dans la fortune de cet homme extraordinaire, l'arracha de la Cour & du grand monde, & l'obligea d'aller passer le reste de ses jours en paix dans les fonctions tranquilles de la Clericature. Ce ne fut pourtant qu'après bien des mouvemens & des agitations qu'il se donna pour vaincre sa mauvaise fortune ; & après avoir mis tout le Royaume en combustion ; car cet homme que l'élevation avoit rendu insolent, en étoit venu à ce point d'extravagance, que de se croire au dessus de la Reine, & de perdre le respect qu'il lui devoit. Cette Princesse, quoique vertueuse (*a*), après avoir souffert quelque temps ses insultes, sans rien dire, jugea que c'étoit avilir le caractere de la Majesté Royale, que de pousser la patience

Sug. vie de Louis. Aut. t. 1 p. 214.

(a) *Obitus sui, Adelam Reginam frequentissimis molestiis, sibi reddidit infestam, odiisque crescentibus, Rege denique turbato depositus ab honore pulsatur à Curia*, Chron. Maurig. p. Duch. t. 4. p. 373.

loin, elle resolut de porter ses
tes au Roy son époux, & de
lemander justice contre cet in-
t sujet. Elle le fit si efficacement,
Louis ouvrit enfin les yeux, &
s'arrêter au besoin où il pouvoit
les services d'un si habile Mini-
, car Etienne s'acquittoit assez
de tous ces emplois, il le chassa
eusement de sa Cour, le priva
outes ses Charges, qu'il préten-
être hereditaires à sa famille, &
éfendit de paroître davantage en
résence. Châtiment trop leger
une faute si considerable. Elle
toit au moins une prison perpe-
e; & si Louis eût pris ce parti, il
seroit pas trouvé ensuite dans
ale necessité de prendre les ar-
pour reduire à la raison un sujet
le, qui avoit eu la temerité de
rendre le premier contre son
, & d'introduire dans le Royau-
es étrangers, qui y firent de grands
ges.

omme la suite de cette rebellion,
irconstances, ses effets & sa fin
ont point de mon histoire, je ren-
les curieux aux Auteurs qui en
raité. Il me suffit de l'avoir con-

duit jusques à la disgrace du Sénéchal, arrivée sur la fin de cette année 1127. peu de temps après que saint Bernard eut écrit cette terrible lettre dont nous venons de parler, & qui ne fut pas approuvée de tous ceux qui en eurent connoissance. On y trouva plus de zele que de lumieres. Aussi le Saint changea-t'il lui-même de sentiment dans la suite, & approuva dans Suger, lorsqu'il le vit Regent du Royaume, ce qu'il avoit condamné dans Etienne de Garlande, quoique les qualitez de Prêtre, de Moine, & d'Abbé paroissent beaucoup plus incompatibles avec les emplois civils & militaires qu'il possedoit alors, que la simple qualité de Diacre seculier, tel qu'étoit Etienne de Garlande.

Aut. t. 1 p. 204. & seq

VII. *Elle est cause que Suger est engagé plus que jamais dans les grandes affaires.*

Quoi qu'il en soit, la disgrace de celui-ci fut cause que Suger ne put se retirer de la Cour, comme il le souhaitoit, le Roy ne pouvant se resoudre à perdre en même temps tous ses plus habiles Ministres, & les plus intelligens dans les affaires du Royaume. Il fallut même que Suger se chargeât de toutes les fonctions d'Etienne, quoiqu'il n'eût point le titre des emplois ausquels ils étoient atta-

; car les Charges de Chance-
le Sénéchal & de premier Mi-
d'Etat furent vacantes durant
es troubles que causa la disgra-
dernier Sénéchal. Ainsi l'Abbé
nt Denis se vit engagé plus que
s dans les grandes affaires ; &
peut dire que dès ce moment il
l'ame du Conseil, l'homme
:, & l'organe du Prince (*a*), qui
pectoit comme s'il eût été son
, & le craignoit comme s'il eût
n maître, tant la vertu a de
nes, tant elle a d'empire sur l'es-
es hommes, de ceux même qui
ur rang croyent ne devoir être
is qu'à Dieu.

Evêques du Royaume faisoient le grand Conseil de l'Etat ; le es assembloit, au moins les prin-
, toutes les fois qu'il s'agissoit que affaire de consequence.
(*b*) dans ces augustes Assem- *Profonde veneration que Suger s'acquit à la Cour.*

Hunc propter magnifica & recta consilia venerebatur ut patrem, verebatur ut um Vit Sug. l. 1. n. 2.

Huic advenienti assurgebant præsules, r illos primus residebat : nam quoties ur- s regni negotiis vocati convenissent Epis- insulente illos principe, hunc pro experta

blées tenoit le premier rang : on n'osoit rien déliberer qu'il ne fût venu, & lorsqu'il paroissoit, tous ces Prélats se levoient par honneur, & ne s'asseoient point qu'il n'eût pris sa place. Son opinion étoit toûjours celle qu'on suivoit, & ses paroles étoient regardées comme autant d'oracles, ausquels il n'étoit permis ni d'ajoûter, ni de diminuer. Il arrivoit même fort souvent, que tous ces grands hommes qui composoient le Conseil, & qui étoient sans contredit les meilleures têtes du Royaume, obligeoient l'Abbé de saint Denis de répondre pour tous aux difficultez que le Roy leur proposoit, ou aux avis qu'il leur demandoit, comme si toute la sagesse, tout le bon sens, toute la prudence eussent été renfermez dans sa personne, & qu'il n'y eût plus rien à dire, lorsqu'il avoit parlé sur une affaire, ou que personne ne fût capable comme lui d'en trouver le nœud, & de le dénoüer.

Suger neanmoins ne parvint pas tout d'un coup à cet état de grandeur & d'élevation : il y monta comme par

& probata prudentia, unum pro omnibus responsa dare unanimiter compellebatur. Ibid.

legrez, & ce ne fut proprement que sous le regne de Louis le Jeune qu'on le vit & si puissant & si respecté dans le Royaume. On ne laissoit pas dans les commencemens de sa plus haute fortune, qu'on doit rapporter au temps de sa reforme, & de la disgrace du premier Ministre, de s'appercevoir que cet homme iroit loin, & qu'il alloit s'attirer toute l'autorité. Déja il étoit chargé de toutes les affaires du Royaume; déja il possedoit toute la confiance du Prince; déja par son integrité & son desinteressement il se rendoit redoutable aux plus grands Seigneurs de la Cour, dont il pénétroit les vûës & les desseins: il sçavoit abaisser leur orgüeil, quand cela étoit necessaire. Ainsi chacun pensoit à faire son devoir, parce qu'on étoit persuadé que tant qu'il seroit dans le ministere, il n'y auroit que la vertu de récompensée; & que d'ailleurs il avoit trop de lumieres & de pénetration pour qu'on pût lui en imposer, ou tramer quelque chose contre le service du Prince, sans qu'il s'en apperçût.

Les gens de bien & les plus saints n'étoient pas moins satisfaits de sa

les qualitez, le falloient a
guer des autres ; c'étoient c
polis, habiles, éloquens,
voient beaucoup d'acquit. (
doit que l'Abbé en prendro
partager avec lui son autori
levant à la dignité de Prie
trompé ; il s'arrêta à un aut
Hervé, Religieux d'une cap
médiocre, mais d'une émine
Il en usa toûjours de même
eut assez de forces & de loi
trouver ordinairement à la
Communauté : mais lorsqu
tiplicité de ses emplois au d
ses infirmitez ne lui permi
cette assiduité, il changea d
te, & préfera ceux qui avoi
coup d'érudition, & sur-to
de la parole, à ceux dont la v

out languit quand elle manque :
e la parole de Dieu , quoique
elle-même , & digne d'un ref-
infini , devient neanmoins vile
prifable dans la bouche d'un
ie qui ne fçait pas la traiter avec
eur , ni la débiter d'une maniere
erfuade, qui édifie, & qui plaife.
er avoit devant fes yeux l'exem-
faint Bernard ; il fçavoit que
and Saint n'étoit venu à bout
ter tant de merveilles dans
aux ; qu'il n'avoit converti tant
heurs ; qu'il n'avoit fait goûter
Religieux les travaux de la péni-
, que par fes difcours patéti-
qui enlevoient les cœurs, &
mpofoient filence à toutes les
ns les plus vives & les plus in-
tables. De-là le foin qu'il pre-
le pourvoir toûjours fa Com-
uté, lorfqu'il ne pouvoit pas y
ii-même , d'un digne Superieur,
it ce rare talent , quand même
roit pas toute l'ardeur & tout
qu'on trouve quelquefois dans
jets d'une moindre capacité.

IX. *Il travaille à retirer l'Abbaye*

ès-que ce vertueux Abbé crut
onaftere folidement établi dans
é , & fa réputation d'une affez

Argenteuil des mains des Religieuses qui y étoient.

grande étenduë pour persuader à tou le monde qu'il n'étoit pas capabl d'entreprendre rien que de juste, i pensa sérieusement à retirer l'Abbay d'Argenteüil des mains des Religieu ses, qui en étoient en possession, c'est à-dire, pour parler plus naïvement à les en chasser pour s'en rendre l maître, & y introduire ses Religieu Le prétexte qu'il prit est celui qu'o prend encore tous les jours lorsqu'o veut s'approprier quelque ancienn Abbaye; c'est-à-dire, qu'il y avo du scandale dans cette Maison, qu'on n'y vivoit pas d'une manie édifiante. Mais comme cette affai fit beaucoup de bruit, & qu'elle e de grandes suites, il est juste de l'e pliquer plus en détail, & d'examin le droit que Suger prétendoit sur ce Abbaye.

Elle avoit été fondée dans le sept me siecle, sous le regne de Clotaire I (*a*) par un Seigneur nommé Herm ric, qui la fit bâtir sur son fond; l'unit à l'Abbaye de saint Denis. n'étoit alors qu'un Prieuré, Les M nes qui y furent introduits, ne gar

(a) *Il a commencé à regner en 656.* & *mort en 671.*

: pas long-temps leur premiere
'eur. Dès le regne de Charlema-
, c'est-à-dire, quelque cent ans
ès la fondation, c'étoit un lieu
ıme abandonné. Si bien que
eodrate, fille de Charlemagne,
nt témoigné à son pere l'inclina-
ı qu'elle avoit pour la retraite, il
donna les débris d'Argenteüil,
ıt elle fit une belle Abbaye, & s'y
erma avec quelques Religieuses,
s la conduite & la direction de
vêque de Paris, sans qu'il paroisse
une opposition de la part des Moi-
de saint Denis. (*a*)
Après la mort de Charlemagne,
lduin, qui étoit tout-puissant en
ur, & qui à la qualité d'Abbé de
ıt Denis joignoit encore celle de
mier Chapelain de l'Empereur
uis le Debonnaire, voyant le
euré d'Argenteüil dans un si bon
t, eut envie d'y rentrer; mais com-
il ne lui auroit pas été possible
ı chasser la Princesse, qui en é-

.) *L'Auteur de l'Histoire de l'Abbaye de S. is p. 162. dit que Charlemagne fit esperer près la mort de sa fille, les Moines rentre- t dans Argenteüil: mais cette addition est y cru, il ne s'en trouve aucune preuve.*

toit Abbesse, & qui d'ailleurs avoit entierement rétabli ce lieu : il fit tant par ses sollicitations & par les scrupules qu'il lui mit dans l'esprit, qu'elle consentit qu'après sa mort, ou même de son vivant, si l'Empereur son frere lui donnoit une autre Abbaye, Argenteüil retournât au pouvoir de celle de saint Denis, & les Lettres Patentes en furent expediées sur la requête de Theodrate, au nom de Louis & de Lothaire son fils associé depuis peu à l'Empire : mais il n'est point dit dans ces Lettres que les Moines de saint Denis chasseroient les Religieuses qui se trouveroient dans Argenteüil lors du décès de leur Abbesse, & il n'y a aucune apparence que cette pieuse Princesse l'ait entendu de la sorte, & qu'une mere ait sacrifié ses propres filles à l'avidité des Moines de saint Denis, en les réduisant à des extrêmitez si fâcheuses pour faire plaisir à ceux-ci. Le fait seroit sans exemple, & contraire à toutes les regles de la pieté, de l'honneur & de la bienseance. Ainsi tout ce qu'elle accordoit, étoit qu'après sa mort Argenteüil rentreroit dans la dépendance de l'Abbaye de saint Denis,

nis, à laquelle elle seroit soumise comme plusieurs autres Monasteres de filles qui en dépendoient.

Quoi qu'il en soit, car cette circonstance ne fait rien à l'affaire, ainsi que les suites le vont faire voir, l'Abbé & les Religieux de saint Denis ne purent joüir de cette concession après la mort de Theodrate, parce que les guerres civiles qui arriverent alors entre les enfans de Louis, & l'irruption que les Normans firent en France, mettant tout à feu & à sang sur les rivages de la Seine, depuis la mer jusqu'au de-là de Paris, furent cause de la ruine de plusieurs Maisons Religieuses. Argenteüil fut du nombre, & demeura dans la désolation jusques aux temps du Roy Robert, c'est-à-dire, deux ou trois cens ans.

Alors Adelaïs, mere du jeune Roy, & veuve de Hugues Capet, Princesse d'une éminente pieté, entreprit de rétablir Argenteüil. Elle dota l'Abbaye de biens considerables après l'avoir rebâtie de fond en comble, & y assembla jusques à cent Religieuses sous la Regle de saint Benoît, & sous la direction des Evêques de Paris; elle leur accorda encore de beaux

privileges, & fit confirmer tous ces dons par des Lettres Patentes du Roy son fils, sans qu'il y soit fait aucune mention des Moines de saint Denis, non plus que si le lieu ne leur avoit jamais appartenu. C'étoit ici effectivement comme une nouvelle fondation Royale; & si l'on en excepte le fond sur lequel le Monastere étoit bâti, je ne sçai s'il restoit le moindre vestige du premier établissement. Argenteüil devint plus florissant qu'il n'avoit jamais été; les Evêques de Paris continuerent à y exercer toute jurisdiction sans aucune opposition de la part des Religieux de saint Denis; & les choses demeurerent en cet état jusques au temps de Suger, ce qui fait une possession paisible de plus de six vingt ans.

Sug. vit. Lud. Gr. p. 812. Admin. Sug. c. 3.

Suger n'étoit encore que jeune Religieux dans S. Denis, lorsque feüilletant les papiers de l'Abbaye, il tomba par hazard sur le contrat de l'établissement du Prieuré d'Argenteüil, & sur les Lettres Patentes de Louis le Debonnaire, qui ordonoit qu'après la mort de sa sœur Theodrate, il rentreroit dans la dépendance de saint Denis. Ces pieces lui paru-

ent ſi fortes, que dès ce moment il
ıe-ceſſa d'agir auprès des Superieurs
ɔour les engager à recouvrer ce Be-
ıefice. Les grands biens qui y étoient
ttachez, ſa ſituation ſi belle & ſi
ort à la bienſeance de l'Abbaye de
aint Denis, lui donnoient dans la
ûë: mais ſoit que la choſe parût im-
ɔoſſible aux Superieurs après tant de
evolutions arrivées dans Argenteüil,
qui en avoient fait changer les biens
omme de nature, ſoit qu'ils ſe fiſſent
ın ſcrupule d'aller troubler des filles
lans une poſſeſſion de tant de ſiecles,
oit enfin qu'ils ne cruſſent pas avoir
ſſez de crédit à la Cour de Rome, ni
ı celle de France, pour réuſſir dans
eurs pourſuites, ils n'oſerent entre-
ɔrendre cette affaire, qui demeura
lans le même état, juſqu'a ce qu'en-
in Suger ſe voyant Abbé, & dans un
:rédit à réuſſir en tout ce qu'il entre-
ɔrendroit, ſuivit ſes premieres idées,
& commença dès l'année 1128. de
:ravailler ſerieuſement à retirer Ar-
genteüil. Voici comme il s'y prit.

Il choiſit deux de ſes Religieux des *Ibid.*
plus habiles dans les affaires, qu'il
munit de tous les pouvoirs neceſſai-
ıes pour agir; & après leur avoir

donné de bonnes inſtructions, & mis en main toutes les pieces les plus fortes qu'il eut pour établir ſes prétentions ; il les envoya à Rome ſolliciter cette réunion. L'argent ne leur manqua point. Leurs inſtructions portoient de faire valoir autant qu'ils pourroient le contrat de la fondation d'Argenteüil ; & au cas que la Cour de Rome parût n'être pas fort touchée de cette piece, inſiſter beaucoup ſur la vie ſcandaleuſe que menoient ces Religieuſes, dont il avoit fait faire ſecretement des informations, qu'il leur mit entre les mains. On avoit eu ſoin de faire aller devant une haute idée de la nouvelle reforme de ſaint Denis, & de la vie angelique qu'on y menoit, afin que venant a la comparer avec celle des Religieuſes, qu'on avoit peut-être renduës un peu plus noires qu'elles n'étoient, l'opposition parût davantage, & fit pancher la balance du côté que l'Abbé de S. Denis ſouhaitoit.

Les députez ne furent pas ſi bien reçûs à Rome qu'ils l'avoient eſperé, malgré toutes les lettres de recommandation dont ils étoient chargez.
é II. Le nouveau Pape ne connoiſſoit point

uger : son droit sur Argenteüil ne
arut pas fort clair, après que les
.ois de France avoient fait changer
e nature à ce Monastere,& y avoient
ıtroduit des Religieuses sous la con-
uite del'Ordinaire.On avoit déja tant
rié dans les Conciles précedens contre
:s Moines qui envahissoient le bien
'auttui, & qui dépoüilloient les Evê-
ues de leur jurisdiction, qu'on ne se
rouvoit point disposé à accorder à ces
éputez ce qu'ils demandoient. D'ail-
:urs que faire de cette Communauté
e Filles, quand on les auroit chas-
ées de leur Maison ? C'est un embar-
as qui va plus loin qu'on ne pense :
insi tout se disposoit à renvoyer ces
éputez, lorsqu'ils firent joüer leur
:conde batterie, en exposant le pro-
:s verbal de la conduite des Reli-
ieuses.

Le Pape étoit un homme austere, *Sug. in vit. Lud. Gros. loc. cit.*
ui ne pouvoit souffrir les déregle-
ıens des Cloîtres. Comme il avoit
ıe haute idée de la Profession Reli-
ieuse, il prétendoit que tous ceux
ui avoient embrassé cet état, en
ıssent une semblable, & la fissent
aroître dans leurs œuvres. Il frémit
'horreur en lisant ces informations;

& dès ce moment les pauvres Religieuses alloient être condamnées sans avoir été ouïes, s'il ne se fût trouvé dans le conseil du Pape des gens qui, ou par compassion naturelle pour des Filles, ou par quelque autre vûë d'équité, dirent qu'on pouvoit satisfaire à ces plaintes, sans les chasser de leur Maison; qu'il n'y avoit peut-être pas tant de mal qu'on le disoit; qu'il étoit aisé de grossir les objets, quand on venoit de si loin; & qu'enfin quand les choses seroient dans l'état qu'on prétendoit, il n'y avoit qu'à ordonner à l'Evêque de Paris, leur Superieur, d'y faire la visite, d'en bannir les abus par de bons reglemens, & même s'il étoit necessaire, pour donner plus d'autorité à tout ce qu'il feroit, le munir de la qualité de Commissaire Apostolique, Cette voye ne plaisoit point aux députez de Suger: ce n'étoit pas tant la conversion des Religieuses d'Argenteüil qu'ils souhaitoient, que leurs biens; aussi firent-ils tout leur possible pour rompre ce projet d'accommodement. Le Pape prit un milieu: il renvoya l'affaire à son Nonce (a)

(a) *Matthieu Evêque d'Albano, Legat Apo-*

en France ; & Suger qui y étoit tout-puiſſant, prit ſi bien ſes meſures, que les choſes réuſſirent ſelon ſes deſirs.

C'étoit alors la coûtume d'aſſembler ſouvent des Conciles ; & plût-à-Dieu qu'elle eût continué dans l'Egliſe. Il ne ſe déterminoit preſque rien en matiere eccleſiaſtique, que dans une aſſemblée d'Evêques. On prenoit ordinairement ceux de la Province où l'affaire ſe traitoit ; & s'il s'en trouvoit d'autres ſur les lieux, ils ne laiſſoient pas que d'y entrer, & d'y avoir voix déliberative. Les Princes & les Seigneurs des environs y aſſiſtoient auſſi pour rendre l'Aſſemblée plus auguſte, & donner plus de poids aux déciſions, mais on ne demandoit point leur avis : ils étoient ſpectateurs. Le Nonce étant donc chargé de la part de Sa Sainteté d'examiner & de juger l'affaire d'Argenteüil, convoqua auſſi-tôt un Concile Provincial. Le motif de la convocation (*a*) fut la reforme de l'Ordre Mo-

ſtolique. Il étoit François, & avoit été autrefois Moine Benedictin, & Prieur de S. Martin des Champs à Paris.

(a) *In litt. Legat. Apoſt. tom. X. Concil. p.* 936.

ger se levant, dit d'un ton grave & serieux, qu'il se chargeoit d'abolir ce scandale, en y mettant de ses Religieux, dont la vie exemplaire étoit assez connuë dans le Royaume; & que si on vouloit le lui permettre, on verroit dans peu la vertu habiter là où le vice avoit depuis long-temps établi son trône; que sa demande étoit d'autant plus raisonnable, que le Mònastere d'Argenteüil appartenoit originairement à saint Denis, dont il avoit été démembré injustement. En même temps il présenta au Legat sa requête, qu'il tenoit toute prête pour cet effet. Le Roy dit que c'étoit le meilleur moyen de remedier à ce desordre. Les Prelats confirmerent le sentiment de Sa Majesté; & le Legat n'eut plus qu'à prononcer la sentence dont nous allons donner copie, parce qu'on y verra presque toutes les particularitez de cette affaire, telles que nous les avons rapportées.

ince à y venir avec la Reine, & son
aîné. Le Comte de Vermandois,
grand Bouteiller de France, & le
ancelier du Royaume, accompa-
oient le Roy. Il n'en falloit pas
it pour intimider ces bons Prelats,
leur faire faire tout ce qui plairoit
a Majesté.

Le Legat n'eut pas plutôt ouvert la
uche pour dire, que la reforme de
Ordre Monastique en France étoit le
et de leur assemblée, qu'il s'éleva un
uit sourd dans le Concile, & un mur-
ure de plusieurs voix, qui disoient
'il n'y avoit point de Monastere
ns le Roïaume qui eût plus de besoin
reforme que celui des Religieuses
Argenteüil; & en même temps deux
rsonnes qui avoient le mot se leve-
nt, & firent un portrait de ces filles
pable d'inspirer de l'horreur à tout
monde. Les Prelats se boucherent
oreilles, & firent connoître par
us les signes exterieurs quelle étoit
ur indignation d'une vie si scanda-
use. On n'entendit dans l'assemblée
e ces cris plusieurs fois repetez:
lle, tolle. Si bien que ces pauvres
lles étoient déja plus d'à demi chas-
es de leur Monastere, lorsque Su-

beaux Monasteres de sa jurisdiction. Si ces bruits étoient faux, l'affront étoit encore plus sanglant, ou bien il faut dire que ce Prelat étoit de ces gens qu'on ne craint pas d'offenser, parce qu'on n'appréhende pas beaucoup leurs ressentimens : mais la verité est qu'il y en a peu qui osent aller contre le torrent, & s'exposer à l'indignation du Prince quand il s'agit de contredire ses volontez. Voilà, si je ne me trompe, la veritable cause de cette extrême docilité qui nous étonne dans cet Evêque de Paris : il ne laissa pas neanmoins que d'écrire au Pape, & de se plaindre qu'on lui faisoit tort. Nous verrons bien-tôt quelle fut la réponse de Sa Sainteté.

On peut s'imaginer quelle fut la surprise des Religieuses d'Argenteüil, lorsqu'on fut leur signifier la sentence du Concile, auquel elles n'avoient point été appellées pour se défendre. Elles refuserent d'obéir ; & il n'y eut pas moyen de les faire sortir de leur Maison. Suger eut recours à l'autorité Royale ; il en disposoit déja assez facilement. Le Roy étoit alors à Reims, où, suivant la coûtume de ses ancêtres, il faisoit faire la ceremonie

restitution que nous lui accordons «
ait également lieu pour ses succes- «
seurs & pour lui, nous l'avons con- «
firmée par autorité du Siege Apo- «
stolique, & scellée de notre sceau, «
aprés avoir fait faire la même chose «
à l'Evêque Diocesain. (*a*) «

Il paroît que l'Evêque de Paris ne fut pas fort satisfait de cette décision, & qu'il y eut un peu de contrainte dans le consentement qu'il y donna : c'est ce que marquent assez distinctement ces paroles du Legat : *Après avoir fait faire la même chose à l'Evêque de Paris.*

En effet, ou tout ce que Suger & ses partisans disoient du libertinage des Religieuses d'Argenteüil étoit vrai, ou il étoit faux : s'il étoit vrai, c'étoit faire affront à l'Evêque de Paris leur Superieur, de ne le pas croire capable d'y remedier, & blâmer assez ouvertement sa conduite, jusques à le punir de sa negligence & de son incapacité, en lui ôtant un des plus

(a) *Il se nommoit Etienne. Plusieurs ont cru que cet Etienne étoit Etienne de Garlande : mais ils se trompent, jamais Etienne de Garlande n'a été Evêque de Paris, & dans le temps de ce Concile il étoit encore dans le plus fort de sa rebellion.*

beaux Monasteres de sa jurisdiction. Si ces bruits étoient faux, l'affront étoit encore plus sanglant, ou bien il faut dire que ce Prelat étoit de ces gens qu'on ne craint pas d'offenser, parce qu'on n'appréhende pas beaucoup leurs ressentimens : mais la verité est qu'il y en a peu qui osent aller contre le torrent, & s'exposer à l'indignation du Prince quand il s'agit de contredire ses volontez. Voilà, si je ne me trompe, la veritable cause de cette extrême docilité qui nous étonne dans cet Evêque de Paris : il ne laissa pas neanmoins que d'écrire au Pape, & de se plaindre qu'on lui faisoit tort. Nous verrons bien-tôt quelle fut la réponse de Sa Sainteté.

On peut s'imaginer quelle fut la surprise des Religieuses d'Argenteüil, lorsqu'on fut leur signifier la sentence du Concile, auquel elles n'avoient point été appellées pour se défendre. Elles refuserent d'obéir ; & il n'y eut pas moyen de les faire sortir de leur Maison. Suger eut recours à l'autorité Royale ; il en disposoit déja assez facilement. Le Roy étoit alors à Reims, où, suivant la coûtume de ses ancêtres, il faisoit faire la ceremonie

acre de son fils aîné, & lui met- *Philippe.*
par avance la Couronne sur la.
. Notre Abbé de saint Denis choi-
ette circonstance, qui assembloit
s un même lieu tout ce qu'il y a-
de plus grand & de plus illustre
s le Royaume ; & ce fut-là qu'il
t donner une jussion du Roy, qui *To. X. Conc.*
seulement confirme la sentence *p. 938.*
Concile, mais déclare que de sa
veraine puissance & autorité, il
sfere à l'Abbaye de saint Denis à
etuité, le Monastere d'Argen-
l, avec tous ses biens & ses dé-
dances, ses meubles, immeubles,
mens, & generalement tout ce
appartenoit à la Maison, & qui
voit se posseder. *Quidquid ibidem*
ënti tempore cernitur ad habendum,
que personne ait la hardiesse ou
merité de s'y opposer. Pour Su-
, il y est traité de bien aimé & de
ami, *ad modum dilectus & fami-*
s noster, Suggerius Abbas. Mais il
est pas dit un mot de la destina-
. de ces Filles, ni ce qu'on en fe-
après les avoir chassées de leur
son, sans leur permettre de rien
orter. Toutes ces pieces furent
oyées à Rome, pour être confir-

mées par le Pape ; afin que les deux souveraines Puissances, ecclesiastique & seculiere, venant à concourir ensemble dans la conclusion de cette affaire, il n'y eût plus de ressource, ni aucune esperance de retour pour les Religieuses d'Argenteüil. Tout se sollicitoit au nom de l'Abbé Suger.

Le Pape fut extrêmement surpris en voyant ces expeditions : il ne pouvoit comprendre qu'en France on allât si vîte dans des affaires si délicates, & d'une si grande consequence : mais ce qui l'étonnoit davantage, étoit d'un côté qu'on n'eût eu aucun égard aux droits de l'Evêque de Paris ; & de l'autre, qu'on eût si mal pourvû à la retraite & à l'honnête subsistance de ces Religieuses qu'on chassoit. Quoi donc ! disoit le Saint Pere, veut-on que ces Filles aillent mener un vie errante dans le monde, & mandier leur pain ? C'est les reduire dans un état pire que le premier, & exposer leur salut à de plus grands dangers qu'il n'est dans le Monastere dont on les fait sortir. De plus il étoit indigné de voir qu'on eût si peu ménagé l'honneur de ces Filles dans la sentence que son Legat avoit prononcée con-

:'elles, & qu'on se fût servi de termes aussi durs & aussi scandaleux que eux qui y étoient. Ces considerations 'auroient engagé à rompre tout ce qui avoit été fait en France, s'il ne 'étoit apperçû par les Lettres Patentes du Roy, que Suger avoit gagné a Cour, & qu'on y prenoit cette affaire aussi à cœur, que Suger même; qu'on y useroit de violence pour mettre la sentence à execution, malgré tout ce qu'il pourroit faire. Ainsi pour ne point mettre son autorité en compromis, il la confirma, mais avec de grandes restrictions. Premierement, au lieu de ces termes infamans, (*a*) dont l'assemblée de saint Germain des Prez s'étoit servi pour deshonorer ces Religieuses, le Pape se contente de dire, que c'étoit des bruits vagues & incertains qu'on avoit fait courir contre leur réputation. Secondement, il rend justice à l'Evêque de Paris; & ordonne que cette réunion

(a) *Conclamatum est super enormitate & infamia custodam Monasterii quod dicitur Argentolium, in quo paucæ Moniales multiplici infamia ad ignominiam sui Ordinis degentes, multo tempore, spurca & infami conversatione, omnem ejusdem loci affinitate fœdaverant.* Tom. X. Conc. p. 937.

toient qu'un faux prétexte, dont on s'étoit servi pour envahir leur bien. En effet, il se pouvoit faire que quelques particulieres avoient donné sujet de parler d'elles, & que la nonchalance de la derniere Abbesse avoit introduit quelques abus dans ce Monastere; mais il n'est pas moins certain que toute la Communauté n'étoit point enveloppée dans ce déreglement, & qu'une bonne partie soûtenuë par les exhortations & les exemples de la Prieure, qui y avoit toûjours vécu d'une maniere irrépréhensible, s'acquitoit fidelement de ses devoirs : mais ce n'est pas d'aujourd'hui que les bons pâtissent pour les méchans, & que les hommes, dont les lumieres sont fort bornées, confondent souvent les uns avec les autres : il n'appartient qu'à Dieu de faire ce juste discernement.

X. *Merite du premier Prieur d'Argenteüil.*

Cependant Suger crut que, pour donner d'abord une grande réputation à son nouvel établissement, il devoit y mettre un Superieur de merite. Il choisit pour cet effet le venerable Tévin, l'homme le mieux fait de son temps; & dont le merite personnel répondoit parfaitement à son exté-

Chron. de Morig. ap. Duch. to. 4. p. 387.

Heloïse, se retira avec sept ou huit de ses compagnes au Paraclet, qu'Abeillard leur ceda, & qui est devenu par les soins & par l'industrie de cette habile fille, une des plus illustres Abbayes du Royaume. Suger n'en fut point fâché; il se trouvoit par-là déchargé du soin de pourvoir à la subsistance de ces Filles, & Heloïse eut la generosité de ne lui rien demander.

Comme nous avons décrit ailleurs (*a*) fort au long les suites de cette affaire, qui dura près d'un siecle, & qui fut une source inépuisable de procès entre les Evêques de Paris & la Communauté de Malnoue d'une part, & les Abbez de saint Denis d'autre part, nous n'en dirons rien ici; nous remarquerons seulement, pour l'honneur des Religieuses d'Argenteüil, que Maurice & Odon Evêques de Paris, un peu plus vigoureux qu'Etienne leur prédecesseur, qui avoit laissé opprimer ces pauvres Filles; firent voir d'une maniere à n'en pouvoir presque douter, qu'on les avoit décriées mal à propos, & que leurs dereglemens prétendus n'é-

(a) *Dans la Vie d'Abeillard.*

Aut. hist. de Sug. p. 283. le Roy étant à Reims, pour faire couronner & sacrer Philippe de France son fils aîné, l'Abbé de Morigni, *Thomas.* & le Prieur de saint Martin, crurent *Barthelemi* qu'il étoit de leur devoir d'aller à cette ceremonie. Les Chanoines prirent ce temps de l'absence des Superieurs pour chasser encore une fois les Moines de Morigni du Prieuré de saint Martin. Le Chantre, nommé Hugues, étoit celui qui conduisoit cette intrigue. Je ne puis me resoudre à rapporter l'indigne stratagême dont il se servit pour venir à bout de son dessein; le fait est si odieux, qu'on ne peut trop en abolir la memoire. Je dirai seulement que ce malheureux aïant émû le petit peuple par d'horribles calomnies contre les Religieux qui déservoient cette Eglise, il y eut un étrange tumulte; des paroles on en vint aux reproches, des reproches aux injures, & des injures aux coups. On se battit rudement. Les Chanoines contre les Moines, & le peuple contre les domestiques & les amis de ceux-ci. Ce fut un scandale horrible: on sonna le toxin; toute la Ville prit les armes; on traîna en prison quelques Moines, à qui le Chantre im-

rieur. Aussi n'y resta-t'il pas long-temps; il en fut bien-tôt tiré pour être placé plus honorablement. On le fit Abbé de Morigni ; mais il ne laissa pas durant le peu de temps qu'il fut Prieur d'Argenteüil, d'y établir une regularité édifiante: & Suger qui se défioit toûjours de la bonté de son droit sur Argenteüil, fit confirmer encore cette réunion par le Pape successeur d'Honoré. Il n'avoit pourtant rien à craindre : son pouvoir étoit trop grand dans le Royaume, pour que personne osât s'opposer à ses volontez. Tout l'orage, comme nous l'avons dit, tomba sur les Abbez ses successeurs.

Quelque temps avant que le venerable Tévin fut tiré du Prieuré d'Argenteüil, pour être Abbé de Morigni, Suger avoit rendu un service fort considerable aux Moines de cette Abbaye. Le Roy les avoit rétablis depuis peu pour la seconde fois dans le Prieuré de saint Martin d'Estampes, qu'on appelloit en ce temp-là la Vieille Eglise d'Estampes ; car les Chanoines & autres Ecclesiastiques de cette Eglise les en avoient déja chassez plusieurs fois. Or il arriva que

Service important que Suger rend aux Moines de Morigni.

Chro. Morig ap. Duch. t. 4. p. 373.

très-puissant en Cour, & d'une humeur bienfaisante envers tout le monde, mais principalement envers les Religieux, dont il étoit le protecteur auprès du Roy. Il attribuë aussi à cet Abbé toutes les qualitez necessaires pour défendre une cause, & empêcher que les foibles ne fussent opprimez par le credit & l'autorité des puissans du siecle : ce qui nous donne lieu de croire qu'il faisoit alors les fonctions de Chancelier du Royaume.

XI. *Schisme dans l'Eglise après la mort d'Honoré II.*

Il n'y avoit pas encore un an que l'affaire d'Argenteüil étoit terminée, lorsqu'il s'éleva dans l'Eglise un schisme scandaleux, qui semble neanmoins n'avoir paru que pour relever la gloire de saint Bernard, & faire voir à toute la terre le grand credit que ce saint Abbé avoit dans le monde, & l'autorité absoluë avec laquelle il tournoit les esprits comme il vouloit. A peine Honoré II. (*a*) eut-il payé le tribut que tous les hommes doivent à la nature, que quelques Cardinaux de ses plus familiers, & qui avoient été assidus auprès de lui pendant sa maladie, avec le Chance-

(a) *Mort en* 1130. 14. *de Fevrier.*

lier

atoit des crimes détestables, & onouloit mettre le feu au Prieuré, afin e consumer les autres dans les flâ-es. Enfin l'affaire fit tant de bruit, ue le Roy l'évoqua à son Conseil ivé, & voulut en être lui-même le ju-. Il tenoit alors ses assises en la Ville e Poissy; & ce fut là que les parties omparurent assistées de leurs amis. Les Chanoines en avoient de très-aissans, outre la Ville d'Estampes, ui s'étoit déclarée pour eux: mais Archevêque de Sens, avec Suger, laiderent si bien la cause des Moines, ue le Roi jugea en leur faveur, & ondamna les Chanoines à de gran-es reparations envers les Religieux e Morigni. Les plus mutins furent is en prison; les bourgeois d'Es-ampes, qui avoient fait tant de va-arme, furent citez devant le Roy, & condamnez à de grosses amendes. C'est le grand secret pour tenir le euple dans le devoir, & empêcher es émotions ausquelles il est naturellement assez porté, quand il croit pouvoir le faire impunément.

L'Auteur contemporain, qui nous a laissé cette Histoire par écrit, nous dépeint Suger comme étant alors *Chro Morig. loc. cit.*

publiquement, en plein jour, & avec toutes les ſolemnitez requiſes. On le conduiſit auſſi-tôt à l'Autel de ſaint Pierre, où il fut ſacré par l'Evêque de Porto, en préſence de tout le peuple; & ce fut là qu'ils apprirent que dès le matin il étoit déja venu un Pape prendre poſſeſſion de l'Egliſe. Ils en furent ſurpris; mais ils ne laiſſerent pas de continuer leur entrepriſe. Ainſi il y eut un ſchiſme dans l'Egliſe Romaine.

Bar. ad an. 1130.

Il faut convenir que les deux concurrens avoient beaucoup de merite; tous deux avoient été Moines, Innocent à ſaint Jean de Latran, & Anaclet à Cluni: tous deux avoient & de l'étude, & de l'eſprit, & de la naiſſance: tous deux étant Cardinaux, avoient été envoyez Legats en France, & même y étoient venus enſemble, & y avoient tenu pluſieurs Conciles. A l'égard de l'élection, il étoit aſſez difficile de déterminer laquelle des deux étoit canonique. Voici ce que l'Evêque de Porto diſoit en faveur d'Anaclet aux Cardinaux d'Innocent qui lui avoient écrit: » Eſt-ce » ainſi que vous avez appris d'élire » un Pape? Dans un coin, en cachet-

Raiſons des deux concurrens.

Ap. Malmesb. I. hist. nov.

lier Haimeri se presserent de faire une élection, avant que la mort du Pape fût publiée, & dès le grand matin ils élurent Gregoire Cardinal de S. Ange, qu'ils nommerent Innocent II. le revêtirent des ornemens Pontificaux, l'intrôniserent, & le menerent dans les lieux dont il devoit prendre possession, selon la coûtume, puis publierent la mort d'Honoré, qu'ils avoient tenuë cachée jusques alors. On compte dix-neuf Cardinaux dans ce parti, & quelques Evêques Italiens qui avoient assisté à cette élection, quoiqu'ils n'eussent point droit de suffrage.

Sug. vit. Lud. Chro. Morin to. 4 Duch.

Sur les neuf heures du matin Pierre Evêque de Porto, & Doyen des Cardinaux, qui ne sçavoit rien de ce qui s'étoit passé, convoqua tout le Clergé de Rome & toute la Noblesse dans l'Eglise de saint Marc, où on élut d'un commun consentement, Pierre de Leon, Prêtre Cardinal de sainte Marie Trastevere, à qui ils donnerent le nom d'Anaclet II. Outre le Clergé, les Barons de Rome, & grand nombre d'Evêques suffragans, vingt-sept Cardinaux avoient concouru à cette élection, qui se fit

clet ne se maintenoit que par la force des armes & par la violence ; ce qui ne pouvoit convenir à un veritable Vicaire de Jesus-Christ, à qui la verité & la bonté de son élection doit tenir lieu de toute force. Mais ces raisons ne paroissoient pas détruire celles de leurs adversaires, qui leur prouvoient que l'élection clandestine d'Innocent, & faite par un petit nombre de Cardinaux, à l'insçû des autres, ne pouvoit être canonique. Il semble en effet que les dix-neuf Cardinaux qui élurent Innocent, ne firent ce coup que pour éviter d'avoir Pierre de Leon pour Pape, sur lequel ils prévoyoient que l'élection tomberoit infailliblement, s'ils se joignoient aux autres, & qu'ils se trouvassent dans leur Assemblée.

XII. *Innocent est obligé de se retirer en France.*

Quoi qu'il en soit, Pierre de Leon prévalut tellement dans Rome, que Innocent & ceux de son parti, n'étant plus en sûreté dans leurs propres maisons, il fallut penser à la retraite. Ils resolurent de la faire en France, là où ses Prédecesseurs avoient tant de fois trouvé le repos & le calme durant les tempêtes, dont le vaisseau de saint Pierre avoit été agité. Dans

Fleuri hist Eccl. l. 68.

: , dans les tenebres ? Si vous vou- «
ez qu'il ſuccedât au Pape mort, «
ourquoi diſiez-vous qu'il étoit vi- «
ant ? Vous pouvez voir vous-mê- «
ies que l'on doit compter pour rien «
e que vous avez fait contre les Ca- «
ons, ſans me conſulter, moi qui «
iis vôtre Doyen, ni vos anciens; «
ins nous appeller, ni nous atten- «
re, vous qui étiez nouveaux & en «
etit nombre. Dieu nous a bien-tôt «
iit voir le moyen de nous oppoſer «
votre entrepriſe, puiſque vos fre- «
es les Cardinaux, avec tout le Cler- «
é, à la priere du peuple, & du con- «
entement des perſonnes conſti- «
uées en dignité, publiquement & «
n plein jour, ont élû unanimement «
e Cardinal Pierre pour être le Pape «
inaclet. L'Egliſe le reçoit, les Ba- «
ons le viſitent, nous le viſitons, «
ous ceux qui viennent lui parler «
'affaires, ſont bien reçûs, & ſe re- «
irent contens. Rentrez donc en «
'ous-mêmes, ne faites point de «
chiſme dans l'Egliſe, &c. «

Le parti contraire diſoit : Il ne peut y avoir deux Papes. Innocent eſt élû le premier, l'autre ne peut donc être qu'un intrus. Ils ajoûtoient qu'Ana-

avoient envoyez avec la qualité de Legats du saint Siege, solliciter toutes les Puissances en faveur de celui qu'ils reconnoissoient pour Pape. S'ils s'étoient renfermez dans ces bornes, l'on ne pouvoit y trouver à redire ; il est permis de défendre son droit ; mais on vit avec douleur qu'il y avoit de la passion de part & d'autre, parce que ces lettres, & les discours de ces Legats étoient plus remplis d'injures & d'invectives, que de raisons ; ce qui n'édifioit point : tant il est vrai qu'il y a toûjours de l'homme dans toutes les affaires les plus sérieuses & les plus importantes, quoi qu'on dise, & qu'on publie, que la plus grande gloire de Dieu en est l'unique motif.

Fleuri hist. Eccl. l. 68. p. 416.

Si l'on en veut croire les partisans d'Anaclet, l'élection d'Innocent étoit l'ouvrage du Chancelier Haimeri, qu'ils traitent ouvertement d'impudique & de simoniaque. Les Cardinaux qui l'avoient appuyé, étoient gens de bonne chere, & continuellement à sa table. Ceux qui soutenoient le parti d'Innocent, n'en disoient guéres moins de son Concurrent. Anaclet, selon eux, n'avoit été élû ni ca-

.essein, ils firent préparer secrete-
ıt deux galeres, sur lesquelles le
e s'embarqua avec tous ses Car-
ux, excepté Conrad Evêque de
ine, qu'il laissa à Rome en qualité
on Vicaire; & par l'embouchure
Tibre ayant gagné la mer, il arri-
ıeureusement au port de Pise. Les
ns le reçûrent avec honneur. Il
urna quelque temps chez eux,
a plusieurs affaires avec autorité,
: dans cette Ville, que dans le re-
le la Toscane; & les ayant remer- *Bar. ut sup.*
de leurs bons offices, il prit con-
'eux, & s'embarqua pour conti-
r son voyage.
lors toute l'occupation des deux
es étoit d'engager dans leur parti
lus de Princes Chrétiens qu'ils
voient, persuadez que toutes les
ses de leurs Etats suivroient leur
iment, aussi-tôt qu'ils se seroient
arez. Dans cette vûë, non seule-
t ils avoient écrit des lettres très-
es dans toutes les Cours souve-
es, où chacun appuyoit son droit
meilleurs raisons qu'il pouvoit
aginer; mais de plus ayant choisi
tre leurs Prélats les gens les plus
iles & les plus éloquens, ils les

voit point perdu l'esperance d'avoir les suffrages de l'Eglise Gallicane: mais l'Assemblée que Sa Majesté indiqua à Estampes de tous les Prelats & Seigneurs de son Royaume, pour
:it. examiner cette grande affaire, ache-
17. va de ruiner le parti d'Anaclet en France, & donna le branle à tous les autres Royaumes de la Chrétienté, pour embrasser celui d'Innocent.

x4- Tout le monde sçait que cette fameuse décision fut l'ouvrage du zele, de la pénetration & de la pieté de S. Bernard. Je dis de sa pieté & de sa sainteté; car à moins d'une revelation divine, qui ne s'accorde guéres qu'aux Saints, il ne paroissoit presque pas possible de pouvoir démêler de quel côté étoit le droit, & lequel des deux étoit le veritable Pape. Le
l. l. saint Abbé eut ordre en particulier de
ier. se trouver à ce Concile: non seulement le Roy l'y appella, mais les principaux Evêques l'en presserent, & le Saint ne put resister à de si puissantes sollicitations, qui étoient pour lui autant de commandemens. Il se mit donc en chemin, saisi de crainte dans la vûë du peril où l'Eglise alloit être exposée. Mais avant que d'arri-

ver à Estampes, Dieu le consola par une vision, dans laquelle il apperçut une grande Eglise, où l'on chantoit les loüanges de Dieu avec un parfait accord ; & depuis ce moment il ne douta plus de la paix. Dès la premiere seance le Roy, les Evêques & tous les Seigneurs convinrent qu'il falloit s'en rapporter à l'Abbé de Clairvaux, & en passer par son avis, tant étoit grande dès ce temps-là (*a*) sa réputation, & l'idée qu'on avoit de sa sainteté. La commission étoit délicate : il l'accepta neanmoins, quoi qu'en tremblant, par l'avis de quelques amis fideles ; & après avoir indiqué un jeûne & des prieres publiques, tandis qu'il examineroit soigneusement la forme de l'élection, le merite des électeurs, la vie & la réputation des élûs, il prononça en faveur d'Innocent, ayant plus d'égard en cela à sa probité, qu'à la forme de son élection, qui n'étoit pas des plus canoniques ; & toute l'assemblée y souscrivit, & lui promit obéïssance comme au veritable Pape.

S. Bern. decide e faveur.

Sug. loc. Mez. vi Louis le p. 130.

Si ce qu'Arnoul, Archidiacre de Sées

(a) *Il n'y avoit pas encore quinze ans qu'il étoit Abbé.*

& Auteur contemporain, raconte d'Anaclet est veritable, il n'y a point de doute que saint Bernard a jugé équitablement en préferant Innocent à Anaclet; car celui-ci, selon cet Auteur, s'étant étrangement décrié pendant sa jeunesse par son insolence, & ses débauches, n'entra à Cluni que pour couvrir l'infamie de sa vie passée par la réputation de ce Monastere, le plus illustre des Gaules: devenu Cardinal par le credit de sa famille, il fut envoyé en diverses legations, où il ne songeoit, dit-il, qu'à satisfaire sa cupidité, & vivoit avec un luxe scandaleux, deux grands repas par jour, des viandes exquises & parfumées, une profusion qui épuisoit les revenus des Evêques & des Abbez; encore pilloit-il les ornemens des Eglises: il l'accuse de plus d'entretenir sa propre sœur, dont il avoit eu des enfans, & de mener toûjours avec lui une fille déguisée en homme. C'est ce que cet Archidiacre écrivoit de Rome, tandis qu'Innocent étoit en France.

1. Spic. 130.

Il reçut les agreables nouvelles de ce qu'on avoit fait pour lui à Estampes, dans le temps qu'il aborda sur

s côtes de Provence ; il alla ensuite
Clermont tenir un Concile, où
naclet & ses Partisans furent excom-
uniez ; & pour comble de joye, il y
ouva les Evêques de Munster & de Otto. Fris.
ılzbourg, que le Roy d'Allemagne l. 7. c. 18.
i envoyoit pour conferer avec lui
r les affaires présentes ; car ce Prin-
: étoit déja resolu de le reconnoître.
uelques jours après on vit arriver
Clermont soixante chevaux, avec
ut l'équipage convenable, tant pour
: Pape, que pour les Cardinaux de
suite. C'étoit un présent que lui fai-
oit le Venerable Abbé de Cluni ; ce Order. l. 13.
ui engagea le Pape par reconnoissan- p. 895.
: à aller visiter cette fameuse Ab-
aye. Les Moines l'y retinrent onze
urs, & lui firent faire la ceremonie
: la Dedicace de leur nouvelle Egli-
, la même qui subsiste encore à
résent. Elle fut consacrée à Dieu en Le 25. Oct.
ıonneur de saint Pierre, le même 1130.
ur que le Pape Urbain II. en avoit
édié le grand Autel 35. ans aupara-
ant. On peut bien juger que cet
onneur leur coûta cher ; l'on ne dé-
raye pas durant onze jours une
Cour aussi nombreuse qu'étoit celle
lu Pape, qu'il n'en coûte beaucoup.

Nous verrons même dans peu que tout le Royaume commençoit à se lasser des dépenses excessives ou l'engageoit ce séjour de Sa Sainteté en France. Mais les richesses de Cluni étoient alors presqu'immenses ; & ce que nos plus opulentes Abbayes ne pourroient faire à présent une seule fois en l'espace d'un siecle, sans s'incommoder notablement, Cluni le faisoit alors facilement presque tous les ans, puisqu'il ne se passoit guéres d'année, que quelque Souverain n'allât avec toute sa Cour y demeurer huit ou quinze jours. On y a vû en même temps l'Empereur, le Pape, & le Roy de France, tous logez commodément dans l'Abbaye, sans déranger les Moines.

XIII. *Le Roy envoye Suger complimenter le Pape.* *Suger vit. Lud. p. 318.* *Aut. p.* *Fleuri l. 68. p. 422.* *Fel. p. 165.*

Avant que le Pape Innocent en sortît, le Roy resolut de lui envoyer une personne des plus considerables de son Royaume pour le saluer, & lui rendre de sa part, comme au seul legitime Pontife, les premieres marques d'honneur & d'obéïssance. Suger fut choisi pour cette fonction si importante. C'étoit déja pour la troisiéme fois en sa vie qu'il avoit été honoré d'une pareille commission ; mar-

que qu'il s'en acquittoit assez bien. Le Pape reçut cette députation avec une extrême joye. L'Evêque d'Albano, qui étoit auprès de Sa Sainteté, le même qui deux ans auparavant, en qualité de Legat d'Honoré II. avoit rendu des services si importans à Suger dans l'affaire des Religieuses d'Argenteüil, le fit connoître au Pape, & lui en dit tout le bien imaginable. Le grand ouvrage de la reforme de saint Denis ne fut pas oublié, non plus que l'édification qu'elle donnoit à tout le monde, & le Pape n'eut pas de peine à croire toutes ces choses, qui se confirmoient assez par le choix que le Roy avoit fait de sa personne, pour venir rendre au saint Siege les premieres soûmissions du Royaume de France. Ainsi après avoir comblé d'honnêtetez l'Ambassadeur, & lui avoir promis qu'il iroit à saint Denis, il le renvoya au Roy pour lui faire ses remercimens. Cependant il s'avança jusques à l'Abbaye de S. Benoît sur Loire, où le Roy, la Reine, les Princes leurs enfans, toute la Cour, & grand nombre d'Evêques vinrent le recevoir (a), avec toutes les dé-

(a) *Je ne sçai où M. Dupin a pris que le Roy*

monstrations de respect dûës à sa Dignité. Le Roy se prosterna à ses pieds, & lui offrit ses services, à lui, & à l'Eglise : & le S.Pere lui dit fort obligeamment, qu'il n'avoit jamais mieux fait connoître que dans cette occasion qu'il en étoit le fils aîné.

Le Pape s'avance jusqu'à Chartres.

Parmi les Prélats qui avoient suivi la Cour, qui alloit au-devant du Pape, Geofroi Evêque de Chartres en étoit un des plus considerables. Avant de partir, il étoit convenu avec saint Bernard, dont il étoit ami particulier, qu'il feroit tous ses efforts pour conduire le Pape à Chartres. Le Saint avoit ses vûës : son zele portoit à réduire tout le monde Chrétien sous l'obéïssance d'Innocent. Aussi-tôt après le Concile d'Estampes, où toute la France avoit déja par son moyen embrassé ce parti, il étoit passé en Angleterre, dans le dessein d'en faire autant qu'en France : & comme sa foi n'avoit point de bornes, il étoit comme sûr de réussir. En consequence il vouloit moyenner une entrevûë entre le Pape & le Roy d'Angleterre ; ce

fut recevoir le Pape à Orleans. 12 siecle p. 142. je ne trouve aucun Historien qui ne convienne que ce fut à Saint Benoît sur Loire.

'il crut ne se pouvoir faire commo-
nent qu'à Chartres, comme n'é-
it pas fort éloigné de Roüen, où
nri étoit alors. C'étoit donc dans
te vûë qu'il avoit engagé Geofroi
onduire le Pape à Chartres. Ce
élat n'eut pas de peine à persuader
Sainteté d'y venir; mais l'Abbé de
airvaux en eut davantage à persua-
r la même chose au Roy d'Angle-
re, & encore plus à l'obliger de
onnoître Innocent pour legitime
cesseur de saint Pierre. Tous les
êques de ses Etats s'y opposoient:
rs sentimens sur cette grande af-
re étoient bien différens de ceux
saint Bernard; & ils paroissoient
si persuadez que l'élection d'Ana-
t étoit canonique, que le Saint
it convaincu qu'elle étoit nulle.
-là tous les efforts qu'ils faisoient
près du Roy, pour le détourner
mbrasser le parti d'Innocent. Peut-
e que ce que la France venoit de
re y contribuoit beaucoup; car il
voit long-temps que les deux Rois
oient entierement opposez de sen-
nens & d'interêts, c'étoit assez que
uis voulût une chose, pour que
enri en voulût une autre; que ce-

lui-là approuvât l'élection d'Innocent, pour que celui-ci la rejettât. Mais qu'il est difficile de resister à un Saint qui est animé de l'esprit de Dieu, qui est aussi puissant en œuvres qu'en paroles, & qui semble avoir toute la nature soumise à son empire ? Un jour que le saint Abbé pressoit encore le Roy d'Angleterre de se déclarer, & que ce Prince s'en défendoit toûjours. *Que craignez-vous?* lui dit-il d'un ton absolu, tel que les Prophetes en prenoient autrefois, lorsqu'ils parloient de la part de Dieu aux Rois d'Israël, *est-ce de commettre un peché, si vous obéissez à Innocent? Songez, Sire, comment vous rendrez compte à Dieu de vos autres pechez; & je prends sur moi celui-ci.* Ce peu de paroles abbatit toute la fierté d'Henri : il n'eut rien à répondre; il se rendit aussi-tôt, & le Saint le conduisit comme en triomphe à Chartres avec une grande suite d'Evêques & de Seigneurs. Ils y arriverent le 13. de Janvier 1131. Le Roy, pour ainsi dire, dissemblable à lui-même, ne fit paroître que de la douceur & de l'humilité dans cette occasion : il se prosterna aux pieds du Pape, il lui promit obéissance filiale pour lui & pour

Vit. S Bern. l. II. c. I.

S. Bernard y amene le Roy d'Angleterre.

ses sujets : & non content de toutes ces marques de soumission & de bienveillance, il le mena à Roüen, où il lui fit faire une reception magnifique, & obligea tous les Seigneurs de sa Cour, & tous ses sujets, sans en excepter les Juifs, de faire de grands présens à Sa Sainteté, après leur en avoir donné l'exemple. *Malmesb. hist.*

Le Saint Pere reçut tout, sans rien refuser, pas même de la main des Juifs. Ainsi tandis que ceux de Rome rendoient service à Anaclet, ceux de France & d'Angleterre faisoient la même chose à son concurrent; avec cette différence, que les Juifs de Rome ne donnoient que leur peine & leur industrie (*a*), au lieu que ceux de France donnoient de leur bourse. Cette devotion plut si fort au Pape, & il voyoit avec tant de plaisir cette genereuse affection qu'on lui témoignoit en Frace, qu'il n'y avoit pas moyen de l'en arracher. Son Legat (*b*)

(a) *L'on prétend que s'étant saisi du tresor de saint Pierre, & ne trouvant aucun Chrétien qui voulût briser les Croix d'or & d'argent pour les fondre, les Juifs se presenterent pour lui rendre ce service, & qu'il l'accepta.*

(b) *Gautier Archevêque de Ravenne.*

revint d'Allemagne, & lui apporta des lettres par lesquelles le Roy & les Evêques le prioient au nom de toute la Nation, de venir les honorer de sa présence. Le Saint Pere ne se pressoit point. Enfin après plusieurs délais il fut jusques à Liege, où le Roy Lothaire l'attendoit avec la Reine son épouse, & grand nombre de Seigneurs & de Prelats. On vint en procession recevoir le Pape au bout de la grande place, qui est devant l'Eglise Cathedrale. Alors le Roy mit pied à terre, & s'avançant prit d'une main la bride du cheval blanc que le Pape montoit, à qui il servoit ainsi d'Ecuyer, & de l'autre tenoit une verge pour écarter le peuple. Enfin le Roy lui donna la main en descendant de cheval, & le soûtint par dessous les bras. Voilà bien de l'honneur en apparence : mais comme tout cela n'étoit que de pures ceremonies qui n'avoit rien de solide, & qu'au lieu de donner au Saint Pere, on commençoit à lui demander (a), il reprit bien-tôt le chemin de France, dont

Ils vont en Allemagne.

(a) *Le Roy Lothaire le pressa de lui rendre les Investitures que son prédecesseur Henri avoit cedées avec tant de peines.*

l'air lui paroissoit plus salutaire.

Pour s'acquitter de la parole qu'il avoit donnée à l'Abbé Suger de ne point retourner en Italie sans l'aller voir, il resolut d'aller passer les Fêtes de Pâques à saint Denis. Il y arriva le Mercredi de la Semaine Sainte de l'année 1131. (a) L'Abbé à la tête de sa Communauté fut en procession jusques aux portes de la Ville, pour recevoir le Pape. Sa Sainteté officia le Jeudi Saint, selon l'usage de l'Eglise Romaine, & celebra la Cene avec toutes les ceremonies qui se pratiquent à Rome en ce jour, sans oublier la plus importante, nommée *le Presbytere*, c'est-à-dire, une distribution de pieces d'or à tous les assistans. Le lendemain il ne lui en coûta pas tant, il en fut quitte pour un peu de fatigue inséparable de l'Office du Vendredi Saint, qu'il celebra, aussi-bien que celui du Samedi. Enfin il poussa la pieté jusqu'à venir aux Matines de la nuit de Pâques avec les Religieux.

XIV. *Arrivée du Pape à saint Denis.*

Fleuri hist. l. 68.

Au sortir de Matines il se fit une Cavalcade fort curieuse. Comme Su-

(a) *Pâques étoit le 19. d'Avril cette année-là.*

ger a pris soin de nous en faire lui-même la description, il est bon de l'entendre parler. Ses termes dans un livre qui ne traite que de l'histoire de sa vie, ne peuvent être qu'agreables

Sug. vie de Louis le G. p. 318.

» Le Pape, dit-il, suivi des Cardi-» naux & des Prélats de sa suite, sor-» tit de grand matin de l'Abbaye, & » se retira secretement au Prieuré de » saint Denis de l'Etrée. (a) Là ils se » parerent de leurs plus riches orne-» mens, comme ils ont coûtume de » faire à Rome dans les grandes cere-» monies. Ils mirent sur la tête du » Pape un Diadême, composé d'une » Mître en broderie, environné par » le haut d'un Cercle d'or en forme » de casque. Le Saint Pere étant mon-» té ensuite sur un cheval blanc capa-» raçonné, tous les Cardinaux cou-» verts de longs manteaux, & montez » sur des chevaux de différentes cou-» leurs, dont toutes les housses étoient » blanches, alloient devant lui deux » à deux, en chantant des hymnes. » Les Barons & les autres Gentils-» hommes feudataires de l'Abbaye, » marchoient à pied, & servoient » d'Ecuyers au Pape, menant son

(a) *Ce Prieuré est à l'autre bout de la Ville.*

cheval par la bride ; d'autres mar- «
choient, devant ; & jettoient de la «
monnoye en abondance, pour écar- «
ter la foule. Toutes les rues étoient «
tenduës de riches tapisseries, & or- «
nées de verdures. Plusieurs compa- «
gnies de soldats vinrent par hon- «
neur au-devant du Pape ; il y eut un «
concours prodigieux de peuple. Les «
Juifs de Paris accoururent même à «
ce spectacle ; & présenterent au «
Pape le livre de la Loi en un rou- «
leau, couvert d'un voile. Alors Sa «
Sainteté touchée de compassion sur «
l'état de ces enfans de la Synagogue «
aveugle, leur dit : Plaise au Dieu «
tout-puissant d'ôter le voile de vos «
cœurs. (*a*) Enfin le Saint Pere arriva «
à la Basilique des Martyrs, parée «
de ses plus riches ornemens, & où «
brilloient de tous côtez non seule- «
ment l'or, mais une infinité de pier- «
reries, beaucoup plus précieuses «
que l'or & l'argent. Il celebra les «
divins Mysteres avec une pieté exem- «
plaire, & nous eûmes l'honneur de «
lui servir d'Assistant dans cette ac- «

(*a*) *Dom Felibien s'est trompé ici, & n'a pas apperçû dans les paroles de Suger qu'il a traduites, le present que les Juifs firent au Pape.*

» tion.(a) Aprés la Messe, on descen» dit dans le Cloître, tendu de riches » tapisseries, & couvert de tables que » l'on y avoit dressées. D'abord ils » mangerent un agneau, étant com» me couchez à l'antique. Le reste du » festin se fit comme à l'ordinaire. Le » Pape & ses Cardinaux y furent ser» vis à la maniere des Grands. Le » lendemain on recommença la pro» cession avec le même appareil, de» puis l'Eglise de saint Remi jusqu'à » l'Abbaye.

XV. *Suger tire de lui une Bulle avantageuse.* *Sug. loc. cit.*

Le Pape, après avoir ainsi passé les Fêtes de Pâques à saint Denis, partit pour Paris, fort content de l'Abbé Suger, & fort édifié de sa Communauté. Il fit mille remercimens à l'un, donna mille benedictions aux Moines, & leur promit à tous sa protection dans toutes les rencontres. Il ne s'arrêta pas long-temps à Paris; mais après avoir rendu ses actions de graces au Roy, qui de son côté lui promit de le secourir de tout son pouvoir, Sa Sainteté partit pour Roüen,

(a) *Dom Felibien s'est encore trompé ici, en faisant celebrer la Messe par l'Abbé Suger, & non pas par le Pape, qui, selon lui, ne fit que l'entendre, quoique Suger dise le contraire.*

l'air lui paroissoit plus salutaire.

Pour s'acquitter de la parole qu'il avoit donnée à l'Abbé Suger de ne point retourner en Italie sans l'aller voir, il resolut d'aller passer les Fêtes de Pâques à saint Denis. Il y arriva le Mercredi de la Semaine Sainte de l'année 1131. (*a*) L'Abbé à la tête de sa Communauté fut en procession jusques aux portes de la Ville, pour recevoir le Pape. Sa Sainteté officia le Jeudi Saint, selon l'usage de l'Eglise Romaine, & celebra la Cene avec toutes les ceremonies qui se pratiquent à Rome en ce jour, sans oublier la plus importante, nommée *le Presbytere*, c'est-à-dire, une distribution de pieces d'or à tous les assistans. Le lendemain il ne lui en coûta pas tant, il en fut quitte pour un peu de fatigue inséparable de l'Office du Vendredi Saint, qu'il celebra, aussi-bien que celui du Samedi. Enfin il poussa la pieté jusqu'à venir aux Matines de la nuit de Pâques avec les Religieux.

XIV. *Arrivée du Pape à saint Denis.*

Fleuri hist. l. 68.

Au sortir de Matines il se fit une Cavalcade fort curieuse. Comme Su-

(a) *Pâques étoit le 19. d'Avril cette année-là.*

ger a pris ſoin de nous en faire lui-même la deſcription, il eſt bon de l'entendre parler. Ses termes dans un livre qui ne traite que de l'hiſtoire de ſa vie, ne peuvent être qu'agreables.

Sug. vie de Louis le G. p. 318.

» Le Pape, dit-il, ſuivi des Cardi-» naux & des Prélats de ſa ſuite, ſor-» tit de grand matin de l'Abbaye, & » ſe retira ſecretement au Prieuré de » ſaint Denis de l'Etrée. (a) Là ils ſe » parerent de leurs plus riches orne-» mens, comme ils ont coûtume de » faire à Rome dans les grandes cere-» monies. Ils mirent ſur la tête du » Pape un Diadême, composé d'une » Mître en broderie, environné par » le haut d'un Cercle d'or en forme » de caſque. Le Saint Pere étant mon-» té enſuite ſur un cheval blanc capa-» raçonné, tous les Cardinaux cou-» verts de longs manteaux, & montez » ſur des chevaux de différentes cou-» leurs, dont toutes les houſſes étoient » blanches, alloient devant lui deux » à deux, en chantant des hymnes. » Les Barons & les autres Gentils-» hommes feudataires de l'Abbaye, » marchoient à pied, & ſervoient » d'Ecuyers au Pape, menant ſon

(a) Ce Prieuré eſt à l'autre bout de la Ville.

cheval par la bride ; d'autres mar- «
choient, devant ; & jettoient de la «
monnoye en abondance, pour écar- «
ter la foule. Toutes les rues étoient «
tendues de riches tapisseries, & or- «
nées de verdures. Plusieurs compa- «
gnies de soldats vinrent par hon- «
neur au-devant du Pape ; il y eut un «
concours prodigieux de peuple. Les «
Juifs de Paris accoururent même à «
ce spectacle ; & présenterent au «
Pape le livre de la Loi en un rou- «
leau, couvert d'un voile. Alors Sa «
Sainteté touchée de compassion sur «
l'état de ces enfans de la Synagogue «
aveugle, leur dit : Plaise au Dieu «
tout-puissant d'ôter le voile de vos «
cœurs. (*a*) Enfin le Saint Pere arriva «
à la Basilique des Martyrs, parée «
de ses plus riches ornemens, & où «
brilloient de tous côtez non seule- «
ment l'or, mais une infinité de pier- «
reries, beaucoup plus précieuses «
que l'or & l'argent. Il celebra les «
divins Mysteres avec une pieté exem- «
plaire, & nous eûmes l'honneur de «
lui servir d'Assistant dans cette ac- «

(a) *Dom Felibien s'est trompé ici, & n'a pas apperçû dans les paroles de Suger qu'il a traduites, le present que les Juifs firent au Pape.*

» tion. (a) Aprés la Messe, on descen-
» dit dans le Cloître ; tendu de riches
» tapisseries, & couvert de tables que
» l'on y avoit dressées. D'abord ils
» mangerent un agneau, étant com-
» me couchez à l'antique. Le reste du
» festin se fit comme à l'ordinaire. Le
» Pape & ses Cardinaux y furent ser-
» vis à la maniere des Grands. Le
» lendemain on recommença la pro-
» cession avec le même appareil, de-
» puis l'Eglise de saint Remi jusqu'à
» l'Abbaye.

XV. *Suger tire de lui une Bulle avantageuse.* *Sug. loc. cit.*

Le Pape, après avoir ainsi passé les Fêtes de Pâques à saint Denis, partit pour Paris, fort content de l'Abbé Suger, & fort édifié de sa Communauté. Il fit mille remercimens à l'un, donna mille benedictions aux Moines, & leur promit à tous sa protection dans toutes les rencontres. Il ne s'arrêta pas long-temps à Paris ; mais après avoir rendu ses actions de graces au Roy, qui de son côté lui promit de le secourir de tout son pouvoir, Sa Sainteté partit pour Roüen,

(a) *Dom Felibien s'est encore trompé ici, en faisant celebrer la Messe par l'Abbé Suger, & non pas par le Pape, qui, selon lui, ne fit que l'entendre, quoique Suger dise le contraire.*

où elle avoit encore quelques affaires. Je ne sçai si Suger l'y suivit, mais il est certain que ce fut là que le Pape lui fit connoître & à ses Religieux, que les promesses qu'il leur avoit faites en sortant de saint Denis, n'étoient pas de purs complimens ; car il leur envoya une Bulle très-ample, dans laquelle il leur confirme la possession d'Argenteüil, & de tous les autres biens, privileges, droits, & acquisitions par eux faites dès le tems des Papes Zacharie, Etienne, Leon, Alexandre, Pascal, & Calixte ses prédecesseurs. On y donne de grandes loüanges à l'Abbé & à sa reforme ; on y menace de la malediction de Dieu & de ses Saints ceux qui oseront les troubler dans la possession de toutes ces choses. Enfin on y ajoûte de nouveaux droits, comme celui de ne pouvoir être obligez par les Evêques de se trouver à leurs Synodes, & de prêter leurs Eglises pour des processions, stations, & autres dévotions du peuple ; ce qui marque qu'en ce temps-là on les inquiétoit sur tous ces articles. La Bulle est dattée de Rouen le septiéme des Ides de May, l'an de Notre-Seigneur 1131. & souf-

Ap. Felib. p. 98. n. 130.

Concile fut indiqué à Reims pour la saint Luc de cette même année 1131.

Le Pape indique un Concile general à Reims.

En attendant ce jour, le Pape fit quelques fonctions Ecclesiastiques en divers lieux. Il alla à Soissons faire la Dedicace de l'Eglise de saint Medard ; il fit quelques voyages de devotion, & saint Bernard l'accompagnoit par tout ; Sa Sainteté ne lui permettoit plus de se separer d'Elle.

Vit. S. Ber. l. 11. c. 1.

XVI.

Mort tragique du Dauphin de Fr.

Mais pendant que tout le monde se préparoit à ce fameux Concile, il arriva à Paris un funeste accident, qui plongea toute la France dans la douleur, & causa à tout le Royaume, & particulierement à la Cour, un deüil qui dura long-temps. On prétend même qu'il abregea les jours du Roy, & qu'il fut enfin cause de sa mort. Il n'y avoit que deux ans qu'il avoit fait couronner Philippe son fils aîné. C'étoit un jeune Prince d'une grande esperance ; non seulement il étoit bien fait de sa personne ; mais il paroissoit encore avoir beaucoup d'esprit & d'adresse, une humeur si douce & si engageante, qu'il faisoit les délices de toute la France. Un jour qu'il se divertissoit dans un des Fauxbourgs de Paris, en courant après un de ses Ecuyers, un pourceau s'enga-

Suger vit. Lud. Gr. p. 318.

Order. l. 13. p. 895.

Chro. Mor. p. 377.

:re fort genereuse ; car il ne pou-
it rien tirer des revenus du saint
:ge en Italie, la France commença
s'appercevoir qu'il lui étoit à char-
. Il menoit par-tout avec lui une
our nombreuse, & quantité de
ens, la plûpart Italiens, gens que
n sçait être un peu avides du beau
étail : ces sortes de passages, quand
arrivent souvent deviennent one-
ux. Je ne sçai si le Pape le comprit;
ais enfin pour terminer cette lon-
e station, il resolut de tenir un
oncile general de tout l'Occident,
our se faire reconnoître d'une ma-
ere plus solemnelle, & empêcher
e son concurrent, qui étoit encore
ut puissant dans Rome, n'eût ja-
ais aucun accès sur les terres de
ance, d'Allemagne, d'Angleterre,
d'Espagne : & s'il étoit possible,
unir toutes les forces de ces quatre
oyaumes, pour les opposer à celles
Anaclet, & le chasser d'Italie ; c'é-
it son principal dessein. Il ne pou-
oit ignorer qu'on n'eût fort souhaité
voir à Rome : ainsi il y avoit appa-
ence qu'on l'aideroit efficacement à
retourner, & à s'y établir de ma-
iere qu'il pût y rester en paix. Le

Fleuri hist. l. 68. p. 425.

Sug. ut sit. l'adoucir, Homere lui-meme, avec toute son éloquence, dit notre Abbé, n'auroit pas été capable d'expliquer la grandeur & l'étenduë de cette vive douleur, dont le Roi & la Reine étoient pénétrez jusques au fond de l'ame.

Pensées ridicules de quelques Historiens sur cet accident.

Chron. Morin. ut sup. Arnaud d'Andil. vie de S. Bern. l. 6. c. 19.

Comme l'animal qui avoit été cause de ce malheur avoit disparu, sans qu'on ait jamais pû découvrir ce qu'il étoit devenu, cela donna lieu à bien des gens de croire legerement que le diable envieux du bonheur de la France, avoit pris la figure de cet infame pourceau, pour lui causer ce déplaisir, & exciter du trouble dans la Monarchie, en faisant mourir d'une maniere si tragique le legitime heritier de la Couronne, dans un temps où le Roy son pere paroissoit n'être plus guéres en état de gouverner. Il semble même par les termes (*a*) de Suger, qu'il ait été aussi dans cette pensée, qui devint alors fort commune dans le Royaume. Le fait n'est pas impossible ; mais quand les accidens peuvent arriver naturellement, il me semble qu'il est hors de propos d'en aller chercher d'autres causes.

(a) *Obvio porco diabolico offensus equus, gravissimè cecidit.* Sug. ut sup.

Quelques esprits superstitieux ont prétendu que cette mort tragique étoit une punition du mépris que le Roy avoit fait des très-humbles prieres de saint Bernard, & de quelques Prélats, qui prosternez à ses pieds, lui avoient demandé instamment le pardon de l'Archevêque de Sens, & de l'Evêque de Paris, dont ce Prince croyoit avoir été offensé. Ils ajoûtent que le même Saint l'avoit menacé, en lui prédisant qu'il en coûteroit la vie à son fils aîné *(a)* : mais outre que cette querelle étoit assoupie depuis plusieurs années, & que ces Prélats étoient rentrez en grace dés l'an 1127. il n'y a pas d'apparence qu'un Saint, de la douceur dont étoit saint Bernard, eût voulu venger d'une maniere si cruelle un petit affront, qu'il croyoit avoir reçû par ce refus, qui d'ailleurs paroissoit juste : on peut dire même que ces terribles menaces qu'on lui met dans la bouche, ne conviennent point à un sujet, quelque saint qu'il soit, à l'égard de son Souverain ; & saint Bernard sçavoit trop bien le respect qui est dû à la

Geofroi vie de S. Bern. l. 4. c. 2. Arn. d'Amdil, loc. cit.

Henri.

Etienne.

(a) *Hæc tua Rex pertinacia filii tui Philippi interitu mulctabitur.* Gaufrid. ut sup.

Majesté Royale, pour en avoir agi de la sorte. C'est pourquoi nos Historiens les plus judicieux ont traité cela de fable, & le Moine de Clairvaux qui l'a débitée, de petit esprit. Ils disent que cet accident fut cause que le Roi se reconcilia avec les Evêques, conformément aux desirs de S. Bernard ; & cependant la verité est que cette reconciliation étoit faite trois ou quatre ans auparavant.

Tandis que toute la France étoit dans un si grand deüil, de la perte qu'elle venoit de faire, Suger n'étoit pas sans inquiétude. Son zele pour le bien de l'Etat, dont il étoit le principal Ministre, souffroit beaucoup. Il voyoit le Roy fort infirme & valetudinaire ; il craignoit qu'il ne vînt à manquer tout d'un coup, alors le Royaume n'auroit pas été sans troubles. Comme le plus âgé de ses enfans n'avoit encore que neuf ou dix ans, plusieurs Princes, dont l'ambition lui étoit connuë, n'auroient jamais manqué de se prévaloir de la foiblesse de cet enfant, pour envahir la Couronne, ainsi qu'il étoit déja arrivé plus d'une fois dans de semblables occasions. Pour prévenir ce mal, qui pouvoit arriver, il conseilla au Roy de pro-

r de l'occasion du Concile general, ui s'alloit tenir à Reims, & d'y faire uronner le jeune Prince Louis son cond fils, devenu l'aîné par la mort Philippe. Il lui représenta que tous Grands du Royaume devant se ouver à cette assemblée, aussi-bien 'une infinité de Seigneurs & de élats étrangers, si son fils y étoit e fois reconnu Roy de France, perne n'oseroit plus remuer dans la re, après le serment de fidelité que is les Ordres du Royaume lui auient prêté à son Sacre. Il ajoûta e ce seroit aussi un moyen d'adou- sa douleur de la perte de l'aîné en yant celui-ci dans la même élevan que l'autre. Enfin il lui apporta s raisons si fortes pour l'engager à tte démarche, que le Roy ne put mpêcher de reconnoître qu'il ait en la personne de Suger non seunent un fidele Ministre, mais un bile Conseiller, dont les vûës pernτes alloient au-devant de tout ce i pouvoit troubler l'Etat, & cau- quelque préjudice à la Famille yale. Louis lui en sçut bon gré, lui parla de cette affaire avec tant confiance, que Suger avouë qu'il

Suger vit. Lud. Gr. p. 319.

ne se pouvoit rien ajoûter à la liberté & à la familiarité que le Roy lui donnoit auprès de sa personne, ce qu'il n'a témoigné en aucun endroit de son histoire qu'en cette occasion importante, où il y alloit du salut de tout le Royaume.

Il fit donc associer à la Royauté le Prince qui devoit un jour lui témoigner tant de reconnoissance de ce service, & prendre tant de confiance en sa fidelité, qu'il en viendroit même jusques à se décharger quelquefois sur lui du pesant fardeau de cette Couronne, qu'il lui faisoit mettre de si bonne heure sur la tête : ainsi comme il n'y avoit point de temps à perdre, car l'on étoit déja au 15. d'Octobre (a), les ordres furent expediez dans le moment, & envoyez par tout le Royaume pour la ceremonie du Sacre du jeune Roy, qui se fit le 25. du même mois par les mains du Pape, de la maniere que nous allons dire.

XVIII. [illegible]

Quoique le Concile eût été indiqué pour la saint Luc, il est certain neanmoins que l'ouverture ne s'en fit point ce jour-là, puisque le Pape étoit encore à Soissons, & qu'il n'en

(a) Le jeune Roy Philippe étoit mort le 13. & il fut enterré immediatement le jour suivant à S. D.

artit que le lendemain 19. du mois ; & comme d'ailleurs les Actes de ce Concile sont perdus, l'on ne peut dire précisément quel jour il commença (*a*), nous voyons seulement qu'il dura environ quinze jours, & que le Samedi 24. du mois, il étoit déja assemblé, peut-être depuis un jour ou deux. *To. X. Conc. p. 989.*

Il s'y trouva treize Archevêques, deux cens soixante & trois Evêques, sans compter les Cardinaux, qui n'étoient guéres moins de dix-huit ou vingt, avec un grand nombre d'Abbez, d'Ecclesiastiques & de Moines, François, Allemans, Anglois & Espagnols. Entre les Abbez qui y assisterent, saint Bernard étoit celui qui y faisoit sans contredit la plus belle figure. Non seulement le Pape le faisoit assister avec les Cardinaux à toutes les déliberations publiques, mais les particuliers ne s'adressoient qu'à lui pour leurs affaires, dont il faisoit son rapport au Pape : son grand soin étoit de proteger les innocens, & de les délivrer de l'oppression qu'ils *Fleuri hist. l. 68.* *To. X. Conc. ut sup.*

(a) *Dordech. dit que ce fut le 19. du mois, ce qui est impossible, puisque le Pape ne put partir de Soissons que le 19.*

tôt que ce n'est point S. Bernard qui parle, quand on est accoûtumé à l'entendre parler. Il semble que ce discours ait été fait pour la clôture du Concile ; c'est une vive exhortation aux Evêques de bien remplir les devoirs de leur charge, sur les paroles de N. S. *Celui qui n'entre pas dans la bergerie par la porte, est un voleur, &c.* Quelque long que soit ce sermon, il y manque quelque chose, & nous n'en avons pas la fin.

n. 10. L'élection du Pape Innocent fut approuvée solemnellement dans ce Concile, & Pierre de Leon excommunié, s'il ne venoit à resipiscence. C'étoit le but principal de ce Concile, au moins dans la pensée du Pape. On y publia aussi plusieurs Canons pour le maintien de la discipline de l'Eglise (*a*) : mais comme ils ne regardent point notre Histoire, parce qu'on ne voit pas que Suger y ait eu aucune part, nous passons à d'autres choses.

(a) *Il y en a dix-sept qu'on trouve dans le dixiéme tome des Conciles p. 981. Mais il semble que ce ne soit qu'une repetition de ceux qui avoient déja été faits dans les Conciles precedens, & on les trouve encore presque tous dans le Concile general de Latran, tenu sous le même Pape, quelques années après celui de Reims.*

Le Vendredi de la même semaine, qui étoit le 23. d'Octobre, le Roy Louis VI. accompagné de son cher Abbé de saint Denis, arriva à Reims avec toute sa Cour. La Reine son épouse étoit du voyage, & elle menoit avec elle le jeune Prince Louis. Dès le lendemain le Roi vint au Concile, suivi des principaux Seigneurs de ses Etats, mais principalement de Raoul Comte de Vermandois, & grand Sénéchal de France son parent, sur l'épaule duquel le Roi s'appuïoit en marchant, comme feroit un homme accablé de tristesse. Il monta sur la tribune où étoit le Pape; & après lui avoir baisé les pieds, il s'assit auprès de lui dans une chaire un peu plus basse que n'étoit celle de Sa Sainteté.

XIX. Le Roy vient.

Chro. Mo p. 378.

Il parla de la mort de son fils en peu de mots, qui tirerent les larmes à tous les assistans, & il n'y eut personne dans l'assemblée, qui ne parût prendre part à l'affliction de ce pere désolé. On voyoit à chaque parole qu'il proferoit, ses larmes couler de ses yeux, & toute l'amertume de son cœur paroissoit & sur son visage, & dans sa contenance. Je ne sçai si le Pape s'étoit préparé pour lui répon-

dre ; mais l'on ne peut rien dire ni de plus judicieux, ni de plus Chrétien, ni de plus touchant que le discours qu'il lui tint en présence des Peres du Concile. » Grand Roi, lui dit-il, en » se tournant de son côté, il faut élever votre esprit & toutes vos pensées au Roi des Rois, pour adorer » ses jugemens, & recevoir avec une » soumission parfaite les évenemens » de sa divine providence. C'est lui » qui vous a mis le Sceptre en main » & la Couronne de France sur la tête. C'est par sa volonté que vous » commandez à cette noble & genereuse nation : mais il vous oblige » de croire que, comme il n'y a rien » dans ce monde à qui il n'ait donné » l'être ou la vie, rien aussi ne peut » perdre l'un ou l'autre, que par ses » ordres, ou par sa permission ; car ce » n'est point une Divinité aveugle, » qui puisse ignorer aucune chose de » tout ce qui se passe ici-bas : & quoiqu'il s'y commette quelquefois de » grandes injustices, ces évenemens » sont toûjours justes de sa part, & » sont des effets ou de sa justice, ou » de sa misericorde. Vous sçavez, » grand Prince, que la prosperité &

Le Pape le console. Ibid.

adversité sont entre les mains de «
Dieu deux moyens ordinaires dont «
il se sert dans la conduite de ses en- «
fans : par l'une il les console, par «
l'autre il les instruit & les châtie : «
c'est lui, comme les saintes Ecritu- «
res nous l'enseignent, qui frappe «
& qui guérit : c'est lui qui corrige «
ceux qu'il aime, qui ôte la vie & «
qui la rend ; & cette alternative de «
biens & de maux qu'il répand sur «
tout le cours de notre vie, est un «
effet de sa plus haute sagesse, afin «
que l'homme ne s'attache point à la «
figure de ce monde qui passe, ou de «
crainte que s'il étoit toûjours dans «
la prosperité, il oubliât que c'est «
ici un exil, & que tous nos vœux & «
nos desirs doivent tendre à la cele- «
ste Jerusalem ; nous n'avons point «
de demeure assûrée en ce monde, «
nous n'y sommes que comme des «
voyageurs qui passent, & qui ten- «
dent à leur patrie, qui est dans le «
Ciel. C'est là où tous ceux qui ont «
vécu selon l'esprit, & qui ont eu «
soin de mortifier leurs passions re- «
gnent avec Dieu dans la possession «
d'un bonheur éternel. C'est de ce «
bonheur qu'il a rendu participant «

» votre fils, qu'il a pris, lorsqu'il é-
» toit encore dans la simplicité & dans
» l'innocence. Sa parole y est enga-
» gée, il nous l'a promis : le Royaume
» des cieux est particulierement desti-
» né à ceux que la corruption du sie-
» cle n'a point encore infectez.
» Souffrez, Sire, que je vous met-
» te devant les yeux l'exemple de ce
» saint Roi, que Dieu semble n'avoir
» donné au monde, que pour servir
» de modele de vertu à tous les Rois
» de la terre, qui voudroient vivre
» dans la pieté & dans la justice. Tant
» que ce Prince selon le cœur de Dieu,
» vit son fils bien aimé malade & lan-
» guissant, il s'affligea, il prit le cili-
» ce, il se couvrit de cendres, il se
» mit en prieres, & ne voulut ni boi-
» re, ni manger : mais aussi-tôt qu'on
» lui eut dit que Dieu en avoit dis-
» posé, & que l'enfant étoit mort, il
» reprit ses habits ordinaires, il se
» lava le visage & les mains, & se fit
» apporter à manger, parce que l'es-
» prit de Dieu, dont il étoit rempli,
» lui faisoit connoître que c'étoit un
» grand crime que de ne pas se sou-
» mettre parfaitement aux ordon-
» nances du Ciel, & aux arrêts de sa

ıſtice. Ainſi je vous conjure de mo- «
erer cette douleur exceſſive, dont «
ıous voyons votre ame pénétrée, «
ɛ de bannir cette triſteſſe accablan- «
e, qui paroît juſques ſur votre vi- «
age, & qui ne tire ſon origine que «
l'une affection un peu trop humaine. «
Souvenez-vous que celui qui a pris «
rotre fils aîné, pour le faire regner «
lès à préſent avec lui dans le Ciel, «
vous en laiſſe pluſieurs autres pour «
regner ici-bas après vous. C'eſt à «
vous à nous conſoler nous autres «
étrangers, chaſſez de notre pays, «
& devenus, pour ainſi dire, errans «
de Province en Province. Vous l'a- «
vez fait, grand Prince, d'une ma- «
niere digne de votre pieté, en nous «
recevant dans vos Etats avec tant «
d'honneur, & nous comblant de «
tant de bienfaits. Vous êtes le pre- «
mier des Princes Chrétiens à qui nous «
ſommes redevables de l'hoſpitalité. «
Puiſſe le Ciel vous en recompenſer, «
comme vous le meritez, & pour les «
biens de ce monde, dont vous nous «
avez fait part, vous combler d'un «
bonheur éternel, d'une vie heureu- «
ſe, qui ne ſera plus ſujette à la mort; «
& d'une joie ſainte, qui ne ſera «

» plus traverſée d'au

Après que le Pape
diſcours, il ſe leva,
de l'ame du jeune Pr
même toutes les p
marquées pour ce ſ
remis ſur ſon ſiege, i
ques & les Abbez de
à ſe trouver le lend
lieu, revêtus de to
Pontificaux, comme
pour aſſiſter au Sacre

Chro. Mor. ibid. Le pere parut tout
cours du Pape avoi
ſur ſon cœur & ſur
retira beaucoup p
l'Abbaye de S. Remi
ſon logement.

XX. *Couronnement de ſon fils. Id. ibid.* Le lendemain, c
manche 25. d'Octo
ſembla beaucoup pl
coûtume : on eût dit
une nouvelle lumie
cette auguſte ceremo
lors n'avoit point e
qui ne l'aura peut-êt
qu'on n'avoit point e
pe en France à la tê
general, couronner
nos Rois. Dès le m

ortant du Palais Archiepiſcopal avec
a Cour, & pluſieurs Prélats du Con-
ile, alla à ſaint Remi prendre le jeu-
e Prince qu'il devoit ſacrer. Les Re-
igieux ſortirent au-devant du Pape
n proceſſion; pour le recevoir avec
oute la pompe & la majeſté qu'exi-
eoit la dignité de la perſonne qui ve-
oit chez eux. Cette ceremonie étant
inie, le Pape revêtu de ſes ornemens
es plus ſolemnels, & la Tiare ſur la
ête, conduiſit le Prince à l'Egliſe
Métropolitaine de Notre-Dame. Ils
ٍtoient ſuivis d'une multitude innom-
brable du Clergé, de la Nobleſſe, &
du peuple. A la porte de Notre-Da-
me ils trouverent le Roi qui les at-
tendoit, avec quantité de Seigneurs
& de Prélats: ils entrerent dans l'E-
gliſe, préſenterent le jeune Prince à
l'Autel, & le Pape le ſacra avec l'hui-
le dont ſaint Remi avoit oint le Roi
Clovis à ſon Baptême, & qu'on croit
avoir été apportée du Ciel par un
Ange.

Ce fut alors qu'on vit pour la pre- *Pairs de France pour la premiere fois.*
miere fois au Sacre de nos Rois les
douze Pairs de France, qui depuis y
ont toûjours été appellez, ſix Eccle- *Mez. hiſt de Louis-le Gr. p. 434*
ſiaſtiques & ſix Laïcs; ce qui fait

[illegible] Pape [illegible] fix [illegible] [illegible] leurs [illegible] Pairs [illegible] les [illegible] [illegible] on [illegible] des [illegible] mais il n'y [illegible] Royaume.

[illegible] le [illegible] [illegible] fort [illegible] & le [illegible] ordre [illegible] [illegible] [illegible] la [illegible] entra [illegible] pas [illegible] bonnes graces, [illegible] qu'il [illegible] sinon lorsque [illegible] quelque expe[illegible]. Suger, qui depuis sa [illegible] reconnu combien les

tercices de la guerre & le port des
mes, étoient contraires à sa pro-
ssion, étoit beaucoup plus reservé
ır cet article. Il prenoit ce temps-là
our se retirer à son Abbaye, qu'il
isoit embellir, en relevant tous les
âtimens que la negligence de ses
rédecesseurs avoit laissé dans un très-
auvais état : mais il ne faut pas s'en
tonner. Ce sont des suites presque
ıséparables du relâchement de la dis-
ipline. Ce fut donc environ ce tems-
à que Suger travailla à reparer la
lûpart des lieux reguliers de son Ab-
aye, le Dortoir, le Refectoire,
appartement des hôtes, & celui des
Officiers de la maison, & sur-tout
'entrée du Monastere, qui n'étoit ni
eguliere, ni édifiante, quoique ce
oit la principale chose à laquelle on
loive prendre garde, parce que c'est
a premiere qui frappe les yeux de
ceux qui y viennent, & qui ordinai-
rement jugent du reste de la maison
par l'entrée. Tous ces bâtimens ne
coûterent guéres à l'Abbé : il eut l'a-
dresse de les faire faire pour la plûpart
aux dépens des habitans de saint De-
nis, qui pour être exempts à l'avenir
d'une charge fort onereuse que l'Ab-

Suger rétablit les lieux reguliers de son Abbaye.

Hist. de S. D. p. 170.

Id. ibid.

bé Yves, l'un de ses prédecesseurs, leur avoit imposée, donnerent deux cens livres d'or, somme capable en ce temps-là (a) de pousser un bâtiment fort loin.

Dans tout le reste du temps, Suger n'abandonnoit point la Cour, & sembloit être par son assiduité auprès de la personne du Roi, ce qu'étoient autrefois chez les Souverains certains Favoris qu'on appelloit *Collaterales*. Tout se faisoit par son avis, par son conseil, lui-même portoit les ordres aux Officiers subalternes, pour executer ce qui avoit été resolu : si bien qu'on pouvoit dire de lui ce que le grand Prêtre Achimelec disoit à Saül
ỹ. 22. de David: » Y a-t'il quelqu'un entre » vos serviteurs, qui vous soit aussi » fidele que David, lui qui marche » pour executer vos ordres, & qui a » tant d'autorité dans votre maison?

Si c'étoit un sujet fidele à l'égard de son Roi, c'étoit aussi un ami fidele à l'égard de ses amis, & de tous ceux qui lui avoient rendu quelque service. Saint Bernard étoit du nombre : il

(a) *On voit encore dans des Regiſtres du douziéme siecle, six deniers pour plusieurs journées de Massons & de Tailleurs de pierre.*

ne pouvoit oublier les obligations qu'il avoit à ce grand Saint, qu'il regardoit après Dieu comme l'auteur de sa conversion. Pour lui en témoigner sa reconnoissance, il l'aida de tout son pouvoir dans un grand différend qu'il eut en ce temps-là avec l'Abbé de Cluni. L'affaire étoit de consequence; & comme elle fit grand bruit, nous ne pouvons nous dispenser d'en dire quelque chose.

XXI.
Le Pape va à Clairvaux & à Cluni.

Après que le Pape Innocent eut terminé son Concile de Reims, il voulut visiter lui-même le Monastere de Clairvaux. Il devoit cette visite à saint Bernard, pour les importans services que ce devot Abbé lui avoit rendus. L'Auteur de sa Vie décrit la réception qu'on fit à Sa Sainteté en ces termes : » Elle fut reçûë, dit-il, avec une affection singuliere « par les Religieux : ils vinrent au- « devant d'Elle en procession, vêtus « pauvrement, portant une Croix de « bois, mal polie, & chantant modestement. « Les Evêques pleuroient, « aussi-bien que le Pape, & tous ad- « miroient la modestie & la gravité « de cette Communauté; voyant que « dans une joie si publique, ils avoient «

Vit. S. Ber. l. 2. c. 1.

» tous les yeux arrêtez à terre, sans
» les tourner de côté ou d'autre par
» curiosité; de sorte qu'ils ne voïoient
» personne, étant regardez de tout le
» monde. Les Romains ne virent rien
» dans leur Eglise qui excitât leur cu-
» pidité : il n'y avoit que les murail-
» les toutes nuës ; & ces Religieux
» n'avoient rien de desirable que l'i-
» mitation de leurs vertus. La joie de
» cette reception fut toute sainte; on
» servoit à table du pain bis, des her-
» bes, des legumes; & s'il se trouva
» quelque petit poisson, ce fut pour
» le Pape. Heureux siecle, où les Moi-
nes donnoient à l'Eglise de si grands
exemples ! mais plus heureux encore
ceux qui vivoient alors dans cette
sainte societé.

La Cour Romaine ne resta pas long-temps dans cet affreux desert, où la nature ne trouvoit pas son compte : elle s'accommodoit mieux des riches & opulentes Abbayes de l'Ordre de saint Benoît. Ainsi au sortir de Clairvaux, on fut à Cluni se dédommager de la penitence qu'on avoit faite dans ce nouveau monde. Le Pape neanmoins, pour faire connoître à toute l'Eglise, qu'il n'étoit point méconnoissant

connoissant des peines que l'Abbé de Clairvaux s'étoit données pour le faire reconnoître par tant de Royaumes & de Provinces en qualité de vrai & legitime successeur de saint Pierre, lui accorda, avant que de partir, une Bulle fort ample, dans laquelle il l'exemte de payer aucune dîme. En voici les termes : » Nous ordonnons que personne ne présume de vous « demander, ou recevoir de vous les « dîmes des terres, que vous & tous « les freres de votre Ordre, cultivez « de vos propres mains & à vos dé- « pens, ni les dîmes de vos bestiaux. «

Ap. Bern. ep. 352.

Cependant le Pape passa une partie de l'hyver à Cluni, & y celebra la Fête de la Purification de la sainte Vierge avec beaucoup de pompe & de solemnité. Le Saint Pere se disposoit lentement à repasser en Italie, où l'Empereur étoit déja allé avec des troupes, pour chasser l'Antipape, & rendre Innocent maître de Rome : si bien que celui-ci n'attendoit plus que les beaux jours du printems pour se mettre en route : & afin de le faire plus commodement, il jugea à propos d'imposer une taxe sur tout le Royaume de France pour les frais de

Petr. Clun. l. 1. p. 18.

Fleuri hist. eccl. l. 68. p. 454. son voyage. Elle fut levée sans opposition, tant étoit grande la simplicité de nos peres : pour la dépense qu'il avoit faite à Cluni durant tant de temps, le saint Pere la paya en papier, je veux dire qu'il accorda aux Moines deux Bulles, qui confirmoient tous les privileges que les Papes ses prédecesseurs leur avoient déja accordez ; car il ne s'en trouvoit plus de nouveaux qu'on leur pût donner, tant ils en étoient chargez. L'une est datée de Vienne le 2. de Mars 1132. & est adressée à l'Abbé. L'autre est de Valence, six ou sept jours après, & est adressée à tous les Evêques. Les dîmes s'y trouvent avec toutes les autres immunitez, graces & privileges qu'on pouvoit souhaiter.

To. 3. Spic. p. 152.

Pierre le Venerable.

XXII. *Grand different des Religieux de Clairvaux avec ceux de Cluni.*

Or il arriva dans le même temps que les Religieux de Cîteaux allerent s'établir dans le Diocese de Lyon, sur les terres de l'Abbaye de Gigni, qui est une des principales dépendances de Cluni, & y fonderent une Abbaye qu'on appelle Le Miroir. Les Moines de Gigni voulurent avoir les dîmes de tout ce que ces nouveaux venus recüeilloient des terres qu'on leur avoit données, & ceux-ci s'y op-

oserent vigoureusement, en vertu
u privilege dont nous venons de par-
er. L'Abbé de Cluni prit le fait &
ause des Moines de Gigni, & saint
ernard de ceux du Miroir. Celui de
Cluni prétendoit que le privilege ac-
ordé à l'Abbé de Clairvaux pour son
Ordre, ne pouvoit s'étendre sur les
biens de l'Ordre de Cluni, ni leur
porter aucun préjudice, puisque le
même Pape qui le leur avoit accordé,
avoit confirmé par ses Bulles poste-
rieures audit privilege le droit qu'a-
voient les Religieux de Cluni de lever
les dîmes sur toutes les terres de leur
dépendance; qu'il étoit impossible
que le Pape eût donné des Bulles qui
se détruisoient mutuellement; &
qu'enfin l'explication la plus favora-
ble qu'on pût donner au privilege des
Cisterciens, étoit de l'entendre des
Abbayes qu'ils avoient déja fondées,
& non pas de celles qu'ils pourroient
fonder dans la suite. Voilà un grand
procès: chacun a recours au Pape,
pour le faire juger en sa faveur, &
chacun se flate de gagner sa cause au-
près de Sa Sainteté, dans la vûë des
services importans qu'il lui a rendus.
Ils étoient si récens & si considera-

bles, qu'il n'étoit pas possible d'en avoir perdu la memoire.

Innocent qui n'avoit plus que faire des Moines de Cluni, mais qui avoit encore besoin de saint Bernard, qui devoit le suivre en Italie, pour lui rendre les mêmes services qu'il lui avoit déja rendus en France, en Allemagne, en Angleterre & en Aquitaine, jugeâ en faveur de l'Abbé de Clairvaux, & menaça ceux de Gigni, d'interdire leur Eglise, si dans quarante jours, pour tout délai, ils ne se désistoient de leurs prétentions sur les Moines de Cîteaux. Il en écrivit même à l'Abbé de Cluni, comme au Superieur general de l'Ordre, afin qu'il eût à faire obéïr ceux de Gigni.

Ce procedé du Pape parut odieux à ce venerable Abbé, qui ne put s'empêcher de lui en témoigner ses sentimens. » Votre conduite, Saint Pere, » lui dit-il, est tout-à-fait extraordi» naire, mais infiniment préjudicia» ble à notre Ordre. Quoi ! nous » payons les dîmes, non seulement » à des Moines & à des Chanoines, » mais encore à des Curez & à des » Gentilshommes, & vous nous em» empêchez de les recevoir des au-

...tr. Vener. ...l. p. 33.

tres ? J'en ai donné en quelques « lieux aux Freres de Cîteaux : mais « Dieu merci, eux & les autres Reli- « gieux sont tellement multipliez par « tout dans notre voisinage, que si « nous leur remettons à tous les dî- « mes : il faut perdre la dixiéme par- « tie de nos Religieux, ou même en « quelques lieux abandonner nos « Maisons, qui n'ont pas autre chose « pour subsister. Nous vous supplions « donc que vos nouveaux enfans ne » chassent pas les anciens ; autrement « si notre Eglise perd ses droits, elle « ne me gardera pas long-temps. «

Non content d'avoir parlé sur ce ton au Pape, il s'adressa à son Chancelier, c'étoit le Cardinal Haimeri, & lui écrivit une lettre infiniment plus forte. C'est-là qu'après lui avoir representé la dignité & la noblesse de l'Abbaye de Cluni, que tous les Papes depuis sa fondation se sont fait un honneur & un plaisir de proteger, après lui avoir touché fort adroitement les grands services qu'elle a rendus de tout tems au S. Siege, & tout nouvellement à Innocent II. il ajoûte : » Qui *Ib. ep. 34.* a jamais oüi dire que le Pape ait dé- « poüillé de son droit, je ne dis pas «

» une telle Eglise, mais la moindre
» femme, par sa seule volonté, sans
» connoissance de cause ? & que l'on
» ait fait passer le bien des uns aux
» autres, sans le consentement des
» proprietaires ? Si les Cisterciens ont
» quelques nouveaux privileges, nous
» en avons de la même source, de plus
» anciens, & en plus grand nombre :
» le Pape a-t'il oublié qu'il les a tous
» confirmez ? Mais, dit-on, ils sont
» pauvres, & vous êtes riches. Que
» l'on compare nos revenus & nos
» dépenses, & que l'on juge qui sont
» les plus riches. Mais soit. S'ils ont
» besoin d'aumônes, s'ensuit-il qu'ils
» doivent prendre le bien d'autrui ?
» Je leur ai donné quelques dîmes,
» quand ils les ont demandées par
» charité : mais autre chose est de
» nous les ôter par force. Puis reve-
» nant au Pape. Ses ennemis, dit-il,
» ne manqueront pas de nous insul-
» ter, comme ils ont déja commencé
» de faire, & nous diront : Voilà vo-
« tre Pape que vous avez choisi, au
» préjudice de votre Confrere. (a)
» Gardez le bien, vous aurez la ré-

(a) *Ce Confrere est Anaclet, qui comme nous avons dit, avoit été Moine de Cluni.*

compense que vous meritez. «

Soit que l'Abbé de Cluni ne reçût point de réponse de la Cour de Rome aussi-tôt qu'il l'attendoit, soit qu'il crût qu'en écrivant une lettre d'honnêteté au Chapitre general de Cîteaux, qui se tenoit alors, cette sainte assemblée obligeroit les Religieux du Miroir de se désister de leurs prétentions, il prit ce parti, ne pouvant se persuader qu'ils aimeroient mieux rompre avec lui, que de lui rendre justice. Il commence par leur représenter l'estime & l'affection qu'il a toûjours euë pour leur Congregation naissante; il touche en passant les services qu'il leur a rendus dans toutes les occasions; & enfin il vient au point de l'affaire, en répondant à leurs objections. » Il n'est pas juste, » dites-vous, que des étrangers pren- « nent les dîmes de nos travaux. Mais « nos peres en ont toûjours usé ainsi. « Ce ne sont pas seulement les Laï- « ques qui payent les dîmes: les Egli- « ses les payent aux Eglises, les Mona- « stéres aux Monasteres, & non seu- « lement du travail des païsans, mais « du leur. Croyez-moi, mes Peres, « ajoûte-t'il, vous perdrez plus par «

Ep. 35.

» la diminution de votre réputation, » qu'en abandonnant un si petit pro- » fit. Tout le monde jusqu'à présent » avoit admiré votre vertu ; mais do- » rénavant vous passerez pour gens » interessez. Il faudroit mieux souf- » frir votre pauvreté, qu'exciter ce » scandale, & alterer ainsi la cha- » rité.

C'est une étrange chose que l'interêt ! De toutes les passions, c'est celle qui tyranise davantage le cœur de l'homme, & qui obscurcit le plus toutes les lumieres de la grace. Ces ames si saintes & si dégagées des choses de ce monde, qui faisoient profession de mettre en pratique la plus pure morale de l'Evangile, & qui ne s'étoient séparées de l'Ordre de saint Benoît, que parce qu'on n'y pratiquoit pas à la lettre tous les preceptes & les conseils de ce saint Legislateur, furent insensibles à des veritez si touchantes. Elles oublierent que saint Benoît exige de ses disciples, qu'ils abandonnent encore leur manteau à ceux qui leur demanderont seulement leur robe, conformément à l'Evangile : & au lieu de payer ce qu'on exigeoit d'eux avec justice, ils

resolurent dans leur Chapitre de faire valoir leur prétendu privilege, & de ne payer aucunes dîmes aux Religieux de Cluni : si-bien que non seulement ces lettres de Pierre le Venerable n'eurent aucun effet, mais l'affaire particuliere des dîmes de Gigni (*a*) devint une querelle generale entre les deux Congregations ; les esprits s'aigrirent de plus en plus, & on en vint à des extrêmitez de part & d'autre, qui causerent un grand scandale dans l'Eglise.

XXIII. *Suite de cette querelle.*

Le Pape après avoir tiré son coup, par la lettre fulminante, & pleine de menaces, qu'il avoit écrite à ceux de Gigni, & intimée à l'Abbé de Cluni, en demeura là, & laissa les Moines se battre tant qu'il leur plairoit, voyant qu'on ne faisoit pas grand cas de ses menaces ; aussi mourut-il sans avoir cette querelle assoupie. Elle faisoit gémir tous les gens de bien. Suger, qui étoit ami des deux Abbez, qu'on regardoit comme les chefs de ces deux partis, resolut de les accommoder, & pour ce sujet fit plusieurs pro-

S. Bern. & Pierre le Venerable.

(a) *Voyez les ep. 228. & 283. de S. Bernard, avec les notes du P. Mab. & sa pref. sur saint Bern. n. 48.*

positions, qui tendoient neanmoins toutes à favoriser saint Bernard. Enfin il en fit une qu'il engagea l'Abbé de Cluni d'accepter. Rien en effet ne paroissoit plus raisonnable : elle consistoit à accorder aux Religieux du Miroir l'exemption des dîmes, à condition qu'ils reconnoîtroient que c'étoit une grace qu'ils recevoient de ceux de Gigni, pour servir de lien à une parfaite union entr'eux, & qu'à l'avenir les Religieux de Cîteaux ne fonderoient plus d'Abbayes sur les terres dépendantes de Cluni, afin d'ôter tout sujet de contestation. Pierre le Venerable y donnoit les mains; saint Bernard paroissoit en être content : & quoique cet accord n'ait pas eu de suite, il servit neanmoins alors à la réunion de ces deux saints personnages, & Suger eut la gloire d'avoir cimenté entr'eux une amitié parfaite, que rien dans la suite ne put alterer : elle dura autant que leur vie.

Je dis que cet accord n'eut pas de suite; car les Moines de Gigni voïant qu'on avoit fait la paix à leurs dépens, & qu'ils portoient seuls tout le poids de cette convention, qui n'é-

toit onereuſe qu'à leur Monaſtere, ne voulurent jamais s'y tenir, & deſavoüerent en cela leur General. Ainſi ceux du Miroir tenant ferme de leur côté, & ne voulant payer aucune dîme, ceux de Gigni ſe firent juſtice à eux-mêmes; & aprés avoir aſſemblé leurs vaſſaux, leurs amis & leurs domeſtiques, ils allerent de ce pas jetter par terre la nouvelle Abbaye du Miroir, qu'ils renverſerent de fond en comble. Cet accident ſi fâcheux & ſi imprévû, cauſa à la verité bien du ſcandale; mais il ne fut pas capable de rompre l'amitié que Suger avoit noüée entre les deux Abbez, au contraire ils s'unirent enſemble plus fortement que jamais, pour terminer cette affaire, & pour porter leurs Religieux chacun de leur côté à s'accommoder. Ils firent enſemble l'eſtimation du dommage, qui montoit, ſelon eux, à trente mille ſols, qui font quinze cens livres; ſomme alors plus conſiderable, que ne ſeroit à preſent quinze mille livres. Mais les Moines de Gigni n'en voulurent jamais rien payer, ſoutenant que cette ſomme ne montoit pas encore à la valeur des dîmes que ceux du Miroir

S. Bern. ep. 28.

leur retenoient, & se mocquerent de tous les Papes qui voulurent les obliger à restitution. Saint Bernard mourut sans voir la conclusion de ce terrible démêlé. Enfin quelque temps après sa mort, le Venerable Abbé de Cluni dédommagea lui-même les Moines du Miroir de la perte que leur avoient causée ceux de Gigni, en leur abandonnant la succession d'un riche Seigneur qui étoit mort à Cluni, & qui avoit laissé ses biens au Monastere.

Qui peut s'empêcher de gémir en voyant entre des Religieux qui font profession d'une même Regle, des haines si inveterées, des vengeances si atroces, & cela pour un rien, pour des interêts temporels ? De quoi sert donc ce vœu si solemnel, qu'ils font d'une étroite pauvreté ? Que veut dire ce renoncement à tous les biens du monde fait à la face des Autels; si pour ces mêmes biens on en vient à des excès si scandaleux ?

Aussi voyons-nous que cette Abbaye du Miroir, fondée sur la détention du bien d'autrui, n'a point prosperé. Après de si tristes commencemens, elle a fleuri quelque temps:

mais elle est depuis plusieurs siecles, & sur-tout aujourd'hui dans une désolation qui passe tout ce qu'on en peut imaginer.

Quoique le Couronnement du jeune Roy Louis, fait par l'avis du fidele Suger, fût un coup de la derniere consequence, il faut avoüer neanmoins que les suites en furent funestes, & qu'il causa bien du trouble dans le Royaume. Quelques Seigneurs, qui prétendoient augmenter leur pouvoir après la mort du pere, en furent irritez, & certains Prélats, qui vouloient s'attribuer l'élection & le Couronnement du Roy, entrerent dans leur ressentiment. On commença à remuer & à former des cabales dans l'Etat; & Louis le Gros voyant ces entreprises, qui tendoient à ôter la Couronne de sa Famille, resolut d'en tirer vengeance. Quelques Auteurs attribuënt à son indignation deux meurtres fameux, qui furent commis dans le même temps. L'un d'Hugues Evêque d'Orleans, qui fut assassiné, comme il revenoit de la Cour, (a) & s'en retournoit à son

XXIV. *Cabales en France.*

Order l. 13. p. 895.

Fleuri hist. eccl. l. 68. p. 461.

Meurtres de l'Evêque d'Orleans, & du Prieur de S. Victor.

(a) *Voyez les notes du P. Mabillon sur l'ep. 138. de S. Bernard.*

Evêché. L'autre de Thomas, Prieur de saint Victor, qui fut tué entre les bras de son Evêque, proche le Château de Gournai, comme ils revenoient de l'Abbaye de Chelles, avec d'autres Ecclesiastiques, où ils avoient été par ordre du Roy, pour corriger & regler les Religieuses de ce Monastere, qui ne vivoient pas avec édification. Neanmoins S. Bernard soutient au Pape que Thibaud, Archidiacre de Paris, est l'auteur de ce dernier meurtre, que c'est lui qui l'a fait faire par ses neveux, à cause que le Prieur de saint Victor, qu'on appelloit ordinairement le bras droit de l'Evêque de Paris, s'opposoit avec beaucoup de zele aux exactions illicites que cet Archidiacre faisoit sur les Prêtres de son Archidiaconé. Le Concile de Joüare, qui se tint pour cette affaire, ne condamne aussi que l'Archidiacre de Paris, & ses neveux, non plus que la sentence du Pape (a), qui confirme & aggrave celle du Concile; & je ne trouve aucun acte autentique dans l'Histoire, qui attribuë au Roy une action si noire.

Ber. ep. 158.

To. X. Conc.

(a) *Voyez les notes diffus. du P. Mab. sur la lettre 158. de S. Bern.*

En effet, ce n'étoit point là le genie de Louis le Gros. Jamais Prince n'a témoigné plus d'amour pour la justice, & n'a tant travaillé à reprimer la violence d'une infinité de petits tyrans dont la France étoit alors toute remplie. Par-tout où il sçavoit que la justice étoit opprimée, il y couroit pour venger l'innocence de ses sujets. Ni la difficulté des chemins, ni la rigueur des saisons, ni la vûë du danger, ni l'horreur de la mort même, qui lui étoit souvent comme présente dans ces expeditions : rien en un mot n'étoit capable de rallentir l'ardeur de son zele, quand il s'agissoit de poursuivre un oppresseur public : encore l'entendoit-on continuellement se plaindre de la condition des Rois, qui souvent ne peuvent remedier à tous les maux qu'ils connoissent.

Injustement attribuez au Roy.

Suger. vit. Lud. Gr.

C'est le témoignage que Suger & les autres Historiens de son tems ont rendu de la justice de ce Prince. Ce n'étoit donc pas un homme à commander des assassinats en cachette ; il poursuivoit ses ennemis les armes à la main, & leur faisoit bonne guerre : mais jamais on ne l'a vû se servir de

voyes basses & indignes d'un grand Prince, telles que seroient celles de faire assassiner sur les chemins un Evêque & un Religieux, qu'il pouvoit punir d'ailleurs comme il auroit voulu, par les regles de la justice, ainsi qu'il en usa à l'égard d'Henri, Archevêque de Sens, & d'Etienne, Evêque de Paris, dont il fit saisir les revenus, après leur avoir défendu de paroître à la Cour, comme nous l'avons remarqué en son lieu.

Ce furent tous ces grands travaux; car presque toute sa vie se passa à faire des sieges, & à donner des batailles, ou pour l'honneur & la défense de l'Eglise, ou pour le maintien de son autorité Royale; ce furent, dis-je, tous ces grands travaux qui le rendirent fort infirme, & l'accablerent d'incommoditez à l'âge de 50. ans. Cependant en cet état il ne relâchoit encore rien de ses soins ordinaires, tant son courage l'élevoit au dessus de ses forces; & malgré la pesanteur naturelle de son corps, & un dévoiement presque continuel, qui faisoit sa plus grande peine, il étoit presque toûjours à cheval, lorsque son devoir le de-

mandoit en quelque endroit.

Au retour d'une de ces expeditions, (*a*) où il avoit beaucoup souffert, il tomba malade, avant même de pouvoir arriver à Paris. Il n'étoit encore qu'au Château de Mont-Richar en Touraine, qu'il se vit obligé de s'arrêter, & de se mettre au lit. Son incommodité ordinaire s'étoit augmentée notablement ; & comme il lui survint un peu de fiévre, avec un grand dégoût pour toute sorte de nourriture, il crut que sa derniere heure étoit proche. Il s'y disposa d'une maniere si Chrétienne & si édifiante, que je ne puis me dispenser d'en rapporter les principales circonstances, telles que les a écrites Suger qui étoit sur les lieux, & qui n'abandonna point le Roy ni jour, ni nuit, durant le cours de cette maladie. Ce religieux Prince, dit-il, avoit eu toute sa vie la devotion de mourir à saint Denis ; son dessein étoit, lorsqu'il se trouveroit mal, de s'y faire transpor-

XXV. *Il tombe malade, & se dispose à la mort.*

Sug. vit Lud. p. 319 & seq.

(a) *La prise du Château de S. Brice sur la Loire, qu'il fit démolir, parce qu'il servoit de retraite aux voleurs qui dévalisoient les marchands passans par-là : ce fut la derniere expedition militaire qu'il fit.*

ter, & là après avoir changé sa Couronne & son Manteau Royal avec la Tonsure & l'habit d'un disciple de saint Benoît, aller rendre les derniers soupirs au tombeau du saint Martyr. Mais se voyant alors hors-d'état de satisfaire ses pieux desirs, parce que sa maladie l'avoit réduit à une telle foiblesse, qu'on ne pouvoit le transporter, sans le mettre dans un danger manifeste de perdre la vie, il resolut de compenser par d'autres actions de pieté, ce qu'il ne pouvoit plus executer par cet endroit. Dans cette vûë, il fit appeller tous les Evêques & les Abbez qui étoient à sa suite, lesquels s'étant assemblez autour de son lit, il leur fit une confession generale de toute sa vie, sans être retenu par la honte qu'il y a de déclarer ses pechez à plusieurs personnes ensemble.

Après cette action d'humilité plus ordinaire en ce temps-là qu'elle ne l'est aujourd'hui, (*a*) il en fit une autre aussi édifiante. Il distribua aux Eglises & aux Hôpitaux tout ce qu'il avoit d'or, d'argent, & de meubles

(a) *En ce cas l'absolution se donnoit par tous les Prelats, chacun d'eux prononçant les paroles*, ego te absolvo.

récieux ; il n'épargna pas même ce
ui paroissoit lui être absolument ne-
essaire, donnant jusqu'à ses propres
abits, & la tenture du lit sur lequel
étoit couché, pour imiter, disoit-il,
utant qu'il est en moi la nudité, &
a pauvreté dans laquelle mon Sau-
eur est mort. Pour sa Chapelle, qui
toit composée d'un Missel, dont la
ouverture étoit d'or, & enrichie de
ierres précieuses, d'un Encensoir
'or de 40. onces, de Chandeliers
'or pesans cent soixante onces,
'un Calice de même métail garni de
ierreries, & d'une douzaine de Cha-
ubles de toutes couleurs, des plus ri-
hes étoffes qu'il y eût alors, tout ce-
a fut donné à l'Abbaye de saint De-
is. Ainsi se tournant du côté de Su-
er : Voilà, cher ami, lui dit-il, ce
ue je laisse à votre Eglise ; & pour
age de sa derniere volonté, il lui
rit la main, & y mit une hyacinthe
'un grand prix (a), qu'il lui ordonna
l'attacher à la Couronne d'épines de

(a) *C'étoit un present de la Princesse Anne fille du Roy des Ruteniens, dont les Etats sont appelez à present la Province de Roüergue, & Rhodez en est la Capitale.*

Notre-Seigneur, qu'on croyoit alors avoir à S. Denis.

Ce Prince si riche & si opulent, devenu par l'excez de sa liberalité le plus pauvre de son Royaume (a), se préparoit ainsi par les actes les plus héroïques de Religion à recevoir ses derniers Sacremens ; quoique les remedes violens, & les poudres ameres que les Medecins lui faisoient prendre, fussent capables de pousser à bout la patience la plus heroïque, on ne le vit jamais pendant cette maladie rebuter personne, ni témoigner le moindre chagrin : doux, affable envers tout le monde, il consoloit lui-même ceux qui approchoient de sa personne, & leur donnoit à tous des exemples admirables de vertu.

De si loin qu'il apperçut ses Aumôniers qui lui apportoient le saint Viatique, il se leva, se couvrit de sa robe de chambre, alla au-devant de Notre-Seigneur jusques dans la Chapelle qui étoit proche de sa chambre;

(a) *Pauperibus & egenis omne mobile quod possidebat distribuens, nec chlamidibus, nec regiis indumentis usque ad camisiam pepercit.* Sug. loc. cit.

s'étant mis à genoux, il remit
oyaume entre les mains de Je-
hrist,avoüant qu'il n'étoit qu'un
ur & un miserable, qui l'avoit
naì administré, & que Dieu pour
et avoit raison de le lui ôter.
le monde fôndoit en larmes, &
oit non seulement l'humilité de
ind Prince, mais encore sa pré-
d'esprit & son courage dans la
ſſe où la maladie l'avoit réduit,
toit si grande, qu'à peine pou-
l se soûtenir sur ses genoux. En-
l tira sa bague de son doigt, &
à celui de son fils, l'exhortant
les paroles très-tendres & très-
ques, de se conduire en bon
:, de reparer toutes les fautes
avoit commises durant son re-
l'être toûjours le protecteur de
e, le pere des pauvres & des
ibles, & de ne faire jamais tort
onne; ce qu'il lui fit promettre
erment. Puis envisageant le S.
nent, il fit sa confession de foi,
jue la pourroit faire le plus ha-
heologien, reconnoissant sur-
ue le même corps que le Verbe
el avoit pris dans le sein de Ma-
esidoit dans cet adorable Sacre-,

ment, & que le même sang qu'il avoit versé pour nous sur la Croix y étoit; ce qu'ayant achevé, il dit son *Confiteor*, & communia en Viatique sous les deux especes, (a) le cœur pénetré des graces dont Dieu le combloit.

Il éprouva bien-tôt la vertu de ce divin Sacrement; car à peine avoit-il communié, qu'il se sentit mieux, & rentra de lui-même dans sa chambre, sans être assisté de personne: On l'obligea neanmoins de se remettre au lit, sur ce lit pauvre & dénué de tous les ornemens qui y avoient été quelques heures auparavant. Alors Suger le considerant en cet état, ne put retenir ses larmes. Le Roy s'en apperçut, & voyant bien quel en étoit le sujet, il lui dit: *Cher ami, ne pleurez pas de me voir dans l'état où je me suis reduit: réjoüissez-vous plutôt de ce que Dieu m'a fait la grace de me donner les moyens de me preparer à le recevoir par ce dépoüillement volontaire.*

Il falloit que Suger fût bien avant dans les bonnes graces de ce Prince, pour en être traité si familierement, & recevoir de lui des marques si parti-

(a) *La Communion sous les deux especes étoit encore en usage dans le douzième siecle.*

culieres de bonté & de bienveillance. Lorſqu'un grand Roy fait l'honneur à ſon ſujet, qui d'ailleurs n'a aucune naiſſance, de le traiter d'ami & de cher ami, & d'agir avec lui comme avec une perſonne pour qui on n'a aucune reſerve, c'eſt pouſſer & la bonté & la confiance auſſi loin qu'elles peuvent aller : mais comme ce ne ſont point là les premieres preuves que ce fidele Miniſtre reçut de la place avantageuſe qu'il occupoit dans l'eſprit & dans le cœur de ſon Maître, ce n'en ſeront pas auſſi les dernieres : & par-tout nous l'allons voir honoré de certaines diſtinctions qui ſembloient ne convenir qu'à un Prince du Sang.

Cependant la ſanté du Roy paroiſſoit tourner au rétabliſſement. Auſſitôt qu'il ſe ſentit un peu de forces, il ſe fit porter à Melun ; c'étoit une Maiſon Royale où il ſe plaiſoit fort. En peu de jours il ſe trouva en état de venir à cheval juſqu'à S. Denis, pour y rendre à Dieu ſes actions de graces : mais le voyage ne ſe fit ni ſi promptement, ni ſi tranquillement qu'il l'avoit cru ; car la nouvelle n'en fut pas plutôt répanduë dans la Province, XXVI. *Dieu lui rend la ſanté. Il vient à S. Denis en faire ſes actions de graces.*

Sug. loc. cit. qu'on accourut de toutes parts pour témoigner à ce Prince la joie qu'on avoit du recouvrement de sa santé. Non seulement les Villes étoient desertes, mais les gens même de la campagne quittoient leur travail, & les meres leurs enfans pour venir au-devant de lui; & tous d'un commun accord s'écrioient : *Beni soit Dieu qui nous a rendu notre bon Roy.*

Qu'un Prince est heureux quand il possede le cœur de ses sujets ! Il n'y a point de conquêtes, point de victoires, point de richesses, qui puissent être comparez à ce tresor. Rien aussi ne doit lui faire plus de plaisir, ni flater davantage son propre cœur, parce que c'est un domaine que tous ses ennemis ne lui peuvent ravir. Un Roy a-t-il le cœur de ses peuples, il a leurs biens, il a leurs maisons, il a leurs enfans, il a leurs personnes, il a tout. Ses gardes lui sont inutiles, l'amour de son peuple le met à couvert de toutes les funestes entreprises; il n'y a personne dans son Royaume qui ne se fasse un plaisir de donner sa vie pour conserver la sienne. Il n'a que faire de mettre des impôts; ses sujets préviennent tous ses besoins, & fournissent

ssent abondamment, non seulement
ıx necessitez de l'Etat , mais à ses
laisirs & à ses divertissemens, sans
u'il soit obligé de rien demander.
'est ce que l'experience de tous les
ecles nous apprend.

Comme donc tout le monde s'em-
ressoit à qui auroit le bonheu de
oir le Roy, afin de s'assurer par ses
ropres yeux qu'il vivoit encore, &
ue le Ciel ne l'avoit pas ravi à son
euple, l'on ne peut dire la peine
u'il eut à passer. Ceux qui avoient
û ou toucher sa botte, ou mettre la
ıain sur son cheval, s'en retour-
oient chez eux plus contens que s'ils
ussent possedé une Couronne. Ce
rince de son côté recevoit tout le
ıonde avec une douceur & une affa-
ilité qui charmoit petits & grands,
auvres & riches ; tout étoit bien vè-
u à lui rendre ses devoirs , chacun
n sa façon , ne souffrant pas qu'on
ebutât personne. Enfin après une
narche ennuyeuse , qui auroit mis à
out la patience d'un Saint, il arriva
. saint Denis. Il y fut reçû en ceremo-
ıie par la Communauté, & par les
rincipaux du pays , avec toutes les
narques de respect & de joie qu'il

avoit déja éprouvées sur sa route. La premiere chose qu'il fit étant entré dans l'Eglise, fut de s'aller prosterner devant le Tombeau des saints Martyrs, où il resta long-temps en prieres dans une posture si humiliante; & après avoir satisfait à toutes ses devotions, il s'alla délasser de cette fatigue au Château de Betizi, qui n'en est pas éloigné.

XXVII. *Suger fait son testament.* Suger prit ce temps, qui le dispensoit d'être à la Cour, pour donner ses soins à sa Communauté, dont il avoit été obligé de s'absenter durant tout le voyage & la maladie du Roy, disons mieux, pour penser à lui-même, & à la grande affaire de son éternité; car le triste état où il avoit vû son Prince à deux doigts de la mort, l'avoit touché jusqu'au vif, & lui avoit fait faire de serieuses reflexions sur l'inconstance de la vie, & sur la fragilité des grandeurs de ce monde, qui s'évanoüissent en un moment; il avoit vû de ses yeux comme il en est un dans la vie qui égale tous les hommes, & réduit le plus grand Monarque de la terre à la même condition que le moindre des esclaves. La pieté que le Roy avoit fait paroître dans

ette occaſion, & les grandes vertus u'il lui avoit vû pratiquer, avoient ttendri ſon cœur, il voulut profiter e ces rares exemples, & ſe diſpoſer ui-même à la mort. Ainſi après avoir ſſiſté jour & nuit à toutes les regula-itez du Cloître durant quelques ſe-naines, il fit ſon teſtament, qu'il fit ire en préſence de ſes Religieux aſ-emblez capitulairement, les priant e vouloir bien y donner les mains, c d'agréer les dernieres diſpoſitions e ſa volonté.

C'eſt-là (*a*) qu'après avoir fait une ongue énumeration de toutes les races que Dieu lui a faites pendant vie, il reconnoît avec un grand ntiment d'humilité, qu'il n'a payé nt de faveurs que par de continuel-s ingratitudes. Il en demande à Dieu ardon, qu'il n'oſe, dit-il, eſperer ue par l'interceſſion de ſes Saints, par les ardentes prieres de ſes fre-es, qu'il conjure inſtamment de vou-oir bien lui accorder. Dans cette ûë, il ordonne qu'on commencera ès ce jour (c'eſt le 17. de Juin de l'an 137.) à celebrer à perpetuité une

(a) *Il eſt tout entier à la fin de la nouvelle hiſt. e S. Denis par D. Felib. p. 99.*

Messe du S. Esprit, pour obtenir de Dieu la remission de ses pechez, parce que c'est cet Esprit saint, dit-il, qui, selon le langage de l'Ecriture, est la remission de nos pechez : il veut que tous les Prêtres du Monastere disent cette Messe chacun à son tour, à commencer par le plus ancien ; & qu'après sa mort elle soit changée en Messe de *Requiem*, pour le repos de son ame. Il établit de plus un anniversaire perpetuel au jour de son décès, en sorte que la Communauté chante ce jour-là un Office des Morts solemnel avec les prieres accoûtumées; que tous les Prêtres ce même jour offrent à Dieu pour lui le S. Sacrifice de la Messe ; que les autres Religieux recitent à son intention 50. Pseaumes ; & que ceux qui ne sçavent pas lire, fassent dans la même vûë quelque œuvre de surerogation, petite ou grande, parce que, dit-il, il a besoin de tout, son indigence étant extrême.

A la priere il joint l'aumône : & pour ce sujet il ordonne qu'au jour anniversaire de son décès on distribuë aux pauvres, dans le grand appartement des hôtes qu'il a fait bâtir, deux muids de bled froment, réduits

n pains, quatre muids de vin, & 60. *Sexaginta*
ivres de viandes : & afin que les Ab- *solidas car-*
bez qui lui succederont soient ani- *nium.*
nez à faire quelque chose pour la dé-
coration de l'Eglise, il veut que ce
our-là on expose durant la grande
Messe tous les riches ornemens qu'il
a fait faire, & toute l'argenterie qu'il
a achetée.

Comme de tous les Monasteres qui
dépendent de S. Denis, il n'y en avoit
guéres ou qu'il n'eût fondé, ou qu'il
n'eût rétabli, ou qu'il n'eût enrichi,
l a soin aussi de mettre tout cela à
profit pour le salut de son ame, & de
es obliger à une certaine quantité de
prieres & d'aumônes à son intention.
Il commence par le Prieuré d'Argen-
teüil, qu'il a eu tant de peines à recou-
vrer, dit-il, après plus de trois cens
ans d'alienation, & veut que les Re-
ligieux de ce Monastere disent à per-
petuité deux Messes par semaine pour
lui, sçavoir le lundi & le mardi, &
qu'au jour anniversaire de son décès,
ils distribuënt aux pauvres un muid
de froment en pains, & deux muids
de vin. Il oblige ceux de S. Denis de
l'Etrée, où le corps du S. Martyr a
reposé plus de trois siecles, à un ser-

vice solemnel tous les ans au jour de son décès, & à une Messe basse de *Requiem* tous les mercredis, qu'il veut être appliquée pour satisfaire à Dieu pour toutes les fautes qu'il a commises en ce lieu, y ayant passé les dix premieres années de sa jeunesse. Pareille charge est imposée à l'Abbaye de Corbeil, & au Prieuré de la Celle; toute la différence est que la Messe basse de Corbeil se doit dire le jeudi, & celle du Prieuré de la Celle le vendredi. Le Prieuré de S. Alexandre est chargé d'une Messe basse tous les samedis, & d'un anniversaire. Enfin tous les Monasteres de sa dépendance lui promettent autant de suffrages, c'est-à-dire une Messe par semaine, & un anniversaire tous les ans.

Examen de ce testament

Jusques-là il n'y a rien que d'édifiant; & quoique les saints Canons ayent défendu aux Abbez Reguliers de faire des testamens, & déclaré nul tout ce qu'ils donneront par de pareils actes qui sont directement opposez au vœu de pauvreté, dont les Abbez ne sont pas plus exemts qu'un simple Religieux; cependant si on considere que tout ce testament de Suger ne consiste qu'à demander des prieres à ses fre-

, & qu'il ne dispose de rien que du
sentement des Communautez qui
ıgagent d'elles-mêmes à executer
pieuses intentions, on sera obligé
voüer qu'il n'y a rien de contraire
État Religieux : aussi voyons-nous
ucoup d'autres testamens sembla-
faits par des Abbez; & sans sortir
. Denis, l'Abbé Fulrad & l'Abbé
duin, prédecesseurs de Suger, en a-
ent fait autant, quoique l'Abbaye
. Denis, & les maisons qui en dé-
dent, n'eussent pas autant d'obli-
ons à ces Abbez, qu'elles en a-
ent à Suger, qui a plus fait pour
s, que tous ses prédecesseurs en-
ble. C'est pourquoi son testament
confirmé, non seulement par les
ıcipaux Archevêques & Evêques
Roiaume qui le signerent, mais en-
par toute la Communauté, com-
ée alors de 18. Prêtres, de 10. Dia-
, de 10. Soudiacres, & de 10. jeu-
Religieux.
ais ce que la pieté ne peut souffrir,
ue les ames vraiment Religieuses
peuvent lire qu'avec indignation,
le voir le festin que cet Abbé or-
ne par son testament, qu'on fasse
les ans à ses Religieux au jour de

son anniversaire. Quel étrange moïen d'attirer la misericorde de Dieu, & de flechir sa justice ! Quelles prieres faites par des Moines qui ont l'estomach rempli de vin & de viandes ! Qu'en peut-on attendre, sinon des effets de l'indignation de Dieu ? Car l'Abbé ne se contente pas ce jour-là d'un repas mediocre, il veut qu'outre l'ordinaire, qui étoit déja fort abondant, plus qu'il n'en faut pour la nourriture d'un homme, on donne encore à chaque Religieux deux pitances extraordinaires, & non pas des pitances telles quelles, dit-il, mais bonnes, bien amples, & bien conditionnées. *Non qualescumque, sed plenarias & aptas duas omnibus exhibendo pitantias: frater etiam Cellerarius, generale suum, more solito proponat:* & de plus une bouteille de bon hipocras (*a*) à chacun. Il assigne pour cette dépense les fonds necessaires. Quel renversement de conduite & de jugement pour un si bel esprit, & pour un Abbé, qui par sa nouvelle reforme

Sug. testam

(a) *Pigmentum de camera habeant fratres.* Ib. *Cette liqueur revient à celle que nous appellons hipocras, ou au nectar. Elle étoit faite avec du vin, du miel & des épiceries. Pierre le Venerable défend dans les Statuts de Cluni qu'on en donne jamais aux Religieux.*

s'étoit acquis une si haute réputation. J'avouë que je ne l'aurois jamais cru, si je ne l'avois lû de mes propres yeux dans le testament de Suger.

C'est contre de pareils abus qu'un Moine de S. Denis, qui vivoit alors, a tant crié, & c'est aussi pour ce sujet qu'il s'est attiré tant de persecutions de la part de ses Confreres. Cet homme, qui avoit de la religion, ne pouvoit souffrir qu'on reservât les plus grands repas pour les jours les plus saints & les plus solemnels. » Les grandes Fêtes, disoit-il, doivent être celebrées par une plus grande abstinence; & le moyen d'en tirer quelque profit, est de passer ces saints jours dans un plus grand dégagement, & une plus exacte mortification des sens. Si cela n'étoit ainsi, S. Gregoire de Naz. se seroit trompé, lorsque parlant de l'Epiphanie, il dit à son peuple : *Celebrons ce grand jour, mes freres, non pas par des festins, ou en accordant toute sorte d'indulgence à notre corps, mais dans une sainte joie, qui soit le fruit de la pureté de l'ame & de la devotion de l'esprit; car nos Fêtes consistent à augmenter notre tresor de quelque piece précieuse, qui ne soit point sujette à la*

Abeil. epist.

Greg. Naz. l. 3. de luminibus.

corruption & au changement, à orner notre ame de toutes les vertus, & non pas à remplir notre ventre d'un amas de viandes corruptibles. C'est bien assez de laisser au corps sa pesanteur naturelle; il n'est pas necessaire d'augmenter encore sa propre corruption, en lui fournissant matiere de revolte; c'est une bête insolente, qui abuse de l'indulgence qu'on a pour elle; mieux on la nourrit, plus elle regimbe.

Hier. to. 1. p. 19. S. Jerôme se seroit trompé lorsqu'il disoit: *Nous devons apporter tous nos soins à bien celebrer les Fêtes: non pas en faisant bonne chere, mais en donnant plus d'effort à notre esprit dans la priere, & par de plus longues meditations; car c'est une chose aussi honteuse qu'elle est ridicule, de s'imaginer bien honorer la memoire d'un Martyr par de bons repas, lui qu'on sçait ne s'être rendu agreable à Dieu que par les jeûnes & par l'abstinence.*

Aug. l. de ven. medic. 4. S. Augustin se seroit trompé, lorsqu'instruisant son peuple de la maniere de passer les Fêtes, il lui disoit: *Envisagez tant de millions de Martyrs; voyez la vie qu'ils ont menée: pourquoi prendre plaisir à celebrer leurs Fêtes par tant de festins qui vous couvrent de honte, & ne pas plutôt se mettre en peine de les imiter, en retraçant dans votre conduite*

les excellentes vertus qui ont fait leur plus bel ornement?

Le grand Abeillard parloit, comme on vient de le voir, pour tâcher de desabuser les Moines de son tems, & les retirer de ces excès de bouche, qui font la plus grande partie de leurs Fêtes, & qui s'augmentent, comme il dit ailleurs, à proportion que la Fête est plus grande. Que n'auroit-il point dit, s'il eût vû son Abbé, non seulement tolerer cet abus, mais en faire une ordonnance dans son testament? Mais comme il s'étoit déja retiré de S. Denis depuis plusieurs années, il y a apparence qu'il n'a eu aucune connoissance de cette faute, qu'on doit attribuer dans Suger à un reste du mauvais exemple & de la mauvaise éducation qu'il avoit reçûë dans S. Denis.

Après avoir ainsi reglé son testament, il pensa à faire du bien à l'Eglise Collegiale de S. Paul, qu'il cherissoit, & comme l'une des principales dépendances de son Abbaye, & comme étant consacrée à ce grand Apôtre, qu'il regardoit, par une erreur fort commune en ce temps-là, comme le maître & le principal instrument du salut de S. Denis qui reposoit dans son

Abbaïe. Il avoit déja laissé par son testament aux Chanoines de cette Collegiale cent pains d'une livre chacun, & de la même qualité que celui que les Moines de S. Denis mangeoient, avec un muid de vin tous les ans, à la charge de celebrer à perpetuité un anniversaire pour le repos de son ame. Ici par ses Lettres Patentes passées dans le Chapitre des Religieux, & souscrites de la plus grande partie, il affranchit leurs maisons, en quelque endroit de la Ville qu'elles soient situées, & leur abandonne la justice de leurs propres domestiques. Il ajoûte à ces privileges, le patronage de l'Eglise de saint Jean, plusieurs revenus sur Deüil & sur le moulin d'Ormesson, une partie des dîmes d'Abléges, de Bercagny & de Champigny, avec de grosses retributions aux deux Fêtes de S. Paul leur Patron : & pour tant de bienfaits, (a) l'Abbé exige seulement qu'ils viennent faire quelques prieres devant le corps de chaque Religieux de l'Abbaye au jour de son décès, & chanter une Messe pour le repos de son ame. L'acte est daté de la même année 1137.

(a) *Ces Chanoines avoient déja été obligez par les prédécesseurs de Suger à venir chanter Matines à l'Abbaye la veille de S. Denis.*

Fin du second Tome.

TABLE ALPHABETIQUE

Des Matieres contenuës en ce second Volume.

A

B

C

D

F

G

I

Celui

L

S

Fin de la Table du II. Tome.